Revue générale du recensement de 1986

Recensement
Census

Canada 1986

99-137F



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Statistique Canada Statistics Canada

Census
Recensement

Canada 1986

Référence

Revue générale du recensement de 1986

Publication autorisée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Mars 1990

Prix: Canada, $45.00
Autres pays, $55.00

Catalogue 99-137F

ISBN-0-660-13331-8

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue No. 99-137E).

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre:

Revue générale du recensement de 1986

Publié aussi en anglais sous le titre: General
review of the 1986 Census.
ISBN 0-660-92731-4
CS99-137F

1. Canada -- Recensement, 1986 -- Evaluation
2. Questionnaires de l'Administration -- Canada
I. Statistique Canada.

HA741.5.1986G4614 354.710081'9 C90-098001-X

PRÉFACE

En 1666, Jean Talon organisa le premier recensement de ce qui allait devenir le territoire canadien. Le recensement consistait alors à dénombrer les personnes qui habitaient la colonie et à recueillir des renseignements sur leur âge, leur sexe, leur état matrimonial et leur profession. Aujourd'hui, quelque 320 années plus tard, le recensement du Canada est devenu la principale source d'information sur les Canadiens et leur façon de vivre.

La présente revue générale du recensement du Canada de 1986 a pour objet d'expliquer la nature des nombreuses activités, échelonnées sur plusieurs années, qui ont été nécessaires pour tracer le portrait statistique du pays. La présente revue s'attarde à la planification, aux procédures et aux systèmes requis pour mener à bien le recensement. On porte également une attention particulière aux changements apportés au recensement de 1986 par rapport à celui de 1981.

Je désire exprimer ma reconnaissance à tous les Canadiens qui, par leur participation, ont contribué au succès du recensement de 1986.

Statisticien en chef du Canada,

Ivan P. Fellegi

AVANT-PROPOS

La présente publication, réalisée sous la direction générale de Doug Norris, chef des produits du recensement de 1986, figure parmi les ouvrages de référence dont est responsable Marie Patry.

L'auteure et la rédactrice principale, Nancy Turner, a également coordonné les activités de production. Plusieurs autres personnes ont également collaboré à la recherche et à la rédaction: Rick Burroughs, Shoakat Khaja, Joseph Norland, Christina Pleizier, Henry Pressel et Mark Wright. L'équipe de production et de révision des textes était composée de Maureen Boisvenu, Nicole Charbonneau, Josée Dufresne, Line Fortin, Allan Forward et Louise Gagnon de la Division des opérations du recensement, ainsi que du personnel de la Division des communications.

De nombreux spécialistes de Statistique Canada, ainsi que M. Ed Hanis, expert-conseil, ont revu le document. Leurs commentaires ont grandement contribué à la réalisation du texte définitif.

TABLE DES MATIÈRES

Page

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

5. ASSIMILATION DES DONNÉES

6. CONTRÔLE ET IMPUTATION ET CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES

7. QUALITÉ DES DONNÉES

8. PRODUITS

TABLE DES MATIÈRES - fin

LISTE DES FIGURES

1. INTRODUCTION ET FAITS SAILLANTS

1.1 Objectifs de la revue

La présente revue générale du recensement du Canada de 1986 a pour objet de décrire la nature des diverses activités qui ont été nécessaires pour tracer le portrait statistique du pays.

Effectuer un recensement national est une tâche très complexe. Statistique Canada doit rejoindre chaque ménage et chaque résident du pays le jour du recensement (qui était le 3 juin, pour le recensement de 1986). Les données brutes, recueillies le jour du recensement ou peu de temps après, doivent ensuite être vérifiées et traitées afin d'être présentées dans les publications transmises aux services d'information, dans un délai raisonnable. La consultation des utilisateurs et la planification du recensement de 1986 ont débuté en avril 1982. Les produits ont commencé à être diffusés par Statistique Canada en juillet 1987. La publication de l'ensemble des produits prévus devrait être terminée en 1990.

La présente revue s'attarde à la planification, aux procédures et aux systèmes qui ont été nécessaires pour mener à bien cette collecte d'informations, échelonnée sur plusieurs années. On porte également une attention particulière aux changements et aux améliorations apportés au recensement de 1986 (par rapport au recensement de 1981) ainsi qu'à d'autres questions particulières.

La présente revue complète deux autres documents généraux de référence publiés par Statistique Canada relativement au recensement de 1986: le **"Dictionnaire du recensement"** (numéro 99-101F au catalogue) et **"Le recensement en bref de 1986"** (numéro 99-104F au catalogue). Le Dictionnaire fournit les définitions des variables socio-économiques et traite des aspects géographiques du recensement de 1986. Le recensement en bref fournit un historique, une discussion détaillée des questions posées en 1986, et des informations sur d'autres sujets choisis.

Nous espérons que ces trois documents de référence aideront les utilisateurs à comprendre et à interpréter correctement les données du recensement de 1986.

1.2 Portée et utilisations du recensement de 1986

Le recensement de 1986 est le seizième recensement national du Canada depuis la Confédération. Le recensement du Canada constitue la collecte de données statistiques la plus complète mise en oeuvre par Statistique Canada (STC). Le recensement de 1986 comprend le recensement de la population ainsi que celui de l'agriculture. Le premier permet de recueillir un large éventail de données sociales, démographiques et économiques sur chaque homme, femme et enfant vivant au Canada. Le second recueille des données sur les fermes, les ranches et les autres exploitations agricoles du Canada.

Les chapitres 2 à 8 de la présente revue traitent du recensement de la population. Le recensement de l'agriculture de 1986 fait l'objet d'un examen distinct au chapitre 9. Cette structuration permet de simplifier l'étude des systèmes et des procédures qui, sous plusieurs aspects, étaient partagés par les deux recensements. Les liens entre le recensement de l'agriculture et le recensement de la population sont décrits à la figure 1.

Le recensement joue un rôle central au sein de l'appareil statistique canadien. Il constitue la plus importante source de données sur les petites régions (par exemple, les municipalités) et sur certains sous-groupes démographiques (comme les autochtones, les immigrants et les familles monoparentales). Les données du recensement sont essentielles à la planification des écoles, des programmes d'études, des hôpitaux ainsi que des autres établissements et programmes de santé et de distribution des soins, aux services de protection contre l'incendie, à l'étude des marchés et à nombre d'autres activités.

Les données du recensement sont également essentielles à la conception et à la mise à jour d'autres programmes et enquêtes de Statistique Canada, comme les statistiques mensuelles sur l'emploi et le chômage, les estimations démographiques annuelles (utilisées aux fins de l'affectation de milliards de dollars entre les administrations fédérale, provinciales et municipales), les estimations du revenu et des dépenses de la famille, ainsi que les estimations de la production agricole.

La portée des recensements menés depuis la Confédération est présentée à la figure 2, où sont énumérées les questions posées dans le cadre du recensement depuis 1871.

1.3 Premier recensement intégral et mi-décennal du Canada

Le recensement de 1986 a été le premier recensement mi-décennal intégral à être réalisé au Canada. La Loi oblige Statistique Canada à procéder à un recensement de la population tous les cinq ans, soit au cours des années se terminant par un 1 ou par un 6. Avant la tenue du recensement de 1986, les recensements quinquennaux du Canada (c.-à-d. ceux tenus au cours des années se terminant par un 6) ont porté sur un moins grand nombre de sujets que les recensements décennaux (c.-à-d. ceux tenus au cours des années se terminant par 1).

Comme le recensement de 1981 avait été suivi d'une récession ayant entraîné des changements socio-économiques importants, les utilisateurs ont jugé que la portée limitée d'un recensement quinquennal ne conviendrait pas pour le recensement de 1986. Dans de telles circonstances, seul un recensement intégral pouvait permettre de recueillir suffisamment de détails aux fins de la planification et de l'analyse des besoins jusqu'en 1993 (année où l'on disposera des données du recensement de 1991).

Afin de parvenir à une réduction des coûts, la portée et la procédure d'un recensement intégral en 1986 devaient être identiques à celles du recensement de 1981. Seules des modifications pouvant entraîner des réductions de coûts pouvaient être considérées. Ainsi, dès le début, Statistique Canada a dû relever le défi d'élargir le contenu d'un recensement quinquennal tout en réduisant ses coûts.

1.4 Restrictions financières, annulation et rétablissement du recensement de 1986

Les activités du recensement battaient déjà leur plein quand elles ont été momentanément interrompues, le 8 novembre 1984, lorsque le gouvernement fédéral, conformément à ses engagements électoraux au titre de la réduction des dépenses, a décidé d'annuler la tenue du recensement. Cependant, face à l'inquiétude manifestée par divers utilisateurs de données, le gouvernement est revenu sur sa décision un mois plus tard.

Une des principales raisons pour le rétablissement du recensement de 1986 était qu'il n'existe aucune solution de rechange rentable au recensement. C'est ce qu'ont souvent fait valoir les nombreux utilisateurs, à la fois du secteur privé et des autres secteurs, qui ont insisté sur la nécessité de rétablir le recensement de 1986.

Les activités relatives à la planification et aux procédures ont repris et le recensement s'est tenu comme prévu le 3 juin 1986.

1.5 Réduction des coûts de $100 millions

Comme condition de rétablissement du recensement, il a toutefois été demandé à Statistique Canada d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan permettant à la fois la tenue d'un recensement intégral en 1986 et la réalisation d'économie de 100 millions de dollars sur une période de cinq ans.

Pour réaliser ces économies, tout en effectuant un recensement mi-décennal désormais intégral, les plans ont été révisés et un certain nombre de mesures précises ont été prises.

Vingt-cinq mille emplois temporaires ont été financés et offerts aux étudiants et aux jeunes, pour la durée du recensement, dans le cadre du Programme fédéral d'emploi pour les étudiants et les jeunes.

STC a accru son efficacité en s'appuyant sur les systèmes et les méthodes élaborés pour le recensement de 1981. Certaines questions ont été ajoutées en 1986, d'autres supprimées ou révisées, mais la structure du questionnaire élaborée pour 1981 a été de nouveau utilisée en 1986. La publicité a été réduite, les annonces payées éliminées, et des réseaux volontaires de communication ont été mis sur pied afin de promouvoir l'appui et la collaboration du public. Les méthodes de collecte de données ont été modifiées pour améliorer leur efficacité.

Une des mesures financières ayant la plus grande portée avait pour objet d'accroître les recettes générées par la vente de produits statistiques. Une partie appréciable des produits et services a fait l'objet d'un recouvrement complet des coûts. On a insisté davantage sur la commercialisation en faisant connaître les produits et services du recensement et en réduisant ceux qui sont les moins en demande.

1.6 Questionnaire révisé et amélioré

Bien que faisant l'objet de restrictions financières exceptionnelles, Statistique Canada a néanmoins soumis le questionnaire du recensement de 1986 à des mises au point et à des améliorations additionnelles, surtout par l'intermédiaire de consultations auprès des principaux utilisateurs.

Trois nouvelles questions ont été ajoutées au questionnaire du recensement de 1986 afin de satisfaire à des besoins essentiels en matière de données. Ces questions avaient trait à l'ascendance autochtone (une question posée à l'ensemble des répondants), à l'incapacité (posée à un ménage sur cinq) et au principal domaine d'études (un ménage sur cinq). Par ailleurs, sept des questions posées à l'occasion du recensement de 1981 ont été laissées de côté parce qu'on a jugé (par suite des consultations auprès des utilisateurs de données) que la collecte des données correspondantes était moins prioritaire. L'élimination de ces questions a aussi permis de réduire les coûts et d'alléger le fardeau de déclaration.

1.7 Amélioration des communications avec les répondants

1.7.1 Services bilingues

Le recensement de 1986 a fait oeuvre de pionnier en permettant aux Canadiens de remplir les questionnaires dans la langue officielle de leur choix. En effet, pour la première fois, la version abrégée du questionnaire, qui a été distribuée à environ 80% des ménages, était bilingue. En outre, les procédures de collecte ont été modifiées afin de faire en sorte que, dans toutes les régions du Canada, les répondants reçoivent des questionnaires complets rédigés dans la langue officielle de leur choix. Lorsqu'il était impossible de déterminer quelle était cette langue, deux questionnaires

complets, un en anglais et l'autre en français, étaient laissés au logement du répondant. La prestation de ces services bilingues améliorés s'est traduite par un accroissement des dépenses d'environ un million de dollars, soit une somme très inférieure à 1% du coût total du recensement.

1.7.2 Explication multilingue du recensement

La trousse du recensement a été révisée afin d'inclure les raisons pour lesquelles chacune des questions est posée. Ces raisons, ainsi que d'autres sections choisies, ont été traduites en trente-trois langues afin d'aider au dénombrement des personnes ne parlant ni l'une ni l'autre des deux langues officielles.

1.7.3 Appel aux répondants autochtones

Des mesures spéciales, notamment la publicité, des méthodes améliorées de collecte et de contrôle de la qualité des données, ainsi qu'une nouvelle question portant sur le statut autochtone, ont été prises afin de mieux rejoindre les peuples autochtones du Canada.

1.8 Poursuite de la collaboration avec les centres de Revenu Canada - Impôt

L'entente fructueuse conclue avec Revenu Canada-Impôt pour l'utilisation de ses centres régionaux (installations, personnel et matériel informatique) en vue de la saisie des données des formules remplies du recensement de 1981 a été renouvelée pour 1986. Toutes les parties ont estimé que l'entente de collaboration avait bien fonctionné pour le recensement de 1986, et devrait être reconduite.

1.9 Confidentialité

La Loi sur la statistique stipule que chaque membre responsable du ménage est tenu de remplir le questionnaire du recensement. Depuis l'adoption de la première Loi sur la statistique, en 1918, le Parlement reconnaît l'importance des données du recensement en obligeant tous les citoyens à remplir le questionnaire.

Toutefois, la même Loi oblige Statistique Canada à assurer la confidentialité des renseignements fournis par les répondants et prévoit des sanctions sévères pour les employés qui enfreignent la Loi. Il convient toutefois de souligner que, depuis la création du Bureau en 1918, aucun employé n'a jamais été inculpé, ni reconnu coupable d'une violation des dispositions de la Loi relatives à la confidentialité. De fait, l'importance du maintien de la confidentialité fait l'objet d'un tel consensus que même les tribunaux et le nouveau Service canadien du renseignement de sécurité ne peuvent avoir accès aux données du recensement ou aux autres données recueillies en vertu de la Loi sur la statistique. Compte tenu de l'importance reconnue des données du recensement et du fait que la confidentialité de ces données est protégée, très peu de personnes se soustraient à l'obligation que leur fait la Loi de remplir le questionnaire.

Figure 1. RECENSEMENT DU CANADA DE 1986

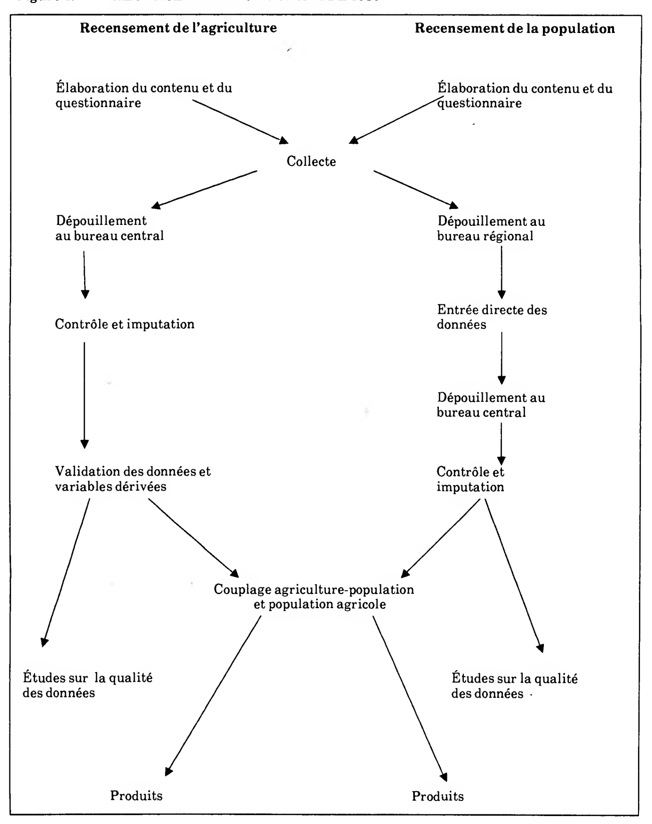


Figure 2. **QUESTIONS DU RECENSEMENT DEPUIS LA CONFÉDÉRATION**

	Posées pour la première fois (recensements avant 1961)	1961	1966	1971	1976	1981	1986
Caractéristiques démographiques							
- Nom	1871	X	X	X	X	X	X
- Lien avec la personne repère	1891	X	X	X	X	X	X
- Sexe	1871	X	X	X	X	X	X
- État matrimonial	1871	X	X	X	X	X	X
- Date de naissance	1871	X	X	X	X	X	X
- Lieu de résidence cinq ans auparavant	1941	X	-	X	X	X	X
- Nombre de déménagements depuis le dernier recensement	-	-	-	X	-	-	-
- Date du premier mariage	1941	X	-	X	-	X	-
- Fécondité	1941	X	-	X	-	X	-
Langue et caractéristiques ethniques et culturelles							
- Langue maternelle	1901	X	-	X	X	X	X
- Langue parlée à la maison	-	-	-	X	-	X	X
- Connaissance des langues officielles	1901	X	-	X	-	X	X
- Lieu de naissance	1871	X	-	X	-	X	X
- Lieu de naissance des parents	1891	-	-	X	-	-	-
- Période ou année d'immigration	1901	X	-	X	-	X	X
- Citoyenneté	1901	X	-	X	-	X	X
- Origine ethnique	1871	X	-	X	-	X	X
- Ascendance autochtone	-	-	-	-	-	-	X
- Religion	1871	X	-	X	-	X	-
Scolarité							
- Fréquentation scolaire	1871	X	-	X	X	X	-
- Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	1941	X	-	X	X	X	X
- Nombre d'années d'études postsecondaires	-	-	-	X	X	X	X
- Certificat ou diplôme universitaire	-	-	-	X	X	X	X
- Cours de formation professionnelle suivi à plein temps et terminé (3 mois ou plus)	-	-	-	X	-	-	-
- Province des études primaires ou secondaires (ou à l'extérieur du Canada)	-	-	-	X	-	-	-
- Principal domaine d'études	-	-	-	-	-	-	X

Figure 2. QUESTIONS DU RECENSEMENT DEPUIS LA CONFÉDÉRATION - suite

	Posées pour la première fois (recensements avant 1961)	1961	1966	1971	1976	1981	1986
Caractéristiques de la population active							
- Nombre d'heures travaillées la semaine précédente	1951	X	-	X	X	X	X
- Nombre d'heures travaillées habituellement chaque semaine	1911	X	-	X	-	-	-
- Date du dernier travail	-	-	-	X	-	X	X
- Industrie	1901	X	-	X	-	X	X
- Profession	1871	X	-	X	-	X	X
- Catégorie de travailleurs	1891	X	-	X	-	X	X
- Lieu de travail	-	-	-	X	-	X	X
- Nombre de semaines travaillées l'année précédente	1901	X	-	X	-	X	X
- Travail à plein temps ou à temps partiel	-	-	-	X	-	X	X
Revenu							
- Revenu total	-	X	-	X	-	X	X
- Salaires et traitements	1901	X	-	X	-	X	X
- Revenu provenant d'un travail autonome[1]	-	X	-	X	-	X	X
- Revenus provenant de transferts gouvernementaux	-	X	-	X	-	X	X
- Revenu de placements	-	X	-	X	-	X	X
- Pensions de retraite et autre revenu en espèces	-	X	-	X	-	X	X
Famille et ménage							
- Existence d'une hypothèque	1941	X	-	X	-	X	X
- Institution détenant la première hypothèque	-	X	-	X	-	-	-
- Loyer brut	1941	X	-	X	-	X	X
- Loyer total en espèces	1941	X	-	X	-	X	X
- Paiement de loyer réduit (par ex., logement subventionné par le gouvernement)	-	-	-	X	-	-	-
- Automobiles disponibles pour usage personnel	1941	X	-	X	-	-	-
- Possession d'une maison de villégiature	-	-	-	X	-	-	-

1 Deux questions ont été posées: l'une sur le revenu net provenant d'un travail autonome non agricole, l'autre sur le revenu net provenant d'un travail autonome agricole. Ces deux questions ont été énoncées à chacune des années indiquées, sauf en 1961. Cette année-là seule la question sur le revenu provenant d'un travail autonome non agricole a été posée.

Figure 2. QUESTIONS DU RECENSEMENT DEPUIS LA CONFÉDÉRATION - fin

	Posées pour la première fois (recensements avant 1961)	1961	1966	1971	1976	1981	1986
Famille et ménage - fin							
- Principaux appareils ménagers [2]	1931	X	-	X	-	-	-
- Paiement moyen pour							
• l'eau	-	X	-	X	-	X	X
• l'électricité	-	X	-	X	-	X	X
• le gaz	-	X	-	X	-	X	X
• l'huile (mazout), le charbon, le bois, etc.	-	X	-	X	-	X	X
• l'hypothèque	-	-	-	-	-	X	X
• l'impôt foncier	-	-	-	-	-	X	X
- Condominium (la copropriété)	-	-	-	-	-	X	X
Logement							
- Logement possédé ou loué	1941	X	X	X	X	X	X
- Valeur du logement	1941	X	-	X	-	X	X
- Type de construction	1941	X	X	X	X	X	X
- Nombre de logements dans l'immeuble	1941	-	-	X	-	-	-
- Nombre de pièces dans le logement	1941	X	-	X	-	X	X
- Garage	-	X	-	X	-	-	-
- Eau courante dans le logement	1941	X	-	X	-	-	-
- Baignoire ou douche	1941	X	-	X	-	-	-
- Toilettes à eau dans l'immeuble	1941	X	-	X	-	-	-
- Logement inoccupé (motif)	-	-	-	-	X	-	X
- Période de construction	1941	X	-	X	-	X	X
- Durée d'occupation	1941	X	-	X	-	X	-
- Nombre de chambres à coucher	-	X	-	X	-	-	-
- Source d'alimentation en eau	-	X	-	X	-	-	-
- Méthode d'évacuation des eaux d'égout	-	X	-	X	-	-	-
- Système de chauffage principal	1941	X	-	X	-	X	X
- Principal combustible utilisé pour							
• la cuisson	-	-	-	X	-	-	-
• le chauffage	1941	X	-	X	-	X	X
• le chauffe-eau	-	-	-	X	-	X	-
- Nombre de salles de bains	-	-	-	-	-	X	-
- État du logement	-	X	-	-	-	X	-
Autres							
- Incapacité	-	-	-	-	-	-	X
- Service de guerre	1951	X	-	X	-	-	-

2 D'un recensement à l'autre, la liste des appareils a beaucoup varié. En 1931, on a demandé aux répondants s'ils possédaient un poste de radio; en 1971, on leur a demandé s'ils possédaient un réfrigérateur, un congélateur, un lave-vaisselle, une sécheuse, un téléviseur couleur ou en noir et blanc.

2. PLANIFICATION

La planification et la réalisation d'un recensement national constituent une tâche complexe. Les préparatifs doivent débuter des années avant la date du recensement.

2.1 Antécédents

Le recensement de 1981 a connu un succès sans précédent. Les coûts de la collecte et du traitement des données n'ont pas dépassé ceux prévus au budget, les données ont été diffusées un an plus tôt que prévu et elles ont immédiatement trouvé diverses utilisations et répondu aux besoins de différents utilisateurs. L'approbation du recensement de 1981 stipulait toutefois que Statistique Canada devait examiner la possibilité de substituer aux données du recensement de 1986 des données administratives et des données tirées d'autres enquêtes. Il est toutefois apparu que la chose n'était pas possible et qu'il n'existait aucune solution de rechange pour le recensement de 1986.

Cependant, les années quatre-vingt ont été une période de restrictions budgétaires dans le secteur public. Cette période de restrictions budgétaires a mené à la décision de répéter, en 1986, le recensement de 1981, virtuellement sans modifications. Le désir de perturber le moins possible le contenu et la méthodologie sous-tendait cette décision.

2.2 Structure de planification

Le processus d'élaboration a permis de dégager et de mettre en oeuvre deux éléments de planification essentiels. Le premier a consisté en la réalisation de consultations poussées et méthodiques auprès des utilisateurs afin de connaître leurs besoins en matière de données du recensement; le second a porté sur la coordination d'un programme ayant pour objet de permettre à STC de remplir son mandat tout en respectant les restrictions budgétaires qui lui étaient imposées. La planification a été réalisée par un petit groupe de personnes connu sous le nom de Groupe de gestion des projets du recensement.

Comme les questions du recensement doivent être approuvées par le Cabinet (voir la section 3.3), Statistique Canada a présenté en prévision du recensement de 1986 toute une gamme d'options reflétant les besoins prioritaires des ministères et organismes fédéraux ainsi que des autres utilisateurs. Ces options ont été présentées sous la forme de modules ou d'ensembles de questions pouvant être regroupés selon diverses combinaisons.

Afin de déterminer le contenu du recensement, le groupe de gestion a évalué les besoins de plus de 200 utilisateurs (on trouvera un exposé détaillé du programme de consultation au chapitre 3). Le programme portait avant tout sur les questions relatives au contenu, comme la nature des renseignements devant être recueillis dans le cadre du recensement de 1986 et le genre de totalisation devant être préparée.

Les résultats du processus de consultation ont ensuite servi à élaborer toute une gamme d'options de rechange selon les coûts de mise en oeuvre (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 11.3), le contenu et le fardeau de réponse. Il importe de noter qu'une majorité écrasante d'utilisateurs ont souligné la grande importance du genre de données qu'on ne peut obtenir qu'au moyen d'un recensement. Ces remarques sont venues conforter Statistique Canada dans sa décision initiale de réaliser un recensement intégral en 1986.

2.3 Hypothèses de planification

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la planification du recensement de 1986 a été fondée sur l'hypothèse selon laquelle ce recensement constituerait une répétition virtuellement inchangée du recensement de 1981.

Les procédures et décisions relatives au recensement de 1981 ont donc servi d'hypothèses de travail; de même, les coûts estimatifs ont été établis à partir des coûts afférents à chacune des composantes élémentaires du recensement de 1981, corrigés des effets de l'inflation ainsi que de l'accroissement ou du déclin de la population et du nombre de ménages par région géographique. Seuls les éléments dont on prévoyait qu'ils ne permettraient pas d'atteindre les objectifs fixés pour 1986 ont fait l'objet de modifications au chapitre de la couverture, de la qualité des données, des délais de production et des coûts. De plus, des modifications n'ont été apportées que dans les cas où les frais afférents à la recherche, aux essais et au remaniement étaient plus que compensés par les économies réalisées (les frais incluaient les salaires de base, les frais généraux et les autres frais supplémentaires). Afin de faciliter l'élaboration des plans pour le recensement de 1986, il a aussi fallu évaluer dans quelle mesure les objectifs du recensement de 1981 avaient été atteints.

On supposait à ce que les conditions générales restent les mêmes qu'en 1981, c'est-à-dire: que l'offre de main-d'oeuvre soit abondante et qu'on puisse se prévaloir de la collaboration du personnel de Revenu Canada - Impôt (RCI); que le personnel temporaire soit embauché aux mêmes niveaux qu'en 1981, pour une période de moins de six mois; qu'on puisse utiliser les locaux et les ordinateurs de Revenu Canada - Impôt afin de traiter un volume de travail plus élevé par suite de l'accroissement de la population; que tous les systèmes et procédures utilisés à l'occasion du recensement de 1981 soient exposés dans des documents exhaustifs sous une forme qui permette de réduire au minimum les travaux d'élaboration en vue du recensement de 1986; que la demande des utilisateurs pour les produits et les services se maintienne à un niveau comparable; qu'on puisse disposer de publicité gratuite grâce au soutien des secteurs public et privé.

2.4 Élaboration du programme

En août 1983, le groupe de gestion a préparé un document de travail comportant des plans pour le recensement de 1986 et, à l'automne de la même année, il a élaboré un cadre de planification pour la structure des projets du même recensement. Le processus de planification a été subdivisé en étapes: la planification stratégique, tactique et opérationnelle; la mise en oeuvre (élaboration, essais, production); le contrôle du processus ainsi que l'évaluation des résultats. Les dernières étapes portaient directement sur les résultats du processus (dont on trouve une description aux chapitres 4 à 11).

Les travaux afférents à la **planification stratégique** ont été effectués par l'équipe d'administration du recensement. Cette étape avait pour objet la détermination du contenu, l'établissement des principales dates d'échéance (par ex., le jour du recensement, les dates de diffusion) et la détermination des normes qualitatives.

Ce sont le chef de projet - recensement et les chefs de projet qui se sont chargés de la **planification tactique**. À cet égard, ils devaient déterminer la meilleure façon d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie, préparer un graphique du déroulement des opérations, établir un calendrier à partir des principales dates d'échéance, déterminer la structure des projets ainsi que définir les projets et les tâches et les budgets correspondants.

Figure 3. RECENSEMENT DE 1986 - GRAPHIQUE DE RESPONSABILITÉ

Projet de recensement de 1986 (A. Martin)

Division (Directeur) \ Projet (Chef)	Détermination du contenu (E.T. Pryor)	Géographie (R. Bradley)	Saisie des données (B. Laroche)	Qualité des données (R. Carter)	Produits (D. Norris)	Communication (D. Newson)	Série du contenu (I. Macredie)	Planification et intégration (J. Kennedy)	Programme sur les autochtones (A. Martin)	Marketing (D. Newson)	Généralités
1. Bureau, Direction de la stat. démog. et du rec. (E.T. Pryor, DG)	R										
2. Bureau, Chef du recensement de 1986 (A. Martin, A.P.)						P		R	R	P	
3. Division des opérations du recensement (B. Laroche)	S		R	P	R		P	P		P	
4. Division des opérations des enquêtes (M. Coutts)		P	P	P					P		
5. Division de la géographie (D.R. Bradley)		R			P		P	P	P		
6. Division de la démographie (A. Romaniuc)	P		P	P	P		P	P	P		
7. Statistiques sociales, du logement et des familles (G. Priest)	P		P	P	P		P	P	P		
8. Analyse des enquêtes des ménages et du travail (I. Macredie)	P		P	P	P		R	P	P		
9. Bureaux régionaux (8) (7 directeurs régionaux)		P	P	P		P			P	P	
10. Division des communications (D. Newson, dir. adj.)						R		P	P	R	
11. Opérations du personnel (M. Cuerrier)			P								
12. Division des publications (J. Gagnon)			S		P		P			P	
13. Méthodes d'enquêtes (A. Winkworth)		P	P	R	P			P	P		
14. Services et développement informatiques (M. Podehl)		S	S	S	S						
15. Centre de l'ordinateur (J. Moore)		S	S	S	S		S				
16. Secrétariat du Bureau (J. Morin)	L		L			L				L	L
17. Relations internationales et professionnelles (B. Prigly)											L
18. Planification et programmation opérationnelles (R. Gross)								P			
19. Assistance aux utilisateurs (W. Smith, coordinateur)				P	P	P				P	P

R: Division responsable - Voit à établir le budget, à planifier et à gérer le processus ainsi qu'à fournir une expertise.
P: Division participante - Fournit le savoir-faire et la main-d'oeuvre pour des activités spécifiques et contribue à la conduite générale de l'opération.
S: Division de service - Fournit, sur une base contractuelle, des services au projet.
L: Rôle de liaison - Effectue la liaison entre les organismes gouvernementaux et (ou) les organisations étrangères.

Planification opérationnelle: les procédures de mise en oeuvre du recensement de 1986 devaient être les mêmes que celles utilisées à l'occasion du recensement de 1981. En conséquence, le système de gestion a encore une fois été constitué de deux structures, soit la Structure organisationnelle financière (SOF), qui était chargée de l'affectation et du contrôle des ressources (se reporter à la section 11.3), et la Structure de gestion du projet (SGP), qui avait pour mandat d'organiser et de gérer les ressources afin de permettre l'atteinte des objectifs du programme. Les deux recensements précédents ont été gérés de cette façon et on adoptera la même approche à l'égard du recensement de 1991.

Diverses équipes de projet ont été mises sur pied au sein de l'organisation du recensement. Ces équipes se composaient d'ordinaire d'un petit groupe de personnes possédant des antécédents de travail, des aptitudes et des connaissances différents. Ces personnes provenaient de divers secteurs de l'organisation et travaillaient ensemble à l'exécution d'une tâche spécifique. Cette structure nous a permis de faire l'utilisation la plus opportune et la plus efficace possible des ressources humaines financières à notre disposition, tant au stade de la planification qu'à celui de la mise en oeuvre du recensement de 1986.

Un chef de projet a été nommé pour chaque composante (projet) du recensement (par ex., la collecte, le traitement, les produits, les activités géographiques). On trouve à la figure 3 une présentation des projets et les responsabilités incombant aux chefs de projet correspondants. Comme l'indique le graphique, chaque projet a d'ordinaire été divisé en tâches, ayant à leur tête des chefs de tâche (CT), les tâches plus importantes étant de nouveau subdivisées en sous-tâches ayant à leur tête des chefs de sous-tâche (CST). Les chefs de projet se réunissaient chaque mois et préparaient des rapports sur l'état d'avancement à l'intention du chef de projet - recensement chargé de coordonner non seulement le processus de planification, mais aussi la mise en oeuvre du recensement.

Les travaux de planification opérationnelle ont été effectués par les chefs de projet et par les chefs de tâche et de sous-tâche. Les modalités des projets et des tâches ont été définies en termes d'objectifs et de portée, de structure, d'étapes de mise en oeuvre, de dates d'échéance et d'administration. Les équipes ont ensuite été réunies et elles ont établi les calendriers de planification initiaux; les normes de rendement et les budgets ont été définis (pour plus de détails, se reporter à la section 11.3).

2.5 Documentation

Les renseignements relatifs au recensement de 1986 ont été regroupés dans le Livre de l'administration du recensement de 1986. Ce livre renferme des renseignements essentiels comme un aperçu général du recensement; les hypothèses de planification - en général ainsi que par projet et par tâche; une section financière de même qu'une description de la structure organisationnelle et de la structure par activité (projets, tâches et sous-tâches); ainsi qu'une description des responsabilités du chef de projet - recensement et de son personnel - cette section fait en outre état des plans intégrés et des dates d'échéance.

2.6 Annulation et rétablissement du recensement de 1986

Le recensement national de 1986, dont la tenue avait été approuvée par le gouvernement en juin 1984, a ultérieurement été annulé en novembre 1984 aux termes d'une des mesures annoncées par le ministre des Finances à l'occasion de son exposé financier. On prévoyait que l'annulation du recensement allait permettre de réaliser des économies de $100 millions. De

fait, cette décision prévoyait que le recensement de 1986 aurait pour unique objet de satisfaire aux exigences établies par la Constitution en la matière, c.-à-d. qu'il porterait uniquement sur le Manitoba et la Saskatchewan. En conséquence, on a mis un terme aux travaux de planification en vue d'un recensement intégral pour faire porter ces derniers sur la préparation d'un "mini-recensement".

L'annulation du recensement de 1986 a suscité dans la population une vive controverse qui s'est exprimée par le biais des médias et de lettres adressées au premier ministre, au ministre responsable de STC et au statisticien en chef. De façon générale, les avis exprimés dans les médias allaient de la désapprobation à la condamnation pure et simple de la décision.

En sus de la réaction suscitée dans les médias, l'annulation du recensement de 1986 a également donné lieu à une avalanche de lettres provenant d'intervenants du milieu universitaire, d'associations de gens d'affaires, d'administrations municipales et d'autres groupes d'intérêt demandant le rétablissement du recensement. Dans tous les cas, l'argument apporté à l'appui du rétablissement avait trait au besoin pressant de disposer de données socio-économiques actuelles pour satisfaire aux besoins du Canada au cours des cinq années suivantes.

À la fin du mois de décembre 1984, le gouvernement annonçait le rétablissement du recensement de 1986. Toutefois, en accord avec l'engagement pris par le Cabinet en matière de réduction des dépenses, STC a élaboré un certain nombre d'options visant une réduction des coûts et permettant au Bureau de procéder au recensement tout en réalisant les $100 millions d'économie prévue.

Lorsqu'il a annoncé le rétablissement du recensement, le ministre a insisté sur le fait que Statistique Canada devait procéder au recensement de la population de 1986 (et au recensement de l'agriculture) en respectant les affectations budgétaires existantes au cours des cinq années suivantes. Statistique Canada a prévu réaliser les économies correspondantes par les méthodes suivantes:

1. Près d'un tiers de ces économies résulteraient de la décision de l'administration d'utiliser des crédits de $30 millions affectés au Programme fédéral d'emploi pour les étudiants et les jeunes afin de permettre à STC d'embaucher des étudiants et des jeunes pour occuper environ 25,000 des 45,000 emplois créés par le recensement.

2. Un autre tiers des économies proviendraient d'un accroissement du rendement au sein de STC.

3. Le reste des économies seraient réalisées en mettant davantage l'accent sur le recouvrement des coûts d'élaboration des produits du Bureau. À cet égard, les utilisateurs devraient assumer une part plus équitable des coûts des publications et des services. Cette approche se traduirait par une augmentation de prix de la majorité des produits du Bureau.

Par ailleurs, STC devait également continuer d'assurer au grand public un accès facile et gratuit aux données du recensement par l'intermédiaire du réseau de bibliothèques publiques du Canada ainsi que des propres bibliothèques du Bureau et des centres de consultation régionaux. Ces centres devaient aussi continuer d'assurer la prestation d'un service de renseignements téléphoniques aux Canadiens par l'intermédiaire de l'Assistance-utilisateurs.

De plus, le ministre a ordonné que, pour la première fois de l'histoire, des mesures soient prises pour faire en sorte qu'on explique aux répondants la raison pour laquelle les données du recensement sont recueillies. Selon ses propres mots: "Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi ces questions leur sont posées. [...] lorsqu'ils sauront les utilisations multiples qui sont faites des renseignements, ils reconnaîtront la valeur et l'importance du recensement." Le ministre a également applaudi aux efforts déployés par STC pour élaborer un programme quinquennal permettant de continuer de répondre aux besoins des Canadiens en matière de renseignements statistiques et de réaliser les économies budgétaires nécessaires aux fins du recensement de 1986.

Telles sont les circonstances ayant prévalues à l'occasion de l'élaboration des plans pour le recensement. Au besoin, les chefs de projet ont revu leurs plans initiaux. Toutes les répercussions que l'annulation et le rétablissement du recensement ont pu avoir sur les divers projets sont exposées dans les chapitres correspondants du présent document.

3. DÉTERMINATION DU CONTENU ET ÉLABORATION DU QUESTIONNAIRE

Le présent chapitre porte sur deux des activités du recensement: a) la détermination du contenu, c'est-à-dire le processus consistant à déterminer les sujets devant être abordés dans le cadre du recensement de 1986 et à formuler les questions correspondantes (y compris les catégories de réponses et les instructions à l'intention du répondant); et b) l'élaboration du questionnaire, c'est-à-dire le processus ayant mené à l'impression des questionnaires du recensement de 1986 et des documents connexes. Les deux activités ont été respectivement mises en oeuvre dans le cadre du projet se rapportant au contenu du recensement de 1986 et dans le cadre de la tâche d'élaboration et de production du questionnaire du recensement de 1986.

De façon générale, les options s'offrant à Statistique Canada à l'égard de la tenue d'un recensement mi-décennal varient de la réalisation d'un mini-recensement satisfaisant aux exigences de la Loi à celle d'un recensement intégral, comme celui de 1981. Toutefois, dès le début, les limites de temps et de ressources empêchaient Statistique Canada d'apporter des modifications importantes au contenu du recensement de 1981. Aussi la planification du contenu du recensement de 1986 s'est-elle effectuée à partir de l'hypothèse selon laquelle ce dernier constituerait une "répétition virtuellement inchangée" du recensement de 1981. On reconnaissait toutefois qu'il serait nécessaire d'apporter trois types de modifications. Premièrement, il faudrait ajouter certaines questions (par exemple, une question sur l'incapacité) pour répondre aux préoccupations actuelles de la société canadienne. Deuxièmement, il faudrait étudier la possibilité d'éliminer certaines questions (par exemple, la question sur la religion) pour faire en sorte que le fardeau de réponse et les coûts totaux soient inférieurs à ceux de 1981. Troisièmement, il faudrait étudier la possibilité de remanier certaines questions (par exemple, reformuler la question sur l'état matrimonial) afin d'accroître la qualité et l'utilité des données.

En vue de déterminer quelles modifications devaient être apportées, Statistique Canada a mis en oeuvre, au printemps de 1982, un programme ayant pour objet de recueillir des commentaires auprès des utilisateurs de données comme les ministères fédéraux, le milieu universitaire et le milieu des affaires, de même qu'auprès des agents spécialisés de Statistique Canada. Les deux processus - la consultation auprès des utilisateurs et la consultation auprès du personnel de Statistique Canada - se sont déroulés simultanément et se sont influencés (on trouvera aux sections 3.1 et 3.2 un bref exposé des étapes initiales de ces deux processus). À l'automne 1983, les deux processus ont abouti à la formulation d'un questionnaire ayant servi de base à celui ultérieurement approuvé par le gouvernement du Canada. (Se reporter à la section 3.3 pour un aperçu des principaux événements liés à la mise en oeuvre de ce processus et à la figure 4 pour une liste des principales dates d'échéance.)

Le contenu du questionnaire de 1986 est étudié en détail aux sections 3.4 et 3.5. Par ailleurs, l'élaboration et la production du questionnaire, c'est-à-dire le processus par lequel on transforme le contenu en questionnaires et en documents connexes, sont traitées à la section 3.6. Enfin, on trouvera à la section 3.7 une évaluation des divers processus.

3.1 Consultation auprès des utilisateurs - détermination du contenu

Plus de quatre années avant le jour du recensement de 1986, Statistique Canada a entrepris de réaliser des consultations auprès des utilisateurs clés de données afin de déterminer quels étaient leurs plus pressants besoins en matière de données. Dans un premier temps, au printemps de 1982, Statistique Canada a conclu avec un expert-conseil de l'extérieur un contrat portant sur l'élaboration de "diverses options relatives au contenu du recensement de 1986 en vue de leur présentation au Cabinet". À cet

Figure 4. PRINCIPALES DATES D'ÉCHÉANCE POUR LE PROJET DU CONTENU DU RECENSEMENT DE 1986

Publication par le statisticien en chef adjoint d'un mémoire indiquant les "Hypothèses de travail pour le recensement de 1986"	mars 1980
Publication par le Comité parlementaire spécial concernant les invalides et les handicapés d'un rapport intitulé **"OBSTACLES"**	février 1981
Mise en oeuvre par les membres du personnel d'une évaluation "interne" du recensement de 1981; leurs rapports ont été utilisés aux fins de la planification du contenu du recensement de 1986	mars 1982
Conclusion d'un contrat avec un expert-conseil pour solliciter les commentaires des utilisateurs à l'égard du contenu du recensement de 1986	avril 1982
Début des réunions entre les représentants de Statistique Canada et les groupes autochtones	mai 1982
Préparation par l'expert-conseil du document **"APERÇU GÉNÉRAL DES BESOINS FÉDÉRAUX DE DONNÉES DU RECENSEMENT DE 1986"**; distribution du document à plus de 200 utilisateurs clés ainsi qu'aux cadres supérieurs de Statistique Canada. Les commentaires sur le document ont été reçus au printemps 1983.	novembre 1982
Nomination des membres du Comité parlementaire spécial sur la participation des minorités visibles dans la société canadienne	juin 1983
Préparation par l'expert-conseil de **"OPTIONS PROPOSÉES POUR LE RECENSEMENT DE 1986"** à partir des commentaires des utilisateurs sur le document **"APERÇU GÉNÉRAL"**. Distribution de **"OPTIONS"** aux utilisateurs "externes" appropriés et aux agents spécialisés "internes"	juin 1983
Réunion du Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique pour étudier le contenu du recensement de 1986 à partir du document **"OPTIONS"**	juillet 1983
Transmission des recommandations finales des agents spécialisés sur le libellé des questions proposées pour le recensement de 1986	août 1983
Réalisation de la première partie de l'Enquête sur la santé et l'invalidité au Canada (ESIC) par Statistique Canada; la deuxième partie a été réalisée en juin 1984	octobre 1983
Préparation par l'expert-conseil du **"DOCUMENT DE TRAVAIL - PLANS POUR LE RECENSEMENT DE 1986"**	novembre 1983
Présentation par le ministre des Approvisionnements et Services du **"Mémoire au Cabinet"** (y compris des questions proposées pour le recensement de 1986)	mars 1984

Figure 4. **PRINCIPALES DATES D'ÉCHÉANCE POUR LE PROJET DU CONTENU DU RECENSEMENT DE 1986** - fin

Publication par le Comité spécial sur la participation des minorités visibles dans la société canadienne de **"L'ÉGALITÉ ÇA PRESSE!"**	mars 1984
Approbation par le Cabinet du contenu et des questions du recensement, sous réserve d'une modification de la question sur l'origine ethnique afin d'identifier les minorités visibles	avril 1984
Réunion des représentants des ministères fédéraux concernés pour étudier les questions du recensement sur les minorités visibles et sur les autochtones	avril 1984
Approbation par le Cabinet du libellé définitif du questionnaire de 1986	mai 1984
Première publication du questionnaire du recensement de 1986 dans la Gazette du Canada	juillet 1984
Annulation du recensement de 1986	8 novembre 1984
Rétablissement du recensement de 1986	21 décembre 1984
Deuxième publication du questionnaire du recensement de 1986 dans la Gazette du Canada	juillet 1985

égard, l'expert-conseil a rencontré des représentants de 15 ministères et organismes fédéraux afin de prendre connaissance de leurs besoins en matière de données du recensement de 1986. À la suite de ces rencontres, il a préparé à l'automne 1982 un document intitulé **"Aperçu général des besoins fédéraux de données du recensement de 1986"**.

Cet **"Aperçu"** a été distribué à plus de 200 utilisateurs, organismes fédéraux, administrations provinciales et municipales, à certaines entreprises, à des chercheurs universitaires et à des organismes de mises en marché. On demandait aux utilisateurs de faire part de leur réaction face au document et d'exprimer leurs commentaires concernant leurs besoins en matière de données du recensement de 1986. Les utilisateurs devaient également indiquer les questions du recensement de 1981 qu'ils jugeaient les plus essentielles ainsi que celles qu'ils jugeaient les moins prioritaires. Quelque 125 utilisateurs avaient fait parvenir leurs réponses au printemps 1983.

Parallèlement à la tenue de ces consultations auprès des utilisateurs externes, Statistique Canada a également procédé à une évaluation interne du contenu et du libellé du questionnaire du recensement de 1981. Les agents spécialisés de STC ont alors formulé des recommandations à l'égard de l'inclusion ou de l'exclusion de certaines questions, ainsi que proposé d'autres formulations des questions en vue d'améliorer la qualité des données (se reporter à la section 3.2).

Deux options concernant le contenu du recensement de 1986 ont ensuite été élaborées à partir des résultats des consultations auprès des utilisateurs externes et de ceux de l'évaluation interne. La première option proposait une version abrégée du recensement de 1981 avec des modifications minimes à certaines questions: on proposait d'éliminer 12 des 46 questions du recensement de 1981 et d'en modifier sept autres. La deuxième option recommandait la tenue d'un recensement légèrement plus détaillé et comportait plusieurs propositions de collecte de nouvelles données jouissant d'un soutien considérable auprès des utilisateurs. Cette option recommandait aussi une série d'améliorations au questionnaire de 1981. En juin 1983, les deux options ont été résumées dans un document intitulé **"Options proposées pour le recensement de 1986"**. Ce document a été distribué à certains utilisateurs auxquels on a demandé de formuler des commentaires. Le document a également fait l'objet de discussions dans le cadre d'une réunion du Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique tenue en juillet 1983. Au cours de l'été 1983, l'équipe du contenu du recensement de 1986 a passé en revue les commentaires formulés par les récipiendaires du document ainsi que les questions soulevées à l'occasion de la réunion du conseil fédéral-provincial. Les résultats de cet examen, couplés à ceux de l'évaluation interne, ont ensuite servi de base à l'élaboration d'un troisième document, **"Document de travail - Plans pour le recensement de 1986"** (voir la section 3.3).

En général, le processus de consultation auprès des utilisateurs a démontré que les variables jouissant du soutien le plus substantiel de la part des utilisateurs non fédéraux faisaient également l'objet d'un consensus assez vaste auprès des organismes fédéraux. Toutefois, comme il fallait s'y attendre, il existait certaines exceptions à cette règle. Ainsi, les données relatives à certaines variables (comme la migration et le lieu de travail), qui étaient considérées comme importantes par certains utilisateurs non fédéraux, étaient beaucoup moins prioritaires pour les organismes fédéraux. Inversement, les données relatives à d'autres variables (comme le logement), qui ne présentaient qu'un intérêt limité pour les utilisateurs des administrations provinciales et du secteur privé, revêtaient une importance beaucoup plus grande aux yeux des utilisateurs fédéraux. Les consultations ont aussi révélé que les demandes d'inclusion de données non recueillies à l'occasion du recensement de 1981 étaient modestes.

On réclamait plutôt la tenue d'un recensement semblable à celui de 1981, moyennant des modifications, comme la reformulation de certaines questions en vue d'accroître la fiabilité des données.

3.2 Apport "interne" à la détermination du contenu

Avant la diffusion des données du recensement de 1981, qui a eu lieu entre le printemps 1982 et le printemps 1983, les agents spécialisés de Statistique Canada ont procédé à une évaluation du recensement de 1981 afin de relever les anomalies et les problèmes que présentaient les données. Cette évaluation a donné lieu à l'établissement d'une série de rapports sur les diverses composantes du recensement de 1981. Dans le cadre de la préparation du recensement de 1986, ces rapports ont fait l'objet d'un examen visant à déterminer quelles modifications devraient être apportées au questionnaire de 1981 s'il devait être utilisé aux fins du recensement de 1986. L'examen a laissé supposer qu'il suffirait d'apporter quelques modifications mineures.

Le document **"Aperçu"** (voir la section 3.1) a été distribué à tous les statisticiens en chef adjoints, directeurs généraux et directeurs au sein de Statistique Canada. On a demandé aux cadres supérieurs d'utiliser le document comme point de référence pour exprimer leurs vues à l'égard du contenu du recensement de 1986. Les commentaires de ces cadres nous sont parvenus au printemps 1983, au même moment que les commentaires formulés par les utilisateurs externes.

Statistique Canada a alors préparé un certain nombre d'options à l'égard du contenu du recensement de 1986. Ces options ont ensuite fait l'objet de discussions avec le statisticien en chef et les cadres supérieurs du Secteur de la statistique sociale. En se fondant sur les résultats de ces discussions et sur les commentaires formulés par les utilisateurs externes, l'expert-conseil a ensuite préparé, en juin 1983, un document intitulé **"Options proposées pour le recensement de 1986"** (voir la section 3.1). Ce document a été présenté à l'occasion d'une réunion du chef de projet - recensement de 1986 et des directeurs des domaines spécialisés (et(ou) de leurs représentants) tenue en vue d'étudier le contenu du recensement de 1986. Lors de cette réunion, on a demandé aux divisions spécialisées de préparer des exposés de principe sur les options de rechange: au libellé des questions proposées en vue du recensement de 1986; aux catégories de réponses retenues: et aux instructions à l'intention des répondants. En outre, on a demandé aux agents spécialisés d'indiquer les avantages et les inconvénients de chaque option de rechange, ainsi que de recommander l'adoption d'une des options suggérées en expliquant les raisons justifiant leur choix. On trouve à la figure 5 un exemple des options de rechange préparées pour la question sur le combustible utilisé pour le chauffage.

En août 1983, les recommandations des agents spécialisés et les commentaires des utilisateurs externes ont servi de base à l'élaboration d'un troisième document **"Document de travail - Plans pour le recensement de 1986"** (voir la section 3.3).

3.3 Double publication du questionnaire du recensement de 1986 dans la Gazette du Canada

Le **"Document de travail - Plans pour le recensement de 1986"**, présentait 19 modules optionnels: 16 modules sur le contenu portant sur les questions du recensement et trois modules opérationnels suggérant différentes façons d'assurer la prestation des services

Figure 5. EXEMPLE DE COMMENTAIRES "INTERNES": OPTIONS DE RECHANGE POUR LA QUESTION DU RECENSEMENT DE 1986 SUR LE COMBUSTIBLE OU LA SOURCE D'ÉNERGIE UTILISÉE POUR LE CHAUFFAGE

Option 1 - Question du recensement de 1981

Quel est le principal combustible utilisé pour chauffer ce logement?

☐ Huile ou kérosène

☐ Gaz canalisé, par ex., gaz naturel

☐ Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane

☐ Électricité

☐ Bois

☐ Charbon ou coke

☐ Autre combustible

Option 2 - 1re option de rechange proposée pour 1986

Quel(s) est(sont) le(s) combustible(s) ou la source d'énergie utilisé(e) (s) par ce système de chauffage principal?
Cochez toutes les cases appropriées

☐ Huile (mazout) ou kérosène

☐ Gaz canalisé, par ex., gaz naturel

☐ Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane

☐ Électricité (ne cochez pas cette case si l'électricité est utilisée uniquement pour actionner de l'équipement et des commandes)

☐ Bois

☐ Charbon ou coke

Énergie environnementale captée par:

☐ Pompe à chaleur

☐ Panneaux solaires

☐ Autre combustible ou source d'énergie

Option 3 - 2e option de rechange proposée pour 1986

Quels sont les combustibles ou sources d'énergie utilisé(e)s par le <u>système de chauffage principal</u> indiqué à la question 17?
Cochez toutes les cases appropriées

<u>Combustibles fossiles</u>

☐ Huile (mazout) ou kérosène

☐ Gaz canalisé, par ex., gaz naturel

☐ Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane

☐ Charbon ou coke

<u>Combustibles renouvelables</u>

☐ Électricité (ne cochez pas cette case si l'électricité est utilisée <u>uniquement</u> pour actionner de l'équipement et des commandes)

☐ Transfert de chaleur à l'aide d'une pompe à chaleur
Transfert de chaleur à l'aide de panneaux solaires

<u>Autre combustible ou source d'énergie</u>

☐ Autre

Option 4 - Question approuvée pour le recensement de 1986

Quel est le **principal** combustible ou la **principale** source d'énergie utilisée pour chauffer ce logement?

Cochez une seule case

☐ Gaz canalisé, par ex., gaz naturel

☐ Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane

☐ Électricité seulement

☐ Électricité comme source principale dans les cas où l'on utilise plus d'un combustible/source d'énergie, par ex., électricité et huile (mazout)

☐ Huile (mazout) ou kérosène

☐ Bois

☐ Charbon ou coke

☐ Autre combustible ou source d'énergie

Figure 6. LISTE DE CERTAINS UTILISATEURS DE DONNÉES AYANT FORMULÉ DES COMMENTAIRES SUR CERTAINS MODULES DU RECENSEMENT DE 1986

MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX

Agriculture Canada
Conseil du Canada
Agence canadienne de développement international
Commissaire aux langues officielles
Consommation et Corporations Canada
Conseil économique du Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
Pêches et Océans Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada
Justice Canada
Ministère d'État au développement social

Ministère de la Défense nationale
Bureau du Conseil privé
Travaux publics Canada
Revenu Canada, Douanes et Accise
Gendarmerie royale du Canada

Secrétariat d'État
Condition féminine Canada
Transports Canada
Affaires des anciens combattants Canada

Banque du Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau du Directeur général des élections
Communications Canada
Service correctionnel du Canada
Emploi et immigration Canada
Bureau des relations fédérales-provinciales
Santé et Bien-être social Canada
Industrie et Commerce
Travail Canada
Ministère d'État au développement économique et régional
Postes Canada
Commission de la Fonction publique du Canada
Ministère de l'expansion industrielle régionale
Revenu Canada - Impôt
Sciences et Technologie Canada
Solliciteur général du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Conseil du Trésor du Canada

ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES

Les 12 administrations ont été consultées.

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES ET RÉGIONALES

Durham, Ontario
Halton, Ontario
Oxford, Ontario
Toronto, Ontario
York, Ontario

Edmonton, Alberta
Ottawa-Carleton, Ontario
Peel, Ontario
Waterloo, Ontario

CHERCHEURS UNIVERSITAIRES

Université Dalhousie
Université du Nouveau-Brunswick
University of Toronto

Université de Montréal
University of Regina

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET AUTRES

Association canadienne de la construction
Association des agents immobiliers du Canada
ACHDU
Comité multi-industriel sur la statistique
Ontario Association of Planners
Association des routes et transports

Association des manufacturiers canadiens
Association des fabricants de matériel électrique et électronique
Bureau d'assurance du Canada
Syndicat national des cultivateurs
Comité des systèmes d'information régionaux

ASSOCIATIONS DU DOMAINE DE LA SANTÉ

Association canadienne des compagnies d'assurance-vie et d'assurance-maladie
Association canadienne pour la santé mentale

Conseil canadien de coordination de la déficience auditive
Institut national canadien pour les aveugles

Figure 6. LISTE DE CERTAINS UTILISATEURS DE DONNÉES AYANT FORMULÉ DES COMMENTAIRES SUR CERTAINS MODULES DU RECENSEMENT DE 1986 - fin

Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés
Conseil sur la déficience auditive
Conseil canadien de réadaptation
Coalition des organismes provinciaux des handicapés

ENTREPRISES

Air Canada
Compagnie d'assurance Allstate
Banque nationale du Canada
Caisses Populaires Desjardins
CP Air
Gallup
Imperial Tobacco
Print Measurement Bureau
Trust Royal
Towers
Alcan
Office de justification de la diffusion
BC Telephone
Canada Trust
Clayton Research
Gardner Pinfold
Institut international de statistiques
Banque Royale
Banque de Nouvelle-Écosse

Figure 7. MODULES SUR LE CONTENU DU RECENSEMENT DE 1986 RECOMMANDÉS DANS LE "DOCUMENT DE TRAVAIL - PLANS POUR LE RECENSEMENT DE 1986"

MODULE 1
RECENSEMENT DE BASE (100%)
1. Nom 2. Lien 3. Date de naissance 4. Sexe 5. État matrimonial 6. Langue maternelle 8. Couverture

MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4
MARCHÉ DU TRAVAIL (20%)	SCOLARITÉ I (20%)	SCOLARITÉ II (20%)
25. Activité 26. Date du dernier travail 27. Industrie 28. Lieu de travail 29. Profession 30. Catégorie de travailleurs 31. Semaines travaillées 32. Revenu	21. Années de scolarité 22. Grades	23. Domaine de spécialisation

MODULE 5	MODULE 6	MODULE 7
AUTOCHTONES (100%)	LANGUE (20%)	INCAPACITÉ (20%)
7. Autochtones	18. Langue parlée à la maison 19. Langue officielle	20. Incapacité

MODULE 8	MODULE 9	MODULE 10
LOGEMENT I	LOGEMENT II (20%)	LOGEMENT III (100%)
9. Mode d'occupation (100%) 12. Système de chauffage et source d'énergie (20%) 13. Coûts des services et du logement (20%)	10. Âge du logement 11. Nombre de pièces	Type de construction (codée par le recenseur)

MODULE 11	MODULE 12	MODULE 13
CITOYENNETÉ/IMMIGRATION (20%)	ORIGINE ETHNIQUE (20%)	MOBILITÉ (20%)
14. Lieu de naissance 15. Citoyenneté 16. Année d'immigration	17. Origine ethnique	24. Mobilité

NOTA: (1) Les numéros de questions sont ceux figurant sur le questionnaire du recensement de 1986.
(2) Les modules sont illustrés dans l'ordre dans lequel ils étaient présentés dans "**Info-recensement**".

Légende: 100% - Éléments dont on a proposé l'inclusion dans le questionnaire destiné à l'ensemble de la population.
20% - Éléments dont on a proposé l'inclusion dans le questionnaire-échantillon.

bilingues. Le document décrivait les modules, évaluait leur utilité du point de vue des besoins des utilisateurs et des répondants et faisait état des coûts estimatifs de l'inclusion des différents modules au recensement de 1986. Le document a été distribué aux utilisateurs clés de données ainsi qu'aux cadres supérieurs et aux domaines spécialisés de Statistique Canada pour qu'ils le commentent (pour une liste des utilisateurs ayant formulé des commentaires sur le document, se reporter à la figure 6). Sur la foi des réactions suscitées, 13 des 16 modules sur le contenu et un des trois modules opérationnels ont ensuite été soumis à l'approbation du Cabinet. Voici un aperçu des modules proposés (voir également la figure 7).

Module 1 - Recensement de base - Ensemble de la population

Le module 1 comportait des questions sur les caractéristiques démographiques de base et sur les caractéristiques des ménages (par exemple l'âge, le sexe et la langue maternelle) et la "question sur la couverture" conçue pour assurer le dénombrement de tous les membres de chaque ménage. Entre autres, le recensement de base permet d'établir les estimations démographiques aux fins des transferts fiscaux entre l'administration fédérale et les provinces.

Module 2 - Marché du travail - Échantillon de 20%

Le présent module portait sur les caractéristiques économiques de la population (par exemple, l'activité, le lieu de travail, la profession, l'industrie et le revenu). Le recensement constitue la seule source de données détaillées sur les caractéristiques de la population active ayant trait à l'industrie et à la profession. De plus, une fois combinées aux données démographiques de base, les données sur le revenu fournissent les renseignements nécessaires au repérage des marchés cibles des groupes à faible revenu et permettent de mesurer les fluctuations de la demande et du revenu, une information de première importance pour l'élaboration de nouveaux produits et services.

Module 3 - Scolarité I - Échantillon de 20%

Le premier module sur la scolarité comportait des questions relatives au nombre d'années d'études terminées par les répondants dans divers genres d'établissements et aux grades, certificats ou diplômes obtenus dans ces établissements. Les questions sur le niveau de scolarité de la population ont reçu un fort appui des utilisateurs. Ces données sont utilisées pour l'analyse de questions comme la transition de l'école au marché du travail et l'efficacité des programmes de formation au travail. De même, les données sur les dépenses au titre de l'enseignement intéressent vivement tous les paliers de gouvernement.

Module 4 - Scolarité II - Échantillon de 20%

Le deuxième module sur la scolarité portait sur le principal domaine d'études des répondants au niveau post-secondaire. Cette nouvelle question a été ajoutée pour permettre la collecte de données plus détaillées sur le niveau de scolarité, lesquelles données sont nécessaires pour établir des prévisions sur la situation future du marché du travail et pour planifier les programmes de formation ou de perfectionnement appropriés (voir aussi la section 3.5.2).

Module 5 - Autochtones - Ensemble de la population

Le module sur les autochtones comportait une nouvelle question conçue pour dénombrer les autochtones du Canada. Afin de satisfaire à la demande en matière de classement recoupé, particulièrement pour les petites régions, on a recommandé l'inclusion de cette question sur le questionnaire destiné à l'ensemble de la population. La "question sur les autochtones" a été conçue pour fournir des renseignements aux administrations publiques chargées de la planification de programmes visant à améliorer le statut social et le niveau de scolarité des autochtones et aux groupes autochtones cherchant à obtenir leur autonomie (voir aussi la section 3.5).

Module 6 - Langue - Échantillon de 20%

Le module 6 comportait deux questions portant sur la langue (c'est-à-dire la langue le plus souvent parlée à la maison et l'utilisation des langues officielles du Canada). Ces questions fournissent des renseignements essentiels pour la mise en oeuvre des programmes de promotion du bilinguisme. Une fois combinées aux données sur la langue maternelle (voir le module 1), ces données permettent aussi d'étudier les transferts linguistiques chez divers groupes. Ces données sont de plus en plus utilisées par les experts en études de marché, par les groupes culturels et dans l'industrie des communications.

Module 7 - Incapacité - Échantillon de 20% ("question de sélection")

Le module sur l'incapacité portait sur une nouvelle question conçue pour identifier les personnes handicapées. Compte tenu de la demande sans cesse croissante de renseignements sur les personnes handicapées, cette "question de sélection" devait permettre de réaliser une enquête postcensitaire sur l'ensemble de la population invalide (voir aussi la section 3.5).

Module 8 - Logement I - Ensemble de la population et échantillon de 20%

Le module 8 comportait un groupe de questions portant sur le logement. On a proposé que la question sur le mode d'occupation soit incluse dans le questionnaire 2A et que les questions sur le système de chauffage et le combustible utilisés ainsi que sur les dépenses au titre des services publics et sur les coûts du logement soient incluses dans le questionnaire 2B. Ces questions permettent de recueillir des données sur la propriété, sur l'utilisation de l'énergie et sur les coûts du logement (c'est-à-dire le loyer et les paiements hypothécaires).

Module 9 - Logement II - Échantillon de 20%

Le deuxième module sur le logement comportait d'autres questions sur le logement portant sur des sujets comme l'âge du logement, le nombre de pièces dans le logement et le besoin de réparations. Ces questions permettent de recueillir des données de base sur le parc de logements du Canada. En particulier, la question sur l'âge du logement fournit un indicateur utile pour les programmes visant la rénovation domiciliaire et la conservation de l'énergie.

Module 10 - Logement III - Ensemble de la population

Les éléments d'information recueillis dans le cadre du présent module, qui porte sur le type de construction résidentielle, fournissent des données repères sur le stock immobilier du Canada selon le type de construction (par exemple, maison individuelle non attenante, appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus). En 1986, la réponse à cette question devait être inscrite par le recenseur parce que l'expérience acquise lors des derniers recensements laissait supposer que les recensés avaient éprouvé des difficultés à catégoriser correctement les divers types de construction résidentielle.

Module 11 - Citoyenneté/Immigration - Échantillon de 20%

Le module 11 était composé de questions portant sur l'immigration (c'est-à-dire sur la citoyenneté et le lieu de naissance). Ces questions sont nécessaires à l'élaboration de la politique en matière d'immigration et à l'analyse du degré d'assimilation des immigrants à la société canadienne. Les données sont utiles dans des domaines comme la planification des élections et l'élaboration des programmes destinés aux nouveaux citoyens éventuels.

Module 12 - Origine ethnique - Échantillon de 20%

La question sur l'origine ethnique permet de recueillir des données très utiles sur la société multiculturelle canadienne et sur les origines de la population canadienne. Ces données sont largement utilisées par diverses associations ethniques (voir aussi la section 3.5).

Module 13 - Mobilité - Échantillon de 20%

Le module 13 comportait une question conçue pour mesurer la mobilité de la population sur la période de cinq ans écoulée entre le recensement de 1981 et celui de 1986. Cette question a permis de recueillir des données utiles pour la préparation des estimations et des projections démographiques intercensitaires ainsi que des données sur la disponibilité et le mouvement de la main-d'oeuvre qualifiée. De plus, elle a permis de mieux comprendre la redistribution de la population.

(Se reporter à l'annexe B pour le questionnaire et le guide de 1986 qui expliquent plus en détail les raisons pour lesquelles les questions ont été posées.)

Les trois modules sur le contenu dont on n'a pas recommandé l'inclusion dans la proposition présentée au Cabinet étaient:

(i) un module formé de questions posées à l'occasion du recensement de 1981 et n'ayant pas reçu un appui suffisant des utilisateurs (par exemple, des questions sur la durée d'occupation du logement, sur la nuptialité et sur la religion);

(ii) un module portant exclusivement sur le lieu de travail; et

(iii) un module de rechange pour le module 5 relatif aux autochtones.

En tout, les recommandations proposaient d'inclure neuf questions sur le questionnaire destiné à l'ensemble de la population, et 42 questions sur le questionnaire destiné à l'échantillon de 20%. De plus, elles suggéraient l'adoption d'un des trois modules opérationnels portant sur la prestation des services bilingues (voir la section 3.6).

Un mémoire à l'intention du Cabinet a ensuite été élaboré à partir du document de travail. Le mémoire et le libellé recommandé pour les questions du recensement de 1986 ont été présentés au Cabinet par le ministre des Approvisionnements et Services en mars 1984. En avril de la même année, le Cabinet a approuvé le mémoire et les questions connexes, à condition que la question sur l'origine ethnique soit reformulée afin de permettre le dénombrement des minorités visibles (voir section 3.5).

On a mis la dernière main au libellé du questionnaire proposé pour le recensement de 1986 en mai 1984, puis on a envoyé le questionnaire au Bureau du Conseil privé où le décret relatif au recensement de la population de 1986 a été préparé. Le décret a été approuvé par le gouverneur général en conseil en juin 1984 et publié dans la Gazette du Canada en juillet 1984.

Puis, comme nous l'avons mentionné, au début de novembre 1984, le gouvernement fédéral a annulé la tenue du recensement de 1986 dans le cadre d'un effort de compression des dépenses. Les efforts de planification ont alors porté sur la préparation d'un recensement mi-décennal en Saskatchewan et au Manitoba, conformément aux exigences de la Loi. Toutefois, à la suite des interventions répétées des utilisateurs de données des secteurs public et privé, le recensement de 1986 a été rétabli le 21 décembre 1984.

À la suite de l'annulation et du rétablissement du recensement, il a fallu procéder à un remaniement du questionnaire initialement publié dans la Gazette du Canada en juillet 1984. En conséquence, un questionnaire remanié a été publié dans la Gazette du Canada en juillet 1985. À cet égard, le questionnaire destiné à l'ensemble de la population est demeuré essentiellement inchangé, tandis que deux éléments (sur les réparations apportées au logement et sur le combustible utilisé pour l'eau

chaude) ont été éliminés du questionnaire-échantillon. De plus, les éléments retenus ont été réorganisés afin de ramener le nombre de questions à 32.

3.4 Questions du recensement de 1986

À la suite de l'approbation du contenu du recensement de 1986, quatre questionnaires ont été préparés en vue de recueillir des données auprès des répondants. Le questionnaire abrégé (formule 2A) était bilingue.

Le questionnaire long (formule 2B) était remis aux ménages dans la langue officielle de leur choix lorsque le recenseur était en mesure d'entrer en contact avec eux, et, sinon, dans les deux langues officielles.

Formule 2A - Questionnaire abrégé

Le questionnaire abrégé, utilisé pour recenser quatre cinquièmes de tous les ménages privés du Canada, comportait les neuf questions suivantes:

nº de la question	Contenu
1	Nom
2	Lien avec la Personne 1
3	Date de naissance
4	Sexe
5	État matrimonial
6	Langue maternelle
7	Ascendance autochtone
8	Personne responsable des paiements du ménage et "couverture"
9	Mode d'occupation (propriétaire ou locataire)

La formule 2A comptait suffisamment d'espace pour permettre de recenser six membres du ménage; on utilisait des questionnaires additionnels pour les ménages comportant un plus grand nombre de membres.

Formule 2B - Questionnaire long

Le questionnaire long était composé des neuf questions figurant sur la formule 2A et de 23 autres questions. La formule 2B a été distribuée à un échantillon de un ménage sur cinq, sauf dans les régions nordiques et éloignées où elle a été distribuée à tous les ménages afin d'améliorer la fiabilité des données sur les populations de taille trop faible pour permettre un échantillonnage (se reporter à l'annexe B pour un exemplaire de la formule 2B).

Les 23 questions additionnelles figurant sur la formule 2B étaient les suivantes:

nº de la question	Contenu
10	Période de construction du logement
11	Nombre de pièces dans le logement
12	Système de chauffage principal et principal combustible
13	Coûts d'habitation, valeur du logement, condominiums (copropriété)
14	Lieu de naissance
15	Citoyenneté
16	Année d'immigration
17	Origine ethnique
18	Langue parlée à la maison
19	Connaissance des langues officielles du Canada
20	Incapacité
21	Années de scolarité
22	Grades, certificats et diplômes
23	Principal domaine d'études
24	Mobilité (lieu de résidence en 1981)
25	Travail au cours de la dernière semaine (heures, mise à pied temporaire, recherche d'un travail, etc.)
26	Date du dernier travail
27	Industrie (employeur, nom de l'entreprise, genre d'entreprise)

nº de la question	Contenu
28	Lieu de travail
29	Profession (genre de travail, fonctions les plus importantes)
30	Catégorie de travailleurs (employé, travailleur autonome, etc.)
31	Semaines travaillées en 1985, plein temps/temps partiel
32	Revenu

Formule 2C - Questionnaire destiné aux ménages d'outre-mer

La formule 2C a servi au recensement des Canadiens affectés à un établissement militaire ou gouvernemental en dehors du Canada. Elle comportait toutes les questions sur les personnes figurant dans la formule 2B, à l'exception de la question sur le lieu de résidence en 1981. La formule ne comprenait aucune question sur le logement, mais elle utilisait les questions sur le lieu habituel de résidence au Canada. Contrairement à la formule 2A et à la formule 2B, ce questionnaire était conçu pour recueillir des renseignements uniquement sur une personne.

Formule 3 - Questionnaire individuel de recensement

Les personnes habitant des logements collectifs comme des hôtels, des motels et des maisons de chambres avec des amis, etc., ont été recensées à l'aide de la formule 3, qui, à l'exception du fait qu'elle ne comportait aucune question sur le logement, était identique à la formule 2B. La formule 3 était aussi conçue pour recueillir des renseignements sur une seule personne. Aussi a-t-elle été utilisée pour recenser les membres des ménages privés qui, pour des raisons de confidentialité, ne voulaient pas que les renseignements les concernant figurent sur la formule du ménage.

Autres

Une autre formule a été utilisée aux fins du recensement de la population des hôpitaux et des prisons (formule 1A). Ces établissements ont tendance à abriter d'importantes populations de résidents temporaires et, pour des raisons d'ordre pratique, leur recensement a été effectué à partir des dossiers administratifs des établissements. La formule 1A ramenait le dénombrement à sa plus simple expression en ne recueillant qu'une ligne de données de base sur chaque résident temporaire.

3.5 Modifications apportées au questionnaire du recensement de 1981

Pour des raisons dont il a déjà été fait état, les conditions ayant présidé à l'élaboration du recensement de 1986 commandaient que ce dernier ne constitue qu'une version légèrement modifiée du recensement de 1981. Autant l'évaluation interne du recensement de 1981 que les consultations auprès des utilisateurs externes au sujet du contenu du recensement de 1986 ont permis de cerner les problèmes susceptibles d'être résolus en modifiant le questionnaire du recensement de 1981 et le guide connexe. L'ensemble des modifications résultantes illustrent clairement les efforts déployés par Statistique Canada pour améliorer la qualité des données de 1986. La présente section porte sur les questions qui ont été éliminées du questionnaire ou qui y ont été ajoutées à l'occasion du recensement de 1986. Par ailleurs, on trouvera à l'annexe A un exposé détaillé des autres modifications apportées au libellé des questions et aux catégories de réponses. On trouve également aux annexes B et C du présent document des exemplaires des questionnaires des recensements de 1981 et de 1986 ainsi que des guides y afférents.

3.5.1 Éléments retranchés du questionnaire du recensement de 1981

Les questions suivantes n'ont pas figuré sur le questionnaire du recensement de 1986 (les numéros de questions renvoient au questionnaire de 1981).

Q. 12, type de construction résidentielle (confiée au recenseur en 1986)
Q. 14, mode d'occupation du logement
Q. 16, nombre de salles de bains
Q. 18b), combustible utilisé pour l'eau chaude
Q. 19, besoin de faire des réparations au logement
Q. 27, religion
Q. 35, fréquentation scolaire depuis le mois de septembre précédent
Q. 37, fécondité
Q. 38, nuptialité (date du premier mariage)

Le recensement de 1981 comportait une question d'autodénombrement (question 12) sur le type de construction résidentielle, mais la collecte des données afférentes a suscité de sérieux problèmes: il semble que les répondants aient éprouvé des difficultés à catégoriser les logements autres que les maisons individuelles non attenantes, les appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus et les logements mobiles. À l'occasion du recensement de 1986, ce sont les recenseurs qui ont inscrit les codes de logement. Une petite case marquée TL figurait sur la page couverture du questionnaire du recensement de 1986. Cette case était utilisée par le recenseur pour enregistrer le type de construction résidentielle (type de logement), à l'aide d'un des codes suivants:

1 - Maison individuelle non attenante
2 - Maison jumelée
3 - Maison en rangée
4 - Autre maison individuelle attenante
5 - Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant
6 - Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus
7 - Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages
8 - Habitation mobile
9 - Autre logement mobile

Initialement, les recenseurs ne devaient coder que quatre catégories de construction, parce qu'on jugeait trop onéreuse la formation nécessaire pour assurer un codage plus détaillé. Ces catégories étaient: la maison individuelle non attenante, les appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, les logements mobiles (autres qu'une habitation mobile) et tous les autres types de construction. Finalement, un certain nombre d'utilisateurs de données ont accepté d'absorber les frais de formation et de traitement afférents à l'utilisation d'une liste de neuf catégories. On dispose donc de données ventilées selon les neuf catégories, mais ces données sont offertes uniquement à titre de produit personnalisé.

3.5.2 Questions ajoutées au questionnaire du recensement de 1986

Les consultations relatives au contenu du recensement de 1986 ont mené à l'ajout de trois nouvelles questions ayant pour objet la collecte de données sur le principal domaine d'études, l'incapacité et les autochtones.

a) Le principal domaine d'études

Dans le cadre du processus de consultation sur le contenu du recensement de 1986, les utilisateurs de données fédéraux ont particulièrement insisté sur la nécessité de recueillir des données sur le domaine d'études et de spécialisation des personnes détenant un grade, un certificat ou un diplôme postsecondaire. Ainsi, Emploi et Immigration Canada considérait que ces renseignements étaient essentiels à la mise en oeuvre de programmes comme la Planification de l'emploi et le Système de projections des professions au Canada. Pour répondre à ce besoin, Statistique Canada a recommandé que la question sur la fréquentation scolaire ayant figuré sur le questionnaire-échantillon de 1981 soit remplacée par une question sur le principal domaine d'études.

Statistique Canada avait déjà recueilli des données sur le principal domaine d'études dans le cadre:

(i) du recensement de 1971 (question sur la formation professionnelle et le stage d'apprentissage);
(ii) de l'enquête postcensitaire de 1976 sur la main-d'oeuvre hautement qualifiée;
(iii) de l'enquête nationale auprès des diplômés de 1978 et de 1984;
(iv) de l'enquête sur le profil de la population actuelle de 1982, supplément de l'enquête sur la population active; et
(v) des enquêtes annuelles permettant de recueillir des données pour le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et le Système d'information sur les effectifs des collèges communautaires (SIECC).

Ces différentes données ont permis d'élaborer la question 23, à l'égard de laquelle on trouve des explications supplémentaires dans le Guide du recensement de 1986. Les réponses à la question ont été codées à l'aide d'une classification comportant plus de 430 catégories.

b) Les personnes limitées dans leurs activités

En février 1981, le Comité parlementaire spécial concernant les invalides et les handicapés publiait un rapport intitulé "Obstacles". Ce rapport avait pour objet de repérer les obstacles clés auxquels les personnes limitées dans leurs activités doivent faire face au Canada et d'ébaucher un plan d'action pour les aider à surmonter ces obstacles.

La recommandation 113 du rapport "Obstacles" suggérait que "le gouvernement fédéral demande à Statistique Canada d'accorder une priorité élevée à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie à long terme visant à générer des données complètes sur les personnes limitées dans leurs activités, au Canada, à l'aide d'enquêtes utilisant le recensement de la population comme base de sondage et des données des programmes". Au nombre des mesures susceptibles de permettre la mise en oeuvre de la recommandation, le Comité proposait "l'inclusion dans le recensement de 1986 de questions sur l'incapacité et la réalisation d'une enquête de suivi visant à générer des données sur les personnes limitées dans leurs activités, au Canada".

Les consultations réalisées auprès des utilisateurs de données au printemps 1982 ont indiqué que tant les organismes du secteur public que ceux du secteur privé étaient chaudement en faveur de l'inclusion d'une question sur l'incapacité au recensement de 1986. En outre, des organismes comme la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada de même que des ministères comme Santé et Bien-être social Canada, Condition physique et Sport amateur, ainsi que le Secrétariat d'État (Secrétariat sur la condition des personnes handicapées) ont offert d'apporter un soutien financier. En octobre 1983 et en juin 1984, l'Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada (ESIC) a été réalisée par Statistique Canada comme supplément à l'Enquête mensuelle sur la population active. Les résultats de l'ESIC ont servi à la conception et à l'élaboration de la question sur l'incapacité incluse au recensement de 1986.

Ces diverses consultations et enquêtes ont abouti à l'élaboration de la question 20 et des notes explicatives connexes ayant été incluses dans le guide. On notera que la question 20 était une question de sélection, c'est-à-dire que les réponses à la question ont été utilisées pour sélectionner un échantillon aux fins de l'enquête postcensitaire sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), réalisée après le recensement de 1986. Quoique les données sur les personnes ayant des incapacités soient disponibles à partir du recensement, il est préférable que les utilisateurs consultent d'abord l'ELSA.

c) **Les autochtones**

Le recensement de 1981 dénombrait les autochtones au moyen d'une question sur l'origine ethnique. Or, cette mesure a donné lieu à de nombreuses critiques portant sur des aspects aussi variés que le libellé de la question même et son inclusion au questionnaire-échantillon. Statistique Canada s'est montré sensible à ces critiques et a pris des mesures pour améliorer aussi bien le libellé de la question que la méthode de collecte des données en vue du recensement de 1986.

Dans un premier temps, on a procédé à des consultations approfondies en vue de déterminer les besoins des différents groupes représentant les autochtones ainsi que d'arrêter la meilleure façon de répondre à ces besoins à l'aide des données du recensement de 1986. Ainsi, en mai 1982, les cadres supérieurs de Statistique Canada ont commencé à rencontrer les représentants de tous les ministères provinciaux et fédéraux devant traiter avec les autochtones. Des réunions ont également été tenues avec la majorité des associations autochtones nationales ainsi qu'avec certaines associations provinciales. Les suggestions et les recommandations faites dans le cadre de ces consultations ont ensuite été analysées et diverses options ayant trait à leur mise en oeuvre ont été présentées aux divers groupes consultés. Après la tenue de plusieurs réunions et la présentation d'un certain nombre de contre-propositions, on a pu en arriver à un compromis quant à la forme de la question 7, question conçue pour identifier et situer les autochtones du Canada. La question sur les autochtones a été séparée de la question sur l'origine ethnique et incluse dans le questionnaire complet.

Comme le libellé de la question mettait l'accent sur la façon dont les répondants se percevaient, on acceptait les réponses multiples à l'exclusion, bien sûr, d'une réponse "non" combinée à toute autre réponse.

Les procédures de contrôle sur le terrain incluaient cette question au nombre de celles devant faire l'objet d'un suivi obligatoire. En conséquence, tous les ménages dont un des membres n'avait pas répondu à cette question ont été contactés de nouveau.

Comme la présente question a suscité d'importants problèmes en matière de qualité des données, on a décidé que ces données ne feraient pas l'objet d'une diffusion officielle. Les chiffres sur les autochtones ayant été publiés sont fondés sur les réponses à la question 17, soit la question sur l'origine ethnique. (Pour de plus amples renseignements, voir la section 11.4.)

3.6 Élaboration et production du questionnaire

La conception de la trousse du recensement doit tenir compte des méthodes de collecte et des techniques de traitement utilisées, ainsi que des exigences de la Société canadienne des postes. Comme ces éléments, de même que le contenu du questionnaire, varient d'un recensement à l'autre, il faut revoir les procédures d'élaboration et de production des questionnaires à chaque recensement.

Par suite de l'expérience de 1981, la structure du recensement de 1986 prévoyait que le chef de tâche, Élaboration et production du questionnaire, devait rendre compte au chef de projet, Saisie des données (voir la figure 8). L'équipe affectée à cette tâche avait pour principal objectif

de produire une trousse efficace de documents aux fins de la mise en oeuvre du recensement de 1986. Cette trousse devait comprendre les questionnaires et les documents connexes comme les guides et les enveloppes devant être utilisés dans le cadre de la collecte (voir la figure 9). L'équipe devait produire cette trousse en respectant des lignes directrices précises en matière de délais de production, de coûts et de qualité. Les sections suivantes portent sur les quatre principales étapes de la mise en oeuvre de cette tâche: la planification, l'élaboration, la production et l'évaluation.

Planification

L'étape de la planification avait pour principal objectif de préparer un ensemble détaillé de plans opérationnels devant permettre de contrôler l'exécution des travaux afférents à la mise en oeuvre de la tâche. Ces plans comprenaient une structure de répartition du travail, des schémas de réseaux (graphiques de cheminement critique), des diagrammes de Gantt, un exposé des besoins en ressources et un calendrier des dates cibles. Cette étape a également donné lieu à la réalisation d'un certain nombre d'études visant à examiner les options de rechange à certaines composantes clés de la tâche. À cet égard, il convient de souligner les trois études ayant porté sur les services bilingues, l'élaboration automatisée des formulaires et les formulaires en braille.

L'équipe de planification de l'élaboration et de la production du questionnaire a entrepris ses travaux à l'été 1981 en formulant ses objectifs préliminaires. En septembre 1982, elle a réalisé une étude sur les options de rechange à l'égard de la prestation des services bilingues. En juillet 1983, le chef de tâche a publié un rapport intitulé "Recensement du Canada de 1986 - Options en vue d'optimaliser l'offre d'un questionnaire dans la langue officielle choisie par le répondant". En se fondant sur ce rapport, on a décidé que le questionnaire abrégé destiné à l'ensemble de la population (formule 2A) serait bilingue et que le questionnaire-échantillon (formule 2B) serait unilingue. En outre, le recenseur devait livrer à tous les ménages devant recevoir un questionnaire complet un questionnaire dans la langue officielle choisie par le membre responsable du ménage, et deux questionnaires, un en français et un en anglais, lorsque le membre responsable du ménage était absent au moment de la livraison. Cette mesure constituait une nouveauté par rapport aux procédures observées à l'occasion du recensement de 1981, alors que la procédure de double livraison était appliquée uniquement dans les districts désignés bilingues aux termes de la Loi sur les langues officielles.

Une deuxième étude portant sur les systèmes automatisés d'élaboration des formules pour la trousse du recensement de 1986 a été réalisée au printemps et à l'été 1983. Par suite de cette étude, il a été décidé d'acquérir un système de composition modulaire Compugraphics pour remplacer la vieille méthode de composition par coupe et insertion.

Une troisième étude visant à examiner la possibilité de produire les questions du recensement en braille a été réalisée en mai 1984. Conformément à la réalisation figurant dans le rapport de l'étude, l'équipe du recensement de 1986 a produit une édition restreinte en braille des questions du recensement ainsi que des parties "Un message à tous les Canadiens" et "Raisons pour lesquelles les questions vous sont posées" des questionnaires et du guide.

En novembre 1983, l'équipe de la tâche "Élaboration et production du questionnaire" a vu des représentants des équipes affectées au contenu du recensement, au traitement, à la méthodologie, à la collecte et à l'information publique joindre ses rangs. Ces représentants ont eu pour fonctions de coordonner la préparation des spécifications dans leurs domaines respectifs et de présenter ces spécifications à l'équipe de la tâche.

Figure 8. PRINCIPALES DATES D'ÉCHÉANCE POUR LA TÂCHE DE L'ÉLABORATION ET DE LA PRODUCTION DU QUESTIONNAIRE DE 1986

	Début	Fin
TÂCHE "ÉLABORATION ET PRODUCTION DU QUESTIONNAIRE"	juil. 81	sept. 86
PHASE DE PLANIFICATION	juil. 81	mai 84
Étude sur la méthodologie bilingue (Options relatives à la livraison des questionnaires dans la langue officielle choisie par le répondant)	sept. 82	juil. 83
Rapport sur l'élaboration automatique des formules	oct. 83	oct. 83
Élaboration des modalités de la tâche et du plan opérationnel	nov. 83	fév. 84
Étude sur la production d'un questionnaire en braille	mai 84	mai 84
PHASE DE L'ÉLABORATION	fév. 84	oct. 85
Acquisition du système de composition modulaire Compugraphics	fév. 84	fév. 84
Élaboration du questionnaire	mai 84	juil. 85
Essai à petite échelle du questionnaire bilingue 2A	sept. 84	
Élaboration des enveloppes	janv. 85	juin 85
Élaboration du guide	mai 85	oct. 85
PHASE DE LA PRODUCTION	mai 85	avril 86
Production des négatifs	mai 85	juil. 85
Impression des questionnaires	août 85	avril 86
Impression des enveloppes	août 85	fév. 8
Impression du guide	nov. 85	avril 86
Traduction vers les langues non officielles et en braille	août 85	avril 86
PHASE DE L'ÉVALUATION	fév. 86	sept. 86

Figure 9. LISTE DES PRODUITS FAISANT PARTIE DE LA TROUSSE DU RECENSEMENT DE 1986

a) Questionnaires

Formule 2A: Questionnaire abrégé (bilingue)

Formule 2B: Questionnaire complet (anglais et français)

Formule 2C: Questionnaire destiné aux ménages d'outre-mer (anglais et français)

Formule 3: Questionnaire individuel de recensement (bilingue)

b) Enveloppes

Formule 2E: Enveloppe de livraison (bilingue)

Formule 2E1: Enveloppe de retour par la poste pour 2A/2B (bilingue)

Formule 2E2: Enveloppe d'outre-mer pour la formule 2C (bilingue)

Formule 3E: Enveloppe du questionnaire individuel (bilingue)

Formule 5E: Enveloppe pour double livraison (bilingue)

c) Autres documents

Formule 9B: Guide (anglais et français)

Traduction en langues étrangères et en braille

Étiquettes de refus

De novembre 1983 à février 1984, l'équipe a préparé les modalités générales et le plan opérationnel de la tâche "Élaboration et production du questionnaire du recensement de 1986". Ces modalités et ce plan permettront de contrôler et de surveiller la mise en oeuvre des étapes subséquentes de la tâche. Les hypothèses clés sur lesquelles a reposé la planification de la tâche ont été les suivantes:

1. Les seules modifications apportées aux spécifications relatives au recensement de 1981 seraient celles résultant du "Document de travail - Plans pour le recensement de 1986" (voir la section 3.3).

2. Le questionnaire complet et le questionnaire abrégé (formules 2A et 2B) comprendraient tous deux une question sur les autochtones (voir la section 3.5).

3. Les données sur le type de construction seraient inscrites par le recenseur plutôt que par les répondants.

4. La formule abrégée (2A) serait bilingue.

5. La formule complète (2B) serait unilingue et comprendrait une déclaration aux termes de laquelle les répondants se verraient offrir un questionnaire dans la langue officielle de leur choix. (Cette hypothèse devait être abandonnée par après: la décision de laisser deux questionnaires, un en français et un en anglais, dans tous les ménages absents au moment de la livraison rendant cette déclaration inutile.)

6. Le papier utilisé pour la formule abrégée (2A) serait plus mince qu'en 1981 afin de faire en sorte qu'on puisse bénéficier de tarifs postaux peu élevés pour le retour de la formule bilingue.

7. Le mot-symbole officiel du Canada figurerait sur tous les documents faisant partie de la trousse du recensement.

8. La disposition du questionnaire permettrait de saisir les données directement au clavier et serait compatible avec les principes d'allégement du fardeau de réponse.

9. Le système de composition modulaire Compugraphics serait utilisé pour concevoir et mettre en forme les documents faisant partie de la trousse du recensement. Il serait aussi utilisé pour produire d'autres documents comme certains manuels et formules, des bulletins d'information publique.

Élaboration

La présente phase comprenait la préparation des spécifications relatives aux questionnaires à partir du contenu approuvé du recensement de 1986; la conception et la mise en forme de chacun des éléments constituants de la trousse; l'examen des illustrations; et l'achèvement et l'approbation de tous les produits.

Les travaux relatifs à la phase d'élaboration ont débuté en février 1984. Figuraient au nombre des premières mesures prises: l'affectation à la tâche d'un concepteur de formules des Services de création, Division des publications; l'acquisition d'un système de

composition modulaire Compugraphics; la réception des spécifications relatives au contenu de la part des agents spécialisés (qui comprenaient le libellé des questions, les instructions à l'intention du répondant ainsi que leur ordre d'apparition sur le questionnaire); et la réception des spécifications élaborées par les secteurs chargés de la mise en oeuvre des activités comme le traitement, la collecte et l'information publique.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le contenu du recensement de 1986 a été initialement approuvé par le Cabinet en avril 1984 et publié dans la Gazette du Canada en juillet de la même année. De juillet à octobre 1984, l'équipe a continué de travailler à l'élaboration des produits ayant pour objet de faire en sorte que le format des questionnaires et des documents connexes réponde aux normes et aux exigences des équipes des domaines spécialisés, du traitement et de la collecte. De plus, un questionnaire 2A bilingue distinct a été produit en vue de réaliser un essai à petite échelle en septembre 1984. Cet essai avait pour objectif de mesurer le taux de non-réponse à la nouvelle question sur l'appartenance à la population autochtone.

En novembre 1984, par suite de l'annulation du recensement de 1986, l'équipe affectée à la phase d'élaboration a fait porter ses efforts sur la préparation de questionnaires et de documents connexes en vue d'un recensement éventuel du Manitoba et de la Saskatchewan (section 3.3). À la fin décembre 1984, le recensement national a été établi, sous réserve de certaines conditions, au nombre desquelles figuraient: a) l'élimination de deux questions (genre de combustible utilisé pour l'eau chaude et besoin de réparations au logement); b) la reformulation et la renumérotation des questions; et c) l'explication, dans un des documents de la trousse, des raisons pour lesquelles chaque question a été posée. Les modifications apportées au contenu du questionnaire ont nécessité l'apport de modifications correspondantes aux divers éléments constituants de la trousse du recensement. En particulier, un passage expliquant "Les raisons pour lesquelles les questions vous sont posées" a été ajouté à la fin des instructions du guide relatives à chaque question. Les questionnaires et les enveloppes ont finalement été approuvés à l'été 1985, tandis que le guide l'a été à l'automne de la même année.

Production et évaluation

La phase de la production comprenait la production de négatifs à partir des illustrations conçues pour les questionnaires du recensement pendant la phase d'élaboration; l'établissement des liaisons entre Approvisionnements et Services Canada et les imprimeries en vue de la conclusion des contrats d'impression; le contrôle et la surveillance de la livraison de toutes les formules aux entreprises chargées d'insérer les questionnaires et les guides dans les enveloppes (c'est l'équipe affectée à la tâche "Collecte" qui était chargée des opérations d'insertion); la traduction des questions et de certaines autres parties du texte vers les langues non officielles et en braille; et la vérification de la qualité de tous les produits avant leur livraison au personnel affecté à la collecte sur le terrain.

La préparation des négatifs des questionnaires a débuté à la fin de 1985 et s'est terminée à la mi-juillet de la même année. L'exécution de ces travaux a été confiée à une entreprise privée.

Approvisionnements et Services Canada a procédé à l'appel d'offres relatif à l'impression au début du mois de juin 1985. Les contrats correspondants ont été attribués à sept entreprises privées distinctes, représentant dans chaque cas le soumissionnaire le moins-disant. L'impression des questionnaires et des enveloppes a débuté en août 1985, et celle du guide trois mois plus tard. Les enveloppes étaient prêtes en février 1986, tandis que l'impression des questionnaires et des guides s'est terminée en avril 1986.

Tous les documents du recensement étaient offerts dans les deux langues officielles. De plus, les questions du recensement de 1986 ainsi que les instructions relatives aux résidents temporaires, aux résidents étrangers et la question 1, l'adresse, le "Message à tous les Canadiens" et "Les raisons pour lesquelles les questions vous sont posées" ont été traduits en 33 langues (figure 10) en plus du braille. Chacune des langues choisies était utilisée par un groupe linguistique qui, selon les données du recensement de 1981, comprenait au moins 1,000 personnes ne parlant aucune des deux langues officielles. C'est le Secrétariat d'État qui a assuré la coordination des travaux de traduction. Deux mille exemplaires des questionnaires traduits dans chaque langue ont été imprimés à l'interne par Statistique Canada, tandis que 200 exemplaires en braille de chacun des questionnaires anglais et français ont été produits par une entreprise privée. Ces questionnaires ont ensuite été distribués aux bureaux régionaux du recensement.

Les membres de l'équipe affectée à la tâche ont assuré un contrôle rigoureux de la qualité pendant toute la phase de production. Ainsi, ces derniers ont vérifié des échantillons de feuilles imprimées dans les imprimeries afin de s'assurer qu'on avait utilisé un registre, une qualité de papier, une couleur et un hachurage appropriés.

3.7 Critique et évaluation

Le contenu final du recensement était constitué d'un ensemble de 32 questions. On a jugé que l'adoption de ce contenu constituait une solution de compromis résultant d'une évaluation réaliste de la capacité, des ressources, des besoins des utilisateurs et du fardeau de réponse.

Dans une certaine mesure, il est possible d'évaluer le succès du questionnaire au moyen d'études sur la qualité des données recueillies à l'aide de chaque question. Ainsi, une vérification des erreurs de réponse a révélé que certains recensés avaient éprouvé des difficultés à répondre à la question sur l'appartenance à la population autochtone (voir la section 11.1). Les autres résultats de l'évaluation de la qualité des données sont étudiés au chapitre 7.

Figure 10. LANGUES VERS LESQUELLES CERTAINS DOCUMENTS DU RECENSEMENT ONT ÉTÉ TRADUITS

Algonquin (Ojibway)	Allemand	Polonais
Arabe	Grec	Portugais
Arménien	Hindi	Pendjabi
Cambodgien	Magyar (Hongrois)	Russe
Cri (Plaines)	Inuktitut (symbolique)	Serbe
Cri (Québec)	Inuktitut (Inuvialuktun)	Espagnol
Cri (Moskégon)	Inuktitut (alphabétique)	Tagalog (pilipino)
Chinois	Italien	Thaï
Croate	Japonais	Ukrainien
Néerlandais	Coréen	Ourdou
Finnois	Macédonien	Vietnamien

On réalise actuellement, en vue de l'élaboration du contenu du questionnaire du recensement de 1991, des essais portant sur le libellé des questions, sur les instructions, sur les concepts ou leurs définitions, sur les choix de réponses et sur les problèmes d'ordre visuel afin de repérer et de corriger les problèmes similaires relatifs au contenu. Le Rapport d'évaluation - Élaboration et production du questionnaire du recensement de 1986, terminé en septembre 1986, porte sur les trois phases de la production des questionnaires. Entre autres choses, le rapport contient un certain nombre de recommandations à l'égard du recensement de 1991.

L'équipe de la tâche s'est acquittée de ses responsabilités sans difficulté. À l'exception du respect des dates prévues pour la livraison des formules imprimées aux entreprises chargées de leur insertion dans les enveloppes, tous les objectifs ont été atteints à l'intérieur du calendrier et du budget établis. Toutefois, un certain nombre de circonstances externes nous ont forcé à maintes reprises à nous éloigner du plan initial. Ainsi, il était impossible de prévoir l'incidence qu'aurait le climat politique prévalant à l'époque sur les plans d'élaboration et de production de la trousse du recensement de 1986. Un précédent a été créé et les planificateurs des futurs programmes du recensement devront être conscients du fait que les conditions sociales et économiques peuvent avoir une incidence sur toutes les étapes de la mise en oeuvre du recensement, depuis la détermination des besoins en matière de données jusqu'à celle des dates d'échéance pour l'impression. Il faudra que la souplesse vienne au premier rang des préoccupations des producteurs des questionnaires des recensements futurs.

4. COLLECTE

Recueillir des données auprès de tous les ménages canadiens ne s'est pas révélé une mince affaire d'un point de vue logistique. Il a fallu faire appel à un personnel comptant plus de 40,000 employés. Le processus de collecte des données s'est poursuivi pendant plus de deux ans; il comprenait diverses tâches, allant de la cartographie jusqu'aux activités postcensitaires.

Les procédures de dénombrement auxquelles on a eu recours lors du recensement de 1986 étaient identiques à celles utilisées dans le cadre du recensement de 1981. La collecte a été réalisée à l'aide de deux méthodes: l'autodénombrement et le recensement par interview. L'autodénombrement, méthode principalement utilisée lors du recensement du Canada de 1986, a servi à recenser environ 98.4% de la population canadienne. Le reste de la population a été dénombré au moyen de la méthode du recensement par interview. Dans les régions éloignées, on a fait entièrement appel à la méthode du recensement par interview. Alors que, en 1981, on a dénombré les réserves indiennes à l'aide de la méthode utilisée dans la région avoisinante, un programme spécial a été élaboré à cet égard en vue du recensement de 1986. (Voir la section 11.4.)

La date de référence du recensement de 1986 a été le 3 juin. Toute personne vivante à minuit dans la nuit du 2 au 3 juin devait être dénombrée. Les bébés venus au monde et les immigrants arrivés après cette date devaient être exclus. Des dispositions ont été prises pour que les personnes ne se trouvant pas à leur domicile habituel le jour du recensement puissent être dénombrées comme des résidents de leur localité et non comme des résidents de l'endroit où elles demeuraient temporairement. Les résidents étrangers (par exemple, les étudiants d'un autre pays qui fréquentaient une école au Canada, et leur famille; les représentants du gouvernement d'un autre pays affectés à la légation, à l'ambassade ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille) ne devaient pas remplir le questionnaire. Ces personnes devaient simplement cocher une case et retourner le questionnaire selon les directives indiquées. On a grand soin de dénombrer les logements collectifs et leurs occupants avec le plus de précision possible. Dans la mesure du possible, les logements collectifs ont été dénombrés la nuit du 2 au 3 juin.

4.1 Programme de cartographie pour la collecte

Dans le cadre du recensement, il a été essentiel d'utiliser des cartes pour s'assurer que toutes les régions du pays avaient été attribuées aux fins du dénombrement et qu'aucune d'entre elles n'avait été comptée plus d'une fois.

Le Canada a été divisé en 282 circonscriptions électorales fédérales (CÉF) qui ont été morcelées en 1,959 districts de commissaire au recensement (DCR) pourvus de 1,936 commissaires. Les DCR ont été divisés en 43,220 secteurs de dénombrement (avec les SD fractionnés après le recensement, soit 822 en tout, ce nombre est passé à 44,042 SD). En général, on a affecté un recenseur à chaque SD; cependant, dans certains cas, la tâche d'un recenseur pouvait comprendre plus d'un SD. Le nombre de ménages dans un SD varie généralement entre un maximum de 375 ménages dans les grandes régions urbaines et moins de 125 ménages dans les régions rurales les plus éloignées. On rencontre certaines exceptions quant au nombre de ménages dans un SD; ainsi, les grands établissements (hôpitaux, hôtels, etc.) sont considérés comme des SD "collectifs".

Une vérification sur le terrain a été appliquée et comprenait cinq étapes principales:

1. Délimitation des secteurs de dénombrement et des districts de commissaire au recensement, tout en respectant les limites des régions géostatistiques pour lesquelles des données du recensement sont produites; les travaux relatifs à cette étape ont été entrepris en septembre 1983 par la Sous-section des services d'information de la géographie et de la délimitation des secteurs.

2. Production de cartes provisoires; cette étape a été réalisée en même temps que la première étape.

3. Vérification sur le terrain des secteurs de dénombrement; les huit bureaux régionaux de Statistique Canada se sont chargés de cette étape, qui comprenait notamment les tâches suivantes: prise de connaissance des SD, vérification des limites et confirmation du genre de SD. Les vérifications visaient à s'assurer que les limites des SD étaient faciles à reconnaître et que les cartes reflétaient la croissance du stock immobilier, ainsi que les modifications apportées au tracé des rues ou des routes rurales. Cette étape a été coordonnée par la Direction des opérations des enquêtes.

4. Évaluation des rapports de vérification sur le terrain et mise en forme définitive des cartes des secteurs de dénombrement.

5. Mise à jour des cartes de base et production du matériel utilisable sur le terrain.

Les cinq étapes susmentionnées ont pris fin en décembre 1985, et l'on a produit plus de 43,000 cartes de SD. On a préparé et envoyé le matériel nécessaire aux bureaux régionaux à temps pour la tenue du recensement.

D'un recensement à l'autre, on s'efforce de limiter le nombre de modifications apportées aux SD. Néanmoins, de nombreux facteurs peuvent amener des changements. Par exemple, les mouvements de la population, les modifications apportées aux limites des circonscriptions électorales, des municipalités et des régions statistiques, de même que des changements en ce qui concerne les critères relatifs à la charge de travail des recenseurs. En 1986, à l'échelle nationale, seulement 55% des SD correspondaient exactement à un SD établi en 1981 (41,000 SD en 1981). Environ 6,000 SD de 1981 ont été supprimés et 9,000 nouveaux SD ont été créés.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur les SD en consultant le document de référence intitulé Géographie du recensement de 1986: Comparaison historique (no 99-106 F et E au catalogue). La publication dont le titre est Secteurs de dénombrement équivalents, 1986 et 1981, no 99-127 au catalogue, présente les SD ou les groupes de SD géographiquement équivalents pour 1981 et 1986, selon la CÉF. Pour connaître les limites des SD, on peut consulter la série de cartes G86-18, intitulée Cartes des circonscriptions électorales fédérales/secteurs de dénombrement.

Le programme de cartographie pour la collecte a été caractérisé par plusieurs innovations. Par exemple, on a mis en oeuvre un système automatisé de cartographie pour 1,200 secteurs de recensement, ce qui représente entre 8,000 et 9,000 SD. Cette procédure automatisée a permis de faire des économies considérables.

4.2 Spécifications de la collecte des données du recensement de 1986

Le Cahier des spécifications de la collecte du recensement de 1986 visait à établir clairement l'ensemble des besoins concernant les domaines spécialisés et les méthodes dans le cadre du processus de collecte. La préparation de ce cahier a d'abord consisté à examiner la version de 1981. Même s'il ne devait pas y avoir de changements autres que ceux résultant de modifications apportées au contenu du questionnaire ou de problèmes décrits dans les rapports d'évaluation de 1981, il a fallu apporter certains changements. Par conséquent, on a dû modifier les spécifications relatives à la collecte. De plus, on a changé la présentation du cahier des spécifications de sorte qu'il soit plus utile.

Les directives relatives à la couverture devant figurer sur les questionnaires ont été établies à partir des spécifications, et c'est en fonction de celles-ci que les manuels de collecte sur le terrain et de formation ont été révisés.

4.3 Recrutement et fonctions du personnel sur le terrain

Comme dans le cadre des recensements antérieurs, le personnel a été embauché conformément aux dispositions de la Loi sur la statistique et de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Le recrutement du personnel affecté à la collecte sur le terrain s'est fait par voie d'affectations provisoires d'employés des bureaux régionaux, par voie de concours organisés par la Commission de la Fonction publique et par voie de présentation de candidats par le ministre responsable de Statistique Canada, Emploi et Immigration Canada, des centres ethniques, etc. Les procédures d'embauchage suivantes ont été appliquées:

Chefs des opérations régionales
: Généralement recrutés auprès des BR

Chefs de district de recensement (CDR)
: Recrutés par voie de concours

Chefs de zone de recensement (CZR)
: Recrutés par voie de concours

Adjoints aux chefs de district du recensement
: Recrutés par voie de concours

Commissaires au recensement
: Nommés aux termes de la Loi sur la statistique

Recenseurs
: Recrutés par les commissaires au recensement; leur nomination a été approuvée par les directeurs régionaux en vertu de la Loi sur la statistique. On a mis l'accent sur le recrutement d'étudiants et de jeunes. Les candidats ont été principalement présentés par les Centres d'emploi du Canada.

Les candidats ont été choisis en fonction des résultats obtenus lors de tests objectifs et d'interviews.

Par rapport à 1981, il s'est produit deux changements importants en ce qui concerne la dotation. Lorsque le recensement a été rétabli, il a été décidé que le recensement de 1986 servirait à appuyer un programme visant l'embauche d'étudiants et de jeunes. Pour le recensement de 1986, Statistique Canada a donc mis sur pied, de concert avec Emploi et Immigration Canada, le Programme d'emploi pour les étudiants et les jeunes dans le cadre duquel $30 millions ont été consacrés à l'embauche de 26,395 jeunes âgés de 18 à 24 ans et d'étudiants. Dans l'ensemble, environ 44,000 personnes ont été embauchées pour la collecte sur le terrain.

Le deuxième changement apporté aux procédures de recrutement a été que *tous* les députés ont été invités à nommer une personne à titre de point de contact, qui a été chargée de présenter des candidats aux postes de commissaire au recensement dans leur circonscription.

Directeur régional (DR)

Les directeurs régionaux étaient des employés permanents de Statistique Canada, responsables de l'ensemble du Programme du recensement dans leur région. Les huit directeurs (un par région) relevaient directement du directeur général adjoint de la Direction des opérations régionales.

Chef des opérations régionales (COR)

Les chefs des opérations régionales ont été nommés les premiers, un par bureau régional (à l'exception de celui de Sturgeon Falls); ils ont été principalement recrutés parmi le personnel permanent que représentent les chargés d'enquête dans chaque région. Ils devaient prendre en charge toutes les activités de collecte dans leur région. Ils devaient remplir les tâches suivantes: voir à l'organisation des opérations sur le terrain, gérer les opérations, assurer la confidentialité de tous les questionnaires remplis, et assurer la formation et la surveillance des chefs de district de recensement dans leur région. À l'occasion du recensement de 1986, on comptait sept COR qui, au 1er janvier 1985, occupaient tous ce poste à plein temps.

Adjoint au chef des opérations régionales (ACOR)

Les sept ACOR devaient veiller aux nombreuses opérations de soutien du recensement telles que le Système d'information de la gestion, le Service auxiliaire téléphonique, la Sous-section de la collecte sur le terrain et la Section des services de soutien.

Chef de district de recensement (CDR)

Les BR ont procédé par voie de concours afin de pourvoir aux postes de chefs de district de recensement (PM3). On attendait principalement des titulaires qu'ils aient de l'expérience et des aptitudes pour la gestion.

Le poste de chef de district de recensement se situe au premier niveau de surveillance entre le chef des opérations régionales et le personnel sur le terrain. Les CDR étaient chargés de planifier et d'organiser le recensement, d'embaucher les chefs de zone de recensement (CZR) et d'en assurer la formation, de diriger et de surveiller des opérations de même que de conseiller le COR au sujet du déroulement des opérations sur le terrain.

Chaque CDR a embauché un adjoint administratif chargé d'assumer les fonctions administratives et les tâches de bureau. Les chefs de district de recensement ont commencé à exercer leurs fonctions le 15 septembre 1985, pour une période d'environ un an.

Chef de zone de recensement (CZR)

La majorité des 175 chefs de zone de recensement ont été recrutés par l'intermédiaire de la Commission de la Fonction publique et de centres d'emploi du Canada ou au moyen d'annonces dans les journaux. Les candidats devaient nécessairement avoir de l'expérience et démontrer des aptitudes pour la gestion.

Il incombait aux CZR de planifier et d'organiser les opérations dans les 12 à 15 districts de commissaire au recensement faisant partie de leur zone. Pour ce faire, ils devaient prendre connaissance de leur zone et procéder à la vérification sur le terrain des limites géographiques, embaucher les commissaires au recensement, les techniciens du contrôle qualitatif et les adjoints administratifs aux chefs de zone de recensement et en assurer la formation, assurer la coordination et la surveillance de même que régler les problèmes.

Les CZR relevaient du chef de district de recensement. Les chefs de zone de recensement ont exercé leurs fonctions pendant environ neuf mois, à partir du 2 janvier 1986.

Commissaire au recensement (CR)

Les commissaires au recensement ont été nommés par le ministre responsable de Statistique Canada. On comptait généralement un CR par district de commissaire au recensement (DCR) (il s'agit d'une subdivision d'une circonscription électorale fédérale). Leur nomination a été approuvée définitivement le 14 mars 1986. Au total, 1,936 commissaires se sont chargés de l'organisation et de la réalisation du dénombrement dans le

district de commissaire au recensement leur ayant été attribué. Leurs tâches consistaient à embaucher de 12 à 20 recenseurs et à en assurer la formation et la surveillance. Chaque CR a embauché un adjoint administratif chargé d'assumer les fonctions administratives et les tâches de bureau (au total, 85 heures par poste, du 26 mai au 4 juillet). Les commissaires ont exercé leurs fonctions du 1er avril au 18 juillet 1986.

Recenseur

Les recenseurs ont été chargés de se rendre dans chaque logement se trouvant dans leur secteur de dénombrement afin d'obtenir un questionnaire rempli. La nature des fonctions à exercer et des procédures à suivre variait selon le genre de secteur de dénombrement.

Dans les secteurs d'autodénombrement, les recenseurs étaient rémunérés selon un taux à la pièce qui tenait compte des fonctions suivantes: établissement des listes, livraison, contrôle et suivi téléphonique, de même que suivi sur le terrain ou reprise des questionnaires. Le taux à la pièce comprenait une indemnité de déplacement ainsi qu'une indemnité compensatrice de congé annuel payé de 4%. Il variait selon la densité des ménages dans le secteur. Un paiement à la fin des travaux, au montant de $100 (par recenseur), a également été remis aux recenseurs qui, dans les secteurs d'autodénombrement, ont rempli leurs fonctions à la satisfaction du commissaire au recensement (ce paiement pouvait aussi être versé à la discrétion du directeur régional ou de son représentant). Dans les secteurs de recensement par interview, les recenseurs ont été rémunérés à l'heure et ont en outre reçu une indemnité de déplacement pour se rendre au centre de formation et pour procéder au dénombrement.

Dans les secteurs d'autodénombrement et de recensement par interview, les recenseurs ont reçu un paiement provisoire ($175) qui a été versé après la première étape. Dans les secteurs de recensement par interview, ce montant a été versé après que les recenseurs ont eu travaillé suffisamment d'heures pour s'être mérité $175 et, dans les secteurs d'autodénombrement, cette somme a été versée après la formation à domicile, la formation en classe sur la livraison et la livraison comme telle. Le dernier versement a été effectué une fois que la tâche a été acceptée au contrôle qualitatif et qu'elle a été accomplie à la satisfaction du statisticien en chef.

Environ 38,000 recenseurs ont été embauchés dans le cadre du programme du recensement de 1986. La durée de leur emploi (temps partiel, du 20 mai au 27 juin approximativement) a varié en fonction de la complexité du dénombrement dans leur SD.

Technicien du contrôle qualitatif (TCQ)

Les techniciens du contrôle qualitatif ont été embauchés par les chefs de zone de recensement, qui en ont également assuré la formation. Ils devaient remplir les fonctions suivantes: s'assurer qu'il y a un questionnaire pour chaque logement dans le SD; s'assurer que les données recueillies par le recenseur répondent aux normes; valider l'état de compte du recenseur; déterminer le pourcentage de formules 4A et 4B établies pour les questionnaires; aviser le commissaire au recensement en cas de rejet d'un SD; expliquer la ou les raisons du rejet et les mesures à prendre pour corriger le SD de sorte qu'il réponde aux normes préétablies.

Les 1,110 techniciens ont travaillé de la mi-juin à la mi-juillet 1986 pendant environ 100 heures.

Personnel du Service auxiliaire téléphonique (SAT)

On a puisé à même le personnel des bureaux régionaux afin de combler les 48 postes de surveillant et les 420 postes de téléphoniste ayant permis d'offrir le Service auxiliaire téléphonique (SAT). Le personnel du SAT devait aider les répondants qui avaient de la difficulté à remplir leur questionnaire et ceux qui avaient indiqué au personnel chargé de la collecte sur le terrain qu'ils avaient reçu un questionnaire défectueux ou

dans l'autre langue officielle, ou qu'ils n'avaient pas reçu de questionnaire. Le personnel du SAT a travaillé du 22 mai au 11 juin, sauf le dimanche.

4.4 Formation du personnel affecté à la collecte sur le terrain

On a élaboré un programme de formation destiné au personnel chargé de la collecte lors du recensement de 1986; ce programme visait également à répondre aux besoins en matière de formation pour les deux méthodes de collecte des données, soit l'autodénombrement et celle du recensement par interview. Dans l'ensemble, on a préparé des cours de formation pour cinq postes et pour quatre programmes spéciaux.

Dans le cadre du programme de formation, on a adopté trois principales démarches. Premièrement, on a fait appel à la formation "en pyramide". Les surveillants devaient assurer la formation des membres de leur personnel, qui devaient à leur tour donner des cours de formation à leurs propres subalternes. Ensuite, on a eu recours à la formation théorique et pratique, lorsque cette méthode était applicable. Le personnel sur le terrain ne recevait une formation que pour une partie des tâches qu'il devait assumer, après quoi il devait accomplir ces tâches. Il devait plus tard assister à d'autres séances de formation concernant la prochaine étape de l'opération. Quant à la troisième méthode de base, il s'agissait de la "formation globale". Dans la mesure du possible, les membres du personnel ont reçu une formation non seulement pour leurs propres tâches, mais aussi pour les tâches correspondant à tous les postes subalternes qui relevaient d'eux. Cette méthode est fondée sur l'hypothèse qu'un bon gestionnaire ou surveillant doit bien connaître et comprendre les fonctions des personnes qu'il doit surveiller et dont il doit assurer la formation.

Méthodes de formation

Les séances de formation ont duré de 2 à 20 jours, selon le poste. On a eu recours à deux méthodes. Dans le cadre de la "méthode de formation à domicile", les stagiaires devaient étudier les documents et faire des exercices individuellement. La "méthode de formation en classe", quant à elle, comprenait des exposés, des discussions, des études de cas, des exercices de simulation et des programmes audio-visuels; de plus, un moniteur devait lire mot à mot un guide de formation fourni par le bureau central. Non seulement la lecture mot à mot d'un guide de formation a-t-elle permis d'assurer une formation plus uniforme dans l'ensemble du pays, mais il s'agit également d'une méthode facilement applicable par les moniteurs inexpérimentés en ce qui concerne les méthodes du recensement et la formation.

Langue utilisée pour la formation

Dans les districts désignés bilingues, on a respecté le droit des personnes à acquérir leur formation dans la langue officielle de leur choix. Lorsque le nombre de stagiaires parlant chaque langue officielle était suffisamment élevé, la séance de formation se déroulait dans une des deux langues, le matin, pour un groupe, et dans l'autre langue, l'après-midi, pour l'autre groupe.

Lorsque le nombre de stagiaires parlant une des deux langues ne justifiait pas la tenue d'une séance de formation distincte, le moniteur devait prendre des arrangements avec son supérieur immédiat afin que ces personnes se joignent à un autre groupe dans un secteur voisin.

Dans les districts désignés unilingues, les stagiaires ont reçu leur formation dans la langue généralement parlée dans le district en question.

4.5 Gestion du matériel sur le terrain (services de soutien)

L'étape de la collecte du recensement de 1986 a été appuyée par un programme de services de soutien, dont les objectifs étaient les suivants:

a) assurer efficacement les activités d'entreposage telles que la réception, l'entreposage, l'assemblage et la distribution de matériel, selon des calendriers établis, à toutes les étapes de la collecte des données; et

b) prendre des dispositions pour le retour et l'élimination du matériel à la fin des activités de collecte sur le terrain, et en assurer la surveillance.

Comme en 1976 et en 1981, on a adopté une méthode de décentralisation des services de soutien du bureau central vers les bureaux régionaux et les opérations sur le terrain. La décentralisation offre l'avantage d'utiliser les connaissances et les compétences nécessaires à chaque niveau, ce qui permet une répartition plus précise du matériel.

Au bureau central, la Section de la collecte des données du recensement et des enquêtes agricoles de la Division des opérations des enquêtes a assumé les fonctions relatives aux opérations de planification, à l'élaboration de procédures de soutien et aux opérations centralisées d'approvisionnement. Une liste chronologique de certaines des principales activités du bureau central est présentée à la figure 11.

Dans l'ensemble, le programme des services de soutien de 1986 a atteint ses objectifs. Par conséquent, on recommandera l'adoption d'un programme similaire pour le recensement de 1991, avec la possibilité d'étendre aux fournitures la décentralisation de l'approvisionnement.

4.6 Autodénombrement et recensement par interview

Lors du recensement de 1986, on a dénombré les neuf millions de ménages du Canada en se servant de deux méthodes de collecte, soit la méthode de l'autodénombrement et celle du recensement par interview.

a) Autodénombrement

On a eu recours à l'autodénombrement pour la première fois lors du recensement de 1971, et l'on a continué d'utiliser cette méthode pour tous les recensements suivants parce qu'elle présente plusieurs avantages:

(i) on peut obtenir des données de haute qualité à des coûts inférieurs aux frais afférents aux autres méthodes de collecte;

(ii) les répondants ont la possibilité de consulter leurs archives, comme les déclarations d'impôt sur le revenu et les certificats de naissance, afin de fournir des réponses précises à certaines questions;

(iii) on supprime ainsi les erreurs que les recenseurs pourraient causer par inadvertance en raison d'une mauvaise interprétation des questions.

Il y a deux formes d'autodénombrement: livraison/retour par la poste et livraison/reprise des questionnaires. On a généralement utilisé la méthode de la livraison et du retour par la poste dans les secteurs urbains d'au moins 10,000 habitants. En 1986, 69% des ménages ont été recensés de cette façon. On a eu recours à la méthode de la livraison et de la reprise des questionnaires dans les régions rurales et dans les petites localités comptant moins de 10,000 habitants, où les services postaux sont souvent moins accessibles et où l'utilisation de lignes téléphoniques partagées aurait pu compromettre la confidentialité pendant le suivi. Environ 30% des ménages canadiens ont été recensés au moyen de la méthode de la livraison et de la reprise des questionnaires.

Pendant la livraison, le recenseur devait inscrire tous les logements situés dans son SD sur un Registre des visites (RV), qui a servi plus tard à vérifier si le dénombrement était complet et si tous les ménages

Figure 11. LISTE CHRONOLOGIQUE DE CERTAINES DES ACTIVITÉS PRINCIPALES DU BUREAU CENTRAL

Date	Activité
août 1984 à mars 1986	Approvisionnement et livraison de fournitures, de meubles et de matériel aux BRR
1er mars 1985 au 30 mai 1986	Réception des documents imprimés
29 juin 1985 au 28 février 1986	Assemblage des trousses de livraison
	Assemblage des trousses de questionnaires individuels de recensement
	Distribution des questionnaires aux BRR
novembre 1985 à mai 1986	Distribution des formules et fournitures de dénombrement en nombre aux BRR
30 juin 1986 au 30 décembre 1986	Réception du matériel provenant des BRR

Figure 12. LISTE CHRONOLOGIQUE DE CERTAINES DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DES BUREAUX RÉGIONAUX

Distribution et envois au chef de zone de recensement (CZR) à partir du BRR	Activité	Date du dernier envoi
	Fournitures nécessaires au recrutement	6 janvier 1986
	Fournitures administratives	6 janvier 1986
	Fournitures nécessaires à la formation des CR (Étape I)	10 mars 1986
	Formules et fournitures de dénombrement en nombre	7 avril 1986
	Fournitures nécessaires à la formation des CR (Étapes II et III)	7 avril 1986
	Fournitures nécessaires au contrôle qualitatif	26 mai 1986
Distribution et envois au commissaire au recensement (CR) à partir du BRR		
	Fournitures nécessaires au recrutement	25 mars 1986
	Fournitures administratives	25 mars 1986
	Guides de formation des recenseurs	13 avril 1986
	Formules et fournitures de dénombrement en nombre pour les recenseurs	13 avril 1986

avaient retourné leur questionnaire. Au cours de la dernière semaine de mai 1986, les questionnaires ont été livrés aux ménages privés se trouvant dans les secteurs d'autodénombrement. Quelque 80% des ménages ont reçu une formule abrégée (2A), et 20% ont reçu un questionnaire complet (2B). Le questionnaire 2B renfermait les 8 questions de base figurant sur la formule 2A, de même que 24 questions supplémentaires. Les occupants des maisons de chambres et pensions (ménages collectifs) ont reçu la formule 3. Les autres ménages collectifs ont été recensés la nuit du 2 au 3 juin.

Dans le cadre des procédures de livraison, le recenseur devait d'abord planifier son itinéraire conformément aux lignes directrices décrites dans le Manuel des procédures du recenseur. La préparation d'un itinéraire en vue du dénombrement constitue la méthode la plus systématique et la plus efficace pour se rendre dans tous les logements. En suivant cet itinéraire, le recenseur se rendait à chaque logement faisant partie du SD et l'inscrivait sur le RV. Le recenseur devait s'efforcer d'entrer en contact avec un occupant de chaque logement privé occupé.

Lorsqu'il parvenait à joindre un occupant du logement, le recenseur devait se présenter et montrer sa carte d'identité. Il devait ensuite remettre à l'occupant le questionnaire approprié (c'est-à-dire la formule bilingue 2A, la formule anglaise 2B, la formule française 2B et(ou) la formule 3) et les documents connexes, comme le guide et l'enveloppe de retour, après avoir inscrit le numéro de ménage et le genre de logement sur le questionnaire. Le recenseur devait demander au membre responsable du ménage de remplir le questionnaire le 3 juin 1986. Il devait également l'informer des lignes directrices figurant sur la formule 2A et dans le guide pour la formule 2B, ainsi que de l'existence du Service auxiliaire téléphonique. Dans les secteurs de retour par la poste, on demandait au membre responsable du ménage de poster le questionnaire rempli dans l'enveloppe-réponse. Le 30 juin 1986, on avait reçu, pour tout le Canada, 86.4% des questionnaires devant être retournés par la poste (en regard de 90.4% pour la même période en 1981). Dans les secteurs de reprise, on demandait au membre responsable du ménage de conserver le questionnaire rempli jusqu'à ce qu'un recenseur vienne le chercher après le jour du recensement.

S'il n'y avait personne à la maison au moment du dénombrement, le recenseur devait laisser une formule 2A ou deux versions, française et anglaise, du questionnaire 2B (double livraison). Le recenseur devait inscrire le numéro de ménage et le genre de logement dans les cases fournies à cet effet, de même que cocher la case appropriée sur le recto de l'enveloppe de retour indiquant au répondant s'il devait retourner le questionnaire par la poste ou le conserver jusqu'à ce qu'on vienne le chercher. Le recenseur devait glisser l'enveloppe de livraison (contenant le ou les questionnaires et le guide) entre les portes, sous la porte ou dans la boîte aux lettres.

b) Recensement par interview

Dans les secteurs de recensement par interview, le dénombrement s'est fait comme toujours dans le cadre d'interviews sur place au cours desquelles le recenseur inscrivait les réponses. Moins de 1% de la population du Canada a été recensée de cette façon; cependant, l'éloignement d'un grand nombre de SD de recensement par interview, de même que la grande superficie qu'ils représentent, ont causé des problèmes inconnus dans les secteurs d'autodénombrement. Environ 90% du territoire canadien a été dénombré par la méthode de recensement par interview.

Il a fallu porter beaucoup d'attention à la planification de la formation à tous les niveaux d'emploi afin de tenir compte du fait que les stagiaires devaient se déplacer. Étant donné que les stagiaires des régions éloignées ne pouvaient pas parcourir tous les jours la distance entre leur domicile et le centre de formation, il a fallu les loger près de ce dernier. Pour cette raison, les séances de formation duraient toute la journée.

Dans les secteurs de recensement par interview, on n'a pas eu recours à l'échantillonnage. Par conséquent, tous les renseignements sur la population et les logements ont été recueillis sur des questionnaires 2B. Le dénombrement des logements collectifs a été effectué la nuit du 2 au 3 juin, comme dans le cas des secteurs d'autodénombrement.

Le dénombrement a commencé le 3 juin et s'est terminé le 18 juin environ; les recenseurs se sont rendus d'un logement à l'autre et ont interviewé les membres responsables des ménages. Lorsqu'il leur était impossible de communiquer avec un membre du ménage ou de recueillir les renseignements requis auprès d'autres membres du ménage, les recenseurs pouvaient soit laisser un Questionnaire individuel de recensement (formule 3) devant être rempli par cette personne, soit prendre des arrangements pour revenir à un moment plus approprié.

4.7 Services offerts pendant la collecte

a) Service auxiliaire téléphonique (SAT)

Le Service auxiliaire téléphonique visait à aider les répondants ayant de la difficulté à comprendre le questionnaire et à y répondre, ainsi que les personnes n'ayant pas reçu de questionnaire ou ayant reçu un questionnaire endommagé ou un questionnaire dans l'autre langue officielle. On avait annoncé que ce service serait offert gratuitement dans tout le Canada pendant huit jours, du 29 mai au 6 juin (sauf le dimanche), de 9 h à 21 h. Le service s'est prolongé au-delà du 6 juin.

Le service a été offert dans les deux langues officielles; dans toutes les villes, on a également offert des services dans d'autres langues.

Les appels se sont répartis de la façon suivante:

Nombre total d'appels	-	252,498
Appels en anglais	-	196,218
Appels en français	-	52,011
Autres appels	-	1,854
Appels supplémentaires	-	2,415

b) Services offerts aux malentendants

On a également offert des services aux utilisateurs d'appareils de télécommunications pour malentendants et de téléimprimeurs (ATME). Les utilisateurs pouvaient composer un numéro "1-800" pour obtenir des renseignements gratuitement. Il s'agissait d'un service offert dans le cadre du Service auxiliaire téléphonique, dont les locaux se trouvaient à Ottawa. On a reçu 40 appels de ce genre.

c) **Services offerts à d'autres groupes linguistiques**

Comme il a été proposé dans la présentation au Cabinet (février 1985), les questions du recensement de la population de 1986 ont été traduites en 33 langues autres que l'anglais et le français. Chacune de ces langues était la langue maternelle d'au moins 1,000 personnes (selon les chiffres de 1981) ne parlant aucune des deux langues officielles (voir le chapitre 3).

d) **Braille**

Des travaux de recherche ont permis d'établir qu'il y avait, au Canada, environ 1,500 anglophones et 1,000 francophones qui pouvaient lire le braille. Pour cette raison, les questions ont également été traduites en braille.

Il faut noter que les questionnaires en braille et ceux en autres langues n'ont pas été désignés pour recevoir des réponses. Toutes les données ont été enregistrées ou transcrites sur un formulaire 2A ou 2B, anglais ou français.

4.8 Contrôle sur le terrain et suivi

Les recenseurs ont effectué le contrôle sur le terrain et le suivi afin de s'assurer que tous les questionnaires du recensement étaient remplis correctement. Les contrôles sur le terrain ont servi à relever les erreurs, tandis que les procédures de suivi ont permis de les corriger. Les recenseurs ne devaient relever et tenter de corriger que les incohérences, dans les questionnaires remplis, qu'il leur incombait de corriger conformément aux lignes directrices concernant le contrôle sur le terrain et le suivi qui sont fournies dans les manuels de procédures.

Contrôle sur le terrain

Les contrôles sur le terrain étaient de deux ordres: les procédures de contrôle générales et les procédures de contrôle détaillées. Les procédures de contrôle générales comprenaient de l'information pour le contrôle des documents et des règles de contrôle globales (par exemple, toutes les questions laissées en blanc qui auraient dû être remplies étaient signalées en vue du suivi). Les procédures de contrôle détaillées avaient trait à des questions précises et faisaient généralement appel à un processus décisionnel en plusieurs étapes. Dans le cadre de cette partie du contrôle sur le terrain, le recenseur devait examiner certaines questions pour s'assurer que les réponses étaient conformes à des règles prédéterminées. Par exemple, le processus décisionnel suivant s'appliquait à la question 3 (date de naissance):

SITUATION	MESURE
(1) Le mois ou l'année n'est pas indiqué.	Signaler en vue du suivi.
(2) Le jour n'est pas indiqué et il s'agit du mois de juin.	Signaler en vue du suivi.
(3) Une réponse alphabétique plutôt qu'une réponse numérique est donnée pour le mois de naissance (par exemple, janv. plutôt que 01).	Accepter.

Dans le cadre des procédures de contrôle générales et détaillées, le recenseur devait "cocher en vue du suivi" toutes questions ne répondant pas aux critères d'acceptation énoncés dans le manuel des procédures à la partie consacrée au contrôle sur le terrain.

Suivi

Au cours de l'étape du suivi, on a communiqué avec les ménages dont le questionnaire avait été rejeté au contrôle sur le terrain ou qui n'avaient pas fourni tous les renseignements nécessaires. Les procédures de suivi ont été établies en fonction des méthodes d'autodénombrement, c'est-à-dire que, si un questionnaire nécessitait un suivi dans un SD de livraison/retour par la poste, le recenseur devait assurer le suivi après le contrôle sur le terrain.

Dans les SD de livraison/reprise des questionnaires, le contrôle sur le terrain et le suivi étaient effectués au domicile du répondant. Dans les SD de recensement par interview, le contrôle et le suivi faisaient partie des procédures de recensement par interview.

Dans les SD de livraison/retour par la poste, le suivi initial a été effectué par téléphone, parce qu'il s'agissait de la méthode la plus rentable qui nécessitait le moins de temps. Si le recenseur ne pouvait pas obtenir les renseignements nécessaires par téléphone, il devait effectuer un suivi sur le terrain.

4.9 Refus

On considère comme un refus, toute situation où le membre responsable du ménage indique, de vive voix, qu'il refuse de remplir le questionnaire (2A ou 2B). Il s'agit d'un refus total lorsque le membre responsable du ménage refuse de fournir les renseignements au-delà de la question 1. On fait face à un refus partiel lorsque le membre responsable du ménage refuse de fournir les renseignements nécessaires pour que le questionnaire soit accepté au contrôle.

Suivant la Loi sur la statistique, 1970-71-72, chapitre 15, toute personne est tenue de remplir le questionnaire du recensement. Est passible d'une amende de $500 ou d'une peine d'emprisonnement de trois mois, ou les deux, toute personne qui refuse de répondre aux questions du recensement ou qui, volontairement, fournit de faux renseignements sur le questionnaire du recensement.

En cas de refus, les procédures consistaient à tenter à plusieurs reprises de communiquer avec le ménage. L'expérience a démontré que chaque tentative successive de communiquer avec les ménages qui refusent de répondre permet de convertir un certain nombre d'entre eux.

Un ménage ayant refusé de remplir une formule 2B ne se voyait pas offrir une formule 2A. Pour les ménages comptant plus d'un adulte responsable, on soumettait au ministère de la Justice le nom de tous les adultes ayant refusé de remplir le questionnaire.

Les procédures de traitement des cas de refus ont été établies conformément à l'avis d'un conseil juridique. Les cas ont été examinés par le bureau régional et le bureau central; suivant les critères établis, 39 cas ont été soumis au ministère de la Justice pour que ce dernier engage des poursuites.

Voici comment se répartissaient, le 27 juin 1989, les 39 cas renvoyés au ministère de la Justice:

- 11 cas ont été abandonnés;
- 10 cas ont été réglés avant la date de la comparution;
- 10 non-répondants ont plaidé coupable;
- 3 non-répondants ont été déclarés coupables;
- 4 non-répondants ont été déclarés non coupables ou mis hors de cause;
- 1 cas était encore en instance (cas qui sera abandonné).

4.10 Contrôle qualitatif sur le terrain

On a eu recours à des procédures de contrôle qualitatif sur le terrain afin de s'assurer que les données provenant de tous les secteurs de dénombrement (SD) du Canada répondaient à des normes précises de qualité, de corriger les données provenant des SD non conformes aux normes et de motiver les recenseurs à produire des données de haute qualité.

Deux vérifications indépendantes de la qualité ont été effectuées sur le terrain: l'une a été réalisée par le commissaire au recensement (CR), et l'autre, par un technicien du contrôle qualitatif (TCQ), relevant directement du chef de zone de recensement (CZR). Ces vérifications de la qualité, bien que de nature similaire, visaient des objectifs différents. Le commissaire, en tant que surveillant direct des recenseurs, était en définitive responsable de la qualité de leur travail. À ce titre, le CR devait s'assurer que les recenseurs disposaient des outils nécessaires pour remplir leurs tâches (par exemple, des cartes précises) et qu'ils suivaient correctement les procédures. Par conséquent, le CR a procédé à des vérifications avant, pendant et après le dénombrement. Les techniciens du contrôle qualitatif, en revanche, se sont chargés de la vérification finale, lorsque les tâches des recenseurs et les vérifications effectuées par le CR ont été terminées. Cette dernière vérification a servi à relever les SD pour lesquels d'autres derniers rappels devaient être effectués par le recenseur initial, par un recenseur spécialement nommé à cette fin ou par le commissaire au recensement.

Le technicien du contrôle qualitatif a effectué jusqu'à trois examens des boîtes de SD déjà vérifiées par le commissaire. Conformément à des procédures précises, le contrôle qualitatif sur le terrain comportait les vérifications suivantes:

a) Vérifications de la couverture:

   (i) On a vérifié les boîtes de SD pour s'assurer qu'elles renfermaient des questionnaires pour tous les logements privés occupés, les logements privés inoccupés, les résidents temporaires dans les logements privés, les logements collectifs et les SD collectifs figurant dans les RV.

   (ii) Les vérifications des localités non constituées (LNC) ont permis de s'assurer que ces dernières étaient indiquées correctement sur le RV, que les limites étaient indiquées sur les cartes appropriées et que l'on avait recensé toutes les LNC figurant sur la carte de SD.

   (iii) La vérification de la liste de sélection de l'échantillon de l'enquête sur l'incapacité a permis de s'assurer que les SD devant participer à l'Enquête postcensitaire sur la santé et les limitations d'activités étaient accompagnés d'une formule-échantillon (FÉ) remplie de l'enquête sur l'incapacité.

b) Vérifications de contrôle - Une vérification de contrôle des questionnaires sur la population et de la transcription, de même qu'une vérification de contrôle des logements et des SD collectifs, ont permis de vérifier si le recenseur avait appliqué correctement les procédures de contrôle.

c) La validation des états de compte a permis de s'assurer que les renseignements fournis sur ces derniers par les recenseurs étaient exacts et lisibles.

d) On a vérifié le nombre de questionnaires sur la population. Si le pourcentage de questionnaires manquants (formule 4A) et de questionnaires incomplets (formule 4B) était supérieur à 2% du nombre total de ménages privés, la boîte de SD était rejetée. Sinon, elle était acceptée.

e) La vérification du Rapport préliminaire du commissaire sur la population et les logements (formule 10) a permis de s'assurer que les totaux indiqués dans la section du RV présentant un sommaire du SD avaient été inscrits correctement sur la formule 10.

f) La vérification des SD sans population a permis de vérifier si le CR avait préparé un RV pour chaque SD sans population et avait inscrit "SD sans population" en travers de la page couverture du RV.

La figure 13 présente les procédures suivies par le technicien pendant cette étape. Le premier examen s'est traduit par le rejet de 35.5% du nombre total de questionnaires.

4.11 Système d'information de la gestion (SIG)

Il a fallu procéder à l'étape de la collecte du recensement en très peu de temps, en faisant appel à un personnel nombreux (surtout des employés temporaires et inexpérimentés) et à un budget considérable. Une telle opération a nécessité le recours à un Système d'information de la gestion (SIG) permettant à chaque palier administratif de surveiller continuellement les paliers inférieurs, de relever les problèmes et de prendre au besoin les mesures correctives. C'est pourquoi on a conçu le SIG des opérations sur le terrain, ou SIG de la collecte.

Le SIG de la collecte de 1986 comportait trois composantes ou modules: personnel, état d'avancement et coûts.

La composante du personnel a fourni des renseignements sur le nombre d'employés embauchés pour la collecte sur le terrain et sur les caractéristiques de ces employés, de même que sur la formation et le renouvellement du personnel.

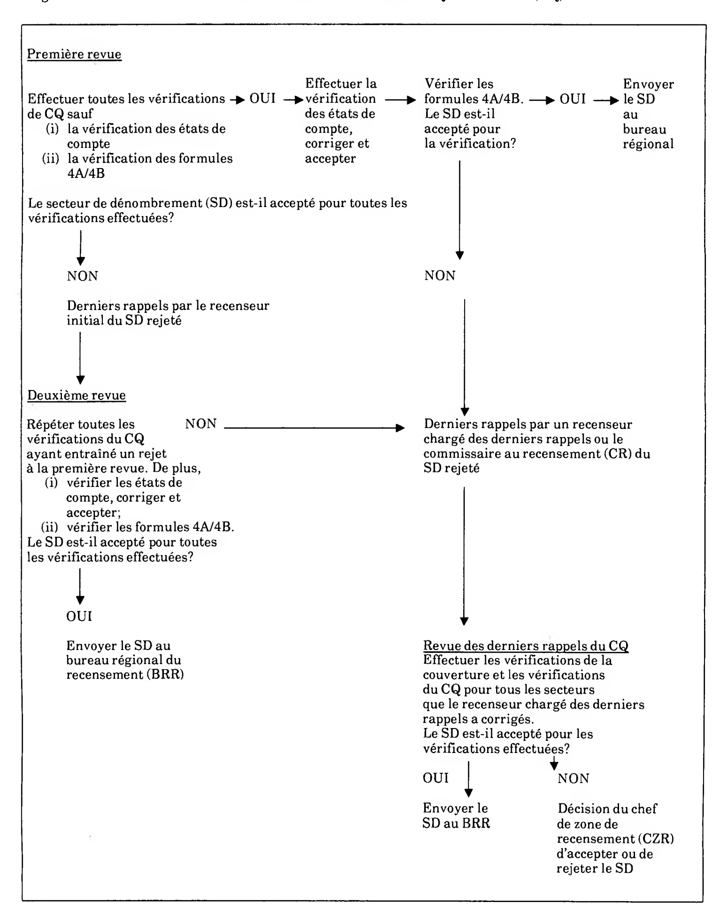
La composante de l'état d'avancement a permis de se tenir au courant de certains aspects tels que le nombre de ménages visités au moment de la livraison (déclaré le 9 juin seulement), le nombre de questionnaires renvoyés par la poste (rapports quotidiens entre le 3 juin et le 13 juin 1986), les rapports sur l'état d'avancement (rapports hebdomadaires) de même que les refus et les résultats du contrôle qualitatif (rapports hebdomadaires).

La composante des coûts a fourni des renseignements à jour sur les dépenses au titre de postes tels que les déplacements, les tarifs postaux, les envois, la formation, le dénombrement de même que le contrôle qualitatif et les derniers rappels. Ces renseignements sur les coûts, combinés à des estimations fondées sur les rapports sur le personnel et les rapports sur l'état d'avancement que l'on vient de mentionner, ont servi à prévoir les dépenses au titre de la collecte à l'échelle régionale et nationale. À leur tour, ces projections ont été comparées aux estimations budgétaires, ce qui a permis de surveiller l'affectation des fonds.

4.12 Information publique

La collecte a été appuyée par le Programme d'information publique (PIP), dont l'objectif était une sensibilisation nationale à l'égard du recensement, tenu le 3 juin 1986. On voulait, par cette sensibilisation, inciter le grand public à remplir le questionnaire correctement et à le retourner rapidement. Des renseignements détaillés sur le PIP de 1986 sont présentés au chapitre 10.

Figure 13. TÂCHES DES TECHNICIENS DU CONTRÔLE QUALITATIF (CQ)



4.13 Critique et évaluation

Les activités de collecte du recensement de 1986 se sont terminées à la date prévue et n'ont pas nécessité de fonds supplémentaires, en dépit des nombreux problèmes opérationnels qui se sont posés. Le plus grave de ces problèmes a été l'accroissement du taux de sous-dénombrement en regard de 1981. Ce sous-dénombrement est en partie attribuable aux personnes oubliées au sein des ménages dénombrés. On s'efforce actuellement de régler ce problème en vue du recensement de 1991.

Comme toute autre enquête, la collecte a relevé des bureaux régionaux. Par conséquent, il a incombé aux bureaux régionaux de mettre en oeuvre le programme de collecte sur le terrain, une fois que celui-ci a été élaboré. Les activités relevant des bureaux régionaux étaient les suivantes: la dotation en personnel, le programme de cartographie, le dénombrement, le contrôle de la qualité des documents de dénombrement et les activités postcensitaires. Tout le long du processus, le bureau central a offert des services de consultations, de conseils et d'orientation.

En 1986, les activités de collecte ont différé à certains égards des programmes de recensement antérieurs. Dans le cadre du recensement de 1986, on a mis en oeuvre un Programme d'emploi pour les étudiants et les jeunes visant l'embauche de 25,000 étudiants et jeunes. Pour les activités de collecte, plus de 26,000 étudiants et jeunes, embauchés en vertu de la Loi sur la statistique, ont occupé des postes de courte durée. Le programme de formation a été appliqué en partie au moyen de la "méthode de la formation à domicile", dans le cadre de laquelle les stagiaires devaient étudier des documents et faire des exercices individuellement. On a eu recours à cette méthode, combinée à la méthode de la formation en classe, pour les recenseurs.

5. ASSIMILATION DES DONNÉES

La tâche de l'assimilation des données (AD) était chargée de traiter manuellement les questionnaires remplis par les répondants, de saisir les données, d'effectuer des analyses des données et de tenir à jour les documents sur microfilms.

Les boîtes de secteurs de dénombrement (SD) et les questionnaires correspondants ont été envoyés dans six centres régionaux de dépouillement situés dans des centres fiscaux de Revenu Canada et au centre de dépouillement du bureau central de Statistique Canada (Ottawa). Les questionnaires ont été contrôlés, codés, prétraités et mis en lots. Les données figurant sur les questionnaires 2A et 2B ont ensuite été saisies dans l'ordinateur des six centres fiscaux régionaux et le centre fiscal d'Ottawa à l'aide d'un système élaboré et mis en oeuvre par Revenu Canada - Impôt. Les données ont été enregistrées sur des bandes magnétiques et amenées à Statistique Canada. Une fois que les données ont été acceptées par STC, on a procédé à une analyse des données comprenant des vérifications structurelles et le rapprochement des chiffres. Les données ont ensuite été remises en forme en vue de l'introduction pour le contrôle et l'imputation. Finalement, on a créé et tenu à jour des documents sur microfilms afin de satisfaire aux exigences en ce qui concerne l'archivage.

La tâche de l'assimilation des données a été divisée en quatre sous-tâches:

- la coordination et l'administration;
- le dépouillement au bureau régional;
- l'entrée directe des données;
- le dépouillement au bureau central.

5.1 Coordination et administration

Il s'agit d'une sous-tâche coordonnant tous les aspects de l'assimilation des données et consistant à surveiller les activités permanentes des autres sous-tâches, de même qu'à intégrer et à coordonner les plans opérationnels, les fonds, les dates d'échéance et les réunions relatives à la tâche.

L'assimilation des données se fait en trois étapes: la planification, l'élaboration et la production. Les activités de planification, même si elles ont été réalisées séparément pour chaque sous-tâche, étaient de nature similaire. Les étapes de l'élaboration et de la production seront décrites séparément pour chaque sous-tâche.

L'étape de la planification, qui a débuté plusieurs années avant le recensement, visait à établir un plan d'action explicite pouvant servir à surveiller et à contrôler tous les aspects du projet au cours des étapes de l'élaboration et de la production. Voici les documents produits au cours de l'étape de la planification:

- dates d'échéance pour les sous-tâches de l'assimilation des données pour 1986;
- plans opérationnels;
- prévisions budgétaires;
- description des responsabilités des participants au projet ayant assuré l'établissement de voies de communication efficaces;
- détermination des besoins en matière de personnel;
- établissement de contacts pour obtenir la collaboration de Revenu Canada - Impôt.

Pendant l'étape de la planification, on a déterminé les dates d'échéance pour les étapes de l'élaboration et de la production. Les dates fixées pour la fin des travaux d'élaboration ont été quelque peu modifiées compte tenu de l'annulation temporaire du recensement. On a raccourci la durée de la plupart des activités; cependant, les retards rencontrés n'ont pas eu d'incidence majeure sur les dates prévues pour le début de la production.

Les compressions budgétaires décrétées par le gouvernement ont fait en sorte que le recensement de 1986 a été une répétition de celui de 1981, ce qui signifie qu'il a fallu utiliser les systèmes existants et les améliorer. Cependant, étant donné les changements apportés au contenu des questionnaires, il a fallu inévitablement modifier le système.

5.1.1 Coordination et association avec Revenu Canada - Impôt

En 1986, les responsables de l'assimilation des données ont travaillé en étroite collaboration avec Revenu Canada - Impôt (RCI). Le succès des arrangements pris en 1981 quant à l'utilisation des installations et du personnel de RCI, surtout pour l'entrée des données, a mené à la répétition du même procédé pour 1986. Les coûts liés à la mise en oeuvre de cette opération ont été contrebalancés par les ressources abondantes offertes par RCI en matière de personnel temporaire, de locaux et de matériel informatique.

En ce qui concerne l'activité de dépouillement au bureau régional, les données des questionnaires du recensement ont été codées et prétraitées à l'aide des installations et du matériel de six centres fiscaux régionaux [soit St. John's (Terre-Neuve); Shawinigan (Québec); Jonquière (Québec); Sudbury (Ontario); Winnipeg (Manitoba); Surrey (Colombie-Britannique)] et de Statistique Canada (Ottawa, Ontario). L'entrée directe des données (EDD) a été réalisée par Revenu Canada - Impôt pour le compte de STC, dans ces mêmes centres régionaux ainsi qu'au centre fiscal d'Ottawa. Il a fallu accroître la coordination entre le bureau central et RCI afin d'assurer la qualité des bandes de données reçues après l'entrée directe des données.

Les responsabilités précises de STC et de RCI ont été décrites à l'origine dans un Protocole d'entente établi avant le début de l'élaboration du Système d'entrée directe des données pour 1986. Le Protocole a été signé le 19 juillet 1985. Ce document résumait les principales responsabilités des deux organismes, décrivait la méthode de paiement pour les services offerts et indiquait la durée de l'entente. Il avait été convenu que STC préparerait les documents en vue de l'introduction sur clavier et que RCI se chargerait de l'élaboration des systèmes d'entrée et de contrôle des données, du recrutement et de la formation du personnel chargé de l'introduction des données de même que de la mise en oeuvre et de la gestion de l'introduction et de la vérification des données.

Il était essentiel de disposer d'une voie de communication bidirectionnelle entre STC et RCI. Même s'il est arrivé régulièrement que différents membres des organismes communiquent entre eux, tous les contacts ont été contrôlés par les principaux délégués (le chef de sous-tâche de l'EDD et les coordonnateurs des systèmes et de l'administration de RCI). Ces derniers ont pu établir des communications claires et concises au moyen d'appels téléphoniques, de notes de service, de procès-verbaux de réunions et de rapports mensuels de RCI sur l'état d'avancement.

5.1.2 Système d'information de la gestion (SIG)

Le Système d'information de la gestion (SIG) a été placé en mode de fonctionnement pour chaque sous-tâche; il a fourni des renseignements sur la consommation de jours-personnes, la productivité, le mouvement des composantes du travail dans le système et la qualité des travaux produits. Le système visait à fournir à la direction une image claire et concise des notes sur la qualité de l'entrée des données et de la productivité, de même que des heures-personnes utilisées dans chaque centre. Alors que les renseignements relatifs au dépouillement au bureau régional (DBR) étaient recueillis manuellement au moyen de formules remplies chaque jour ou chaque semaine ainsi que d'une série de graphiques, la collecte de renseignements du SIG pour les sous-tâches de l'entrée directe des données et

du dépouillement au bureau central (DBC) était intégrée dans le système de saisie des données, et ces renseignements étaient recueillis, dépouillés et produits par région et pour l'ensemble du Canada. Dans l'ensemble, le SIG a fourni des renseignements essentiels pour évaluer l'état d'avancement et les dépenses en fonction du plan établi.

5.2 Dépouillement au bureau régional

5.2.1 Portée et objectifs

En 1986, le dépouillement au bureau régional (DBR) visait principalement à préparer et à coder les questionnaires du recensement remplis par les répondants en vue de l'entrée directe des données. Au cours des étapes de l'élaboration et de la production, on a préparé le matériel de dépouillement, assuré la formation du personnel et mis en oeuvre les procédures opérationnelles pour la vérification, le codage et le contrôle des documents du recensement. Il fallait accomplir les tâches susmentionnées conformément à des contraintes en matière de temps, de coûts et de qualité analogues à celles du recensement de 1981. À cette fin, il fallait que les responsables du DBR planifient, élaborent et produisent les données requises sans apporter de changements majeurs aux méthodes utilisées et aux calendriers. (Un graphique de cheminement des opérations de DBR est présenté à la figure 14.)

Cependant, des modifications importantes ont été apportées durant les étapes de l'élaboration et de la production, allant d'une réduction des ressources affectées à l'élaboration jusqu'à une nouvelle répartition des centres et opérations de production.

Les centres régionaux de dépouillement pour l'ensemble du Canada ont reçu 9,851,811 questionnaires du recensement de la population provenant des opérations de collecte sur le terrain. Près de 2,000 employés ont été embauchés et ont été affectés au DBR au cours de la période de la production, qui a duré six mois.

5.2.2 Élaboration

L'étape de l'élaboration visait principalement à préparer les documents de dépouillement et de référence, les formules, les étiquettes et les trousses de formation conformément aux spécifications fournies. Cette étape comprenait également l'organisation et le recrutement du personnel, de même que la prise de dispositions pour les services de soutien. L'étape de l'élaboration a eu lieu de janvier 1985 à juin 1986.

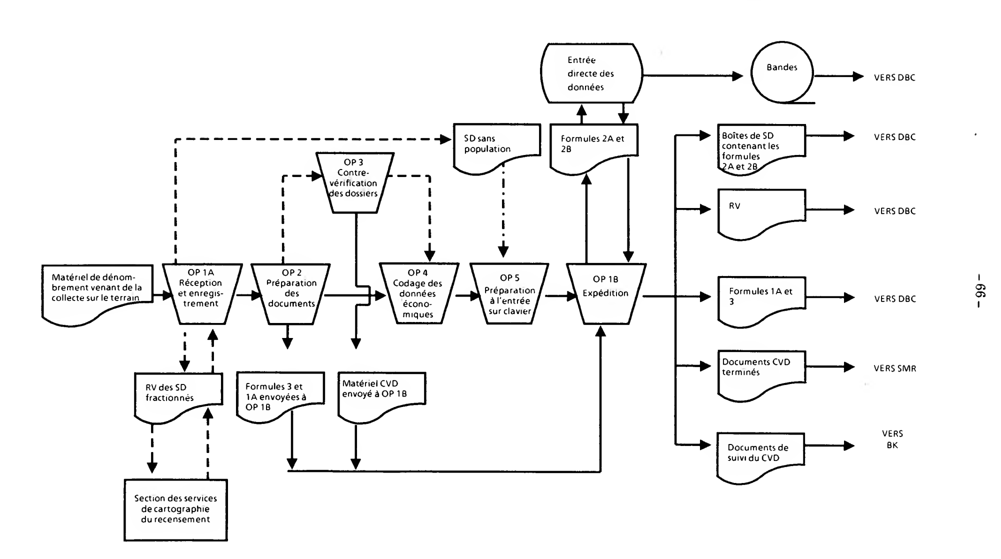
Ressources

La répartition des ressources pour l'étape de l'élaboration du DBR a été fondée sur l'hypothèse que le dépouillement serait en grande partie une répétition de celui de 1981. Les ressources prévues pour les secteurs spécialisés et ceux de la méthodologie ont été généralement identiques à celles consacrées aux recensements antérieurs. Le personnel de l'élaboration se composait d'un chef de sous-tâches, de plusieurs agents d'élaboration et d'un commis de soutien.

Spécifications

Les spécifications ont été présentées par les secteurs spécialisés et la méthodologie en vue de la préparation et du codage du questionnaire, et de façon à répondre aux exigences en matière de contrôle qualitatif. L'élaboration des procédures s'est faite selon un processus interactif entre les différents secteurs. On a également préparé d'autres spécifications pour la production de matériel particulier comme des produits géographiques, des formules, des étiquettes, des documents de référence et certains articles de fourniture.

Figure 14. GRAPHIQUE DE CHEMINEMENT DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT AU BUREAU RÉGIONAL



Documents de dépouillement et de formation

On a préparé toute une gamme de documents devant être utilisés au cours de l'étape de la production; il s'agissait de manuels des procédures, d'exercices et d'outils de formation, de manuels administratifs et de documents de référence (40 manuels en tout, ainsi que 17 formules et 18 étiquettes). En se fondant sur l'expérience de 1981, on a adopté une démarche plus normalisée et une présentation plus simplifiée (y compris des graphiques de cheminement), qui ont permis de clarifier et de résumer les procédures. Les documents de formation comprenaient une trousse de prise de connaissance du questionnaire offrant une introduction au recensement et aux méthodes utilisées. On a également restructuré les documents de référence servant au codage afin de réduire le temps nécessaire pour chercher les réponses.

Pour 1986, on a mis en oeuvre un procédé automatisé d'ordonnancement pour la production des documents susmentionnés, qui a permis un contrôle efficace et une mise à jour rapide des calendriers. Ces calendriers ont été établis en fonction de la charge de travail des auteurs et des secteurs des services de soutien, ainsi que de la date à laquelle on prévoyait obtenir les spécifications définitives et autres éléments d'entrée. On a également préparé les calendriers pour l'établissement des besoins en matière de services de soutien, comme l'acquisition des fournitures et l'envoi des documents aux centres de dépouillement et aux services spécialisés.

Les responsables de la production des textes ont assuré la coordination de la production des textes pour tous les manuels et les documents connexes. Ils se sont chargés de dactylographier, de mettre à jour, de corriger et d'attester tous les manuels, les formules et les étiquettes de recensement, de même que de surveiller le service de la traduction.

Services de soutien

La planification des besoins en matière de services de soutien, comme les locaux, les meubles, les fournitures, la sécurité et le matériel, de même que les arrangements à cet égard, ont nécessité la collaboration de STC et de RCI. Pour tous les bureaux, sauf celui d'Ottawa, le DBR a été effectué dans les centres fiscaux de RCI. À Ottawa, les dispositions relatives aux services de soutien ont été prises au moyen des voies normales de STC avec la Section de la gestion du matériel et la Section des locaux. Les estimations des besoins en matière de locaux pour l'entreposage, le dépouillement et le travail de bureau ont été fondées sur la charge de travail, l'effectif et les normes actuelles de l'administration publique. Les meubles ont été fournis gratuitement dans tous les centres de dépouillement. RCI a loué ou prêté la plus grande partie du matériel nécessaire à la production, notamment le matériel de communication, les machines à photocopier, les machines à écrire et les calculatrices. RCI a également offert les fournitures de bureau nécessaires.

Mesures de sécurité

Afin de répondre aux normes de sécurité exigées en vertu de la Loi sur la statistique, on a pris toutes les précautions raisonnables pour réduire au minimum, si ce n'est éliminer, les occasions d'enfreindre les règlements relatifs à la confidentialité des données du recensement. Des spécifications ont été établies portant sur les exigences en matière de sécurité.

Recrutement du personnel

Les responsables du DBR ont embauché le personnel affecté à plein temps au dépouillement, près de 2,000 membres en tout, pour une période limitée seulement. Étant donné l'échelonnement des opérations, le personnel a été embauché de façon graduelle. La plupart des employés affectés au dépouillement ont par conséquent fait partie de l'effectif pendant une période donnée entre juin et novembre 1986, selon l'opération attribuée.

Le recrutement du personnel affecté au dépouillement s'est fait selon un certain nombre de méthodes. En vertu d'un

décret d'exclusion, l'administration fédérale a mis en oeuvre un programme dans le cadre duquel des étudiants et des jeunes seraient embauchés. De cette façon, leur rémunération pouvait provenir du Programme d'emploi pour les étudiants et les jeunes. On a eu recours à cette méthode surtout à Ottawa. Dans les centres régionaux de dépouillement, RCI a fourni des listes d'employés expérimentés. On a également utilisé les voies normales de recrutement, dans le cadre desquelles la Commission de la Fonction publique a consulté ses répertoires afin de présenter des candidats susceptibles de se qualifier au moment des interviews et de la sélection.

Des membres du personnel de STC, de même que de RCI et d'Emploi et Immigration Canada, ont été envoyés en affectation spéciale pour des postes plus spécialisés; il s'agit notamment des cadres, de certains adjoints administratifs et des conseillers en codage.

5.2.3 Production

L'étape de la production a commencé à la fin de juin 1986, avec l'arrivée des premières boîtes de secteurs de dénombrement (SD) renfermant les questionnaires. Ces documents ont ensuite été acheminés de l'une à l'autre des cinq opérations de dépouillement. L'étape de la production a pris fin à la mi-novembre, lorsque les documents de toutes les boîtes de SD ont été envoyés à l'entrée directe des données (EDD).

L'étape de la production a également nécessité la formation du personnel nouvellement recruté. Tout au long du dépouillement, la prestation d'aide technique permettait de régler les problèmes à mesure qu'ils se présentaient. Un autre élément essentiel a été le contrôle continu de la qualité, de la productivité et du déroulement des opérations au moyen du Système d'information de la gestion et du Système d'information sur le contrôle qualitatif.

Formation

En 1986, on a eu recours à la méthode de la formation en cascade, dans le cadre de laquelle les gestionnaires ont assuré la formation des surveillants qui, à leur tour, ont assuré la formation des commis qui relevaient d'eux. Le même programme de formation a été offert pour tous les postes en ce qui concerne les opérations, les titulaires des postes de gestion et de surveillance ayant en outre reçu une formation supplémentaire. Dans tous les cas, la formation a eu lieu au cours des deux premières semaines suivant l'embauche du personnel affecté au dépouillement, et juste avant le début de l'opération.

La méthode de la formation en classe a été utilisée pour familiariser les stagiaires avec les exigences techniques de leur emploi. En 1986, on a adopté une approche structurée pour la formation en cours d'emploi. Après avoir suivi les cours en classe faisant partie de leur programme de formation, les commis ont appliqué les procédures apprises à des documents réels. Au cours de cette période, les quotas de production n'ont pas été surveillés.

On a également eu recours à d'autres techniques, comme les acétates, les présentations audio-visuelles et les exposés. Les nouvelles méthodes utilisées se sont traduites par une réduction de la courbe d'apprentissage pour la plupart des opérations, par une augmentation du débit et par une meilleure qualité en regard du recensement de 1981.

Avant le début de la formation technique, une séance d'information d'une durée d'une semaine, destinée aux chefs du dépouillement régional, a eu lieu à Ottawa. Cette séance visait à établir les lignes directrices générales en vue des négociations avec RCI, à discuter des plans de travail et des façons de répondre aux besoins en matière de services de soutien et de personnel, ainsi qu'à préparer les prévisions relatives à la production.

Description des opérations

Les questionnaires remplis et les registres des visites (RV) pour chaque SD ont été envoyés par les sous-sections de la collecte sur le terrain à l'un des centres de dépouillement régionaux. Il a fallu ensuite effectuer une série de cinq opérations manuelles afin de préparer l'entrée de toutes les données dans l'ordinateur. Ces opérations sont décrites ci-après:

Opération 1 - Réception, enregistrement et envoi

Les boîtes de questionnaires ont été reçues, enregistrées et préparées en vue de leur acheminement vers les autres opérations de DBR. On a compté les questionnaires et vérifié le nombre de ménages et envoyé les documents à l'opération suivante.

Opération 2 - Préparation des documents

La préparation des documents s'est faite en trois étapes:

1. On a comparé chaque questionnaire avec l'inscription correspondante sur le RV afin de s'assurer qu'il y avait concordance.

2. On a ensuite procédé au prétraitement des questionnaires en vue de l'introduction dans l'ordinateur. Le prétraitement consistait à contrôler les réponses multiples, à s'assurer que toutes les réponses étaient lisibles et à inscrire sur le questionnaire des indications spéciales destinées au préposé à l'introduction des données. Toutes les réponses en toutes lettres fournies pour les questions sur les caractéristiques socio-culturelles ont été converties en codes. On a établi une opération distincte de codage des renvois afin de coder les réponses en toutes lettres à la question sur le lien avec la Personne 1.

3. Ces activités de prétraitement et de codage des caractéristiques socio-culturelles ont fait l'objet d'un contrôle qualitatif faisant appel à une méthode de vérification indépendante. Au cours de la première étape, connue sous le nom de notation, le noteur a prétraité et codé un échantillon de questionnaires tiré d'une boîte de SD. Durant la deuxième étape, appelée arbitrage, l'arbitre a comparé les formules de notation et les questionnaires remplis par le codeur afin de s'assurer que les mêmes mesures de prétraitement et de codage ont été prises par les deux intervenants. Il devait alors enregistrer toute divergence et déterminer la mesure corrective à prendre. Si, à la fin de l'arbitrage, le nombre d'erreurs commises par le codeur excédait certains niveaux prédéterminés, le SD était rejeté et renvoyé à la correction.

Opération 3 - Contre-vérification des dossiers

La contre-vérification des dossiers visait à estimer le nombre de personnes oubliées pendant le recensement. Cette évaluation a fourni aux utilisateurs de données une indication de la fiabilité des résultats du recensement.

Dans le cadre de cette opération, on a sélectionné le nom de certaines personnes sur des questionnaires du recensement de 1981 et l'on a vérifié si ces noms figuraient sur les questionnaires actuels afin de déterminer si ces personnes avaient été recensées. Si ce n'était pas le cas, des opérations supplémentaires de dépistage étaient entreprises au bureau central.

Opération 4 - Codage des caractéristiques économiques

Le personnel s'est chargé du contrôle et de la conversion en codes numériques de toutes les autres réponses en toutes lettres (industrie, profession, principal domaine d'études et catégorie de travailleurs), pour lesquelles il fallait disposer de manuels de référence complexes. On a créé une sous-opération distincte de renvoi afin de traiter les cas les plus difficiles. Cette opération comprenait également une fonction de contrôle qualitatif comportant la notation et l'arbitrage, similaire à celle de l'opération 2.

Opération 5 - Préparation en vue de l'entrée des données

Pour chaque SD, on a calculé le nombre d'habitants, le nombre total de ménages et le nombre total de formules. Ces statistiques ont été inscrites sur une formule de contrôle utilisée dans le cadre du dépouillement subséquent. De plus, les questionnaires ont été étiquetés, classés et mis en lots afin de faciliter les opérations relatives à l'entrée directe des données.

Aide technique

Un service central de dépannage a assuré le lien entre les centres de dépouillement régionaux et le bureau central. Ce service recevait les demandes d'aide technique envoyées par les centres, les acheminait aux spécialistes appropriés et communiquait les solutions aux centres. Il incombait également à ce service de tenir à jour les systèmes nationaux d'information de la gestion et d'information sur le contrôle qualitatif, de même que de transmettre aux centres des communiqués techniques, des rapports et des documents spéciaux ayant trait au dépouillement, le tout au moyen d'un télécopieur.

Les conseillers en codage ont fourni une aide technique pour le codage des variables économiques. Recrutés auprès d'Emploi et Immigration Canada, ils possédaient les connaissances techniques en matière de codage nécessaires pour offrir ce service de consultation; ils ont en outre reçu une formation supplémentaire à Ottawa, offerte par des spécialistes en la matière.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur le dépouillement au bureau régional (1986) et une évaluation de cette opération en consultant le document intitulé "1986 Census of Canada, Regional Office Processing Evaluation Reports", Sous-section des systèmes de présaisie, P. Proulx et G. Leclair, 6 avril 1988.

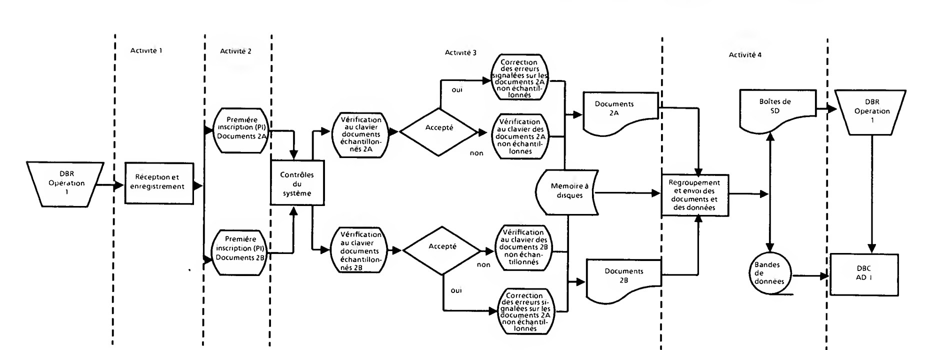
5.3 Entrée directe des données

L'entrée directe des données (EDD) est la conversion des données de tous les questionnaires de recensement sous une forme ordinolingue. Des spécifications ont d'abord été établies pour mettre en oeuvre la méthode choisie d'entrée des données, le système a ensuite été élaboré et mis à l'essai et, finalement, les données ont été introduites, vérifiées et mémorisées sur des bandes. Des mesures de sécurité ont été constamment appliquées. L'opération s'est terminée par la préparation d'un compte rendu et d'un rapport d'évaluation. (Le graphique de cheminement des opérations est présenté à la figure 15.)

5.3.1 Détermination de la méthode d'entrée des données

Étant donné le succès qu'a connu le système d'entrée des données utilisé en 1981, on a élaboré le système de 1986 sur le même modèle. L'entrée directe des données a nécessité la saisie des données numériques (fournies par les répondants et codées par les commis) et des données alphabétiques (pour les codes postaux) directement sur des disques à partir des terminaux situés à la source. Une fois qu'elles ont été chargées, les données ont été transmises au quartier général de RCI, à Ottawa, au moyen de lignes privées louées. Les données saisies ont été reproduites sur bandes magnétiques et envoyées chaque jour par transporteur cautionné à STC, à Ottawa.

Figure 15. **GRAPHIQUE DE CHEMINEMENT DES OPÉRATIONS - ENTRÉE DIRECTE DES DONNÉES**



SYSTÈME DE CONTRÔLE DE RCI

5.3.2 Mesures de sécurité

Afin de répondre aux normes de sécurité exigées en vertu de la Loi sur la statistique, on a pris toutes les précautions raisonnables pour réduire au minimum, si ce n'est éliminer, les occasions d'enfreindre les règlements relatifs à la confidentialité des données du recensement.

Des spécifications ont été établies pour RCI, portant sur les exigences en matière de sécurité en général et de sécurité des données en particulier. Au cours de l'élaboration du système, de la mise à l'essai et de la production, le personnel de STC et celui de RCI ont surveillé chaque aspect afin de garantir la sécurité de toute l'opération.

5.3.3 Spécifications

L'élaboration du "1986 Census Direct Data Entry Specification Book" (cahier des spécifications relatives à l'entrée directe des données du recensement de 1986), qui décrit les exigences de RCI et de STC, a duré huit mois; ce document a ensuite été remis à RCI le 8 février 1985. Il renfermait une description détaillée des spécifications portant sur les éléments suivants: le cadre de planification/production et les hypothèses de travail; la charge de travail et la répartition par centre; les dates d'échéance et le calendrier de l'entrée; les spécifications du système et les instructions quant à l'entrée des données; les entrées/sorties, le Système d'information de la gestion (SIG); la sécurité; l'observation et l'évaluation; la mise à l'essai du système; les opérations spéciales d'entrée des données (étude de l'échantillon de contrôle, qualité de départ).

Il a fallu modifier les spécifications à mesure que l'on élaborait le système. Étant donné que ces spécifications représentaient, en fait, le mandat détaillé des deux organismes, il était essentiel de les tenir à jour. Par conséquent, on a adopté la procédure suivante pour modifier les spécifications. Chaque mise à jour devait être accompagnée d'une note de service indiquant le numéro de la modification, d'une feuille récapitulative des modifications (renfermant les numéros de page, les numéros d'article et une description des modifications) et d'exemplaires à jour des pages tirées du cahier des spécifications sur lesquelles des modifications ont été apportées. Sept mises à jour ont été apportées de cette façon aux spécifications (pour une période de un an et demi à deux ans).

5.3.4 Élaboration et mise à l'essai du système

Le système d'entrée directe des données de 1986 a été élaboré sur le modèle du système utilisé en 1981. D'abord, RCI a passé en revue les spécifications décrites dans le cahier des spécifications relatives à l'entrée directe des données de 1986. Il a ensuite élaboré le système d'entrée et de vérification des données du recensement, de même que les modules de contrôle opérationnel appropriés. Après avoir été examiné et mis à l'essai, le système a été amélioré de façon à devenir le système d'entrée des données du recensement de 1986.

La conception du système d'entrée directe des données comportait trois principales composantes: les opérations du système, le cliché d'enregistrement et le cycle de contrôle des lots. Pour chacune de ces composantes, RCI a remis les documents relatifs à la conception à STC afin qu'il les examine.

Étant donné qu'il s'agissait d'un système très détaillé, il était nécessaire d'avoir un programme structuré de mise à l'essai. La mise à l'essai du système au cours de l'étape de l'élaboration s'est faite en quatre principales étapes:

a) **Essai modulaire** - L'essai modulaire a eu lieu en juillet 1985; il visait à déterminer si le système correspondait aux spécifications et s'il était prêt pour l'essai intégré de 1985. Le suivi des secteurs problèmes a été effectué au besoin.

b) **Essai intégré du système (oct. 1985)** - Le principal objectif de cet essai a été la mise en oeuvre du système dans les sept centres de RCI. Non seulement cet essai a permis de s'assurer que les spécifications avaient été intégrées dans les systèmes automatisés (première inscription, vérification, SIG), mais il a également servi à confirmer les taux d'erreurs au départ et à l'arrivée, à calculer les taux de production, à examiner les produits servant à la préparation des documents et à surveiller les procédures administratives. On a également vérifié l'intégration avec les systèmes postérieurs à la saisie.

c) **Essai modulaire pour l'essai antérieur à la production (mai 1986)** - L'essai réalisé en mai a consisté à réutiliser des données d'essai provenant d'un essai antérieur. Il portait sur les composantes qui, d'après les résultats du test de 1985, devaient être modifiées. Son objectif était de vérifier si toutes les spécifications et les modifications subséquentes avaient été incorporées et si le système était prêt en vue de l'essai antérieur à la production devant être effectué dans les centres de RCI.

d) **Essai de réception antérieur à la production (juin 1986)** - Cet essai a permis à STC de s'assurer que le système fonctionnait dans tous les centres, de vérifier les résultats de l'essai effectué en mai 1986 et d'examiner l'ensemble du système avant de l'accepter en vue de la production.

Le programme de mise à l'essai a été considéré comme l'une des principales composantes du processus global d'élaboration. Étant donné la minutie avec laquelle le programme a été appliqué, le nombre d'interventions au cours de la production s'est avéré minime.

5.3.5 Recrutement et formation

RCI a procédé au recrutement et à la formation des opérateurs et des surveillants au cours des deux premiers mois de l'opération (d'août à octobre 1986). Non seulement les taux de débit initiaux ont-ils fait en sorte qu'il n'a fallu combler que 929 des 1,510 postes prévus à l'origine (pour l'ensemble du Canada), mais il n'a pas été nécessaire de combler les postes laissés vacants par les opérateurs ayant quitté avant la fin de leur période d'emploi. Mises à part les opérations spéciales d'entrée des données devant être effectuées à Ottawa une fois la production terminée (c'est-à-dire l'entrée des données des formules 2C, de certains questionnaires provenant des réserves indiennes et de questionnaires requis dans le cadre de l'Étude de l'échantillon de contrôle), le travail a pris fin comme prévu vers la mi-novembre 1986.

5.3.6 Production

L'étape de la production de l'EDD a commencé en août 1986. On a reçu et enregistré des questionnaires, après quoi les données ont été introduites, vérifiées et stockées sur bandes magnétiques. En novembre 1986, tous les documents avaient été regroupés et retournés aux bureaux régionaux, et les bandes avaient été transférées à STC, à Ottawa.

Activité 1: Réception et enregistrement

La mise en oeuvre de l'opération d'entrée directe des données a commencé par la réception, en août 1986, des boîtes de secteurs de dénombrement (SD) renfermant les questionnaires codés, prétraités, étiquetés et mis en lots, de même que les formules de contrôle appropriées, envoyés par les responsables du DBR. Le surveillant au contrôle des stocks (SCS) de RCI a vérifié manuellement la fiche d'accompagnement reçue avec chaque envoi/transfert de SD provenant du DBR afin de s'assurer de l'exactitude du nombre de SD et de la liste des numéros de SD reçue. En cas de divergence, il communiquait avec les responsables du DBR. Le SD était ensuite enregistré dans le système de contrôle, attribué à une unité d'introduction des données (un groupe de 20 opérateurs et terminaux relevant d'un surveillant) puis placé en mémoire par le SCS en attendant la première inscription. En tout, 44,061 SD ont été reçus et enregistrés de cette façon.

Activité 2: Première inscription par les opérateurs

Par première inscription, on entend la saisie initiale des données dans le système. Pour le recensement de 1986, les données figurant sur les questionnaires ont été introduites selon deux genres de présentation: la présentation fixe et la présentation en continu. Dans le premier cas, il s'agissait d'entrer les données figurant sur la page couverture du questionnaire et l'identification des parties du questionnaire dans un enregistrement à position fixe. Dans le deuxième cas, on a introduit les données portant sur les personnes et les logements dans des enregistrements de taille variable en utilisant des caractères de commande pour séparer les données. Pour faciliter l'entrée des données, les deux présentations ont été structurées et présentées sur un écran de terminal.

Pour commencer l'entrée des données, l'opérateur d'EDD devait accéder au système et subir un contrôle sécuritaire. Une fois que le numéro d'identification de SD à neuf caractères et que le numéro d'ordre du premier document du lot étaient introduits et acceptés, une image-écran de première inscription 2A/2B ou 2C était affichée sur l'écran. L'opérateur devait ensuite inscrire le numéro d'ordre du document à traiter, puis les autres données figurant sur la page couverture et le reste du document. Une nouvelle image-écran présentait ensuite des directives pour l'introduction du document suivant. Le processus se poursuivait ainsi jusqu'à ce que tous les documents du lot aient été introduits. L'opération de première inscription s'est traduite par la saisie des données figurant sur 9,800,000 documents.

Activité 3: Vérification au clavier (VC)

La vérification au clavier a permis de s'assurer que la qualité des données au départ, pour chaque question, était acceptable. La vérification comprenait deux volets: les contrôles du système (qui ont été effectués en même temps que la première inscription) et la vérification d'un échantillon.

Contrôles du système - À mesure que l'information était introduite, le système vérifiait automatiquement la validité des numéros de ménage, des genres de documents et des données (par exemple, la longueur et la gamme des codes, l'utilisation de données numériques sauf pour les lettres contenues dans les codes postaux). Le système signalait les erreurs possibles de sorte qu'elles soient vérifiées dans le cadre du processus de vérification d'un échantillon.

Vérification d'un échantillon - La vérification d'un échantillon, ou vérification au clavier, constituait un contrôle de la qualité de l'information introduite lors de l'étape de la première inscription. Le système relevait un certain nombre de documents parmi un lot donné de questionnaires afin qu'ils

soient introduits de nouveau par l'opérateur. Le système devait comparer cette deuxième inscription avec la première. Il fallait que l'ordinateur accepte ce document-échantillon avant que l'opérateur puisse poursuivre. Si les documents-échantillon étaient acceptés, l'opérateur examinait tout le lot en vérifiant les erreurs d'introduction ayant été signalées lors de la première étape. Si les documents-échantillon étaient rejetés, l'opérateur devait alors introduire de nouveau tous les documents du lot. Après vérification, les données étaient transmises à RCI, à Ottawa.

Activité 4: Regroupement et envoi des documents et des données

Il a fallu regrouper et envoyer deux sortes de documents: les bandes de données (Ottawa seulement) et les boîtes de SD (à tous les centres).

Bandes de données - Les données saisies au cours de l'opération d'entrée des données ont été transférées chaque jour sur des bandes magnétiques (maximum de 100 SD par bande) à RCI, à Ottawa. Avant de remettre les bandes à STC, RCI préparait une copie de sauvegarde devant être conservée 14 jours. Les bandes étaient placées dans une serviette fermée à clé devant être remise au personnel du bureau central de STC. Ce dernier avait une semaine après réception de la bande pour en approuver la lisibilité. Au total, 660 bandes contenant des données sur les répondants ont été transférées de cette façon à STC.

Boîtes de SD - La préparation des boîtes de SD a commencé avec le retour des lots et des formules de contrôle à la boîte de SD correspondante. Une fois que le système avait donné l'autorisation pour le renvoi d'un SD, et que les formules de contrôle appropriées, les étiquettes et les fiches d'accompagnement avaient été établies, on retournait les boîtes de SD au bureau régional d'où elles provenaient.

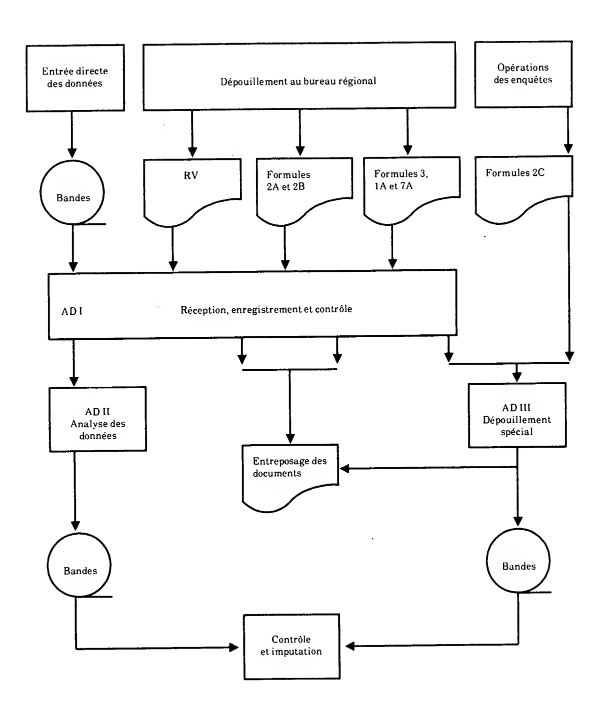
On peut trouver une description plus détaillée de l'entrée directe des données, ainsi qu'une évaluation de cette activité, dans le document intitulé "1986 Census of Canada, Data Assimilation Task, Direct Data Entry, Evaluation Report" (St. John/Fyffe/van Baaren/Janok, juin 1987).

5.4 Dépouillement au bureau central

5.4.1 Portée et objectif

Le dépouillement au bureau central (DBC) est une combinaison de procédures automatisées et manuelles visant à remplir deux fonctions de base: a) effectuer une analyse automatisée de tous les questionnaires à l'échelon du SD, du ménage et de la personne, et b) traiter des questionnaires spéciaux, c'est-à-dire les questionnaires du recensement remplis par les Canadiens vivant à l'étranger, les résidents temporaires et les personnes se trouvant à bord de navires marchands, de navires de la garde côtière et de navires de guerre. Le dépouillement en vue de la production a commencé avec la réception des boîtes de SD renfermant les questionnaires remplis par les répondants et les registres des visites envoyés par les responsables du dépouillement au bureau régional. De même, les responsables de l'entrée directe des données ont envoyé les bandes magnétiques renfermant les données tirées des questionnaires. On a chargé les bandes magnétiques dans l'ordinateur en vue d'un dépouillement plus poussé. L'analyse des données, c'est-à-dire l'étape suivante dans le processus de production, a comporté des vérifications structurelles à l'échelon du SD, du ménage et du document en vue du rapprochement des chiffres. De plus, les questionnaires envoyés par les Canadiens à l'étranger ou à bord de navires, ainsi que par les personnes qui ne se trouvaient pas à leur domicile habituel le jour du recensement, ont fait l'objet d'un dépouillement spécial. Finalement, les bandes de données ont été remises aux responsables de la tâche du contrôle et de l'imputation en vue d'un contrôle plus poussé. (Voir le graphique du déroulement de cette opération à la figure 16.)

Figure 16. DÉPOUILLEMENT AU BUREAU CENTRAL, 1986 - GRAPHIQUE DE CHEMINEMENT



5.4.2 Élaboration

L'étape de l'élaboration consistait à préparer les spécifications, à concevoir le système automatisé en fonction de ces spécifications et à établir le programme de mise à l'essai permettant de s'assurer que le système fonctionnerait conformément aux spécifications. C'est également au cours de cette étape qu'on a préparé les documents nécessaires au dépouillement et que l'on a pris les dispositions nécessaires en ce qui concerne les services de soutien, la sécurité et le recrutement. L'étape de l'élaboration a duré d'avril 1984 à juin 1985.

Spécifications

Pour 1981 et lors des recensements antérieurs, les secteurs spécialisés et la méthodologie ont fourni aux responsables de l'élaboration, c'est-à-dire du DBC, les spécifications concernant l'analyse des données et la façon de corriger les erreurs. Les responsables du DBC ont ensuite élaboré un système permettant de remplir ces fonctions. Toutefois, étant donné que le recensement de 1986 devait être une répétition de celui de 1981, on a adopté une méthode modifiée pour élaborer les spécifications. Plutôt que de demander aux secteurs spécialisés et à la méthodologie d'établir les spécifications, les responsables du DBC se sont chargés de fournir les spécifications. Les nouvelles spécifications ont donc reflété les systèmes existants, de même qu'un nombre limité de changements ayant été clairement décrits.

Architecture du système

Une fois que les différentes spécifications du système ont été acceptées, on a élaboré le plan du système, ou architecture, de même qu'un guide de l'utilisateur qui a servi de document de référence expliquant le fonctionnement du système de DBC. L'une des principales modifications apportées a été le remaniement du système à l'aide de quatre réseaux séquentiels, un pour chaque région géographique. Cette modification a permis le déroulement ininterrompu des opérations, étant donné que les arrêts nécessaires pour une région ne ralentissaient pas le dépouillement pour les autres régions. De plus, le personnel de bureau a été continuellement approvisionné en imprimés d'ordinateur devant être vérifiés, ce qui s'est traduit par une utilisation plus efficace et plus efficiente des ressources informatiques et humaines.

Plus tard, on a donné un compte rendu détaillé du système d'exploitation dans le manuel de l'architecture du système. Ce manuel et le guide de l'utilisateur serviront de documents de référence pour la création du système de DBC de 1991.

Mise à l'essai

a) Essai modulaire

L'essai modulaire visait à tester un module précis du système en fonction de sa spécification correspondante afin de relever et de régler les problèmes. (Par module, on entend une activité autonome ou une activité comprenant des activités absolues d'entrée/sortie.) Au cours de l'étape de la conception, 15 modules ont été choisis et mis à l'essai individuellement.

b) Essai intégré

L'essai intégré avait pour objet de déterminer si les différents modules du système pouvaient être intégrés dans le déroulement des opérations de production et fonctionner comme un tout.

Les données d'essai contenaient des erreurs que l'on avait glissées délibérément, qui reflétaient des situations précises auxquelles on pouvait s'attendre dans le cadre du dépouillement normal. On a soumis les données au programme d'analyse des données, après quoi les incohérences ont été supprimées.

c) Essai préalable à la production

L'essai préalable à la production visait principalement à faire fonctionner tous les modules dans un cadre simulé de production complète. Il s'agissait donc essentiellement d'une vérification du volume faisant appel au matériel informatique ayant été installé en vue de l'étape de la production du dépouillement au bureau central.

À l'issue de cet essai, on a établi une stratégie de dépouillement prioritaire afin d'atteindre l'objectif prévu en ce qui concerne la capacité de traitement pour 1986.

Documents nécessaires au dépouillement

Les agents de l'élaboration du DBC ont rédigé ou conçu tous les manuels de dépouillement, les guides de formation de même que les manuels de référence et les manuels administratifs supplémentaires, 16 en tout, ainsi que sept formules connexes. Ces documents ont ensuite été soumis aux sections de la production des textes et de la correction d'épreuves; ces dernières se trouvent à proximité, ce qui permet une communication efficace. De plus, on a mis sur pied un système automatisé d'établissement de rapports permettant de suivre le cheminement des manuels et des formules de l'une à l'autre des étapes de l'élaboration.

Services de soutien

Après avoir déterminé les besoins en matière de services de soutien en vue de l'étape de la production du DBC, on a présenté des demandes pour ce qui suit:

- des locaux pour loger le personnel et entreposer les registres des visites et les boîtes de SD;
- des fournitures opérationnelles constituées en grande partie de fournitures de bureau standard;
- du matériel informatique, par exemple, des unités de contrôle, des écrans et des terminaux, des disques et des bandes pour stocker des données ainsi que des unités centrales (UC).

Sécurité

Des mesures de sécurité ont été prises sur deux plans: la sécurité des lieux, c'est-à-dire l'accès au secteur protégé, y compris les mouvements de personnel et de matériel, et la sécurité ayant trait au système automatisé.

Les mesures de sécurité comprenaient un contrôle sécuritaire pour les employés ayant directement accès au matériel du système automatisé.

Recrutement

On a recruté environ 100 personnes qui ont occupé un poste temporaire de préposé au dépouillement. Étant donné que le démarrage des opérations de dépouillement a été échelonné, le recrutement de ces personnes s'est fait en plusieurs volets, pour une certaine période entre juillet 1986 et janvier 1987, selon la durée de l'opération à laquelle elles étaient affectées.

La majorité du personnel a été recruté dans le cadre du Programme d'emploi pour les étudiants et les jeunes. Des efforts ont été faits pour l'obtention d'un décret d'exclusion de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. C'est de cette façon que le personnel a été embauché; par contre, s'il s'avérait nécessaire d'embaucher du personnel supplémentaire, des jeunes non étudiants furent embauchés par la Commission de la Fonction publique.

5.4.3 Production

L'étape de la production a commencé par la formation du personnel affecté au dépouillement, suivie immédiatement des trois opérations qui constituent le dépouillement au bureau central. Cette étape a également compris la mise en oeuvre du Système d'information de la gestion, qui a permis de surveiller et de contrôler la qualité et le déroulement des opérations. L'étape de la production a commencé en juillet 1986 et s'est terminée en janvier 1987.

Formation

On a eu recours à la méthode en cascade pour assurer la formation du personnel affecté aux opérations d'analyse des données, AD I et AD II. Les chefs ont assuré la formation des surveillants qui, à leur tour, ont assuré la formation du personnel de bureau. Étant donné la nature technique et complexe de l'opération AD II, les chefs ont assuré la première étape de la formation afin de vérifier si les stagiaires avaient compris les concepts de base.

La formation en classe, qui a porté sur les aspects techniques de l'opération et sur les questions administratives, a représenté une semaine pour les superviseurs. Le temps supplémentaire a été consacré à la formation en cours d'emploi et à l'enseignement pratique, avant l'arrivée du personnel de bureau.

Le programme de formation du personnel de bureau était fondé sur l'autoformation à l'aide de guides. Un moniteur se chargeait de guider les élèves et de corriger les exercices. On a eu recours à diverses autres méthodes de formation afin d'apporter une certaine variété au programme et de stimuler l'intérêt et la participation des stagiaires. En voici quelques exemples:

- des présentations audio-visuelles visant à familiariser les nouveaux employés avec le recensement;
- une formation en cours d'emploi pour les opérateurs de terminaux expérimentés qui avaient besoin d'une formation pratique plutôt que théorique;
- l'utilisation d'un SD fictif ou "simulé" constitué de questionnaires et de RV renfermant des incohérences, permettant d'appliquer les procédures de dépouillement. Cette méthode s'est avérée des plus efficaces; non seulement a-t-elle offert aux stagiaires la possibilité de mettre en application les procédures nouvellement apprises, mais elle a aussi permis aux stagiaires de voir s'ils les avaient bien comprises.

Description des opérations

Le déroulement des opérations au bureau central peut être divisé en trois principales étapes consécutives: AD I, AD II et AD III.

AD I - Réception, enregistrement, microfilmage et entreposage

L'étape AD I comprenait un certain nombre d'activités. Il s'agissait d'abord du point de convergence pour la surveillance et le contrôle de toutes les étapes du système de dépouillement automatisé. À l'étape AD I, on recevait les trois composantes d'un secteur de dénombrement (SD) - bandes de données de RCI, Registres des visites (RV) et questionnaires - et on les enregistrait à l'aide d'un système en direct. À partir de ce moment, on pouvait surveiller de près les mouvements de chaque composante grâce à l'enregistrement de celle-ci dans le système automatisé à mesure qu'elle passait d'un endroit à un autre ou d'une étape à l'autre du dépouillement automatisé.

Les responsables de l'étape AD I devaient également veiller à l'entreposage temporaire et permanent des RV, des boîtes de SD et des imprimés d'ordinateur nécessaires pour la revue des SD.

Au cours de l'étape AD I, les opérateurs de terminaux devaient non seulement inscrire au clavier les mouvements des composantes des SD d'une étape à l'autre du DBC, mais aussi introduire les mises à jour à la base de données ayant été apportées à l'issue de la revue manuelle effectuée à l'étape AD II.

Finalement, le personnel chargé de l'étape AD I devait transcrire dans un fichier les noms et adresses pour tous les logements collectifs d'un SD figurant sur le RV, une fois que le SD avait été accepté par le Programme de l'analyse des données. Plus tard, on a fusionné ce fichier avec d'autres fichiers afin de créer le fichier de listage des logements collectifs.

AD II - Analyse des données

Les données saisies pour chaque SD ont été soumises à des contrôles structurels effectués au moyen d'un système de traitement informatique par lots. La combinaison de contrôles effectués est connue sous le nom de Programme d'analyse des données. Tout rejet à l'un ou l'autre de ces contrôles se traduisait par la production d'une liste des erreurs décrivant les incohérences ayant été relevées (par exemple, lorsque le nombre total de personnes figurant sur la page couverture du questionnaire ne correspondait pas au nombre de personnes inscrites dans le questionnaire). L'imprimé d'ordinateur était alors examiné manuellement en fonction des questionnaires et du RV, et l'on corrigeait les incohérences en modifiant directement les données de SD et(ou) les données de contrôle. Lorsque le SD était finalement "accepté", les données étaient remises en forme et transférées au système de contrôle et d'imputation.

AD III - Dépouillement spécial

Il s'agit ici du traitement des questionnaires spéciaux n'ayant pas été dépouillés dans les centres de dépouillement régionaux, c'est-à-dire les questionnaires remplis par les Canadiens vivant à l'étranger ou se trouvant à bord d'un navire, et par les répondants qui se trouvaient temporairement en dehors de leur domicile habituel le jour du recensement.

On a sélectionné un échantillon de répondants qui étaient temporairement absents de leur domicile habituel afin de déterminer si ces répondants avaient été dénombrés à leur lieu habituel de résidence. Ce processus de dépistage a permis de déterminer le nombre de personnes que l'on n'avait pu retracer et qu'il faudrait par conséquent ajouter dans la base de données définitive.

On a appliqué des procédures similaires pour les personnes se trouvant à l'étranger le jour du recensement. Leurs formules ont été codées, groupées en SD spéciaux et traitées selon le processus normal de saisie des données.

Pour les personnes se trouvant à bord d'un navire le jour du recensement, les formules ont été réparties en deux groupes, selon que ces personnes avaient ou non un domicile habituel au Canada. Les formules des personnes ayant indiqué un domicile habituel au Canada ont été traitées de la même façon que celles ayant indiqué être temporairement absentes de leur domicile habituel. Les formules des répondants n'ayant indiqué aucun domicile habituel ont été codées, groupées en SD spéciaux et traitées selon le processus normal de saisie des données.

Le lecteur trouvera une description et une évaluation plus complètes de la sous-tâche du dépouillement au bureau central dans le document intitulé "1986 Census of Canada, Head Office Processing Evaluation Report", par E. St. John, M. Voisine et S. Fyffe, 5 octobre 1987.

5.5 Critique et évaluation

En raison d'un certain nombre de modifications apportées après le recensement de 1981, on a pu terminer certaines opérations plus tôt et utiliser moins de ressources que prévu. En fait, l'assimilation des données s'est terminée le 9 janvier 1987, cinq semaines avant la date prévue (3 février 1987). Les dates d'échéance constituaient des dates cibles réalistes qui ont servi à surveiller et à contrôler toutes les activités ayant trait à l'assimilation des données.

On prévoit faire davantage d'économies de temps et de ressources à l'occasion des recensements à venir grâce à la mise en oeuvre du codage automatique. Les travaux de recherche ont mené à la décision de mettre en oeuvre l'automatisation de plusieurs variables en 1991.

En ce qui concerne la collaboration entre Revenu Canada - Impôt et Statistique Canada, les deux organismes et tout le personnel des bureaux régionaux s'entendent pour affirmer que l'accord a été couronné de succès et que l'on pourrait répéter l'expérience dans le cadre de recensements futurs.

6. CONTRÔLE ET IMPUTATION ET CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES

6.1 Portée et objectif

Le contrôle et l'imputation (C & I) visent à transformer les données de recensement saisies en des bases de données statistiques sans réponses invalides, incohérentes ou manquantes. On y est arrivé en traitant les données recueillies au moyen de systèmes logiciels personnalisés conçus pour déceler et corriger les erreurs. La base de données statistiques qui en a résulté était alors prête pour le projet "Produits" (c.-à-d. l'application des données résultantes à des fins d'extraction, de totalisation, de diffusion et d'analyse).

Le processus de contrôle et d'imputation consiste à relever (contrôler) et à corriger (imputer) les erreurs entachant les données du recensement. Toutes les données élémentaires sont soumises à des règles de contrôle visant à déterminer la validité des données. Les données manquantes ou non valides décelées dans des enregistrements spécifiques sont alors remplacées par des données valides.

En ce qui a trait au contenu et au contrôle, cette tâche a consisté à traiter les données intégrales et les données-échantillon telles qu'elles ont été saisies sur les questionnaires du recensement de 1986 et à dériver différents facteurs de pondération servant à corriger les chiffres définitifs et(ou) les chiffres-échantillon.

Les opérations de cette tâche comprenaient la planification, l'élaboration, la mise à l'essai, la production réelle, la vérification des données et la création de bases de données d'extraction. Le graphique de cheminement des opérations de C & I est présenté à la figure 17.

6.2 Planification

L'étape de la planification consistait à déterminer les hypothèses de planification, les dates d'échéance, les besoins en matière de ressources et la structure de la tâche.

Hypothèses

Les responsables de la tâche de C & I de 1986 ont posé comme hypothèse que l'on utiliserait de nouveau les principaux systèmes informatiques en place lors du recensement antérieur. On n'apporterait des modifications que pour corriger les défauts connus ou pour régler les problèmes importants en matière de qualité des données.

Les responsables de la tâche ont supposé que le volume considérable de données à traiter pour le recensement de 1986 (c'est-à-dire l'augmentation du nombre de personnes, de ménages et de secteurs de dénombrement) seraient traitées en ajustant tout simplement les mêmes systèmes informatiques.

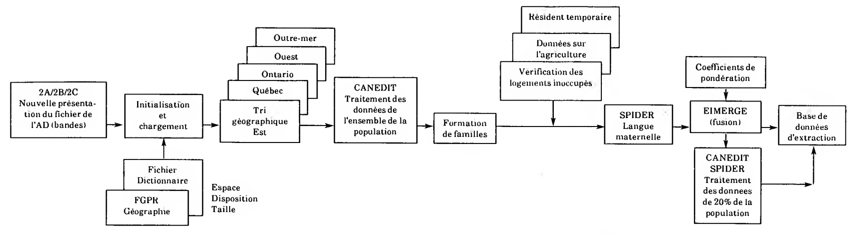
Dates d'échéance

L'étape de l'élaboration devait commencer en juillet 1985 et se terminer en février 1988. La production devait s'étendre de septembre 1986 à mars 1988. Ces dates d'échéance ont été respectées, ce qui indique que les dates cibles étaient réalistes.

Besoins en matière de ressources

On a établi les besoins en matière de ressources pour toutes les étapes du projet, pour le personnel des différentes régions affecté à la tâche, pour le personnel chargé de la production, de même que pour les ressources informatiques utilisées pour la mise à l'essai et la production.

Figure 17. GRAPHIQUE DE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ET D'IMPUTATION



Chargement

- Initialisation de bases
  5 du tri géographique
  3 niveaux (EA, HH, PP)
  2 etapes (ensemble de la population, échantillon de 20%)
- Donnees chargées conformément aux définitions du dictionnaire
- Bases de réserve
- Production de tabulations (au moyen de STATPAK) servant à la vérification de données

Contrôle et imputation

- Étape I presque complètement commandée par CANEDIT
- Stratification des caractéristiques communes
  (ménages, personnes)
- Application des régles de contrôle
  unité simple (une seule personne)
  unité multiple (vérification de personnes faisant partie du même ménage)
  stratification (ménage de trois personnes, liens du sang, famille mixte)
  contraintes secondaires
  (trouver le donneur et contrôler la sélection)
- Étape II presque entièrement commandée par SPIDER
  - avant le calcul (résolution des réponses multiples)
  - contrôle (relations bonnes ou mauvaises établies d'après les tables de décision)
  - imputation (application de la méthode "Hot deck" au moyen d'enregistrements du donneur)
  - après le calcul (épuration au niveau de la famille apres imputation initiale au niveau personnel)

Coefficients de pondération

- Identification géographique des zones de pondération
- Calcul de coefficients par le systéme pour l'extrapolation à 100% des données de l'échantillon

Base d'extraction

La fusion des bases de C et I comprend les relations:
- EA
- HH
- PP

Logiciel

Système de gestion de base de données - RAPID

SPIDER et CANEDIT } logiciel de contrôle et d'imputation

Installations de SAS, rapports du SIG et autres rapports administratifs
STATPAK/TARELA – Système d'extraction
STATAPE – vérification de la qualité

Opérations spéciales

- Fichier des exploitations agricoles assorti avec le fichier de C et I; cas de non-correspondance envoyés à la Division de l'agriculture et des ressources naturelles pour examen
- Rapprochement des chiffres AD/géog./C et I
- Formation de familles – classification des personnes par famille
- Redressement des chiffres sur les résidents temporaires
- Redressement des chiffres sur la verification des logements inoccupes

Structure de la tâche

Le personnel affecté à la tâche de C & I de 1986 relevait d'un chef de tâche. Cette équipe comprenait des membres appartenant à diverses disciplines, y compris des représentants de trois divisions spécialisées, de la Division des services et du développement informatiques, de la Division des méthodes d'enquêtes sociales et de la Division des opérations du recensement. Chaque représentant a mis à contribution ses connaissances et ses compétences selon sa propre discipline.

6.3 Élaboration

Les systèmes existants ont été réglés, modifiés et mis à l'essai conformément aux spécifications de C & I élaborées pour le recensement de 1986.

Spécifications

Ce sont les différentes divisions spécialisées ayant préparé les questions du recensement de 1986 qui ont fourni les spécifications relatives au dépouillement des données fournies par les répondants. Ces spécifications ont été fournies sous deux formes: un texte écrit ou exposé narratif des spécifications, et des modules de tableaux de décisions. Ces spécifications indiquaient les règles de contrôle devant être appliquées à chaque variable. Le niveau de détail variait selon les exposés narratifs. En général, ces derniers étaient très détaillés lorsqu'il s'agissait de variables traitées pour la première fois ou pour lesquelles le traitement avait été grandement modifié. Les exposés narratifs pour les variables ayant été traitées lors des recensements antérieurs ou ayant subi peu de modifications étaient généralement des versions modifiées des exposés de 1981. Les tableaux de décisions présentaient la gamme possible de réponses à une question ainsi que la mesure à prendre dans chaque cas.

Systèmes de dépouillement

Sous le parrainage de la tâche, la Division des services et du développement informatiques a fourni les systèmes de dépouillement. La Division des opérations du recensement a fourni les connaissances et les techniques en matière de dépouillement afin de coordonner le dépouillement des données en entrée dans les bases de données utilisées par le projet des produits.

Mise à l'essai

Essai de réception

L'essai de réception permet de s'assurer qu'un système informatique correspond aux spécifications de l'utilisateur et qu'il a atteint un niveau acceptable de qualité avant d'être livré. L'essai de réception de certains modules a confirmé que ces derniers fonctionnaient adéquatement.

Vérification du volume et intégration

L'objet principal de la vérification du volume et de l'intégration était de calculer la performance du logiciel utilisé lors de la production ainsi que d'établir les procédures et les stratégies de production. La base de données de la vérification du volume renfermait des données de 1981 pour la Nouvelle-Écosse qui avaient été modifiées en fonction des spécifications de 1986 et qui représentaient environ 2.7% du nombre total de SD au Canada. Bien que cette base de données ne représente pas l'équivalent du volume de production, elle a permis de simuler la production.

Tous les modules ont été soumis à une vérification du volume. Une fois que la vérification du volume a été réalisée avec succès pour chaque module et que l'analyse a été terminée, on s'est servi des statistiques obtenues pour établir des stratégies de production devant être intégrées dans un cadre de production.

6.4 Production

Le stade de production consistait à recevoir les bandes originales de saisie des données après dépouillement au bureau central, à lire et à transformer ces données en une base de données, à effectuer le traitement de contrôle et d'imputation et à livrer les données "nettoyées" obtenues. Ces dernières ont été livrées en deux bases de données, l'une pour les données saisies et traitées à partir du formulaire 2A (couverture de 100%) et l'une à partir du formulaire 2B (échantillon de 20%), toutes deux prêtes pour le projet "Produits". Le traitement des données a fait l'objet d'une surveillance et d'un contrôle étroits.

Processus de contrôle et d'imputation

Le processus de C & I s'est fait en deux étapes. La première étape consistait à traiter les données saisies sur le questionnaire abrégé (2A - données intégrales). Quant à la deuxième étape, elle consistait à traiter les données figurant sur le questionnaire long (2B), rempli par 20% de la population. Pour chaque étape, on a créé cinq bases de données régionales, chacune d'entre elles renfermant des données pour les secteurs de dénombrement, les ménages et les personnes.

Au cours du processus de contrôle, les données relatives à chaque unité de la population ont été soumises à un ensemble de règles de contrôle visant à déterminer si l'enregistrement était "bon" (accepté au contrôle) ou "mauvais" (rejeté au contrôle en raison de la présence de données non valides ou de l'absence de réponse). Les données étaient jugées non valides, par exemple, s'il était indiqué qu'un enfant de trois ans avait fait des études secondaires. Tous les mauvais enregistrements étaient signalés en vue de l'imputation. À l'étape de l'imputation, on effectuait une recherche systématique afin de trouver le meilleur enregistrement donneur possible, c'est-à-dire l'enregistrement présentant une combinaison similaire de caractéristiques des données. Les bonnes données de cet enregistrement donneur servaient à remplacer les données non valides ou à fournir les données manquantes. Après le processus d'imputation, toutes données incohérentes restantes étaient sujettes à une procédure de correction finale.

Ce processus complètement automatisé était commandé par plusieurs progiciels généraux, un système de gestion de bases de données, deux systèmes de contrôle et d'imputation ainsi que quelques programmes élaborés spécialement à cette fin.

Système de gestion de bases de données

Le système de gestion de bases de données est un progiciel élaboré par Statistique Canada appelé RAPID (Relational Access Processor for Integrated Data Base) qui n'est offert qu'aux organismes publics.

RAPID est une base de données relationnelles; les données sont stockées, du point de vue de l'utilisateur, sous forme d'une matrice constituée de lignes et de colonnes. Les colonnes correspondent à des variables de données comme l'âge et l'état matrimonial. Les lignes renferment des indicateurs ayant trait à une unité, c'est-à-dire les secteurs de dénombrement, les ménages et les personnes.

Logiciels de contrôle et d'imputation

CANEDIT

Étant donné le caractère unique de la tâche de C & I, il n'existait pas de progiciels disponibles sur le marché susceptibles de répondre à ces besoins spéciaux. Pour le recensement de 1976, on a élaboré un progiciel général appelé CANEDIT. Ce progiciel a permis aux secteurs spécialisés de contrôler et de faire les imputations en utilisant la même stratégie globale tout en ayant recours à certaines variantes, selon les besoins, pour chaque variable. CANEDIT a servi à effectuer le contrôle

et l'imputation des variables de la première étape (données intégrales), sauf en ce qui concerne la langue maternelle. Il a également été utilisé pour la deuxième étape (données-échantillon), mais seulement pour les variables suivantes: certaines caractéristiques relatives à l'activité et aux études de même que les caractéristiques des logements.

SPIDER

À l'occasion des recensements de 1981 et de 1986, les questionnaires étaient plus longs que ceux utilisés dans le passé. Le nombre de variables à contrôler était plus élevé, et CANEDIT ne suffisait pas à répondre à ces nouveaux besoins. C'est pourquoi on a élaboré le progiciel SPIDER afin de traiter les données correspondant à de longues listes de codes et les données numériques comme le revenu.

Établissement d'une base de données d'extraction

À la fin de la tâche de C & I, les cinq bases de données régionales renfermaient les données brutes ou non contrôlées de même que les données imputées définitives. L'étape suivante et finale de l'ensemble du processus de C & I a été la création de la base de données d'extraction ne renfermant que les données contrôlées ou épurées. Cette opération s'est faite en plusieurs volets à mesure que se terminait le dépouillement des ensembles de variables.

6.5 Critique et évaluation

Les coûts afférents au processus de contrôle et d'imputation n'ont pas dépassé les limites prévues; de plus, cette opération s'est terminée environ six semaines avant la date d'échéance, ce qui peut être attribuable au fait que la gestion a été efficace, que les problèmes de qualité des données et de dépouillement ont été peu nombreux et que l'opération d'assimilation des données a pris fin plus tôt que prévu.

En outre, un système automatisé d'extraction des totalisations a été réalisé. Grâce à ce système, on a pu rationaliser le processus permettant d'obtenir des totalisations dont se servent les spécialistes afin de vérifier les données.

Pour obtenir une description et une évaluation plus détaillées de la tâche de contrôle et de l'imputation, on peut consulter les documents suivants: le Guide pour la visite du service de contrôle et de l'imputation, 1986; le Bulletin à l'intention des utilisateurs n° 3 intitulé "Méthode utilisée pour établir des estimations à partir de l'échantillon du recensement" (au sujet du processus de "pondération"); et le document intitulé "1986 Census of Population and Housing Edit and Imputation Evaluation Report (Final)", par D. Hollins, novembre 1988.

7. QUALITÉ DES DONNÉES

7.1 Genres et sources d'erreurs dans les données du recensement

Les résultats du recensement de la population, tout comme ceux des autres enquêtes statistiques, sont susceptibles de comporter des inexactitudes. Des erreurs peuvent se produire pour ainsi dire à chaque étape de la collecte et du dépouillement. Bien que l'on puisse intégrer des procédures de contrôle qualitatif aux différentes opérations, il est inévitable que les données définitives comportent quelques erreurs. C'est pourquoi il importe, tant pour le producteur que pour l'utilisateur de données d'avoir une évaluation des erreurs et de ce fait, évaluer la qualité des données résultantes.

L'évaluation des erreurs offre plusieurs avantages. De telles évaluations peuvent servir à relever les problèmes que l'on pourrait régler en modifiant les procédures pour les prochaines enquêtes. On peut également présenter aux utilisateurs de données l'information obtenue grâce à ces évaluations de façon à leur fournir une appréciation des principales sources d'erreurs et de leur incidence sur les données afin d'éviter une mauvaise utilisation ou une interprétation erronée. De plus, les résultats des évaluations peuvent parfois servir à améliorer les estimations d'enquête.

On peut recourir à diverses méthodes pour évaluer la qualité des données du recensement; dans le cadre des derniers recensements du Canada, on a d'ailleurs utilisé un certain nombre d'entre elles. Les pages qui suivent présentent une description des études d'évaluation réalisées pour le recensement de 1986, qui constituent le Programme de la qualité des données. Ce programme comportait deux volets principaux:

- **l'attestation**, qui représentait une évaluation limitée de la qualité de chaque variable du recensement avant sa diffusion; et
- **les études d'évaluation**, qui comprenaient un certain nombre d'activités visant à évaluer certaines sources d'erreurs, et pour lesquelles les résultats ne sont généralement pas présentés avant que les données du recensement n'aient été diffusées.

7.2 Attestation

L'attestation désigne l'examen critique et l'opération de contrôle de la qualité effectués avant la diffusion des données du recensement, dont les objectifs sont les suivants:

- déterminer et planifier les analyses statistiques qui permettront le mieux d'attester la qualité des données du recensement;
- s'assurer que ces analyses sont effectuées de façon satisfaisante et que les résultats sont présentés adéquatement;
- fournir à l'administration du recensement des documents et des recommandations lui permettant de prendre une décision éclairée au sujet de la présentation et de la diffusion des données.

En raison de diverses contraintes, les efforts d'attestation ont surtout porté sur les répartitions univariées à l'échelle nationale et provinciale. On a également examiné les répartitions multivariées importantes, de même qu'un nombre limité d'analyses infraprovinciales.

7.2.1 Stratégies de vérification

On a appliqué deux stratégies de vérification, soit la vérification numérique et la vérification interprétative. Dans le cadre de la vérification numérique, on a comparé les répartitions de données du recensement avec celles provenant d'autres sources de données ou des recensements antérieurs. Lors de l'attestation des données du

recensement de 1981, on a dérivé les répartitions attendues et les cases qui ne correspondaient pas à des niveaux de tolérance préétablis devaient être examinées, après quoi on devait produire des documents explicatifs. En 1986, on a moins mis l'accent sur les niveaux de tolérance numériques, mais on a suivi le principe général de l'examen de la cohérence entre les données du recensement et celles provenant d'autres sources.

La méthode interprétative a fait appel à la logique, à l'expérience et à l'intuition pour attester la justesse des données et leur plausibilité par rapport aux prévisions. Cependant, dans ce cas, les prévisions étaient d'ordre qualitatif plutôt que quantitatif et étaient tirées d'un large eventail de connaissances.

Dans les deux cas, l'analyse a été appuyée par des vérifications de base de la qualité, comme des examens des taux de réponse et des répartitions avant et après l'imputation.

7.2.2 Avantages

Les procédures susmentionnées visaient à réduire le risque de publier des données trompeuses et à permettre aux utilisateurs d'être au courant des problèmes éventuels ou des différences entre le recensement et les autres sources de données. Cette vérification a également servi à relever les problèmes susceptibles de nécessiter un examen plus détaillé.

Le suivi portant sur la variable de l'appartenance à la population autochtone constitue un bon exemple de la façon dont une vérification de la qualité des données peut empêcher la diffusion de données trompeuses. Le recensement de 1986 comprenait une nouvelle question sur l'appartenance à la population autochtone (décrite à la section 11.4). Lorsque l'on a totalisé et examiné les réponses avant l'attestation, certains chiffres ont semblé suspects. Un suivi téléphonique auprès d'un petit échantillon de répondants ayant fourni des réponses suspectes a confirmé que beaucoup de réponses étaient incorrectes parce que les personnes avaient mal compris la nouvelle question. Étant donné les résultats de cette étude, il a été décidé de ne pas diffuser les résultats de cette question.

Autre avantage, l'information portant sur les problèmes de qualité des données survenus lors du recensement de 1986 peut être utilisée dans le cadre des activités de planification et d'élaboration du recensement de 1991.

7.3 Études d'évaluation

Les pages qui suivent donnent un bref aperçu des diverses études d'évaluation de la qualité des données effectuées dans le cadre du recensement de la population de 1986. Ces activités ont été regroupées selon les catégories d'erreurs suivantes: couverture, contenu (c'est-à-dire erreurs dues à la non-réponse, erreurs de réponses et erreurs de traitement) et échantillonnage. Certaines études d'évaluation permettent d'obtenir de l'information sur les erreurs relatives tant à la couverture qu'au contenu.

7.3.1 Études de la couverture

Le principal objectif d'un recensement est de fournir des chiffres de population à différents niveaux géographiques. Les erreurs relatives à la couverture, ou erreurs d'observation, représentent donc un sujet de préoccupation spécial. Les études de la couverture visent à mesurer l'ampleur des erreurs d'observation, qui surviennent lorsque des logements ou des personnes sont oubliés, sont comptés incorrectement ou sont comptés deux fois.

a) Vérification des logements inoccupés

Le classement des logements dans la mauvaise catégorie (occupés ou inoccupés) a constitué l'une des principales composantes de l'erreur d'observation au cours des recensements passés. Certains logements occupés peuvent être classés comme étant inoccupés, ce qui contribue au sous-dénombrement des logements et de leurs occupants, alors que certains logements ou certaines constructions ne pouvant être habités toute l'année peuvent avoir été inclus, entraînant ainsi un surdénombrement du stock immobilier.

La vérification des logements inoccupés est une étude dans le cadre de laquelle on a tiré un échantillon d'environ 1,350 SD, puis on s'est rendu de nouveau dans tous les logements "inoccupés" se trouvant dans ces SD. Chaque visite consistait à vérifier si le logement était occupé ou non le jour du recensement et, si non, si la construction correspondait à la définition d'un logement aux fins du recensement. En se fondant sur les résultats obtenus, on a établi des estimations du nombre de logements occupés figurant par erreur dans la liste des logements inoccupés. Des corrections ont été apportées en fonction des chiffres de la population et des logements.

D'après la vérification des logements inoccupés de 1986, environ 48,000 logements inoccupés étaient en fait occupés le jour du recensement (environ 9.5% du nombre total de logements inoccupés). On a estimé à 94,000 le nombre de personnes oubliées en raison de cette erreur de classification.

b) Étude sur les résidents temporaires

Les personnes qui, le jour du recensement, séjournaient au Canada dans un logement autre que leur domicile habituel devaient remplir un questionnaire pour les résidents temporaires à ce logement. On demandait à ces répondants de fournir les renseignements démographiques de base de même que l'adresse de leur domicile habituel. On a tiré un échantillon de ces formules et l'on a vérifié les questionnaires de recensement correspondant à l'adresse indiquée afin de s'assurer que les personnes avaient été dénombrées à leur lieu habituel de résidence. On a estimé le nombre de personnes non dénombrées à leur domicile habituel et l'on a corrigé la base de données du recensement en fonction de ce sous-dénombrement. (Ce processus est également décrit à la section consacrée au dépouillement au bureau central, où il se déroule.) Le nombre de personnes non dénombrées à leur domicile habituel a été estimé à 76,000 personnes.

c) Contre-vérification des dossiers

Même après que des corrections ont été apportées quant au nombre de logements occupés classés par erreur comme étant "inoccupés" et de résidents temporaires non dénombrés à leur lieu habituel de résidence, le sous-dénombrement est demeuré important. La contre-vérification des dossiers (CVD) a constitué la principale façon de mesurer ce sous-dénombrement résiduel. On a tiré un échantillon d'environ 36,000 personnes à partir des dossiers du recensement antérieur, des fichiers des naissances intercensitaires et des immigrants, de même que des dossiers des personnes oubliées lors du recensement précédent (d'après la CVD de 1981). On a eu

recours à divers moyens pour dépister ces personnes à leur adresse le jour du recensement, et l'on a examiné les questionnaires du recensement correspondants afin de déterminer si ces personnes avaient été dénombrées. Bien que l'on n'ait apporté aucune correction aux données du recensement, les estimations du nombre total de personnes oubliées lors du recensement ont fourni une indication importante du taux de sous-dénombrement.

En 1986, le sous-dénombrement à l'échelle nationale (c'est-à-dire pour les 10 provinces) a augmenté de plus d'un point en regard de 1981, ayant passé de 2.01% à 3.21%. À l'échelle des provinces, la Colombie-Britannique a affiché le taux le plus élevé (4.49%), alors que Terre-Neuve a enregistré le taux le plus bas (2.01%). Pour les deux sexes, le groupe d'âge des personnes de 20 à 24 ans a présenté le taux de sous-dénombrement le plus élevé. (Pour obtenir des renseignements plus détaillés, on peut consulter le Bulletin à l'intention des utilisateurs nº 2 - Taux de sous-dénombrement provenant de la contre-vérification des dossiers de 1986, juillet 1988.)

d) **Étude du surdénombrement**

À l'occasion du recensement de 1986, on a mené une étude du surdénombrement à titre expérimental. Cette étude visait à déterminer si oui ou non le surdénombrement représentait un problème important dans le cadre du recensement et à relever les principales causes de l'erreur attribuable au surdénombrement. La principale composante de cette étude a été le redénombrement d'un échantillon de logements privés occupés afin de déterminer les autres adresses possibles des personnes (par exemple, l'adresse des personnes ayant déménagé le jour du recensement ou autour de cette date, l'adresse des résidences secondaires, l'adresse des logements occupés aux fins du travail ou des études et où les membres du ménage séjournaient le jour du recensement ou autour de cette date). On a examiné les questionnaires du recensement correspondant à ces adresses afin de déterminer les cas de double dénombrement.

La deuxième composante de l'étude a porté sur les personnes classées comme étant des résidents habituels de certains genres de logements collectifs (hôpitaux, prisons et centres de traitement pour handicapés). Dans la mesure du possible, on s'est efforcé d'obtenir une adresse permanente ou une adresse antérieure et on a examiné les questionnaires du recensement correspondants. Au moment où le présent document a été rédigé, on ne disposait encore d'aucune estimation du surdénombrement.

7.3.2 Études du contenu

Les études du contenu visent à évaluer la qualité des données pour chaque question. Les résultats comprennent des évaluations des taux de réponse et des taux de rejet au contrôle, de même que des comparaisons avec des estimations provenant d'autres sources de données.

a) **Étude des taux de réponse**

Les taux de réponse ont été calculés pour chaque variable provenant de la base de données de C & I et analysés par province et par genre de dénombrement.

b) **Étude de l'échantillon de contrôle**

Il s'agit d'une étude fondée sur un échantillon de 5,500 questionnaires retournés dans les secteurs de retour par la poste. Les réponses originales ont été

transcrites sur des formules distinctes avant que les questionnaires soient contrôlés par les recenseurs et que ces derniers en aient assuré le suivi. L'étude a fourni des estimations des taux de réponse initiaux et de l'ampleur du suivi nécessaire sur le terrain.

c) Étude du contenu à l'aide de la CVD

Comme on l'a déjà indiqué, la contre-vérification des dossiers a consisté à tirer un échantillon à partir de quatre sources: le recensement antérieur, les fichiers des naissances et des immigrants de même que la CVD précédente. Étant donné que les personnes sélectionnées ont été appariées à un dossier du recensement actuel, on a pu comparer les réponses du recensement actuel (1986) avec ces autres sources. Par exemple, les deux recensements peuvent être considérés comme des reprises distinctes du même processus d'évaluation, et certaines variables comme la date de naissance et le sexe ne devraient pas changer d'un recensement à l'autre, sauf s'il y a eu des erreurs de réponse et de traitement. On a relevé les divergences entre les deux recensements pour ces variables, et on s'en est servi pour calculer diverses mesures telles que les taux bruts et nets de différence. Des mesures similaires ont été calculées pour certaines variables provenant des trois autres sources.

d) Étude du contenu et du surdénombrement

Comme on l'a déjà mentionné, l'étude du surdénombrement de 1986 a consisté à dénombrer de nouveau un échantillon de ménages privés. Dans chacun de ces ménages, non seulement a-t-on posé des questions portant sur la couverture, mais on a aussi demandé à un membre du ménage âgé de 15 ans ou plus de fournir des renseignements sur la langue, l'origine ethnique et l'appartenance à la population autochtone. L'interviewer devait également indiquer le type de construction du logement. Les questions étaient plus détaillées que les questions correspondantes du recensement et ont permis d'évaluer la qualité des réponses fournies dans le cadre du recensement et d'examiner des méthodes de rechange.

e) Étude sur le biais attribuable au codeur

Les questions du recensement pour lesquelles les réponses étaient fournies en toutes lettres ont été codées manuellement dans les centres de dépouillement régionaux avant la saisie des données. La procédure de contrôle qualitatif pour cette opération manuelle a consisté à recoder un échantillon de questionnaires pour chaque SD. Un arbitre devait comparer les deux ensembles de codes et déterminer le code exact s'il y avait divergence. Si le codage original contenait plus qu'un nombre déterminé d'erreurs, l'ensemble du SD était recodé. Les renseignements obtenus grâce à cette opération de contrôle qualitatif ont servi à établir des estimations du biais attribuable au codeur pour chaque variable et chaque code.

f) Autres études

On réalisera peut-être d'autres études pour le recensement de 1986, selon les ressources dont on disposera et les problèmes soulevés dans les autres études d'évaluation.

7.3.3 Études relatives à l'échantillonnage

Certaines questions du recensement ont été posées à un ménage sur cinq plutôt qu'à tous les résidents canadiens. Les estimations établies pour ces questions diffèrent quelque peu des résultats que l'on aurait obtenus si ces questions avaient été posées à l'ensemble de la population. Les études relatives à l'échantillonnage permettent d'évaluer ces divergences.

a) **Étude de la variance d'échantillonnage**

Il s'agit du calcul des variances d'échantillonnage pour les questions-échantillon figurant sur le questionnaire long (2B) à différents niveaux d'agrégation.

b) **Étude du biais attribuable à l'échantillonnage**

Il s'agit d'une étude visant à vérifier si l'échantillon de ménages ayant rempli le questionnaire long (2B) était représentatif de l'ensemble des ménages, dans les limites imposées par l'erreur d'échantillonnage, et si le recenseur et les étapes subséquentes du dépouillement n'ont pas entraîné de biais.

c) **Vérification de la cohérence (2A/2B)**

Il s'agit d'une vérification de la cohérence visant à examiner les divergences dans les caractéristiques de base (2A) entre les estimations pondérées des chiffres-échantillon et les chiffres intégraux, pour des secteurs et des sous-groupes de la population non contrôlés lors de la procédure de pondération.

7.4 Publication des renseignements relatifs à la qualité des données

Les renseignements relatifs à la qualité des données du recensement sont diffusés de deux façons. Toutes les publications du recensement renferment une section portant sur la qualité des données, qui examine les sources d'erreurs et fournit des mises en garde à l'intention des utilisateurs. Dans certains cas, des estimations de l'ampleur des erreurs sont présentées (par exemple, des estimations de l'erreur d'échantillonnage). Ces renseignements sont également présentés dans les rapports offrant un résumé des résultats des études sur la qualité des données.

7.5 Critique et évaluation

L'évaluation de la qualité des données constitue une composante importante de la tenue d'un recensement de la population. Non seulement les évaluations de la qualité permettent-elles aux utilisateurs d'interpréter correctement les données du recensement, mais elles permettent également de déterminer les améliorations à apporter pour les recensements à venir. Les évaluations de la couverture en 1986 en constituent un bon exemple. Étant donné la hausse du sous-dénombrement en 1986, Statistique Canada a entrepris un vaste programme visant à améliorer la couverture du recensement de 1991. De toute évidence, il est en outre nécessaire d'améliorer l'évaluation de l'erreur d'observation. Il faut notamment mieux comprendre les causes du sous-dénombrement et du surdénombrement.

8. PRODUITS

8.1 Objectifs

Le projet "Produits" de 1986 visait à livrer aux utilisateurs des tableaux ou des publications de données du recensement. Ce faisant, le projet devait se conformer aux objectifs généraux du Bureau, y compris la réalisation de revenus. À la différence de ce qui existait pour le recensement de 1981, ce projet devait être axé sur le recouvrement des coûts. Par conséquent, les produits et services du recensement devaient générer des revenus de $10 millions entre les exercices financiers 1985-1986 et 1989-1990.

Il fallait en outre que le coût et le délai de publication de ces produits et services soient conformes aux lignes directrices établies à cet égard. La diffusion efficace des données du recensement et leur intégration avec des données provenant d'autres programmes revêtaient une importance primordiale. Les objectifs précis liés à ces aspects étaient les suivants:

a) **Délai** - Les données du recensement devaient être diffusées suivant un calendrier comparable à celui qui s'appliquait en 1981 (c'est-à-dire janvier 1987 pour les chiffres provisoires de population, juillet 1987 pour les données intégrales et mars 1988 pour les données-échantillon).

b) **Coût** - Le coût de l'ensemble de ces produits et services ne devait pas dépasser $10 millions. Ce montant englobait le coût lié à l'élaboration de tous les produits et services (y compris les demandes spéciales) entre les exercices 1984-1985 et 1988-1989.

c) **Diffusion** - L'élaboration des produits devait permettre leur diffusion efficace par les organisations de vente faisant ou non partie du Bureau. Dans la mesure du possible, ces produits et services devaient en outre être conçus et élaborés de manière à permettre l'intégration efficace des données du recensement et des données provenant d'autres programmes du Bureau (par exemple, des données régionales ou des données sur les groupes cibles).

8.2 Hypothèses générales liées à la planification

On a émis à l'origine les hypothèses suivantes liées à la planification. D'abord, le budget relatif au recensement de 1986 devait représenter environ 70% de celui de 1981. Le volume des produits imprimés de 1986 déjà prévus devait être réduit de sorte qu'il représente environ 25% du volume total publié pour le recensement de 1981. Cette réduction s'est traduite par la publication d'une série d'imprimés presque complètement remaniée aux niveaux national et provincial. Une partie importante des séries nationale et provinciale publiées en 1981 a été supprimée, exception faite de quelques cas notables, par exemple, la publication faisant état de toutes les subdivisions de recensement. On ne devait produire en 1986 ni fichier de microdonnées ni microfiches. Les données devaient plutôt être obtenues par le truchement d'un système plus souple de produits semi-personnalisés et de produits personnalisés. Les données relatives au "lieu de travail" ne devaient pas être publiées, à moins qu'il ne soit possible d'en recouvrer entièrement les coûts (y compris les coûts liés au codage).

Il fallait faire appel au même système d'extraction de base, soit STATPAK, et dans la mesure du possible, le même système de production employé pour le recensement de 1981 devait l'être pour 1986. Il était possible d'apporter des modifications uniquement lorsqu'elles permettaient de réduire les coûts, d'accroître les possibilités d'engendrer des recettes, de diminuer les risques ou d'améliorer la qualité. L'acquisition de certains logiciels visant à accroître l'efficacité était permise. On a entrepris l'élaboration de la gamme de produits en tenant compte de ces trois hypothèses.

8.3 Détermination des produits

Tous les produits et services du recensement (exception faite des produits analytiques, car ces derniers relevaient du projet "Recherche et analyse") étaient le fruit de diverses activités, y compris une analyse du marché, des consultations auprès des utilisateurs et les études réalisées par des groupes de travail. En outre, le système d'extraction des données influait sur la détermination des produits. À l'annexe E est répertoriée la gamme de produits et services définitifs.

Au début de 1985, l'équipe responsable des produits et services a rédigé un document de travail intitulé Produits et services du recensement de 1986 - Plans provisoires, qui a été acheminé aux utilisateurs de données. Nombre d'entre eux ont fait état de leur opinion à l'égard des propositions générales que renfermait ce document. L'équipe a alors effectué des recherches sur plusieurs nouvelles solutions de rechange; certaines idées ont pris racine, tandis que d'autres ont été abandonnées.

On devait évaluer avec soin l'incidence sur le coût des produits et des services du recensement, car il fallait recouvrer entièrement les dépenses liées à la production et à la diffusion. Par conséquent, tout produit prévu, qu'il s'agisse d'une publication, d'une bande magnétique ou d'une disquette, devait être justifié par une forte demande. Les données faisant l'objet d'une demande limitée se prêtaient donc mieux à d'autres modes de diffusion qui entraînaient non seulement un coût de production moindre, mais aussi une plus grande souplesse aux fins de l'adaptation des produits compte tenu des besoins des utilisateurs.

L'équipe responsable des produits et services s'est préoccupée des besoins des utilisateurs tant à l'étape déterminante de la planification des produits qu'à long terme. On prenait donc grand soin d'assurer le maintien de communications appropriées avec les utilisateurs.

Publications de données

Trois séries de publications de données étaient proposées en vertu des Plans provisoires: chiffres de population et des logements; profils des subdivisions de recensement (SDR - municipalités); et une série intitulée "Le Canada et les provinces" destinée à démontrer la portée des sujets couverts par le recensement.

En donnant suite aux Plans provisoires, les utilisateurs ont mis en lumière la nécessité d'une publication faisant état de données infraprovinciales, en particulier à l'échelon des secteurs de recensement et à celui des régions métropolitaines de recensement. Ils ont manifesté un intérêt marqué à l'égard des produits présentant des données relatives à un sujet particulier (par exemple, les personnes âgées ou le marché du travail). Ils souhaitaient en outre que les produits comportent dans la mesure du possible des données chronologiques.

On a dressé une liste provisoire de produits. En règle générale, les publications proposées pour 1986 étaient déterminées selon les succès obtenus par les produits du recensement de 1981. Cette démarche visait à réduire au minimum l'incidence de toute diminution du nombre de publications de données.

Dans la série Profils, en l'occurrence la série la plus populaire en 1981, les répartitions sont univariées et les données sont présentées selon des secteurs géographiques normalisés. Y figurent aussi dans certains cas des indicateurs tels que des pourcentages et des taux. Selon le projet initial, cette série devait être réduite de sorte qu'on aurait conservé uniquement les SDR; toutefois, par suite de la réaction des utilisateurs, il a été décidé non seulement de publier de nouveau la série en entier (c'est-à-dire les profils aux paliers respectifs des circonscriptions électorales fédérales [CÉF], des secteurs de recensement [SR], des régions métropolitaines de recensement [RMR] et des agglomérations de recensement [AR] ainsi que des secteurs de dénombrement [SD]) mais aussi d'ajouter un profil urbain/rural pour compenser la suppression de ces données dans d'autres publications.

La Série Nationale diffusée en 1981, qui illustre la portée et l'ampleur des données du recensement comportait 37 publications. Elle en comporte maintenant 19 et s'intitule Le Pays. Cette série présente des données visant l'ensemble du pays ainsi que des données provinciales et territoriales dans le cas de certaines variables et tableaux croisés. Cette réduction fut compensée en partie par l'introduction de la nouvelle série Dimensions consacrée à des sujets particuliers. La présentation des données variait depuis les simples données sommaires de base jusqu'aux répartitions détaillées et recoupements de variables selon les régions métropolitaines de recensement (RMR), une sous-population (les personnes âgées) ou un sujet (les tendances au niveau de la profession).

Il fallait éliminer la série provinciale du recensement de 1981, exception faite des publications Distributions géographiques, lesquelles jouissaient d'une grande popularité. Les autres publications de cette série étaient au nombre des bulletins du recensement de 1981 les moins populaires. Les totalisations se rapportaient surtout aux régions métropolitaines de recensement, aux divisions de recensement et aux plus grandes subdivisions de recensement (10,000 +). L'intérêt suscité par les données se rapportant à ces grandes régions infraprovinciales variait grandement. En outre, les caractéristiques et les totalisations intéressant les utilisateurs variaient selon les régions. Si l'on ne diffusait pas ces données sous forme de publication, il serait possible d'affecter des ressources à l'élaboration d'un système plus souple qui permettrait aux utilisateurs d'obtenir sur demande des données infraprovinciales pour un secteur géographique restreint (se reporter à l'examen des produits semi-personnalisés).

Une liste des publications retenues figure à l'annexe E. Finalement, le nombre de publications pour le recensement de 1986 représentait environ 60% du nombre correspondant pour celui de 1981. On a réuni dans certains cas le contenu de très petites publications, ce qui a permis de conserver environ 80% du contenu de 1981.

Le contenu précis des publications était déterminé en fonction d'une combinaison de facteurs. Les agents spécialisés ont classé par ordre de priorité les tableaux qu'ils estimaient essentiels pour 1986. Leur choix reposait sur la nécessité d'assurer la continuité entre 1981 et 1986, d'intégrer de nouvelles variables du contenu (par exemple, le principal domaine d'études) et de présenter des données ou des sujets précis ayant suscité un intérêt marqué. On a tenu compte de ces éléments ainsi que de l'opinion des utilisateurs, des coûts de production et de la faisabilité sur le plan technique et on a fait les choix définitifs en conséquence.

Produits généraux de référence

Les utilisateurs ont appuyé avec enthousiasme le point de vue général adopté par l'équipe responsable des produits et services quant à l'importance des produits de référence. On a proposé

six publications ou séries de publications, soit une augmentation du nombre de produits de référence par rapport à 1981, ce qui aiderait les utilisateurs à tirer le meilleur parti possible des données du recensement.

Produits géographiques de référence

Certains de ces produits, par exemple, les cartes, faisaient l'objet d'une forte demande, tandis que d'autres suscitaient l'intérêt d'un groupe d'utilisateurs relativement restreint. L'équipe responsable des produits et services a recherché des méthodes rentables de diffusion de ces produits. L'utilisation des données des fichiers principaux des régions ferait l'objet de négociations mettant en jeu la passation d'un contrat. Il serait possible de produire sur demande les répertoires des rues car l'intérêt manifesté à l'endroit de ces produits ne justifiait pas leur diffusion sous forme de publications. Les CARTLIB (bibliothèques de données cartographiques en mode numérique des limites géographiques et des caractéristiques connexes de diverses unités géostatistiques utilisées aux fins des programmes de cartographie informatique) devaient être produites sur demande spéciale pour les cartes thématiques de la série Atlas. On a conservé la plupart des produits géographiques de référence, exception faite des répertoires de rues.

Bandes magnétiques et microfiches

Par suite de la présentation des Plans provisoires, certains utilisateurs ont déploré qu'on n'ait proposé pour 1986 ni bandes magnétiques ni microfiches de données se rapportant à des secteurs infraprovinciaux. L'accent a été mis sur la diffusion de tableaux personnalisés et "semi-personnalisés". Cette démarche a été adoptée à l'origine en raison de l'intérêt limité qu'avait suscité chez les utilisateurs la diffusion massive de produits sous forme de bande magnétique et de microfiche.

Pour répondre à la demande des utilisateurs, on a produit des tableaux et des profils lisibles par machine. Onze tableaux sommaires de base portant sur les données intégrales, diffusés en décembre 1987, et 33 tableaux sommaires de base portant sur les données-échantillon ont été publiés pour les SD, les SDR et les SR.

En se servant des bandes sommaires de 1981, des données relatives aux besoins des utilisateurs, des renseignements fournis par le personnel oeuvrant dans ce domaine et des ventes réalisées en 1981, le groupe de travail a dressé une liste détaillée de tableaux proposés. Les spécialistes en la matière ont étudié cette liste, après quoi elle a été remaniée puis établie de façon définitive.

Des profils comportant des répartitions univariées identiques à celles qui figurent dans les publications étaient disponibles pour les DR et les SDR, les CÉF, les SR, les RMR et les AR. On a aussi créé un profil pour les SD en utilisant les répartitions marginales figurant sur les bandes sommaires de base. Les tableaux publiés expressément pour le lancement des données (en règle générale des tableaux portant sur le Canada, les provinces et les territoires) ont aussi été produits sous une forme lisible par machine.

Le mode de diffusion a fait l'objet de nombreuses discussions. Il en est résulté que les bandes magnétiques devaient être offertes par le truchement de la Division de la diffusion électronique des données (DDÉD) pour la plupart des produits géographiques normalisés. Un service interactif permettait aux bureaux régionaux de diffuser certains tableaux populaires. À une étape ultérieure du cycle du recensement, on pouvait aussi obtenir auprès d'un "distributeur secondaire" des données sur microfiche pour les SR et les SDR.

Fichiers de microdonnées à grande diffusion du recensement de 1986 (antérieurement bandes-échantillon à grande diffusion)

Les recherches effectuées sur l'emploi des bandes de microdonnées ont révélé que leur coût de production relativement élevé par rapport aux ventes rendait nécessaire un financement particulier. On a réussi à trouver ces fonds et prévu pour 1989 la diffusion de trois fichiers (ménages, familles et particuliers).

Disquettes

De nombreux utilisateurs se sont montrés de plus en plus intéressés à utiliser les données du recensement sur micro-ordinateur. C'est pourquoi la DDÉD a offert sur disquette divers produits du recensement. Les publications de la série Profils, par exemple, sont offertes et on peut sur demande transférer sur disquette des totalisations personnalisées.

Compte tenu de l'évolution permanente dans l'utilisation des micro-ordinateurs, l'équipe responsable des produits et services continue d'évaluer des solutions de rechange, par exemple, le recours au CD-ROM, et elle travaillera de concert avec les utilisateurs à élaborer et à mettre à l'essai de nouveaux produits.

Totalisations personnalisées

L'une des principales initiatives proposées par l'équipe responsable des produits et services consistait à améliorer de plusieurs façons les services liés aux totalisations personnalisées, notamment réduire le délai de production, améliorer l'information relative au service et peut-être offrir une formation aux utilisateurs en vue d'une efficacité accrue. Les utilisateurs ont bien accueilli ces idées et on a consenti certains efforts pour améliorer le service. On a notamment apporté des améliorations aux documents relatifs aux produits de données; on a davantage fait appel au système modulaire afin d'accroître l'efficacité à l'étape de la production; et on a accru la souplesse quant aux options en matière de présentation et de diffusion.

La détermination rapide des besoins des utilisateurs a constitué une partie importante des efforts consentis afin d'améliorer le service des totalisations personnalisées et d'éviter la création d'un goulot d'étranglement dans le processus de production. En vue de faciliter la planification relative aux totalisations personnalisées, on a demandé aux utilisateurs pouvant être intéressés à obtenir des totalisations personnalisées de fournir à l'équipe responsable des produits et services une indication générale de leurs besoins prévus. La réaction a été favorable au début, mais la plupart des utilisateurs n'ont fait connaître de façon définitive leurs besoins en cette matière qu'après la diffusion des données.

Produits semi-personnalisés

Les produits semi-personnalisés ont été mis au point pour combler le vide entre les produits normalisés et les produits personnalisés, et pour permettre une utilisation plus efficace des ressources. Le contenu des tableaux semi-personnalisés est établi à l'avance, mais on produit ces tableaux sur demande pour le secteur géographique déterminé par l'utilisateur. Cette idée a éveillé à l'origine l'intérêt d'un grand nombre d'utilisateurs, mais la demande n'a pas été aussi forte qu'on s'y attendait et de nombreux utilisateurs continuaient de demander des produits entièrement personnalisés. En outre, les ressources limitées n'ont pas permis de mettre ce service entièrement au point et il reste du travail à accomplir pour améliorer le concept des produits semi-personnalisés.

Produits analytiques

La série du contenu de 1981, qui avait remporté un vif succès, a fait l'objet d'ajouts et cette série d'études populaires porte maintenant sur 16 sujets différents. Pour l'analyse et la rédaction des textes, l'élaboration de 11 de ces publications a été confiée à des contractuels. Le titre de cette série a été remplacé par "Le Canada à l'étude" en vue d'en faciliter la commercialisation. La série des atlas métropolitains a été améliorée grâce à une plus grande dimension et à un contenu plus détaillé des cartes. La série d'atlas englobait 12 RMR.

Autres produits

Outre les produits présentés précédemment, on a élaboré d'autres produits pour répondre à des besoins précis moyennant l'obtention de nouveaux fonds.

Par exemple, on avait décidé de n'indiquer que quatre catégories pour la variable du type de construction résidentielle (au lieu des neuf catégories indiquées dans le cadre du recensement de 1981) de manière à réduire les coûts. Cependant, comme un certain nombre d'utilisateurs avaient besoin d'un codage plus détaillé, les neuf catégories ont été indiquées de nouveau. Cette activité a fait l'objet d'un double mode de financement: (i) engagement initial d'un certain nombre d'utilisateurs pour lesquels on a préparé un groupe de produits spéciaux et (ii) imposition de frais supplémentaires sur les totalisations spéciales renfermant des données sur le type de construction.

Il avait aussi été décidé de ne pas coder les réponses à la question du recensement relative au lieu de travail, ce qui s'est traduit par une économie de plus de $2 millions. Cette fois encore, on a offert de réaliser ce codage pour des secteurs requis selon le principe de recouvrement des coûts. À la suite d'échanges avec des utilisateurs intéressés, on a commencé à effectuer le codage pour l'Ontario.

8.3.1 Analyse du marché et consultations auprès des utilisateurs

L'une des premières étapes de la détermination des produits consistait à évaluer ceux du recensement de 1981 et le contexte général de diffusion au sein du Bureau. On a tenu de nombreuses réunions avec des représentants du secteur public et du secteur privé et réalisé auprès des utilisateurs de vastes consultations portant sur les produits.

8.3.2 Groupes de travail

La création de groupes de travail chargés d'étudier les normes et les procédés à appliquer dans le cadre de toutes les tâches liées à la gamme de produits et de formuler des recommandations à cet égard a constitué une autre étape importante dans la détermination des produits.

Le Groupe de travail sur la confidentialité et la suppression a effectué des recherches sur les solutions permettant de préserver la confidentialité des réponses et a formulé des recommandations à cette fin.

Le Groupe de travail sur l'établissement du prix des produits a recueilli des renseignements sur les nouvelles politiques et pratiques du Bureau. Ces renseignements, ainsi que les résultats d'une évaluation des données sur les coûts et les ventes de 1981 et ceux d'une consultation menée auprès des utilisateurs sur la question de l'établissement des prix, ont servi aux fins de la formulation de recommandations portant sur la stratégie de fixation des prix.

Le Groupe de travail sur l'élaboration des spécifications s'est employé à mettre sur pied un système aux fins de l'établissement des spécifications de produit auxquelles on devait avoir recours tout au long du projet "Produits".

Le Groupe de travail sur la vérification a été chargé d'élaborer une stratégie portant sur le processus de vérification nécessaire en vue d'assurer un produit de grande qualité en particulier pour ce qui est des totalisations personnalisées.

Le Groupe de travail sur la présentation a formulé des recommandations portant sur la conception des tableaux et sur les textes apparaissant dans les publications. Figuraient parmi les recommandations les plus importantes le remplacement de la section "Introduction" des publications de 1981 par les "Lignes directrices pour l'utilisation de cette publication" et l'utilisation d'un index (en particulier dans les textes à caractère géographique) et parmi les recommandations accessoires l'utilisation de pages de séparation, de titres, et de caractères gras. Toutes les recommandations visaient l'élaboration de produits plus utiles, plus faciles à utiliser et de grande qualité.

8.3.3 Établissement des prix

Le prix des produits et services du recensement de 1986 s'appuyait sur la politique de STC quant aux frais afférents aux publications et aux autres produits et services spécialisés. Les coûts liés à la collecte des données, au traitement des données statistiques et à la préparation des manuscrits sont prélevés sur les crédits annuels de STC. Les points saillants des données statistiques sont présentés au public gratuitement par l'intermédiaire des médias. Les publications peuvent en outre être consultées dans les bibliothèques de dépôt et dans les centres de consultation répartis dans les bureaux régionaux de STC.

Les produits et services personnalisés sont fournis aux clients en vertu d'ententes précises. Les clients assument tous les coûts liés à la préparation et à la livraison des produits personnalisés et semi-personnalisés. Les produits et services normalisés (c'est-à-dire les publications, les bandes sommaires de base, etc.) sont fournis aux clients moyennant des frais qu'on détermine à l'avance en tenant compte du prix de produits comparables provenant d'autres sources. L'établissement des prix vise le recouvrement de tous les coûts engagés pour offrir ces produits et services aux clients éventuels (coûts supérieurs à ceux qu'assumerait STC si ces produits étaient élaborés à l'origine uniquement aux fins d'une utilisation interne).

De manière à être juste envers tous les clients, on attribue aux données statistiques déjà produites le prix établi au moment de la demande initiale.

8.4 Création de la base de données d'extraction de 1986

La création de la base de données d'extraction a constitué l'une des premières étapes visant l'élaboration de produits. De fait, on a créé deux bases de données: une base de données intégrales définitives qui englobe les données recueillies auprès de 100% des répondants au moyen du questionnaire 2A (abrégé), et une base de données-échantillon définitives qui renferme les données recueillies auprès de 20% des répondants au moyen du questionnaire 2B (long). Les données sont extraites de ces bases aux fins de l'élaboration de tous les produits et services dans le cadre du programme sur les produits.

Les données introduites dans la base de données d'extraction constituent le produit définitif obtenu par le système de contrôle et d'imputation (C & I). Il s'agissait en l'occurrence de cinq bases de données régionales géographiques renfermant les données des réponses initiales ainsi que les données après contrôle et imputation. Les spécialistes en la matière ont établi les spécifications relatives aux transferts dans la base d'extraction souhaitée des données répertoriées dans les bases de données ayant fait l'objet du contrôle et de l'imputation ou à leur transformation à cette fin. Dans certains cas, on a transféré les données sans les

modifier. Compte tenu des exigences prédéterminées liées au programme sur les produits, on a combiné et modifié certaines données afin de faciliter l'élaboration des produits. Ces manipulations ont permis d'obtenir les variables dérivées.

La Bibliothèque des secteurs spécifiés (QAL) fournit des indicateurs géographiques correspondant aux données stockées dans les bases de données d'extraction. Les cinq bases de données régionales géographiques ayant fait l'objet du contrôle et de l'imputation renfermaient des données à l'échelon des secteurs de dénombrement, soit la plus petite unité géographique de recensement normalisée. On doit toutefois obtenir ces données selon divers découpages géographiques, par exemple, les régions métropolitaines de recensement et les circonscriptions électorales fédérales. La QAL établit le lien entre le secteur de dénombrement et les découpages géographiques plus étendus. On a déterminé des ensembles ou hiérarchies géographiques en s'appuyant sur un ensemble prédéterminé d'exigences en matière de diffusion. Chaque ensemble est désigné par un "masque" de la QAL qui crée automatiquement la mosaïque souhaitée lorsqu'on l'indique. La Division de la géographie a créé la QAL en conformité avec les spécifications établies par les groupes de travail sur les produits spécialisés et sur les produits de données.

La QAL de la base de données intégrales a été achevée en août 1987, tandis que l'élaboration de la QAL de la base de données-échantillon s'est échelonnée entre octobre 1987 et avril 1988. De par leur structure et leur contenu, ces bases sont identiques aux bases de données d'extraction de 1981, exception faite des ajouts ou des suppressions dans le contenu du questionnaire et des modifications apportées au contenu de la base.

Seules les données ayant fait l'objet du contrôle et(ou) de l'imputation sont stockées en permanence dans les bases d'extraction. Il s'agit d'une base de données relationnelles (RAPID, se reporter à la section 8.7.1) mettant en jeu trois (3) relations, c'est-à-dire une structuration des données en fonction des secteurs de dénombrement (SD), des particuliers (PP) et des ménages (HH). Le système d'extraction STATPAK (se reporter à la section 8.7.2) constitue le système d'accès principal.

Les deux bases définitives de 1986 ont été produites par tranches. Chaque tranche a été établie de telle sorte qu'on charge dans une base d'extraction définitive toutes les variables se rapportant à un ou plusieurs domaines spécialisés, déterminées sous une forme définitive par le truchement du contrôle et de l'imputation.

Cette démarche permettait de diffuser assez tôt certaines données. Ainsi, c'est en janvier 1987 qu'on a diffusé les premières données, en l'occurrence des chiffres de population et des logements.

On a achevé le 1er juin 1987 l'élaboration de la base de données intégrales, ce qui a permis de totaliser ces données puis de les diffuser le 9 juillet 1987. Dès l'achèvement de la base de données intégrales, on a enclenché l'élaboration de la base de données-échantillon, dont la livraison s'est échelonnée jusqu'au 15 mars 1988. Comme ces bases de données ont été élaborées par tranches, il y a eu plusieurs dates de diffusion. Ainsi, les données sur les origines ethniques et l'appartenance à la population autochtone ont été diffusées le 3 décembre 1987; les données sur la mobilité, la population active et la scolarité, le 1er mars 1988; et les autres données du recensement de 1986, se rapportant à divers sujets de nature sociale, culturelle et économique, le 20 avril 1988.

8.5 Élaboration des systèmes

Même si le contenu revêtait une grande importance, le succès ou l'échec de la gamme de produits dépendait également du recours à un système d'extraction efficace et souple applicable à l'ensemble des produits. Comme on prévoyait que le marché serait sensible aux prix, il a fallu surveiller constamment les coûts reliés aux diverses options et aux produits de données. On a donc élaboré trois systèmes: le système d'élaboration des produits, le système du fichier principal et le système d'information de la gestion.

8.5.1 Système d'élaboration des produits

Il s'agit du principal système d'élaboration visant à extraire et à manipuler les données, de même qu'à les présenter sous forme de tableaux en vue de leur acheminement vers divers modules de production.

À partir d'avril 1986, on a monté les modules existants de manipulation des données, comme les bibliothèques de colonnes de titres/TARELA, les bibliothèques des renvois et des titres ainsi que le programme des noms géographiques, afin de créer le "système schématique". On est ensuite passé à l'étape de l'essai des prototypes et de la détermination des coûts. On a procédé à l'essai des modules du système schématique afin d'évaluer leur capacité à produire les prototypes des tableaux ayant été proposés comme tableaux semi-personnalisés et spéciaux de 1986. Un échantillon de tableaux, choisi parmi les produits prévus du recensement de 1981, les totalisations spéciales typiques et les tableaux préliminaires ayant été désignés comme étant des produits prévus de 1986 ont également été soumis à l'essai. C'est à ce moment qu'a commencé la détermination des coûts de production des prototypes de tableaux.

On a terminé ensuite le système de menus, ou de liaison de systèmes, qui commande le système d'élaboration des produits. On a ajouté les modules suivants: fusion/enchaînement, suppression (voir l'annexe H), ajout du module de calcul, assurance de la qualité et déclaration selon la fréquence. La dernière étape s'est composée de l'essai des prototypes et de l'élaboration des produits. Tous les modules du système ont été mis à l'essai. Certains produits ont commencé à paraître à ce moment-là.

Modules de production - On a élaboré un système permettant de relier le système d'élaboration des produits et la série extensible de modules de production à l'imprimante à laser Xerox 9700, aux imprimantes rapides ainsi qu'aux appareils d'enregistrement sur microfiches et sur bandes magnétiques. La Division de la diffusion électronique des données (DDÉD) produit les disquettes de micro-ordinateurs et les bandes sommaires de base à partir des données fournies par le projet "Produits".

En septembre 1987, on a mis la dernière main au système nécessaire à l'élaboration des produits prévus. Le système continue d'être modifié selon l'évolution de la demande en produits personnalisés.

8.5.2 Mise au point du système d'élaboration

En créant le système d'élaboration, on visait principalement à créer des outils (bibliothèques et(ou) fichiers) permettant au personnel d'accumuler et d'appliquer de nouveau des connaissances, des moyens de production et des éléments générés au cours du processus d'élaboration des produits. Cette façon de faire permet au personnel ne disposant pas des

compétences nécessaires pour utiliser STATPAK d'extraire les données; elle vise également à réduire au minimum le chevauchement des tâches, à raccourcir les délais d'exécution pour les clients, à réduire les coûts de production et à accroître la capacité de générer des recettes. À cette fin, on a créé cinq principaux fichiers ou bibliothèques:

1. Bibliothèque des colonnes de titres
2. Bibliothèque TARELA
3. Bibliothèque des titres et renvois
4. Bibliothèque des formules électroniques
5. Bibliothèque des noms géographiques

L'élément central du système d'élaboration est la bibliothèque des colonnes de titres/TARELA. À l'origine, les divers fichiers étaient vides. En théorie, un ensemble de colonnes de titres (une variable avec toutes ses valeurs), ou encore une instruction TARELA ou DEFINE, n'a besoin d'être inscrit qu'une seule fois. De plus, on peut générer des ensembles de colonnes de titres ou un code TARELA, qui sont des variations d'éléments existants, en modifiant ces éléments et en ajoutant la nouvelle version aux fichiers.

Une description détaillée des fichiers susmentionnés figure dans la bibliothèque des colonnes de titres/TARELA, Opérations du recensement, STC.

8.6 Spécifications

Il fallait disposer de spécifications détaillées pour les diverses activités du cycle de production. Dans tous les cas, les spécifications ont été fournies sur papier. Il s'agissait de plusieurs genres de spécifications.

Création de bases de données - Il a fallu des spécifications détaillées pour créer, combiner ou modifier les variables créées à l'aide des variables dérivées des bases de données de C & I vers les bases de données d'extraction. L'examen et l'approbation des spécifications ont été le fait du rédacteur de celles-ci, du spécialiste approprié ou du chef de la tâche des produits personnalisés.

Produits de données prévus - Le chef de projet a établi les lignes directrices générales concernant un ensemble de produits de base. Les spécialistes en la matière ont déterminé le contenu, la présentation, la manipulation des données nécessaires, l'année du recensement et la géographie. Ils ont ensuite négocié avec les responsables de la production au sujet des aspects techniques de l'établissement des spécifications définitives.

Les spécifications ont été fournies sur papier; il pouvait y avoir plusieurs exemplaires de celles-ci en circulation en même temps. Il est arrivé fréquemment que des modifications ont été apportées simultanément par différentes sections (par exemple, l'extraction des données, la production des textes, la traduction) sur les divers exemplaires. On a établi en 1987 un point de convergence pour le contrôle des spécifications. En outre, les travaux ont été réalisés conformément aux priorités établies. L'évolution des travaux d'établissement et de mise en oeuvre des spécifications a souvent été entravée par des priorités contradictoires.

Produits personnalisés Les spécifications, adaptées pour répondre aux besoins des clients, sont négociées et déterminées par des conseillers du service de produits personnalisés et les clients. Le personnel chargé de l'extraction doit analyser toutes les spécifications pour s'assurer que le contenu est logique, pour établir des estimations du temps nécessaire à la production et pour fournir des conseils quant aux aspects techniques ayant une incidence sur l'extraction des données. Les clients doivent approuver les spécifications définitives en signant un contrat avant le début de l'extraction des données.

8.7 Aperçu du système de gestion de bases de données

8.7.1 RAPID

Le système de gestion de bases de données élaboré par STC en vue du dépouillement des données du recensement a pour nom RAPID

(Relational Access Processor for Integrated Data Base). Il s'agit d'un système de bases de données relationnelles dont la caractéristique la plus importante est que les données sont structurées selon des lignes et des colonnes et présentées aux utilisateurs sous forme de "tableaux". Des renseignements détaillés sur le système RAPID sont fournis dans le document intitulé An Abstract of RAPID General Information Guide.

8.7.2 Système d'extraction

STATPAK est le nom du progiciel d'extraction et de totalisation élaboré pour le recensement de 1971. Il a été conçu dans un souci d'efficacité et peut être utilisé par les élaborateurs de systèmes, le personnel de soutien opérationnel et les spécialistes. En résumé, toute personne désireuse d'obtenir des données du recensement devrait être en mesure de le faire en utilisant STATPAK. Ce progiciel visait à supprimer le processus fastidieux de la production de tableaux de données à l'aide de langages machines de troisième génération, comme le COBOL, et à compenser pour les lacunes entachant les produits sur le marché. Les demandes de totalisations sont codées dans un langage appelé TARELA (Langage de génération de tableaux). Les demandes indiquent les variables désirées, les calculs et les contraintes géographiques. On détermine les secteurs géographiques en se servant aussi de la Bibliothèque des secteurs spécifiés, ou logiciel QAL, élaboré également en 1971.

On a modifié STATPAK en vue du recensement de 1976 afin de pouvoir le relier avec le système de gestion de bases de données RAPID et d'accroître certaines de ses possibilités. Il n'a été sujet à aucune amélioration depuis ce temps.

STATPAK est encore considéré comme étant l'outil le plus rentable d'extraction des données. Il présente néanmoins des limites importantes. Les responsables du projet "Produits" ont dû élaborer de nouveaux systèmes autour de STATPAK sous la forme d'un code personnalisé SAS (Système d'analyse statistique) et PL/1, de CLISTS et d'écrans utilitaires ISPF. Comparativement aux nouveaux logiciels faciles à utiliser et extrêmement puissants, STATPAK est devenu d'une utilisation pénible pour les responsables du projet "Produits". Il a cependant été impossible de cesser d'utiliser STATPAK en raison des techniques employées concernant le SGBD et la liaison avec la Bibliothèque des secteurs spécifiés (QAL).

D'autres limites du logiciel STATPAK peuvent être directement attribuées à l'évolution des besoins. Les produits personnalisés ont pris beaucoup d'importance au détriment des publications. Les clients du recensement sont davantage au fait des méthodes informatiques. Ils sont plus sensibles à l'importance de l'information que peut fournir la base de données du recensement. De plus, ils veulent des tableaux plus faciles à utiliser et qui répondent expressément à leurs besoins. Il en résulte que STATPAK est utilisé jusqu'à la limite de ses possibilités d'extraction.

Les pourcentages suivants pour le recensement de 1986 illustrent la répartition des coûts afférents au projet "Produits" entre avril 1987 et décembre 1987. Moins de 3% des coûts totaux du projet "Produits" ont été consacrés à l'utilisation de STATPAK. Plus de 15% des coûts sont reliés à d'autres logiciels comme le SAS, au codage personnalisé et au recours aux services interactifs. Autre observation importante, 73% des coûts du projet "Produits" sont attribuables aux ressources humaines.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur STATPAK, se reporter au document intitulé STATPAK C/76 General Information Manual, fichier nº 40000.01, mai 1978.

8.8 Production

8.8.1 Création de tableaux

Tous les produits, quelle que soit la source, se composent d'éléments de production de tableaux résidant en bibliothèque. Tout au long de l'étape de l'élaboration des tableaux, les éléments de production nécessaires sont choisis. Le contenu d'une totalisation spéciale ou personnalisée ne se trouve normalement pas en bibliothèque. Cependant, on recherche dans les fichiers les éléments correspondant le mieux, que l'on modifie au besoin, puis l'on complète la programmation personnalisée.

Les fichiers nécessaires sont ensuite réunis en un réseau des travaux de production. Chaque tableau correspond à un réseau unique, peu importe le produit ou le support de sortie. Comme tous les éléments créés pour la production d'un tableau sont stockés individuellement dans une bibliothèque, on peut les choisir et les réunir selon diverses formes et combinaisons de façon à créer de nouveaux produits. Si l'on reçoit une demande pour des données déjà diffusées, selon une répartition géographique différente, on modifie les indicateurs géographiques et on réexécute le réseau de production. Cette façon de faire réduit les efforts nécessaires pour répondre à la demande de même que les risques d'erreur, et raccourcit les délais d'exécution pour ce genre de demande. Il faut environ 10 jours de travail pour produire un tableau en rappelant les bibliothèques; si l'on partait de zéro, la création de ce même tableau nécessiterait de 30 à 40 jours de travail.

8.8.2 Création du produit définitif

Le fichier d'impression des tableaux renferme le tableau définitif mis en forme, complet avec la manipulation des données, le libellé des colonnes de titres et les en-têtes de colonnes. Le fichier est ensuite acheminé au sous-système des produits. Ce dernier comprend deux principaux trains de travaux: la création des tableaux des profils (personnalisés ou prévus) et la production des épreuves des publications.

a) Création des tableaux des profils - Les tableaux des profils de 1986 ont été construits comme un ensemble de tableaux univariés ou à classement recoupé limité. Ces mini-tableaux, environ 26 par profil, ont été extraits, manipulés et mis en forme indépendamment. Le système a ensuite fusionné ou réuni ces mini-tableaux pour créer la page de tableau du profil.

b) Production des épreuves des publications - L'imprimante à laser Xerox 9700 produit les épreuves des publications en vue de leur impression en offset.

Le fichier d'impression des tableaux renferme les données sous forme matricielle avec le libellé de la colonne de titres correspondant à chaque rangée. Ce dernier est fusionné avec la(les) formule(s) électronique(s) (une grille de tableaux contenant les titres de tableaux et les en-têtes de colonnes) résidant dans l'imprimante à laser.

Les totalisations personnalisées peuvent être produites sur des imprimés d'ordinateur ou mises en forme complètement et produites au moyen de l'imprimante à laser Xerox 9700; on peut également les produire sur bande magnétique ou sur microfiches. Dans la plupart des cas, on peut offrir des présentations spéciales, nécessaires pour assurer la compatibilité avec les systèmes informatiques ou les programmes de publication. Ce sont les besoins du client qui déterminent le nombre de modules de support de sortie nécessaires pour le produit visé.

8.8.3 Épreuves des publications

Les manuscrits de toutes les publications figurant au catalogue sont envoyés à la Division des publications. Cette dernière assure la gestion du processus de publication et des contrats à cet égard. Les responsables du projet "Produits" négocient avec la Division des publications au sujet de la qualité de la présentation, des prix, des mesures d'incitation et d'autres aspects précis du contrat de publication. La plupart des publications sont imprimées à l'atelier d'impression du ministère des Approvisionnements et Services, contre recouvrement des coûts, conformément aux principes directeurs de ce ministère.

8.9 Diffusion des données

Un réseau efficace de diffusion était essentiel non seulement pour permettre la mise en oeuvre d'un programme générateur de recettes, mais aussi pour inciter le grand public à consulter les données du recensement.

Les diffusions officielles de toutes les données du recensement de 1986 ont été annoncées dans Le Quotidien, publication de Statistique Canada. On a remis gratuitement des données du recensement aux organismes et aux représentants des médias qui en ont fait la demande.

8.9.1 Centres régionaux de consultation de STC

Ces centres offrent la gamme complète des produits et services du recensement. On y trouve une bibliothèque et un comptoir de vente où les utilisateurs peuvent consulter ou acheter des publications du recensement, des disquettes de micro-ordinateurs, des microfiches, des cartes, etc. Chaque centre dispose d'installations permettant d'extraire l'information stockée dans les systèmes d'extraction de données automatisées de STC, soit CANSIM et TELICHART. Ces centres offrent également un service de renseignements téléphonique, qui est gratuit pour les clients se trouvant à l'extérieur des secteurs de services locaux, de même que d'autres services comme des colloques et des consultations. La liste complète des centres régionaux de consultation figure à l'annexe F.

8.9.2 Division de la diffusion électronique des données (DDÉD)

La DDÉD voit à la distribution des données ordinolingues, telles que les bandes sommaires de base et les données de profils. On peut se procurer certaines données sur d'autres supports électroniques. Le projet "Produits" a fourni les données du recensement sur bande magnétique, de même qu'une trousse complète de documentation, à la DDÉD/CANSIM en vue de la diffusion. La DDÉD charge ces données dans un système d'extraction en direct. Les bureaux régionaux ont accès à une partie de ces données. Grâce à ce système, on peut obtenir sur demande des manipulations du contenu ou des variables géographiques à partir des produits de données existants. Il est également possible d'effectuer des téléchargements sur des disquettes de micro-ordinateur. On remet aux acheteurs de profils sur disquettes le progiciel C86, qui facilite l'extraction.

8.9.3 Bibliothèques de dépôt

Les utilisateurs désireux de consulter les publications peuvent s'adresser à l'une ou l'autre des 53 bibliothèques de dépôt, au Canada et à l'étranger, qui reçoivent toutes les publications de Statistique Canada. La liste des bibliothèques de dépôt qui reçoivent gratuitement toutes les publications de l'administration fédérale figure à l'annexe G. En outre, 400 à 500 autres bibliothèques de dépôt reçoivent quelques publications du recensement.

8.9.4 Points de contact provinciaux et territoriaux

Tous les points de contact (hauts fonctionnaires nommés au Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique par le premier ministre de chaque province) ont reçu des exemplaires de toutes les publications du recensement, ainsi qu'une sélection des tableaux sommaires de base sur bande magnétique ou sur microfiches.

8.9.5 Distributeurs secondaires

Dans le cadre du recensement de 1986, on a mis sur pied un nouveau programme faisant appel à des distributeurs secondaires. Ils disposaient de certaines des données du recensement en vue de les revendre sous différentes formes. Ces distributeurs ont revendu les données en vertu d'un contrat de licence conclu avec Statistique Canada; ils constituent une composante importante du réseau de diffusion du recensement.

8.10 Critique et évaluation

Le Programme des produits du recensement de 1986 a été marqué par une réduction du budget et de la gamme des produits offerts, ainsi que par la nécessité de recouvrer $10 millions par la vente des produits et services du recensement. Il s'agit d'une hausse correspondant à quatre fois les recettes obtenues pour le recensement de 1981. Cet objectif de $10 millions a été atteint.

On a apporté des modifications au Programme des produits en fonction des discussions et négociations permanentes avec les utilisateurs de données. Dans un certain nombre de cas, on a élaboré des méthodes innovatrices pour la production de produits spéciaux du recensement, qui ne faisaient pas partie du programme habituel des produits. Au moment où ce document a été rédigé, la diffusion de tous les produits du recensement n'était pas encore terminée, et aucune évaluation n'avait été effectuée. On prévoit procéder à une telle évaluation, qui constituera un élément important en vue de la planification du recensement de 1991.

9. RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE DE 1986

9.1 Introduction

Ce chapitre présente une description des différents systèmes et méthodes utilisés dans le cadre du recensement de l'agriculture, ainsi que les liens qui existent entre eux.

9.2 Élaboration du contenu et du questionnaire

La présente section décrit comment on a déterminé les besoins des utilisateurs de sorte que le questionnaire du recensement de l'agriculture de 1986 (formule 6 - voir l'annexe D) puisse permettre d'y répondre.

9.2.1 Ateliers regroupant des utilisateurs

Au cours du printemps et de l'été de 1983, la Division de l'agriculture de Statistique Canada a organisé dans chaque province des ateliers regroupant des utilisateurs des données du recensement. Deux ateliers supplémentaires ont eu lieu à Ottawa: l'un s'adressait aux représentants d'Agriculture Canada et d'autres organismes connexes, et l'autre regroupait des représentants d'autres ministères fédéraux et des utilisateurs de données d'Ottawa. Au cours de ces séances, les thèmes suivants ont été abordés:

- les faits saillants du recensement de 1981;
- des concepts tels que la définition d'"exploitation agricole", d'"exploitant agricole" et de "produits agricoles";
- les questions qui devraient figurer sur le questionnaire afin que l'on puisse poursuivre le programme statistique de la Division de l'agriculture;
- d'autres questions figurant sur le questionnaire de 1981;
- la détermination, par les utilisateurs, de nouvelles priorités quant aux domaines pour lesquels il conviendrait de recueillir des données dans le cadre d'un recensement, ou d'autres façons.

9.2.2 Élaboration du contenu

Après la tenue des ateliers regroupant des utilisateurs, il a fallu mettre en place un mécanisme visant à élaborer le contenu le plus approprié pour le questionnaire du recensement. Lors de la réunion fédérale-provinciale sur la statistique agricole tenue en octobre 1983, Statistique Canada a proposé une méthode, qui a été acceptée par les sept provinces représentées à la réunion. Il s'agissait d'élaborer a) les questions "principales" (de base) du recensement de l'agriculture et b) des modules de questions supplémentaires que les utilisateurs considéraient comme étant prioritaires, et d'en évaluer les coûts.

a) Questions principales du recensement de l'agriculture

On a élaboré un questionnaire principal du recensement de l'agriculture en se fondant sur les éléments suivants:

- les renseignements nécessaires pour assurer une couverture adéquate de la population cible;
- les données utilisées par Statistique Canada et les provinces comme données repères pour l'établissement des estimations des cultures, du bétail et des variables financières qui sont publiées régulièrement;

- les variables nécessaires à l'établissement d'une base de sondage permettant à Statistique Canada de poursuivre ses activités d'enquête;

- les variables dont les administrations fédérale et provinciales ont besoin pour gérer les programmes créés par des lois;

- les variables d'intérêt général qui sont essentielles à l'analyse des renseignements fournis par les modules supplémentaires.

Le questionnaire principal comportait les éléments suivants:

- l'emplacement géographique de la résidence de l'exploitant agricole et du siège de la ferme, de sorte que le recenseur puisse s'y rendre;

- des directives destinées à l'exploitant agricole: définition d'exploitation agricole, liste des produits agricoles, etc.;

- le nom et l'adresse postale de l'exploitant, ainsi que le nombre de mois passés dans l'exploitation agricole, renseignements nécessaires à la collecte des données;

- la forme juridique: ferme individuelle ou familiale, société en nom collectif, société juridiquement constituée et autres formes juridiques;

- l'emplacement et la superficie de la ferme: indication de la superficie, du mode d'occupation et du siège de l'exploitation;

- la superficie des grandes cultures: céréales, oléagineux et autres grandes cultures;

- la superficie des cultures d'arbres fruitiers, de petits fruits et de légumes destinés à la vente;

- la valeur marchande de la terre et des bâtiments;

- le bétail: nombre de bovins, de porcs, de moutons et d'autres animaux;

- les automobiles, les camions et les autres machines: quatre questions portaient sur le nombre et la valeur des automobiles, des camions et des autres machines, et sur la valeur totale;

- les dépenses totales: une question portait sur les dépenses totales de l'exploitation agricole en 1985; elle comprenait des directives détaillées quant aux dépenses à inclure et à exclure;

- les ventes totales: une question portait sur la valeur totale des produits agricoles vendus en 1985; elle comportait des directives détaillées quant aux éléments à inclure et à exclure.

b) Modules de questions supplémentaires

En tout, 14 modules ont été mis à l'essai en vue de leur inclusion dans le recensement de l'agriculture de 1986. Il s'agissait des modules suivants: forme juridique, version détaillée; superficie de semences fourragères

récoltées; pépinières, cultures de gazon, serres et champignonnières; produits de la forêt et de l'érable; engrais et pesticides, version abrégée; engrais et pesticides, version détaillée; irrigation et drainage souterrain; machines et matériel; main-d'oeuvre agricole, version abrégée; main-d'oeuvre, version détaillée; travail hors exploitation; dépenses agricoles, version détaillée; agriculture à contrat; classement selon les produits agricoles.

9.2.3 Mise à l'essai

On a réalisé un certain nombre d'essais afin d'élaborer le contenu du questionnaire le plus approprié.

a) Essai par un groupe de consultation

Il s'agit d'un essai dans le cadre duquel des discussions ont été menées avec des petits groupes d'exploitants agricoles. Il a permis de tester les questions sur le mode d'occupation de l'exploitation et sur l'utilisation de la terre. On a interviewé environ 50 agriculteurs, en majorité des propriétaires de ranches de l'Ouest canadien. À l'issue de cet essai, la question sur le mode d'occupation est de deux catégories: de la "superficie louée à bail des gouvernements" et de la "superficie louée ou louée à bail d'autres sources que les gouvernements". En ce qui concerne l'utilisation de la terre, on a fait une catégorie distincte avec la "terre non améliorée pour le pâturage, le pacage ou le foin", qui faisait auparavant partie de la catégorie "autre terre non améliorée".

b) Essai modulaire

L'essai modulaire visait à déterminer si les agriculteurs pourraient et voudraient répondre aux questions contenues dans les modules proposés. Un sondage postal avec suivi téléphonique a été effectué en avril 1984 auprès de 800 exploitants agricoles. Le suivi téléphonique s'est révélé extrêmement utile pour relever les questions devant être reformulées.

c) Essai du questionnaire complet

En août 1984, on a envoyé un questionnaire complet à environ 5,000 répondants choisis selon une méthode statistique. Les répondants devaient retourner leur questionnaire par la poste, ce qu'environ 1,200 d'entre eux ont fait. De plus, on a fait appel à un sous-échantillon afin d'obtenir, par voie téléphonique, des renseignements supplémentaires au sujet de certains problèmes relatifs aux réponses fournies. Les résultats de tous ces essais ont permis à la Division de l'agriculture de déterminer le libellé définitif du questionnaire de 1986.

9.2.4 Analyse et consultation

Comme on l'a mentionné à la section 9.2.1 (Ateliers regroupant des utilisateurs), les utilisateurs, y compris les statisticiens provinciaux, ont été consultés. Le personnel spécialisé de la Division de l'agriculture a participé à l'analyse des résultats des essais et a contribué à la formulation des nouvelles questions proposées. Des méthodologistes ont participé à la sélection des échantillons en vue des essais, à la rédaction des questions servant à approfondir les problèmes et à la production des documents portant sur les résultats. Les éléments dont on a tenu compte lors de l'élaboration du contenu du recensement de l'agriculture se retrouvent dans les questions suivantes:

(1) Y a-t-il un appui fort et fiable de la part d'un large éventail d'utilisateurs?

(2) Le recensement représente-t-il un moyen rentable de poser ces questions?

(3) Est-ce que la majorité des enquêtés sont prêts à répondre aux questions et capables de le faire?

9.2.5 Approbation par le Cabinet du questionnaire du recensement de l'agriculture de 1986

La Division de l'agriculture de Statistique Canada a rédigé les modules en français et en anglais. Afin d'obtenir l'approbation du Cabinet, elle a préparé, traduit et présenté des documents justificatifs pour chaque module. Le Cabinet a approuvé le contenu du questionnaire à l'automne de 1985.

9.2.6 Conseiller juridique et publication dans la Gazette du Canada

Après avoir été approuvé par le Cabinet, le questionnaire a été évalué par un conseiller juridique, et certaines modifications ont été apportées à la version française. Les deux versions du questionnaire ont été publiées dans la Gazette du Canada.

9.2.7 Impression

En tout, on a imprimé 735,000 versions anglaises du questionnaire et 630,000 versions françaises.

9.3 Collecte des données

Le recensement de l'agriculture a eu lieu en même temps que le recensement de la population le 3 juin 1986. On s'est servi de deux méthodes pour identifier les exploitants agricoles. D'abord, les recenseurs ont dû relever toutes les exploitations agricoles faisant partie de leurs secteurs de dénombrement (SD) et déterminer qui en était propriétaire. Ensuite, les recenseurs devaient demander aux occupants de chaque logement si l'un d'eux exploitait une exploitation agricole.

Le répondant devait remplir un questionnaire du recensement de l'agriculture (formule 6) s'il exploitait une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole (parc d'engraissement, serre, pépinière, ferme d'institution, champignonnière ou ferme d'animaux à fourrure) dont les ventes de produits agricoles s'étaient élevées à $250 ou plus au cours des 12 derniers mois.

Les produits agricoles en question comprenaient le bétail et les volailles, les produits laitiers et les oeufs, les grandes cultures, les fruits et les légumes, les champignons, les produits de serre et de pépinière, le gazon, les animaux à fourrure, le miel et la cire d'abeille, ainsi que les produits de l'érable.

Par exploitant d'une ferme, on entendait la personne qui prenait les décisions courantes nécessaires à la bonne marche de l'exploitation. Il pouvait s'agir du propriétaire-gérant, du locataire-gérant ou du gérant engagé.

Les SD étaient répartis en secteurs de reprise, en secteurs de retour par la poste et en secteurs de recensement par interview et ce, en fonction de critères relatifs à la densité de la population pour le recensement de la population. Dans les secteurs de reprise, le recenseur devait remettre un questionnaire au répondant pour qu'il le remplisse, puis il devait venir le reprendre. Dans les secteurs de retour par la poste, le recenseur devait remettre un questionnaire au répondant, qui devait le remplir et le retourner par la poste. Dans les secteurs de recensement par interview, les questionnaires étaient remplis dans le cadre d'une interview. Dans la plupart des cas, les questionnaires du recensement de l'agriculture ont été repris par les recenseurs.

9.3.1 Dénombrement agricole dans les secteurs de reprise

Au moment de la livraison, on demandait à l'exploitant de remplir le questionnaire agricole le jour du recensement et de le conserver jusqu'à la reprise, quelques jours plus tard. Dans le cas d'exploitants agricoles habitant à l'extérieur du SD, le recenseur devait suivre la méthode spéciale de dénombrement. (Voir le chapitre 4.)

Les questionnaires agricoles étaient repris en même temps que ceux du recensement de la population. Si l'exploitant avait rempli le questionnaire agricole, le recenseur devait procéder à un contrôle. Si le répondant n'en avait rempli qu'une partie ou ne l'avait pas rempli du tout, le recenseur devait alors obtenir les réponses manquantes au cours d'une interview avec l'exploitant. De même, si le recenseur découvrait au cours de la reprise qu'un exploitant n'avait pas été joint lors de la livraison, il devait remplir le questionnaire agricole au cours d'une interview sur place et procéder ensuite à un contrôle.

Si le recenseur avait livré un questionnaire agricole (formule 6) à un ménage qui n'avait pas à en remplir un, il devait inscrire "annulé" sur la première page du questionnaire et dans la colonne "Remarques" du Registre des visites. Il devait ensuite indiquer la raison de l'annulation dans la section "Remarques" du questionnaire avant de le placer dans l'Enveloppe des formules annulées (formule 4E).

9.3.2 Dénombrement agricole dans les secteurs de retour par la poste

Les exploitations agricoles dans les secteurs de retour par la poste étaient relativement peu nombreuses. Il n'a donc pas été nécessaire d'apprendre aux recenseurs l'ensemble des procédures utilisées pour le recensement de l'agriculture. Les recenseurs devaient toutefois être en mesure de relever toutes les exploitations agricoles et, au besoin, d'en dresser la liste sur la formule 6C (Liste des exploitations agricoles dans les secteurs de retour par la poste), ainsi que de remplir les colonnes appropriées du Registre des visites. Cette tâche était effectuée au moment de la livraison des questionnaires de la population, c'est-à-dire avant le 3 juin 1986.

Dans le cadre du recensement de 1986, on a également remis aux recenseurs une Liste des exploitants agricoles dans les secteurs de retour par la poste d'après le recensement de 1981 (formule 6B). Cette formule visait à aider les recenseurs à identifier les exploitants agricoles. S'il pouvait joindre un membre du ménage de l'exploitant agricole, le recenseur laissait le questionnaire agricole et une enveloppe-réponse (formule 6E) et demandait que ce questionnaire soit rempli le 3 juin et retourné par la poste. S'il n'y avait personne à la maison, le recenseur laissait deux versions du questionnaire, l'une française et l'autre anglaise, dans une enveloppe pour double livraison (formule 5E). Le recenseur dressait la liste de toutes les exploitations agricoles, que l'exploitant demeure ou non dans le SD. Des recenseurs spéciaux se sont chargés du contrôle et du suivi de ces formules.

9.3.3 Dénombrement agricole dans les secteurs de recensement par interview

Dans les secteurs de recensement par interview, le recenseur devait mener une interview avec chaque exploitant agricole en vue de remplir le questionnaire agricole, de même que le questionnaire de la population. Il devait aussi appliquer les mesures de contrôle appropriées pour le questionnaire agricole.

9.3.4 Cas spéciaux

a) Unité de mesure

En 1986, on a demandé aux répondants de choisir entre l'acre, l'hectare et l'arpent comme unité de superficie. Une fois que cette unité était choisie, il fallait cocher la case appropriée à la question 5 et utiliser cette unité pour répondre à toutes les questions.

b) **Siège de l'exploitation agricole**

Aux fins du recensement, la résidence de l'exploitant constituait le siège de l'exploitation agricole lorsque ce dernier y habitait. Si aucune partie de l'exploitation n'était située dans le SD où demeurait l'exploitant, le siège consistait en la partie de l'exploitation désignée comme étant le siège par l'exploitant à la question 6 du questionnaire. Le recenseur chargé de recenser l'exploitant agricole devait s'assurer que toutes les parties constituantes de l'exploitation étaient inscrites sur un seul questionnaire, même si ces parties se trouvaient dans plusieurs SD.

c) **Société en nom collectif**

Dans le cas de sociétés en nom collectif, c'est-à-dire de propriétés agricoles exploitées par au moins deux personnes aux termes d'une entente écrite ou verbale, le recenseur devait s'assurer qu'un seul questionnaire était remis pour chaque exploitation. Cependant, si l'un des associés exploitait également une autre ferme complètement distincte, il devait remplir un autre questionnaire pour cette exploitation.

d) **Renseignements ou questionnaires manquants**

(i) **Refus complet**

Il s'agit des cas où un exploitant ne fournit pas les renseignements demandés au-delà de la question 1. En pareil cas, le recenseur devait suivre la procédure prescrite pour remplir le questionnaire au cours d'une interview sur place. S'il échouait, le recenseur devait remplir une formule 4A en indiquant un refus complet.

(ii) **Refus partiel**

Il s'agit des cas où un exploitant agricole refuse de fournir certains renseignements demandés sur le questionnaire. Encore une fois, le recenseur devait tenter de remplir le questionnaire au cours d'une interview sur place. S'il échouait, le recenseur devait remplir une formule 4B en indiquant un refus partiel.

(iii) **Réponse directe**

Il s'agit des cas où un exploitant dont la ferme se situe dans un secteur de reprise souhaite poster son questionnaire ou indique qu'il l'a posté. Dans les secteurs de retour par la poste, il s'agit des cas où un exploitant souhaite envoyer son questionnaire à une adresse autre que celle figurant sur l'enveloppe-réponse, ou indique qu'il l'a déjà fait. Là encore, si toutes les tentatives pour remplir le questionnaire au cours d'une interview sur place échouaient, le recenseur devait remplir une formule 4A en indiquant une réponse directe.

(iv) **Exploitant absent**

Il s'agit des cas où l'exploitant n'est pas à la maison lorsque le recenseur se rend sur place et où les autres membres du ménage ne sont pas en mesure de fournir les renseignements demandés, en tout ou en partie. Après s'être rendu trois fois chez l'exploitant ou avoir appris que l'exploitant ne serait pas de retour avant la fin de la période de dénombrement, le recenseur devait remplir une formule 4A ou 4B en indiquant un refus total ou partiel, selon le cas.

e) **Changement d'exploitant**

S'il y avait eu un changement d'exploitant au cours des 12 mois précédents, le recenseur demandait au nouvel exploitant d'évaluer, avec le plus de précision possible, des éléments tels que le nombre de semaines de travail rémunéré et la valeur des produits agricoles vendus pour l'ensemble de la période.

f) **Terres gérées**

Le gérant engagé par une exploitation agricole en était considéré comme l'exploitant. Le mode d'occupation était indiqué sur le questionnaire en fonction de l'employeur du gérant. Si le gérant exploitait une autre propriété agricole, il devait remplir un questionnaire distinct.

g) **Pâturages communautaires**

En 1986, le bureau central s'est chargé de recenser directement la plupart des pâturages communautaires. On avait établi un plan de township distinct pour chaque township des Prairies; ces plans indiquaient les limites des SD de sorte que toutes les terres étaient représentées. Sur les plans, on avait indiqué les limites des pâturages communautaires afin de signaler aux recenseurs qu'ils n'avaient pas besoin de les dénombrer. Cependant, les recenseurs devaient dénombrer les pâturages communautaires qui n'étaient pas indiqués sur leurs plans de township. Dans le cas des pâturages communautaires déjà indiqués, une liste d'adresses avait été dressée et les questionnaires, ainsi que des directives sur la façon de les remplir, avaient été envoyés par la poste aux répondants. Il s'agissait d'administrateurs provinciaux d'organismes s'occupant des pâturages communautaires, ainsi que de présidents ou secrétaires d'associations ou de coopératives de pâturage. Comme les pâturages communautaires présentent des caractéristiques uniques, on a établi des lignes directrices distinctes pour le contrôle, et l'on a eu grandement recours au suivi téléphonique. On a en outre vérifié les questionnaires sur les pâturages communautaires, dans le cadre de la validation des données, afin de déceler les questionnaires en double. En tout, les répondants ont déclaré 7,156,118 acres de pâturages communautaires au Canada en 1986, comparativement à 5,150,976 acres en 1981, ce qui représente une hausse de deux millions d'acres ou de 38.9%.

h) **Fermes d'institution**

Les établissements tels que les fermes expérimentales, les écoles, les pénitenciers et les hôpitaux, qui exploitaient une terre à des fins agricoles, devaient remplir un questionnaire agricole. Tous les produits agricoles consommés dans l'établissement même étaient considérés comme vendus. Les pensionnaires de l'établissement n'étaient pas comptés comme des travailleurs agricoles. La personne qui assurait la bonne marche de la ferme était considérée comme étant l'exploitant et désignée sous le nom de "gérant". Étant donné qu'ils présentent des caractéristiques uniques, ces questionnaires ont fait l'objet de contrôles distincts.

i) **Colonies huttérites**

Les colonies huttérites ont rempli un questionnaire pour toutes les terres exploitées par elles. Le "boss" était considéré comme l'exploitant.

j) **Grandes fermes constituées en société**

Les grandes fermes constituées en société se composent généralement de plus d'une exploitation agricole. Pour recueillir des données sur chacune de ces exploitations, la collaboration du siège de la

société est essentielle. C'est pourquoi on a pris des arrangements spéciaux avec le siège des sociétés pour recueillir des données auprès de chacune des exploitations sans qu'il y ait double compte.

k) Fermes spécifiées

Les fermes spécifiées sont des fermes de grande taille en ce qui concerne au moins une variable, comme la superficie ensemencée, le nombre de têtes de bétail, de vaches laitières, de vaches de boucherie, de porcs et de truies, les ventes totales, les dépenses au titre des aliments pour animaux et des salaires versés, etc. Ces fermes sont déterminées selon des variables prédéterminées.

L'Enquête nationale sur les fermes (ENF) a permis de dresser une liste des fermes spécifiées pour 1985. Afin de réduire le fardeau de déclaration, on a décidé que le recensement de l'agriculture, en 1986, fournirait les données de l'ENF pour ces fermes.

l) Exploitants n'habitant pas le SD

Lorsque le recenseur relevait une ferme dont l'exploitant n'habitait pas le SD, il ne devait pas l'inscrire sur le Registre des visites (RV) étant donné que cet exploitant allait être recensé dans son propre SD.

Lorsque le recenseur ignorait si l'exploitant était résident ou non, ou lorsqu'il était certain qu'il s'agissait d'un exploitant non résident n'habitant pas le SD, il devait inscrire le nom de cet exploitant sur une formule 6D (Formule de renvoi des terres agricoles). Le recenseur remplissait la partie I de la formule 6D pour tout exploitant non résident n'habitant pas le SD. Ensuite, la formule 6D était envoyée par le bureau régional au recenseur qui s'occupait du SD où l'exploitant habitait. Ce recenseur devait remplir la partie II de la formule 6D et faire en sorte que l'exploitant remplisse un questionnaire. Un exemplaire de la formule 6D était inséré dans le questionnaire et un autre était envoyé au commissaire au recensement ou au chef de zone de recensement afin de l'aviser que la terre avait été recensée.

Les formules 6D étaient soumises à un contrôle sévère visant à garantir leur envoi au recenseur approprié et à confirmer que la terre indiquée comme étant exploitée figure sur le questionnaire du répondant.

9.4 Système de dépouillement au bureau central

Le système de dépouillement au bureau central (DBC) se composait des éléments suivants: système de contrôle, préparation des documents, saisie des données et microfilmage.

9.4.1 Système de contrôle

Le système de contrôle permettait un acheminement régulier des documents du recensement de l'une à l'autre des unités de travail du bureau central. Le système de contrôle se composait des éléments suivants: réception et distribution, séparation, enregistrement et bibliothèque.

a) Réception et distribution

Il s'agit d'une activité consistant à recevoir les documents envoyés par les bureaux régionaux (BR) et à distribuer ces documents et d'autres encore aux unités de travail. On recevait les bordereaux d'envoi avant les envois mêmes, on y inscrivait la date et on les classait ensuite selon le nom et le numéro du bureau régional. Lorsque le chef de quai de déchargement annonçait l'arrivée des envois, on allait les chercher et on les remettait au secteur de réception et de distribution. On vérifiait

ensuite le contenu de chaque boîte d'après le bordereau d'envoi inclus. On réglait les problèmes de discordance, et on en informait le bureau régional. Il fallait ensuite apposer la date de réception de l'envoi sur le bordereau d'envoi, qui était alors classé avec l'exemplaire reçu à l'avance. On envoyait ensuite les enveloppes à l'unité de séparation pour la suite du traitement. L'unité de réception et de distribution exerçait en outre les fonctions suivantes: réunir des lots en vue de la préparation des documents, recueillir les chemises provenant de l'unité de préparation des documents, réunir des lots en vue de la saisie des données et distribuer des documents aux unités de contrôle.

b) Séparation

Il s'agit d'une activité consistant à séparer les questionnaires agricoles (formules 6) des autres documents contenus dans les enveloppes 6A, dont voici la liste:

- formule 6B, Liste des exploitations agricoles dans les secteurs de retour par la poste d'après le recensement de 1981 (cette liste avait été remise aux recenseurs de la population dans les secteurs de retour par la poste pour qu'ils puissent relever les fermes dans les villes de 10,000 habitants ou plus);
- formule 6C, Liste des exploitations agricoles dans les secteurs de retour par la poste pour le recensement de 1986 préparée par les recenseurs de la population dans les secteurs de retour par la poste d'après la formule 6B;
- formule 6D, Formule de renvoi des terres agricoles;
- formule 4A, Fiche de questionnaire manquant;
- formule 4B, Fiche de questionnaire incomplet;
- plans de township;
- feuille supplémentaire de description des terres;
- lettre de commentaires de l'exploitant agricole;
- exemplaires du Registre des visites.

Il fallait ouvrir les enveloppes, trier les documents et les dénombrer. Le nombre de formules 6, de formules 6 annulées et de formules 4A devait être indiqué sur l'enveloppe (formule 6A) sous la rubrique "Bureau central". On comparait les chiffres du bureau central et ceux du bureau régional, et on réglait les problèmes de discordance. Il fallait comparer les codes d'identification géographique figurant sur les enveloppes avec les formules 6 correspondantes, et apporter des corrections s'il y avait lieu. On plaçait ensuite les formules de dénombrement dans des chemises à des fins de consultation ultérieure. On devait envoyer les Fiches de questionnaires manquants (formules 4A) à l'unité des renvois pour la suite du traitement. De plus, on attribuait un numéro d'identification (étiquette) à tous les questionnaires remplis. Il fallait ensuite détacher les documents annexés aux formules 6, les traiter et les classer selon le numéro d'identification de la formule 6. Au cours de l'étiquetage, il fallait envoyer les questionnaires reçus par réponse directe à l'unité des renvois en vue du contrôle et du suivi. Cette unité devait également s'occuper des lettres des exploitants agricoles auxquelles il fallait répondre. On replaçait ensuite les questionnaires étiquetés dans les enveloppes, et on envoyait celles-ci à l'unité d'introduction des données (enregistrement).

c) **Enregistrement**

L'enregistrement consistait à introduire dans le système du fichier de contrôle les données d'identification figurant sur les enveloppes 6A et les questionnaires inclus. Le fichier de contrôle servait à surveiller le cheminement des questionnaires agricoles de l'une à l'autre des étapes et à préparer des rapports sur cette activité.

d) **Bibliothèque**

La bibliothèque servait à ranger les documents et à les mettre à la disposition du personnel du bureau central. Il s'agissait de conserver les enveloppes 6A et les documents, ainsi que de fournir ces documents sur demande. À la bibliothèque, les documents étaient classés dans deux sections: la section "Attente" et la section "Province". La section "Attente" servait à classer les enveloppes 6A et les chemises en vue de la "préparation des documents" et de la "saisie des données". La section "Province" permettait de conserver les questionnaires après la saisie des données. En général, pour répondre aux demandes, il fallait réunir, transférer, retourner et classer les documents en vue de la préparation des documents, de la saisie des données, des "contrôles d'identification", des "contrôles manuels", des "renvois", des "contrôles spécialisés", des "procédures d'élimination" et de la "validation des données". Chaque fois que des documents étaient réunis en vue du passage à une autre étape, il fallait remplir la "Formule de vérification à rebours de la bibliothèque" afin de pouvoir suivre le cheminement des documents.

9.4.2 Préparation des documents

La préparation des documents consistait à vérifier les réponses fournies par les répondants afin de faciliter l'entrée des données. On déterminait si les réponses étaient claires, complètes et précises. On apportait des corrections écrites tout en laissant les réponses originales intactes, de sorte que tous les renseignements figurant sur la formule puissent être saisis.

9.4.3 Saisie des données

La saisie ou l'entrée des données visait à convertir les données figurant sur les questionnaires en données lisibles par machine. Le programme d'entrée des données permettait d'effectuer des contrôles en direct et de procéder à la vérification complète de certaines zones. Ce programme a également servi à produire un fichier d'identificateurs des enregistrements d'entrée de données qui, une fois qu'il était couplé au fichier de contrôle du système de dépouillement au bureau central, permettait de vérifier le transfert des enregistrements au projet de contrôle.

9.4.4 Microfilmage

On a produit sur microfilm l'image des questionnaires remplis afin de conserver les données originales dans un espace réduit en vue de consultations ultérieures.

9.5 Renvois

L'unité des renvois avait pour principale fonction de fournir des connaissances spécialisées ou un jugement professionnel, au besoin, dans le cadre de la préparation des documents ainsi que des activités relatives aux contrôles d'identification et aux contrôles manuels. Deuxièmement, cette unité se chargeait d'appliquer des mesures spéciales pour assurer le dénombrement de certains sous-univers comme les

pâturages communautaires, les institutions, les fermes spécifiées, les grandes fermes constituées en société et les réserves indiennes. Troisièmement, elle devait régler les cas spéciaux tels que les refus complets (formule 4A), les refus partiels (formule 4B), les réponses directes et les questionnaires annulés sur le terrain. Quatrièmement, l'unité répondait aux exploitants agricoles ayant posé des questions ou formulé des observations réfléchies. Cinquièmement, cette unité avait le dernier mot en ce qui concerne l'ajout ou la suppression de tout questionnaire. Avant que l'on mette la dernière main à la base de données du recensement de 1986, l'unité a appliqué des procédures d'élimination ayant permis de relever et d'annuler les questionnaires en double pour une même exploitation agricole.

9.6 Système de contrôle

Le système de contrôle visait à régler les problèmes posés par la détermination du lieu de résidence de l'exploitant agricole et du siège de l'exploitation, à corriger les erreurs d'entrée, à corriger les erreurs des répondants, à attribuer des valeurs à l'aide des données figurant sur l'enregistrement même, à déterminer les enregistrements utilisables dans le cadre d'une imputation à l'aide d'enregistrements donneurs et à convertir les données selon une même unité de mesure. Le système comprenait les éléments suivants: contrôles d'identification, contrôles manuels, renvois spécialisés, imputations internes, contrôles spécialisés et conversion des données.

9.6.1 Contrôles d'identification

Il s'agissait de contrôles servant principalement à relever et à corriger les erreurs relatives au lieu de résidence de l'exploitant agricole et au siège de l'exploitation. Ces contrôles permettaient également de s'assurer qu'une seule unité de mesure était utilisée dans tout le questionnaire et de préciser les valeurs illisibles qui n'auraient pu être introduites au cours de la saisie des données. En tout, 55,042 problèmes relevés lors des contrôles d'identification ont été réglés.

9.6.2 Contrôles de soutien

Il s'agissait de contrôles servant principalement à relever et à corriger les erreurs d'entrée des données. Les contrôles permettaient également de déterminer si, dans certaines zones, la somme des éléments ne correspondait pas au total, si des zones devant être égales ne l'étaient pas ou si la valeur d'une zone était supérieure à une valeur maximale prédéterminée.

Après avoir fait l'objet de contrôles d'identification, chaque enregistrement était soumis à des contrôles de soutien automatisés. Toutes les modifications apportées par les préposés à cette étape sont inscrites sur un fichier d'évaluation servant à produire des tableaux indiquant les répercussions de ces modifications sur chaque variable à l'étape des contrôles manuels. Environ 486,000 contrôles ont dû être effectués au cours de cette opération.

9.6.3 Renvois spécialisés

Il s'agissait d'une opération visant à faire appel, au besoin, à des personnes ayant des connaissances spécialisées ou un jugement professionnel. On procédait à des renvois lorsque des questionnaires étaient rejetés à des contrôles d'identification ou à des contrôles manuels. Dans le cas des contrôles d'identification, les renvois consistaient, par exemple, à régler les problèmes posés par les questions sur la forme juridique, le travail hors exploitation et les unités de mesures. Lorsqu'il s'agissait de contrôles manuels, on procédait à des renvois quand, entre autres, la superficie totale exploitée ne correspondait pas à la superficie totale utilisée ou quand le nombre total de bovins et de veaux équivalait au nombre total de bovins et de veaux de race pure enregistrés. Les experts réglaient les problèmes et apportaient les corrections appropriées sur le rapport de consignation des erreurs.

9.6.4 Imputations internes

Il s'agissait de rendre compatibles les éléments internes d'un enregistrement en utilisant des données figurant sur cet enregistrement. Les imputations internes qui ont été effectuées consistaient à inscrire la somme des éléments dans la case du total, à transférer la valeur d'une zone dans une autre zone équivalente, à inscrire oui ou non dans une case en fonction de l'absence ou de la présence de données dans une section et à relever les enregistrements nécessitant une imputation à l'aide d'enregistrements donneurs.

9.6.5 Contrôles spécialisés

Il s'agissait de contrôles visant à relever les valeurs inacceptables ou les liens inacceptables entre variables. Des experts ont examiné les rejets relevant de leur domaine de spécialisation et ont indiqué sur le rapport de consignation des erreurs les mises à jour apportées aux enregistrements lorsque c'était justifié. Ces mises à jour étaient inscrites sur un fichier d'évaluation qui servait à produire des tableaux indiquant les répercussions des modifications sur chaque variable à l'étape des contrôles spécialisés. En tout, 206,000 rejets ont été contrôlés par des spécialistes.

9.6.6 Conversion des données

Les répondants pouvaient indiquer la superficie agricole en acres, en hectares ou en arpents. La superficie des serres et des champignonnières pouvait être déclarée en mètres carrés ou en pieds carrés. En vue de l'agrégation des données, les hectares et les arpents ont été convertis en acres, et les mètres carrés en pieds carrés.

9.7 Imputations à l'aide d'enregistrements donneurs

Lorsque le suivi ne permettait pas d'obtenir les données manquantes et que la vérification systématique du questionnaire ne permettait pas de régler les problèmes d'incohérence des données, on avait recours à une méthode informatisée d'imputation pour obtenir une approximation raisonnable des valeurs réelles. Une technique complexe permettait de déterminer l'enregistrement se rapprochant le plus de celui nécessitant une imputation; la valeur indiquée pour cette ferme était alors introduite dans l'enregistrement non valide.

En tout, 294,053 enregistrements ont été traités; de ce nombre, 126,779 (43%) ont nécessité une imputation à l'aide d'enregistrements donneurs et 166,563 (57%) faisaient partie des enregistrements donneurs. En général, les valeurs imputées représentaient une très faible proportion des totaux du recensement.

9.8 Validation des données

Il s'agissait d'un processus visant à évaluer l'exactitude des chiffres du recensement en comparant les données agrégées avec des données provenant de sources différentes et à des données chronologiques. Les analystes spécialisés ont rédigé, pour chaque province, un rapport renfermant une recommandation concernant la diffusion des données. Ces rapports ont été soumis au Comité d'attestation pour que ce dernier l'examine et prenne une décision définitive.

a) Attribution des variables spécialisées

Essentiellement, les analystes ayant effectué les contrôles spécialisés devaient également s'occuper de la validation des données relatives aux variables relevant de leur domaine. Des analystes de toutes les sections de la Division de l'agriculture ont pris part aux procédures de validation des données.

b) Totalisations d'analyse

(i) Tableaux courants

En général, tous les préposés à la validation se sont servis des tableaux suivants pour analyser leurs variables.

Tableaux comparatifs: Ces tableaux renfermaient les valeurs des recensements de 1986 et de 1981 pour les variables en question, ainsi que le taux de variation pour les provinces, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement unifiées.

Principales valeurs: Pour chaque variable, les tableaux présentaient les 25 principales valeurs en ordre décroissant par province ainsi que leur nom et adresse.

Rapport sur l'impact du traitement: Il s'agit de rapports décrivant l'impact du traitement après les étapes du contrôle manuel, de l'imputation interne, du contrôle spécialisé et de l'imputation à l'aide d'enregistrements donneurs. Ces rapports sont produits par province et par variable.

(ii) Totalisations spéciales

Les préposés à la validation pouvaient demander des totalisations spéciales répondant à des besoins précis en matière d'analyse. Ces demandes comprenaient généralement des tableaux supplémentaires des principales valeurs.

c) Analyse des données

Dans le cadre d'une analyse des données visant à formuler une recommandation quant à l'acceptabilité en vue de la diffusion, les spécialistes ont rempli les tâches suivantes:

- comparer la liste des principales valeurs avec des listes indépendantes si de telles listes existaient pour la variable à l'étude;
- comparer les changements au cours d'une période donnée lorsque les questions avaient été posées lors de recensements antérieurs;
- analyser les liens entre les données et d'autres variables, comme les salaires versés et le nombre de semaines de travail rémunéré;
- comparer les données avec celles d'autres enquêtes et celles provenant de sources administratives;
- évaluer l'importance de l'impact du traitement.

d) Présentation au Comité d'attestation

Le Comité d'attestation se composait d'économistes principaux de la Division de l'agriculture comprenant le directeur, le directeur adjoint, les chefs de section, le chef du recensement, un méthodologiste et le chef du projet de validation des données. Le comité a examiné l'analyse fournie par chacun des spécialistes des marchandises dans le cadre d'une série de réunions pour chaque province. Les décisions prises à l'issue de la discussion ont été enregistrées et les recommandations ont été soit acceptées, soit mises de côté en vue d'une étude plus approfondie. À la fin de ce processus, toutes les variables du recensement de 1986 ont été diffusées, bien qu'un certain nombre de variables relatives aux grandes cultures aient été combinées et que plusieurs notes de mise en garde aient été rédigées en vue de la publication de certaines variables.

9.9 Variables dérivées et classement des produits agricoles

Il s'agit de variables qui sont dérivées par traitement informatique des données déclarées et ajoutées sur les enregistrements.

a) Variables dérivées

La création de variables dérivées visait à faciliter l'extraction de celles-ci en vue de les publier ou de répondre aux demandes des utilisateurs. Par exemple, lorsque l'on a additionné les superficies déclarées, sur un questionnaire, pour tous les blés de printemps (tels que le "blé dur rouge du printemps", le "blé durum", le "blé d'utilité générale", le "blé tendre blanc de printemps" et les "autres blés de printemps demi-nain"), on a obtenu une nouvelle variable, soit la "superficie totale du blé de printemps". On a ajouté cette variable dérivée sur l'enregistrement pour utilisation ultérieure. On a ainsi dérivé certaines variables en additionnant des variables connexes ayant été déclarées. Une autre méthode de dérivation consistait à calculer les distributions de fréquence de certaines variables telles que le capital agricole, les terres améliorées, la taille de la ferme, etc., et à ajouter à l'enregistrement un code indiquant le groupe auquel il appartient (par exemple, ferme de 3 à 9 acres). En tout, 63 variables dérivées ont été ajoutées.

b) Classement selon les produits agricoles

Le classement selon les produits agricoles visait à déterminer la principale activité de production de chaque ferme et à l'indiquer sur l'enregistrement relatif à l'exploitation agricole.

Pour déterminer la principale activité de production, il fallait estimer les ventes possibles d'après les stocks de cultures et de bétail déclarés sur le questionnaire. On additionnait les ventes possibles pour les différentes catégories afin d'obtenir le total des ventes possibles. La marchandise ou le groupe de marchandises qui représentait 51% ou plus du total des ventes possibles servait à déterminer le genre de ferme.

Deux ensembles de genres de fermes ont été produits en 1986. Dans les publications du recensement de l'agriculture, on a présenté un ensemble de base de 12 genres de fermes. Sur demande, on peut se procurer une ventilation plus détaillée, comprenant 31 genres de fermes, comparable à la Classification type des industries.

9.10 Couplage agriculture-population et population agricole

Les fichiers de couplage agriculture-population et les données sur la population agricole sont le résultat de couplages informatisés du fichier du recensement de l'agriculture et du fichier du recensement de la population.

a) Renseignements généraux

Les couplages informatisés ont été réalisés à l'aide des renseignements (province, circonscription électorale fédérale (CÉF), secteur de dénombrement (SD) et numéro du ménage) inscrits sur le questionnaire du recensement de l'agriculture et sur le questionnaire du recensement de la population correspondant par le recenseur au moment de la livraison.

Dans les bureaux régionaux, les deux questionnaires ont été couplés manuellement, et les renseignements d'identification de l'exploitant agricole ont été transcrits sur le questionnaire du recensement de l'agriculture. Au bureau central, on procédait ensuite à un premier couplage informatique entre le fichier de

l'agriculture et celui de la population afin d'évaluer le nombre de cas de non-couplage. Au cours d'une opération manuelle, les renseignements d'identification de l'exploitant figurant sur les enregistrements non couplés étaient mis à jour afin d'augmenter le taux de couplage. Après cette opération, tout était en place pour produire les fichiers de couplage agriculture-population et pour dériver les données sur la population agricole.

b) Couplage agriculture-population

Deux fichiers de couplage agriculture-population ont été créés: un fichier de données intégrales et un fichier de données-échantillon. Ces fichiers ont servi à classer par recoupement les caractéristiques des exploitations agricoles selon les caractéristiques socio-économiques des personnes, des familles et des ménages qui exploitent une ferme.

Au cours de l'étape 1 du processus, on a couplé le fichier de l'agriculture et le fichier 2A (données intégrales) de la population. La base de données issue de ce couplage renferme toutes les variables agricoles et la plupart des variables 2A de la population (le sexe, l'état matrimonial, la langue maternelle, le genre de logement, etc.) pour l'exploitant agricole seulement.

Au cours de l'étape 2 du processus, on a couplé le fichier de l'agriculture et le fichier 2B (données-échantillon) de la population. La base de données issue de ce couplage renferme toutes les variables agricoles et la plupart des variables 2A et 2B de la population (l'âge, le sexe, le revenu, la profession, les études, etc.) pour tous les membres du ménage de l'exploitant agricole; elle contient également des données sur la famille. Cette base de données renferme environ 60,000 enregistrements pondérés de sorte qu'ils représentent la population totale des 293,089 fermes.

À l'aide des données contenues dans les deux bases de données mentionnées ci-dessus, on préparera une publication intitulée **Caractéristiques socio-économiques des exploitants agricoles** (nº 96-114 au catalogue). Cette publication offrira un portrait des exploitants agricoles canadiens et de leur famille. L'âge, le sexe, les études, les caractéristiques quant à l'activité et les sources de revenu font partie des caractéristiques présentées pour les exploitants agricoles et leur conjoint, alors que dans le cas des familles, les caractéristiques indiquées sont, entre autres, la taille de la famille, le revenu et les sources de revenu. Certaines de ces caractéristiques sont classées par recoupement selon des variables relatives à l'exploitation agricole, comme les ventes et le genre de ferme.

c) Population agricole

La population agricole se composait de toutes les personnes faisant partie du ménage d'un exploitant agricole ayant habité sa ferme pendant une période donnée au cours des 12 mois ayant précédé le recensement.

Les résultats du couplage informatique entre le fichier de l'agriculture et celui de la population ont permis de relever les ménages agricoles dans le fichier de la population et les personnes au sein de chaque ménage qui étaient des exploitants agricoles.

Les caractéristiques de la population agricole et des familles agricoles sont analysées dans la publication intitulée **La population agricole au Canada** (nº 98-133 au catalogue). Cette publication souligne également les similitudes et les différences entre la population agricole et la population non agricole.

9.11 Produits

Les données du recensement de l'agriculture de 1986 sont offertes sous forme de totalisations sommaires, de publications, de disquettes et de bandes magnétiques. De plus, les données se rapportant aux fermes peuvent être produites sur mesure, contre recouvrement des coûts, selon les spécifications des utilisateurs. Tous les produits du recensement de l'agriculture doivent être conformes à certains critères de confidentialité. De plus, un rapport sur la qualité des données est rendu public; ce rapport sert à évaluer la qualité des données en fonction de la couverture et de la fiabilité des données.

9.11.1 Totalisations sommaires

Les totalisations sommaires, qui constituent le premier ensemble de totalisations diffusées, renferment les totaux et le nombre de fermes déclarantes pour toutes les variables; elles fournissent également des données pour les différents découpages géographiques, jusqu'aux subdivisions de recensement unifiées. Par souci de commodité, on offre aux utilisateurs des ensembles préparés à l'avance qui comprennent les 37 totalisations sommaires renfermant des données pour le Canada et les provinces. Des ensembles de totalisations se rapportant à chacune des provinces présentent des données selon la province, la région agricole, la division de recensement et la subdivision de recensement unifiée.

9.11.2 Publications

Les publications présentent les données du recensement de l'agriculture de 1986 sous une forme désagrégée, pour les divisions de recensement (à l'exception de un tableau présentant des données selon la subdivision de recensement unifiée). Les publications renferment en outre des tableaux croisés et des tableaux chronologiques.

La publication pour le Canada renferme des données ventilées selon les provinces, et les publications pour chacune des provinces contiennent les mêmes tableaux avec des données infraprovinciales supplémentaires.

Il y a en tout 14 publications, dont voici la liste.

1. Guide de l'utilisateur (n° 96-101 au catalogue)

   Il s'agit d'une publication décrivant les produits et la façon de les obtenir. Elle passe brièvement en revue les questions du recensement et les différents découpages géographiques (subdivision de recensement unifiée (SRU), division de recensement (DR), région agricole (RA), province (prov.) et Canada), pour lesquels on peut se procurer des données. Des renseignements sont également fournis sur les exigences en matière de confidentialité, sur les prix et sur la façon de commander les produits du recensement. Le guide renferme en annexe la liste des centres régionaux de consultation et des bibliothèques canadiennes qui reçoivent toutes les publications de Statistique Canada, ainsi qu'un bon de commande.

2. Canada (n° 96-102 au catalogue)
3. Terre-Neuve (n° 96-103 au catalogue)
4. Île-du-Prince-Édouard (n° 96-104 au catalogue)
5. Nouvelle-Écosse (n° 96-105 au catalogue)
6. Nouveau-Brunswick (n° 96-106 au catalogue)
7. Québec (n° 96-107 au catalogue)
8. Ontario (n° 96-108 au catalogue)
9. Manitoba (n° 96-109 au catalogue)
10. Saskatchewan (n° 96-110 au catalogue)
11. Alberta (n° 96-111 au catalogue)
12. Colombie-Britannique (n° 96-112 au catalogue)

13. Profil de l'agriculture canadienne (nº 96-113 au catalogue)

    Il s'agit d'une publication qui apporte un supplément aux publications courantes renfermant des données totalisées parce qu'elle présente des graphiques et des cartes qui permettent de visualiser les résultats du recensement de l'agriculture de 1986. Elle constitue un guide de consultation pratique et offre une introduction à l'agriculture canadienne. Cette publication décrit les facteurs qui caractérisent l'agriculture, comme une activité importante, en fournissant une perspective historique de son importance pour le développement économique et une perspective contemporaine de la situation actuelle.

14. Caractéristiques socio-économiques des exploitants agricoles (nº 96-114 au catalogue)

    Il s'agit d'une publication présentant les résultats du couplage agriculture-population de 1986.

9.11.3 Disquettes

Les disquettes constituent un nouveau produit du recensement de l'agriculture. Elles offrent une version ordinolingue des totalisations sommaires. Ces disquettes sont utilisables sur un micro-ordinateur IBM ou un micro-ordinateur compatible avec le matériel IBM.

9.11.4 Bandes magnétiques

Des totalisations sommaires sont offertes sur bande pour les données de 1986; il est également possible de répondre à des demandes spéciales à l'aide de ce support. En général, on utilise des bandes magnétiques s'il s'agit d'un grand nombre de données et si l'utilisateur prévoit se servir d'un gros ordinateur pour faire des analyses plus poussées.

9.11.5 Produits personnalisés

Les données du recensement peuvent être manipulées et agrégées de nouveau selon les spécifications de l'utilisateur. Pour les utilisateurs qui ont besoin de données classées par recoupement ne correspondant pas aux limites de la classification géographique type ou qui ont besoin d'une répartition qui n'est offerte dans aucune des publications, les totalisations spéciales se révèlent la solution idéale. Il est possible de répondre aux demandes en matière de données du recensement de l'agriculture de 1986, ainsi que des recensements de 1971, 1976 et 1981. Cependant, ces données ne sont offertes que dans la mesure où certaines restrictions en matière de confidentialité le permettent.

9.11.6 Base de données du couplage agriculture-population

Il s'agit d'une base de données servant à répondre aux demandes des utilisateurs concernant les caractéristiques socio-économiques des exploitants agricoles et de leur famille.

9.11.7 Base de données du couplage chronologique

Les recensements de l'agriculture de 1966 à 1986 ont également été couplés chronologiquement. Dans le cadre de ce genre de couplage, il s'agit de coupler les données sur une ferme et un exploitant agricole donné, pour un recensement donné, avec les données se rapportant à cette même ferme et à ce même exploitant pour le recensement précédent. Cette méthode permet de produire des données sommaires destinées aux utilisateurs désireux de connaître les caractéristiques des nouvelles fermes, des fermes qui continuent d'être exploitées et de celles qui cessent leurs activités.

9.11.8 Façon d'obtenir les produits

a) Publications

On peut commander l'une ou l'autre des publications ou souscrire à un abonnement en s'adressant aux centres régionaux de consultation figurant à l'annexe I du Guide de l'utilisateur ou à l'adresse suivante:

Distribution des publications
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Tél.: (613) 951-5078

Numéro de catalogue	Titre	Prix ($)	
		Canada	Autres pays
96-101	Guide de l'utilisateur	3.00	4.00
96-102	Canada	50.00	51.50
96-103	Terre-Neuve	44.00	45.50
96-104	Île-du-Prince-Édouard	44.00	45.50
96-105	Nouvelle-Écosse	50.00	51.50
96-106	Nouveau-Brunswick	50.00	51.50
96-107	Québec	66.00	76.00
96-108	Ontario	61.00	71.00
96-109	Manitoba	55.00	56.50
96-110	Saskatchewan	55.00	65.00
96-111	Alberta	55.00	56.50
96-112	Colombie-Britannique	50.00	60.00
96-113A	Profil de l'agriculture canadienne	50.00	51.00
96-114	Caractéristiques socio-économiques des exploitants agricoles	33.00	43.00

Sur le bon de commande, il faut indiquer le numéro au catalogue et le titre. Les paiements peuvent être faits par chèque ou par mandat établi à l'ordre du Receveur général du Canada; les utilisateurs peuvent également avoir recours à l'un ou l'autre des nombreux comptes d'achats à crédit. Un bon de commande est fourni à l'annexe III du guide.

On peut aussi se procurer les publications dans de nombreuses librairies du pays, surtout auprès des librairies qui sont des "agents autorisés" du gouvernement du Canada. On peut également les trouver dans les bibliothèques de consultation dont la liste figure à l'annexe II du guide.

b) Totalisations sommaires, disquettes et microfiches

On peut commander des totalisations sommaires, des disquettes et des microfiches à l'adresse suivante:

Rick Burroughs
Services aux utilisateurs
Division de l'agriculture
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Tél.: (613) 951-8711

Par souci de commodité, certaines totalisations sommaires sont offertes sous forme d'ensembles préparés d'avance pour le Canada et les provinces:

(i) Canada: Il s'agit de l'ensemble complet des 37 totalisations pour le Canada et les provinces. Il contient 96 pages et se vend $192.

(ii) Province: Il y a un ensemble de totalisations pour chaque province; les données incluses sont fournies pour la province, les régions agricoles, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement unifiées. Le nombre de pages et le prix varient selon la province:

Province	Nombre de pages	Prix ($)
Terre-Neuve	190	380.00
Île-du-Prince-Édouard	190	380.00
Nouvelle-Écosse	190	380.00
Nouveau-Brunswick	380	760.00
Québec	2,755	5,510.00
Ontario	1,615	3,230.00
Manitoba	570	1,140.00
Saskatchewan	950	1,900.00
Alberta	380	760.00
Colombie-Britannique	380	760.00

On peut également se procurer les totalisations sommaires auprès des centres régionaux de consultation figurant à l'annexe I du guide.

c) **Produits personnalisés**

Pour obtenir des données classées par recoupement, des données pour des régions non normalisées, des totalisations sommaires ou des disquettes répondant à des spécifications précises, des données chronologiques ou des données provenant d'autres bases de données, il faut s'adresser à Rick Burroughs au numéro (613) 951-8711 ou à l'adresse déjà mentionnée.

9.12 Critique et évaluation

9.12.1 Couverture

Un recensement vise à assurer le dénombrement de chaque groupe d'une population. On dépense une somme considérable de temps et d'effort afin de maximiser la couverture du recensement, mais il y aura inévitablement des erreurs.

Les évaluations ont démontré que le recensement de la population de 1986 a oublié environ 3.2% de la population et 2.9% des ménages au Canada.

Puisque des personnes et des ménages ont été oubliés, il est raisonnable de penser que certaines fermes et certains exploitants agricoles ont également été oubliés, étant donné que les deux recensements ont été effectués en même temps.

L'évaluation a démontré que le sous-dénombrement des fermes a été relativement faible, atteignant peut-être 2 à 5% selon les provinces. Toutefois, certaines exploitations agricoles difficiles à dénombrer peuvent avoir connu des taux de sous-dénombrement plus élevés. Parmi ces exploitations, mentionnons: les fermes de plus petite taille, les exploitations de culture des bleuets, les exploitations d'apiculture et les pâturages communautaires.

Les terres améliorées, telles que les terres en culture, la jachère et les pâturages améliorés, ont été bien couvertes par le recensement. La majorité des terres manquantes étaient constituées par des terres à bois, des pâturages naturels, des grandes prairies et d'autres terres non améliorées. Ces différentes catégories de terres servent davantage à des utilisations agricoles marginales.

9.12.2 Erreurs de réponse

Le questionnaire du recensement de l'agriculture a été rédigé avec soin par des spécialistes en la matière et mis à l'essai sur le terrain avant le jour du recensement afin de s'assurer que les questions qu'il renfermait étaient claires et concises. Certaines erreurs de réponse ont été décelées, mais peu de questions ont soulevé des problèmes importants.

Le recensement a suscité une excellente collaboration de la part des agriculteurs, le taux de réponse parmi ceux ayant été dénombrés se chiffrant à 99.6%. La majorité des agriculteurs ont compris les concepts utilisés et ont pu répondre avec exactitude. Des estimations de haute qualité ont pu être produites grâce au taux de réponse élevé et aux méthodes de contrôle utilisées.

Les spécialistes en la matière ont estimé que les valeurs du recensement pour les articles suivants représentaient les meilleures données disponibles, et la plupart de ces valeurs ont servi directement de données repères pour les estimations intercensitaires: le blé, l'avoine, l'orge, le foin, la jachère, les mélanges de céréales, le maïs, le seigle, le sarrasin, le lin, le soya, le tournesol, le colza (canola), les graines de moutarde, les alpistes des Canaries, les cultures fourragères, les pommes de terre, les pois, les haricots de grande culture, les lentilles, les légumes, les superficies consacrées à la culture des produits de pépinières et de serres, les bovins, les porcs, les moutons, les poules et les poulettes, les dindons, le nombre et la valeur des automobiles et des camions de ferme, la valeur totale de l'ensemble des machines et du matériel, la valeur des terres et des bâtiments, et la majorité des dépenses agricoles.

Vous pouvez obtenir sur demande un rapport complet sur l'évaluation de la qualité des données du recensement de l'agriculture de 1986 auprès de la Division de l'agriculture de Statistique Canada.

10. PUBLICITÉ ET RELATIONS PUBLIQUES

Les activités de publicité et de relations publiques pour le recensement de 1986 ont été entreprises en deux étapes. Avant le recensement, le Programme d'information publique (PIP) a servi à appuyer l'étape de la collecte des données. Par la suite, le Projet de commercialisation du recensement a permis de promouvoir les produits de la base de données du recensement.

10.1 Programme d'information publique

10.1.1 Portée et objectifs

Dans l'ensemble, le Programme d'information publique (PIP) visait à susciter l'appui du public pour le recensement de 1986. Il avait pour objet d'assurer le dénombrement de l'ensemble de la population canadienne et d'obtenir des réponses de la meilleure qualité possible compte tenu des limites imposées en ce qui concerne les calendriers et les ressources budgétaires.

Les principaux objectifs étaient les suivants:

- informer le grand public et l'inciter à remplir correctement et à retourner rapidement le questionnaire du recensement de la population et du recensement de l'agriculture le jour du recensement, c'est-à-dire le 3 juin 1986;
- atteindre les secteurs où le taux de réponse est bas et où le sous-dénombrement est élevé afin d'améliorer le nombre de questionnaires retournés et la qualité de ces derniers;
- répéter aux Canadiens que leurs réponses sont précieuses et sont strictement confidentielles, comme le prévoit la Loi sur la statistique;
- prévoir les questions sujettes à controverse et établir des stratégies de communication pour régler ces problèmes;
- établir une clientèle et faire en sorte que celle-ci soit continuellement au courant des activités permanentes de STC. Cette clientèle serait établie de sorte que l'on puisse commercialiser les produits et services du recensement de 1986 et promouvoir le recensement de 1991.

La portée et l'orientation de la campagne d'information publique du recensement de 1986 ont été limitées par deux facteurs importants, soit des réductions budgétaires de plus de 50% et une décision stratégique de supprimer la publicité payée. Il a donc fallu élaborer des activités de promotion faisant surtout appel à la clientèle existante et à l'appui des utilisateurs des secteurs public et privé (c'est-à-dire le parrainage par un tiers parti) et préparer des messages d'intérêt public (MIP) présentés gratuitement par les médias. Grâce à des dons en matière de temps et d'espace, on a pu recourir à certaines publicités commerciales.

10.1.2 Organisation et ressources

Pour le recensement de 1986, le budget approuvé au titre de l'information publique se chiffrait à $2,067,232, ce qui représente seulement 44% du budget de 1981 pour cette activité, et moins de 2% de l'ensemble du budget du recensement. Statistique Canada a pu tirer parti de la grande notoriété de ses activités permanentes et de la haute estime dans laquelle ces dernières sont tenues. Il a également pu faire des économies supplémentaires en réutilisant ou en mettant à jour certains documents et produits de 1981.

Un conseiller en relations publiques a été engagé au cours de l'été de 1984, et un chef de tâche de même qu'un chef de projet ont été nommés l'année suivante. L'équipe chargée de l'information publique s'est par la suite enrichie d'un personnel recruté de diverses façons: affectations interministérielles, affectations spéciales internes, prêts interdivisionnaires, nominations pour

une période déterminée et programme d'emploi d'été pour les étudiants. Ces procédures d'embauchage ont permis d'économiser du temps et de supprimer les retards en ce qui concerne la dotation.

10.1.3 Contenu du programme

Le Programme d'information publique a été planifié et mis en oeuvre comme une activité conjointe du bureau central et des bureaux régionaux. L'expérience tirée du recensement précédent et la réaction, en 1984, à la suppression et au rétablissement du recensement de 1986 ont indiqué que de nombreux organismes canadiens étaient bien disposés à l'égard du recensement et qu'ils accepteraient volontiers d'appuyer activement sa promotion. Le défi a été de tirer parti au maximum de cet intérêt en déterminant les groupes et les organismes clés et en communiquant avec eux, de même qu'en élaborant des moyens persuasifs et efficaces d'atteindre les objectifs. On a déterminé le contenu en tenant compte du fait qu'il est plus facile d'obtenir de la publicité par un tiers parti si la promotion cadre bien dans les activités existantes de publicité et de communication de l'organisme de parrainage.

Voici les composantes du Programme d'information publique:

1. **Parrainage par le secteur public**

   Le programme de parrainage par le secteur public était fondé sur la prémisse que d'autres organismes fédéraux, provinciaux et municipaux étaient suffisamment intéressés pour appuyer activement le programme en permettant l'utilisation de voies de communication existantes pour atteindre leurs employés de même que le grand public. Cette méthode consistait à ajouter le message de recensement à des canaux de communication existants.

Les activités clés consistaient entre autres à établir le contact avec les intervenants suivants:

- la haute direction de tous les ministères fédéraux au moyen d'une communication directe par le ministre, le statisticien en chef et le chef de projet du recensement;

- les points de contact provinciaux et territoriaux: les points de contact ont également appuyé les activités des bureaux régionaux;

- Approvisionnements et Services Canada, pour aider à l'élaboration des messages d'intérêt public et d'autres documents audio-visuels;

- divers ministères ayant imprimé sur leurs enveloppes "3 juin, jour du recensement" ou d'autres symboles d'identification répondant aux exigences établies par le Programme de coordination de l'image de marque;

- Santé et Bien-être social Canada, qui est le mieux placé pour entrer directement en contact avec les ménages canadiens; ce ministère a accompli les tâches suivantes: distribuer des cartes-annonces avec les chèques; fournir des documents sur le recensement à divers organismes; assurer le libre accès à sa photothèque et offrir de l'aide pour remplir les documents spécialisés: distribuer des affiches à ses postes médicaux du Nord pour promouvoir le recensement;

- les autres ministères fédéraux à l'échelle tant nationale que régionale.

2. Parrainage par les associations

En 1981, le Ministère est entré en contact avec environ 50 organismes nationaux. En 1986, ce nombre s'est élevé à 762. L'inclusion sur cette liste dépendait du nombre de membres et de l'appartenance à un groupe cible, selon les grandes catégories suivantes: les jeunes, les personnes âgées, les syndicats, les groupes de femmes, les personnes handicapées, les professions libérales, les groupes sportifs, les groupes ethniques, les groupes religieux et les associations de la santé. Des points de contact ont été établis pour aider les agents à rencontrer les groupes cibles. On a en outre créé le Comité consultatif national, composé de Canadiens bien en vue provenant de secteurs influants. Les membres de ce comité ont fourni des conseils au sujet des moyens de communication les plus efficaces et ont souvent agi à titre de porte-parole auprès de leur collectivité ou association.

Le personnel des bureaux régionaux s'est également chargé d'entrer en contact avec les associations locales.

3. Parrainage par les sociétés

Un peu moins de 50% des utilisateurs de produits électroniques de Statistique Canada appartiennent au secteur privé; ce secteur fait de plus en plus l'objet de stratégies précises de commercialisation. En 1986, on a mis l'accent sur la façon d'établir un lien étroit avec les entreprises et d'obtenir leur collaboration.

On a relevé plus de 1,000 établissements en se fondant sur leur taille déterminée en fonction du chiffre d'affaires et du nombre d'employés. Les sociétés choisies ont été classées par secteur industriel; elles appartenaient surtout aux secteurs de la fabrication, du transport, des communications, des services et de l'alimentation.

4. Recensement de l'agriculture

Étant donné que le recensement de l'agriculture a eu lieu en même temps que le recensement de la population, ce sont les mêmes commissaires au recensement et recenseurs qui se sont chargés de la collecte des données. Toutes les données agricoles ont été saisies à Ottawa.

L'équipe chargée de l'information publique a travaillé de concert avec un relationniste du recensement de l'agriculture qui s'occupait de la composante agricole de la campagne postale et de la distribution des documents. Dans la plupart des cas, le thème du recensement de l'agriculture venait compléter le message de base du recensement de la population.

5. Programme sur les autochtones

Des fonds spéciaux provenant du Programme sur les autochtones ont été accordés à Statistique Canada afin d'amener un niveau élevé de sensibilisation et de participation chez les Amérindiens, les Inuit et les Métis de l'ensemble du Canada.

Il s'agit d'un programme ayant été administré personnellement par le chef de projet du recensement. Un agent des médias détaché du ministère des Affaires indiennes et du Nord s'est occupé à plein temps du recensement dans le Nord (tenu en mars 1988). Par la suite, il a travaillé de concert avec les agents de liaison avec les autochtones et les réserves en ce qui concerne la couverture pour le jour du recensement (3 juin). Des entrepreneurs de l'extérieur ont préparé plusieurs présentations audiovisuelles et affiches. Les services de distribution et d'entreposage ont été assumés par le Programme d'information publique. Des renseignements plus détaillés sur le Programme sur les autochtones, y compris sur le dénombrement anticipé, sont présentés à la section 11.4.

6. Groupes cibles

En se fondant sur l'hypothèse que 85% des Canadiens répondront positivement s'ils y sont encouragés de façon adéquate, on a réparti les 15% restants en groupes cibles qu'il est difficile de dénombrer pour trois raisons: les obstacles matériels (les sans-abri, la jeunesse nomade); les obstacles à la communication, c'est-à-dire les obstacles linguistiques ou socio-ethniques; l'apathie ou la résistance, auquel cas les personnes ne répondent pas du tout.

On a dressé une liste des groupes cibles au début de l'étape de la planification. Lorsque l'on pouvait déterminer un groupe au moyen d'un type quelconque d'organisation (groupe socio-ethnique, regroupement de jeunes, etc.), on organisait une campagne de promotion. Les groupes ethno-culturels que l'on a rejoints ont fait preuve d'un appui assez considérable. Le personnel des bureaux régionaux a communiqué avec les principales collectivités de leur région. Les chefs de file dans les collectivités sont devenus des porte-parole efficaces du recensement. Des centres d'aide, comprenant des traducteurs, ont été établis dans les collectivités afin de fournir des documents de soutien. De même, les groupes communautaires de personnes âgées et de retraités ont accordé un appui considérable.

Des activités spéciales de promotion s'adressant aux jeunes, telles que la distribution d'affiches, la liaison avec des associations de jeunes et une campagne de promotion radiophonique réalisée à contrat par le Conseil canadien de coordination de la jeunesse, ont permis de rejoindre ce groupe. De la publicité payée diffusée à la radio et à la télévision aurait peut-être eu une plus forte incidence.

On a entrepris des activités spéciales de promotion et de liaison avec des groupes de femmes et des organisations ouvrières, auxquels on a envoyé une lettre avant de leur rendre visite sur place. On a pu ainsi gagner leur appui et les amener à utiliser le matériel de promotion du recensement, à inclure de tels documents dans leurs envois postaux, etc. Les petits organismes étaient généralement désireux de collaborer, mais l'incidence de ce moyen de diffusion semble de moindre importance que dans les collectivités ethno-culturelles.

7. Programmes régionaux

Les bureaux régionaux ont établi des plans distincts en matière d'information publique fondés sur leurs propres expériences et sur les rapports sur la couverture et la qualité pour leur région. À l'issue de deux conférences de planification tenues à Ottawa, on a conclu une entente entre les bureaux régionaux et le bureau central en ce qui concerne la stratégie et les responsabilités. Le bureau central s'est chargé du matériel, de la coordination avec les médias, des services de soutien du Bureau des conférenciers, de la rédaction de la plupart des documents d'information de base ainsi que de la liaison avec la haute direction. Les bureaux régionaux se sont chargés en grande partie du contact initial et du suivi avec les entreprises.

Les activités d'information publique de chaque région ont constitué une campagne distincte, établie principalement en fonction des besoins de cette région et des possibilités qui s'offraient. Par exemple, dans l'Ouest, ces activités ont pris une nouvelle orientation qui s'est traduite par de nombreuses formes de soutien, nouvelles et efficaces, allant des

voitures de chemin de fer aux autocollants sur les emballages de viande. Le Québec a organisé avec beaucoup de succès une tournée des médias. La Colombie-Britannique a obtenu de la publicité payée par l'administration provinciale. Un événement spécial a eu lieu à l'Expo le 3 juin afin de promouvoir le recensement; cet événement a été télédiffusé à l'échelle nationale. L'Ontario a organisé une table ronde locale réunissant des groupes ethniques et a envoyé une lettre à des milliers d'organismes régionaux. Les campagnes menées par la Colombie-Britannique et par Toronto comprenaient la distribution d'affiches du recensement, de crayons, de tasses et de boutons en art indien.

8. Stratégie relative aux médias

Bien que la décision de supprimer la publicité payée ait limité la participation des médias, ces derniers ont été reconnus comme étant de loin la façon la plus efficace de sensibiliser la majorité des Canadiens et d'obtenir leur collaboration. La stratégie relative aux médias dans le cadre du programme national portait sur les médias d'envergure nationale de même que sur un plan d'action prévisionnel pour les régions où des problèmes locaux pourraient avoir des répercussions à l'échelle nationale. Il en est résulté une campagne proactive visant à obtenir le concours des médias nationaux ayant été identifiés (télévision, radio, presse).

Les relations avec les médias faisaient partie des activités habituelles de la Division des communications. Un agent des médias a été affecté en 1984 à l'équipe de tâche travaillant avec le conseiller en RP.

On a accordé la priorité au recensement dans le Nord, pour lequel on a exploité les aspects d'information et de promotion. Par exemple, le Service du Nord de Radio-Canada (Ottawa) a diffusé des messages d'intérêt public (MIP) sur ses réseaux de radio et de télévision afin de promouvoir le recensement anticipé dans le Nord. Statistique Canada a parrainé une équipe féminine de ski de fond à l'occasion des jeux d'hiver du Yukon, il a préparé un film vidéo dans le cadre du Programme sur les autochtones et il a entrepris certaines activités proactives de promotion des moyens de transport inusités pour atteindre les personnes dans les régions éloignées. On a conçu et distribué des affiches. La Inuit Broadcasting Corporation a diffusé trois fois un film vidéo publicitaire dans le cadre de son émission d'affaires publiques présentée le dimanche et dans le cadre d'interviews.

L'équipe des médias s'est ensuite chargée des préparatifs pour la promotion du jour du recensement à venir (communiqués de presse, trousses destinées aux représentants des médias, articles de fond, Info-recensement, Aide-mémoire, Aperçu, MIP et réunions avec les principaux administrateurs et les décideurs au sein des divers médias. Les médias ont reçu une lettre du Ministre leur demandant d'accorder leur appui, après quoi des visites sélectives ont été effectuées par des hauts fonctionnaires du Bureau. Des tournées médiatiques ont été organisées, et des employés supérieurs ont été chargés d'animer des séances d'information destinées aux médias. Des interviews-variétés, des conférences de presse et d'autres activités semblables ont contribué à la création d'une ambiance générale favorable au cours des semaines ayant précédé le recensement. La couverture reçue s'est avérée extrêmement bonne, en dépit du manque de publicité payée.

En 1986, le recours habituel aux messages d'intérêt public à la radio et à la télévision a été plus restreint qu'en 1981 (parce qu'en 1981 le temps était également acheté), et les réseaux ont depuis indiqué qu'ils ne continueront pas d'appuyer les MIP pour la promotion des programmes de l'État. Malgré ces problèmes, on a obtenu une couverture importante par les médias, tant par les quotidiens que par les journaux communautaires. On a obtenu la plus grande partie de cette couverture avant le jour du recensement, lorsque ce dernier constituait un sujet important de reportage. Le nombre de reportages a diminué de beaucoup après le jour du recensement.

On a élaboré un plan d'action prévisionnel en vue de ce qui aurait pu se traduire par une mauvaise presse pour des questions telles que des échecs opérationnels, des problèmes de confidentialité, etc. De plus, on a établi une stratégie prévisionnelle d'achat de médias au cas où une situation d'urgence aurait nécessité le recours à de la publicité payée. Il est survenu un certain nombre de crises relatives aux médias, mais on a pu les régler de façon efficace sans qu'il y ait de répercussions majeures.

9. Documents

Documents imprimés

On a produit une vaste gamme de documents imprimés, y compris des documents d'information sur certains sujets du recensement, de la correspondance générale ou ministérielle, des articles destinés aux médias et aux groupes cibles, des brochures publicitaires, des affiches, des discours et des articles spéciaux publiés à l'échelle régionale ou locale. Plus de 25 millions de documents publicitaires, surtout des cartes-annonces, ont été distribués dans l'ensemble du Canada. On a fait appel à un artiste professionnel, et les documents créés étaient de conception innovatrice et de haute qualité. Le principal défi en matière de conception a été d'élaborer des documents représentant les personnes âgées, les jeunes, l'Ouest, l'Est, la population ethnique, les hommes, les femmes, les autochtones, etc. Les documents produits ont été largement utilisés; les stocks de chaque article de promotion se sont épuisés rapidement, et il a fallu réimprimer plusieurs des documents les plus populaires.

Documents audio-visuels

Dans le cadre du Programme d'information publique, on a réalisé trois genres de productions audio-visuelles: un diaporama, un film vidéo musical et des messages d'intérêt public sur film vidéo.

Le diaporama a été réalisé d'après un autre montage produit pour le recensement de 1981. Il a été mis à jour et amélioré de façon à présenter les nouvelles techniques de diffusion des produits et à faire davantage allusion au recensement de l'agriculture. De plus, on s'est efforcé d'y présenter, sur le plan tant du son que de l'image, autant d'hommes que de femmes ainsi que des personnes appartenant à diverses minorités. On a produit six versions françaises et six versions anglaises au coût total de $6,000.

À Ottawa, des efforts supplémentaires ont été déployés quant à la production de films vidéo. Un contrat de $100,000 a été négocié avec Spectel Video Inc., entreprise de production de films vidéo située à Montréal. Cette dernière avait pour mandat de mettre l'accent sur le message principal, c'est-à-dire "Recensement - 3 juin - Soyez du nombre", et d'autres messages connexes au sujet, par exemple, de la confidentialité et de l'utilité du recensement pour l'ensemble du Canada et pour les particuliers

Le produit final a été présenté en trois versions d'une durée de trois minutes, de trente secondes et de quinze secondes, sur films vidéo et sur films 35 mm, en français et en anglais. Ces versions ont suscité des réactions contradictoires de la part des personnes les ayant regardées.

Les bureaux régionaux de la Colombie-Britannique et des Prairies ont produit une série de films vidéo présentant des personnalités connues appuyant le recensement. Des films vidéo similaires ont été produits à Ottawa pour les médias de langue française. Ces films vidéo avec témoignages se sont révélés très populaires.

10.1.4 Critique et évaluation

Le Programme d'information publique du recensement de 1986 a été couronné de succès. On a atteint ou même dépassé tous les objectifs opérationnels, et les taux de retour par la poste, qui figurent parmi les premiers indicateurs, ont été élevés. Compte tenu des coûts relatifs de la promotion et du taux de retour, le recensement de 1986 s'est révélé une réussite.

Les deux derniers recensements ont démontré l'efficacité des activités de promotion du message du recensement à l'échelle de la collectivité. Il faudrait continuer d'utiliser cette forme de publicité comme activité essentielle préalable au recensement. Une telle campagne se composerait des mêmes éléments qu'en 1986 (administrations fédérale, provinciales et municipales, secteur privé, associations et groupes d'intérêt spéciaux) et relèverait autant que possible des bureaux régionaux.

De par sa nature même, le recensement est difficile à promouvoir. Il faut faire appel à suffisamment de publicité anticipée pour promouvoir la notoriété du recensement à un niveau beaucoup plus élevé que celui attendu lors de périodes intercensitaires. Toutefois, d'après les renseignements fournis par les bureaux régionaux et les informations reçues au bureau central, il semble qu'il n'y a pas eu suffisamment de renseignements diffusés au sujet de la livraison, de la reprise des questionnaires, des rappels pour le retour des formules du recensement, etc., au cours des deux jours ayant précédé le jour du recensement et pendant les deux semaines suivantes. On aurait pu procéder de façon plus efficace à ce genre de relance publicitaire dans le cadre d'une campagne directe de publicité payée.

En conclusion, on peut ajouter que la publicité payée devrait faire partie intégrante de la promotion du recensement. Pour qu'elle soit rentable en ce qui concerne les activités essentielles de collecte, cette forme de publicité pourrait être utilisée pendant une période très limitée commençant un ou deux jours avant le recensement et se poursuivant pendant deux semaines après la date du recensement.

10.2 Projet de commercialisation du recensement

10.2.1 Portée et objectifs

Le Projet de commercialisation du recensement a été conçu de façon à être édifié sur le succès obtenu par le Programme d'information publique. Les responsables de ce projet ont eu le mandat d'élaborer les stratégies et le matériel nécessaires pour commercialiser les produits et services du recensement de 1986. Cette tâche a été réalisée de telle façon que l'on a renforcé les liens existants avec les principaux clients et que l'on a établi des liens avec des groupes de clients éventuels. La promotion des produits et services du recensement comprenait également la planification des principales diffusions de données.

Le projet visait à atteindre les objectifs suivants:

- générer des recettes s'élevant à $10 millions provenant de la vente de produits et services du recensement;
- promouvoir et encourager l'utilisation accrue des données du recensement chez certains groupes cibles;
- intégrer les activités de commercialisation du recensement avec les activités permanentes de commercialisation du Bureau; et
- maintenir et accroître l'appui obtenu par le Programme d'information publique du recensement de 1986 en vue du recensement de 1991.

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, les responsables du Projet de commercialisation ont établi un cadre stratégique fondé sur deux hypothèses importantes: premièrement, le recensement est un service; deuxièmement, les activités de commercialisation du recensement doivent être intégrées aux activités permanentes de commercialisation du Bureau.

La promotion du recensement comme étant un service a permis de souligner le fait que la base de données du recensement constitue un outil important pour régler les problèmes des particuliers en ce qui concerne les données. Les clients ont pu compter sur toute une gamme de produits, sur un service personnalisé et sur l'engagement des responsables.

En vue d'intégrer les activités de commercialisation du recensement et celles de l'ensemble du Bureau, les responsables du projet ont commencé le processus de planification stratégique en créant des groupes de travail. Les membres de ces groupes provenaient de la Division des communications, des Opérations du recensement, des Opérations régionales, des Services consultatifs et de la Division des publications. Les responsables du Projet de commercialisation du recensement de la Division des communications se sont chargés de la coordination globale du projet.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur le Projet de commercialisation du recensement, on peut consulter le document intitulé "A Strategic Plan for Marketing the Products and Services of the 1986 Census", Division des communications, décembre 1986. Un plan d'action a été élaboré ultérieurement, dont voici une brève description.

10.2.2 Promotion des produits et services

La souplesse du recensement a permis l'établissement de différentes stratégies de commercialisation. On a pu ainsi avoir recours à des formes de publicité destinées à des groupes cibles précis et concentrer les efforts sur les groupes de clients les plus désireux d'acheter les produits. On prévoyait que le fait d'offrir des produits conçus pour répondre aux besoins précis des clients se traduirait par une hausse des ventes et par l'établissement d'un lien plus fort et plus loyal avec ce groupe cible.

La base de données sur les clients actuels s'est avérée l'un des atouts les plus importants du Bureau. Elle a fourni des renseignements chronologiques précieux sur les anciens clients et les clients actuels, et a jeté un certain éclairage sur la composition des clients éventuels. Les responsables du Projet de commercialisation se sont servis de la base existante de renseignements lorsqu'ils ont déterminé les segments du marché les plus attrayants et ceux desservis le plus efficacement par le service du recensement. Les clients actuels se répartissaient de la façon suivante:

- les clients du service à la clientèle;
- les acheteurs de publications du recensement de 1981;
- les acheteurs de bandes sommaires du recensement de 1981;

- les organismes ayant appuyé le Programme d'information publique du recensement de 1986;
- les participants aux consultations en vue du recensement de 1991.

Les clients ont ensuite été répartis dans les catégories suivantes:

- les sociétés et les petites entreprises;
- les associations;
- les municipalités;
- les administrations provinciales;
- les ministères fédéraux;
- les bibliothèques de dépôt;
- les marchés étrangers;
- les établissements d'enseignement;
- le grand public.

On s'est servi de différents moyens pour informer les groupes cibles du service du recensement de l'existence des nouveaux produits. Dans tous les cas, la méthode a été soigneusement adaptée en fonction des besoins et des intérêts du groupe de clients en question. Voici certaines des méthodes utilisées:

- des envois postaux ciblés démontrant aux entreprises les utilisations et les points d'intérêt des données du recensement, de même que la souplesse de la gamme de produits répondant à leurs besoins;
- des séances de consultation avec le personnel des services à la clientèle ou les conseillers en matière de données dans les bureaux régionaux;
- des séances de formation, des conférences et des colloques d'information au sujet du recensement et des techniques statistiques répondant aux besoins des utilisateurs de données;
- la diffusion d'articles faisant la promotion des services du recensement dans des journaux nationaux et internationaux, des magazines, des organes de communication de certaines associations et d'autres imprimés;
- des consultations avec les points de contact provinciaux et territoriaux au sujet de leurs besoins:
- la diffusion d'information au moyen des publications existantes de Statistique Canada et de bulletins provinciaux;
- l'élaboration d'un bulletin de commercialisation portant exclusivement sur le recensement intitulé "Pleins feux sur l'avenir";
- des envois postaux ciblés destinés aux députés et aux sénateurs;
- des échanges d'information avec les bureaux de la statistique d'autres pays;
- des communiqués de presse, des bouche-trous et des articles continuant d'assurer au recensement et à ses résultats une place dans l'actualité;
- la distribution de publications aux bibliothèques de dépôt de façon à répondre aux besoins du public en matière de données;
- la présentation de documents publicitaires dans des lieux publics tels que les bibliothèques, les bureaux gouvernementaux, les universités, les librairies fédérales et les agents autorisés.

10.2.3 Diffusion des données

Le Projet de commercialisation a coordonné la planification stratégique de chaque diffusion de même que la production des documents de commercialisation utilisés le jour de la diffusion. Font partie de ses tâches la rédaction et la production du Quotidien, organe de STC servant à annoncer les diffusions, de même que la conception des trousses de données. Tout au long du cycle du recensement, le Projet de commercialisation a coordonné la conception de modèles pour les publications.

La diffusion des données du recensement s'est faite en quatre volets, en commençant par les chiffres provisoires de population et des logements en janvier 1987, suivis par les chiffres définitifs de population et des logements en avril 1987, de la base de données 2A (données intégrales) en juillet 1987 et de la base de données 2B (données-échantillon), de décembre 1987 à avril 1988.

Le véritable défi de la commercialisation a été relevé au cours des périodes entre les principales diffusions, lorsque l'on a assuré la liaison avec les groupes cibles, par l'intermédiaire des médias, du Bureau des conférenciers, d'ateliers de formation ou des envois postaux directs. Quelle que soit la combinaison des moyens utilisés, il fallait attirer les clients et en faire des utilisateurs convaincus du service du recensement.

10.2.4 Système d'information de la gestion

On a établi un Système d'information de la gestion afin de fournir aux hauts gestionnaires de l'information sur les activités de diffusion et de commercialisation pour le recensement de 1986. Les rapports, appelés Rapports de suivi, étaient produits chaque trimestre. Ils décrivaient les activités et, dans la mesure du possible, donnaient une évaluation quantitative de l'incidence de ces dernières.

10.2.5 Critique et évaluation

D'après les indications initiales reçues, le Projet de commercialisation du recensement a réussi à inciter certains groupes cibles à utiliser les produits et services du recensement. On peut mesurer cette réussite par la demande élevée à l'égard du bulletin de commercialisation intitulé **Pleins feux sur l'avenir** et par le nombre de demandes de renseignements qui sont parvenues sur des cartes-réponses, à l'occasion de salons de l'informatique interactive et sur les bons de retour par la poste se trouvant dans la brochure générale.

Lorsque les bureaux régionaux ont établi les besoins en commercialisation dans leur région, non seulement le Projet de commercialisation du recensement a-t-il été en mesure de fournir rapidement et efficacement des plans et des documents de promotion, mais il a également réussi à adapter les documents aux besoins régionaux pour l'ensemble du pays. La réponse favorable aux activités de promotion a permis d'allonger régulièrement les listes d'adresses et de compter des clients appuyant les efforts du Programme d'information publique du recensement de 1991.

La rédaction et la préparation de numéros du **Quotidien** consacrés à chaque diffusion des données du recensement de 1986 ont contribué à faire largement connaître la valeur des données du recensement. De plus, ces numéros ont été réimprimés sous couverture distincte et ont été utilisés avec succès par le marché de l'enseignement de même que pour des fins générales de commercialisation.

Le Projet de commercialisation du recensement a aidé les bureaux régionaux et leur a fourni des documents afin d'intégrer ses activités avec les initiatives régionales. Les projets entrepris conjointement ont eu trait à des feuilles publicitaires en vue de conférences d'information à des promotions spéciales de produits et de publications géographiques et à des documents de formation. Les projets de collaboration avec d'autres divisions ont également suscité une réponse enthousiaste. Parmi ces projets, on trouve l'élaboration de catalogues et de bons de commande spéciaux pour les données 2A avec la Division des publications, la préparation de trousses d'information avec la Division de la diffusion électronique des données et la préparation de diverses feuilles publicitaires avec les Divisions de la géographie et de la géocartographie.

Une évaluation complète du projet sera entreprise à la fin de l'exercice financier 1989-1990.

11. AUTRES QUESTIONS

11.1 Aspects juridiques et législatifs

De nombreuses lois mentionnent la nécessité de produire des données du recensement. Certaines d'entre elles, comme la Loi constitutionnelle, ont une portée nationale. D'autres sont appliquées dans un contexte plus restreint, comme la "Library Act" de la Nouvelle-Écosse.

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, la tenue d'un recensement tous les 10 ans par l'administration fédérale est devenue une exigence constitutionnelle. Le premier recensement national décennal a donc eu lieu en 1871; il visait à établir les limites des circonscriptions électorales fédérales afin de garantir une représentation équitable de la population au parlement fédéral. Ce recensement a permis de dénombrer la population des quatre provinces initiales, soit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario.

Un recensement quinquennal a été introduit en 1906 dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta afin de mesurer la croissance rapide dans les Prairies. À la suite des changements démographiques majeurs qui ont eu lieu pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, le premier recensement de l'agriculture et de la population à l'échelle nationale a été tenu en 1956, et a par la suite remplacé le recensement quinquennal des Prairies.

Les données "requises par la loi" dans le cadre d'un recensement sont énoncées de façon explicite dans le mandat du recensement décrit dans la Loi sur la statistique (1971). Aux termes de ce mandat, un recensement de la population doit avoir lieu tous les cinq ans, et l'on doit obtenir les chiffres de population de chaque district électoral fédéral. Statistique Canada doit également réaliser le recensement de l'agriculture tous les cinq ans. Le contenu du questionnaire est prescrit par le gouverneur général en conseil et doit être publié dans la Gazette du Canada au plus tard 30 jours après la parution de la version définitive.

Outre les exigences législatives énoncées dans la Loi sur la statistique, d'autres lois fédérales ont une incidence directe ou indirecte sur le recensement et sur son contenu.

Conformément à la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, il faut disposer des chiffres de population du Canada par province, par district électoral et par secteur de dénombrement afin de déterminer les limites des circonscriptions électorales fédérales et provinciales, en vue d'assurer une représentation équitable dans chaque province.

La Loi sur la représentation électorale indique le nombre de députés devant représenter les provinces à la Chambre des communes, nombre fondé sur les chiffres de population déterminés à l'occasion de chaque recensement décennal.

La Loi sur la sécurité de la vieillesse énonce que le ministre de la Santé et du Bien-être social est autorisé à obtenir des renseignements sur l'âge des pensionnés ou des demandeurs en consultant les questionnaires de tout recensement tenu plus de 30 ans avant la date de la demande. Des dispositions semblables figurent dans la Loi sur le régime de pensions du Canada, la Loi sur les aveugles et la Loi sur les invalides.

La Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé exige que les chiffres de population du recensement servent à calculer la répartition des paiements de

transfert de l'État aux administrations provinciales, y compris les subventions de péréquation, l'aide à l'enseignement postsecondaire et les subventions aux hôpitaux et autres programmes de santé.

D'autres lois, comme la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la Loi canadienne sur les droits de la personne mentionnent également la prestation de renseignements sur les particuliers ou les groupes, pour lesquels le recensement, bien qu'il ne soit pas indiqué expressément, représente une source logique.

Il existe de nombreuses autres exigences en matière de données du recensement en vertu de lois canadiennes; une liste partielle de celles-ci est fournie à l'annexe I de la publication intitulée **"Le recensement en bref"** (nº 99-104 au catalogue). De plus, des renseignements supplémentaires sont présentés dans l'annexe I du document intitulé "Un plan stratégique pour le recensement de 1991", G. Goldmann, 20 novembre 1987.

11.2 Géographie du recensement

11.2.1 Renseignements généraux

Avant que la collecte des données puisse avoir lieu, il faut fixer les limites géographiques afin de déterminer le secteur de responsabilité (c'est-à-dire le secteur de dénombrement) de chaque recenseur. Une fois que la collecte et le traitement sont terminés, les données sont diffusées par régions géographiques, allant de l'ensemble du pays aux collectivités et aux quartiers. Le codage géographique a lieu au cours de nombreuses opérations du recensement. La Division de la géographie maintient les structures géographiques utilisées dans le cadre du recensement:

- elle définit les concepts géographiques normalisés et délimite les régions pour lesquelles des données du recensement seront produites;
- elle délimite les secteurs de dénombrement et prépare les cartes du recensement nécessaires à la collecte sur le terrain;
- elle transfère ces renseignements dans une base de données géographiques ordinolingues de qualité appelée Fichier géographique principal du recensement (FGPR), qui présente une grande souplesse d'extraction pour les régions normalisées;
- elle détermine les côtés d'îlot dans les grands centres urbains et les secteurs de dénombrement ailleurs au pays, en se servant d'une série de centroïdes, ce qui permet l'extraction de données pour des régions non normalisées dans le cadre d'un système appelé géocodage;
- elle prépare les spécifications et les produits du recensement sous forme de cartes telles que les cartes de référence, les cartes thématiques, les atlas et les bibliothèques cartographiques ordinolingues (voir l'annexe D);
- elle prépare les spécifications relatives aux produits du recensement, en présentant les chiffres de population et des logements sous forme de tableaux (imprimés, microfiches et bandes magnétiques) de façon à traduire les structures géographiques normalisées; la Division produit les données et les documents de référence décrits à l'annexe E.

11.2.2 Concepts géographiques et délimitation des régions

Les concepts géostatistiques du recensement de 1986 sont essentiellement identiques à ceux utilisés en 1981. On peut se procurer des données du recensement de 1986 pour de nombreuses unités géostatistiques normalisées, de même que pour des régions définies par l'utilisateur ou non normalisées. Il existe deux genres d'unités géostatistiques normalisées:

- les divisions administratives dont les limites sont établies par la loi et qui sont adoptées aux fins du recensement, comme les circonscriptions électorales fédérales (CÉF) et les subdivisions de recensement (SDR);

- les secteurs statistiques définis par Statistique Canada aux fins de la présentation des données, comme les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les secteurs de recensement (SR).

Divisions administratives

Les divisions administratives constituent des unités géographiques qui sont, pour la plupart, délimitées par d'autres autorités et qui sont adoptées aux fins du recensement. Voici les quatre catégories d'unités de ce genre:

- les provinces et territoires;
- les circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- les divisions de recensement (DR), par ex., les comtés;
- les subdivisions de recensement (SDR), par ex., les municipalités.

Les résultats du recensement de la population de 1986 sont publiés en fonction de deux systèmes différents de délimitation des circonscriptions électorales fédérales: la représentation de 1976 selon la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, sur laquelle sont fondées les opérations du recensement, et les limites en vigueur en 1987, pour lesquelles de nombreuses données ont été publiées.

Secteurs statistiques

Les secteurs statistiques, contrairement à la plupart des divisions administratives, sont définis par Statistique Canada aux fins de la présentation des données du recensement. Dans le cas du recensement de 1986, on compte 11 secteurs statistiques:

- les secteurs de dénombrement (SD);
- les régions du Canada;
- les régions métropolitaines de recensement (RMR):
- les agglomérations de recensement (AR);
- les régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP) (nouveau secteur statistique en 1986);
- les agglomérations de recensement primaires (ARP) (nouveau secteur statistique en 1986);
- les sous-régions métropolitaines de recensement/sous-agglomérations de recensement;
- les secteurs de recensement (SR);
- les secteurs de recensement provinciaux (SRP);
- les subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- les régions urbaines et rurales.

Régions non normalisées

Les régions géographiques non normalisées suivantes jouent également un rôle important dans la diffusion des données du recensement:

- les côtés d'îlot;
- les régions définies selon le code postal;
- les localités non constituées.

La figure 18 présente les unités géostatistiques pour chaque province et territoire. Ces unités se classent dans un système hiérarchique dont les principaux liens sont présentés à la figure 19.

Pour obtenir des définitions, une indication des changements apportés aux limites au fil des ans ainsi qu'une description des cartes existantes, on peut consulter d'autres produits de référence du recensement tels que les publications intitulées **Dictionnaire du recensement de 1986** (nº 99-101 au catalogue), **Produits et services du recensement de 1986 - Version définitive** (nº 99-103 au catalogue), **Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement: Comparaison entre**

1986 et 1981 (nº 99-105 au catalogue) de même que **Géographie du recensement de 1986: Comparaison historique** (nº 99-106 au catalogue).

11.2.3 Produits géographiques et services

La Division de la géographie prépare une vaste gamme de produits cartographiques tels que des cartes de référence, des cartes thématiques, des atlas et des bibliothèques cartographiques ordinolingues. Non seulement recommande-t-elle les structures géographiques pour les produits du recensement, mais elle s'occupe également de définir et(ou) de produire de nombreux produits de données géographiques et documents de référence géographique. La Division de la géographie offre en outre un certain nombre de services. La description de ces produits et services figure à l'annexe E.

11.2.4 Erreurs dans les chiffres de population et des logements et autres produits de la géographie

Dans le cadre d'une entreprise aussi vaste et complexe qu'un recensement national, il se produit des erreurs ou des omissions en raison du temps qui s'écoule entre les diverses étapes de la planification, de la réalisation et de la production.

Depuis la diffusion des chiffres définitifs de population en 1987, on a relevé des erreurs dans les chiffres de population et des logements privés occupés. Dans la plupart des cas, il s'agit de chiffres ayant trait aux subdivisions de recensement (SDR), aux secteurs de recensement (SR) et aux régions urbaines (RU). Ces erreurs se retrouvent dans les bandes sommaires, les publications portant sur les chiffres de population et des logements (nºs 92-101 à 92-123 au catalogue) et les publications de la série des Profils (nºs 94-101 à 94-131 et 95-101 à 95-174 au catalogue) portant sur la région en cause. Voir à la figure 20 le sommaire des erreurs relevées jusqu'à maintenant.

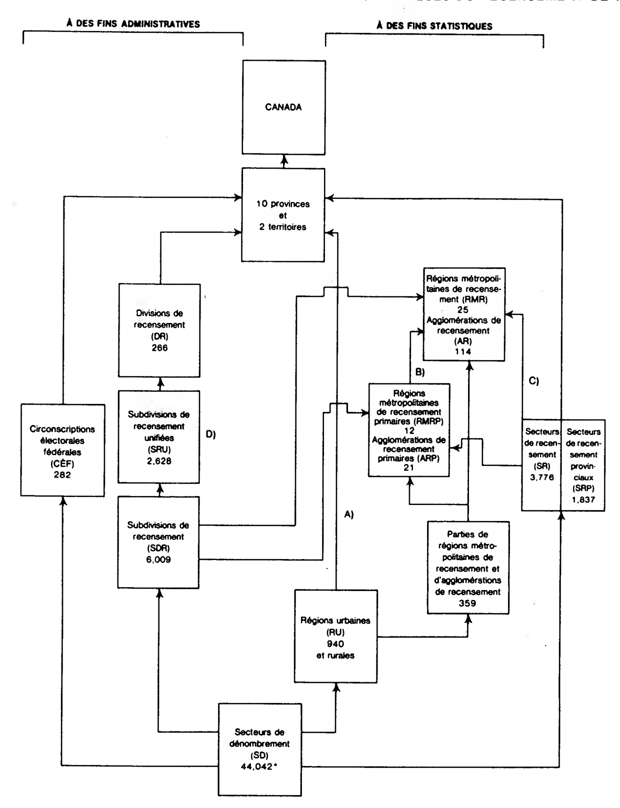
Des erreurs dans la délimitation des subdivisions de recensement unifiées (SRU) du Nord du Québec sont présentées à la figure 21. Enfin, des erreurs et des omissions dans les cartes de référence du recensement et dans les listes de référence des secteurs de dénombrement ont aussi été relevées et apparaissent dans le présent chapitre.

Figure 18. UNITÉS GÉOSTATISTIQUES DE RECENSEMENT PAR PROVINCE ET TERRITOIRE, RECENSEMENT DE 1986

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
Circonscription électorale fédérale	262	7	4	11	10	75	95	14	14	21	26	1	2
Division de recensement	266	10	3	16	15	76	49	23	16	19	29	1	5
Division de recensement	70	10	–	–	–	–	–	23	16	19	–	–	–
Comté	136	–	3	16	15	76	24	–	–	–	–	–	–
District	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
District Municipality	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Metropolitan Municipality	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Région	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	5
Regional District	26	–	–	–	–	–	–	–	–	–	28	–	–
Regional Municipality	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
United Counties	3	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–
Subdivision de recensement unifiée	2,626	67	66	54	150	1,153	527	127	302	72	82	1	5
Subdivision de recensement	6,009	401	123	116	264	1,666	956	293	942	432	666	34	72
BOR : Borough	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
C : City – Cité	134	2	1	3	6	2	49	5	13	15	36	1	1
CM : County (Municipality)	30	–	–	–	–	–	–	–	–	30	–	–	–
COM : Community	162	140	42	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
CT : Canton (Municipalité de)	117	–	–	–	–	117	–	–	–	–	–	–	–
CU : Cantons unis (Municipalité de)	12	–	–	–	–	12	–	–	–	–	–	–	–
DM : District Municipality	47	–	–	–	–	–	–	–	–	–	47	–	–
HAM : Hamlet	30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	29
ID : Improvement District	27	–	–	–	–	–	7	–	–	20	–	–	–
LGD : Local Government District	21	–	–	–	–	–	–	21	–	–	–	–	–
LOT : Township and Royalty	68	–	66	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MD : Municipal District	32	–	–	12	–	–	–	–	–	20	–	–	–
NH : Northern Hamlet	14	–	–	–	–	–	–	–	14	–	–	–	–
NV : Northern Village	10	–	–	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–
P : Paroisse (Municipalité de)	436	–	–	–	–	436	–	–	–	–	–	–	–
PAR : Parish	151	–	–	–	151	–	–	–	–	–	–	–	–
R : Indian Reserve – Réserve indienne	920	–	4	23	19	36	124	71	104	63	470	4	2
RM : Rural Municipality	404	–	–	–	–	–	–	105	299	–	–	–	–
RV : Resort Village	22	–	–	–	–	–	–	–	22	–	–	–	–
SA : Special Area	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	–
SCM : Subdivision of County Municipality	41	–	–	41	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SD : Sans désignation (Municipalité)	450	–	–	–	–	450	–	–	–	–	–	–	–
S-E : Indian Settlement - Établissement indien	32	–	–	–	–	2	12	7	1	–	3	7	–
SET : Settlement	42	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13	29
SRD : Subdivision of Regional District	69	–	–	–	–	–	–	–	–	–	69	–	–
SUN : Subdivision of Unorganized	90	90	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SV : Summer Village	50	–	–	–	–	–	–	–	–	50	–	–	–
T : Town	697	169	6	39	26	–	145	35	145	109	13	3	5
TP : Township	479	–	–	–	–	–	479	–	–	–	–	–	–
UNO : Unorganized – Non organisé	160	–	–	–	–	122	20	10	2	–	–	1	5
V : Ville	255	–	–	–	–	255	–	–	–	–	–	–	–
VC : Village Cri	6	–	–	–	–	6	–	–	–	–	–	–	–
VK : Village Naskapi	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–
VL : Village	962	–	–	–	62	215	119	39	332	122	46	4	1
VN : Village Nordique	12	–	–	–	–	12	–	–	–	–	–	–	–
Région métropolitaine de recensement	25	1	–	1	1	6*	10*	1	2	2	2	–	–
Agglomération de recensement	114	5	2	3	5*	30*	32*	5*	7*	7*	22	1	–
Région métropolitaine de recensement primaire	12	1	–	–	–	3*	6*	–	–	1	2	–	–
Agglomération de recensement primaire	21	1	–	2	–	4	6	–	–	2	4	–	–
Secteur de recensement	3,776	39	–	74	64	996	1,610	148	91	351	403	–	–
Secteur de recensement provincial	1,837	84	26	117	98	491	410	91	146	169	193	5	7
Région urbaine	940	57	7	39	39*	242*	252*	41*	69*	100*	92	1	6
Secteur de dénombrement**	44,042	1,153	258	1,411	1,294	10,431	14,116	2,097	2,912	4,655	5,371	106	238

*Les RMR/AR, les RMRP/ARP et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans les deux.
**Chiffre définitif.

Figure 19. ORDRE HIÉRARCHIQUE DES UNITÉS GÉOGRAPHIQUES DU RECENSEMENT DE 1986



A) 5 des régions urbaines chevauchent les limites des provinces.
B) 12 des 25 RMR et 2 des 114 AR sont réparties en RMRP et en ARP.
C) Toutes les RMR (25), mais seulement 12 des 114 AR, sont visées par un programme de secteurs de recensement.
D) Défini par Statistique Canada, conjointement avec les autorités provinciales, comme secteur statistique.
*Chiffre définitif.

Figure 20. RECENSEMENT DE 1986 - ERREURS DANS LES CHIFFRES DE POPULATION ET DES LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS

Subdivisions de recensement	Se lit	Devrait se lire
Terre-Neuve		
Division No. 8, Subd. C, SUN		
Population en 1981	175	254
Little Bay, COM		
Population en 1981	350	271
Nouveau-Brunswick		
Canterbury, PAR		
Population en 1986	678	623
Logements privés occupés en 1986	214	195
Meductic, VL		
Population en 1986	182	237
Logements privés occupés en 1986	59	78
Rothsay, PAR		
Population en 1981	1,162	1,378
Rothsay, T		
Population en 1981	1,764	1,542
Québec		
Kuujjuarapik, VN		
Population en 1986	193	616
Logements privés occupés en 1986	58	151
Mistassini, R		
Population en 1986	1,967	1,968
Logements privés occupés en 1986	315	316
Mistassini, VC		
Population en 1986	1	0
Logements privés occupés en 1986	1	0
Némiscau, R		
Population en 1986	3	375
Logements privés occupés en 1986	0	59
Némiscau, VC		
Population en 1986	372	0
Logements privés occupés en 1986	59	0
Sainte-Madeleine, VL		
Population en 1986	1,732	1,508
Logements privés occupés en 1986	551	482
Sainte-Marie-Madeleine, PAR		
Population en 1986	1,678	1,902
Logements privés occupés en 1986	540	609

Figure 20. RECENSEMENT DE 1986 - ERREURS DANS LES CHIFFRES DE POPULATION ET DES LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS - suite

Subdivisions de recensement	Se lit	Devrait se lire
Whapmagoostui, R		
Population en 1986	852	429
Logements privés occupés en 1986	173	80
Ontario		
Savant Lake, S-E		
Population en 1986	0	224
Logements privés occupés en 1986	0	59
Thunder Bay, UNO		
Population en 1986	8,277	8,053
Logements privés occupés en 1986	2,740	2,681
Saskatchewan		
Cumberland House, NV		
Population en 1986	862	935
Logements privés occupés en 1986	177	190
Division No. 18, Unorganized, UNO		
Population en 1986	1,709	1,636
Logements privés occupés en 1986	487	474
Duck Lake, T		
Population en 1981	705	819
Duck Lake, No. 463, RM		
Population en 1981	1,057	943
Edenwold, No. 158, RM		
Superficie en 1986 (km^2)	891.17	888.99
White City, VL		
Superficie en 1986 (km^2)	3.68	1.50
Alberta		
Stettler, T		
Population en 1986	5,147	5,135
Logements privés occupés en 1986	1,935	1,929
Stettler County No. 6, CM		
Population en 1986	5,179	5,191
Logements privés occupés en 1986	1,613	1,619
Colombie-Britannique		
Capital Subd. B, SRD		
Population en 1986	20,096	20,210
Colwood, C		
Population en 1986	11,546	11,432

Figure 20. RECENSEMENT DE 1986 - ERREURS DANS LES CHIFFRES DE POPULATION ET DES LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS - suite

Subdivisions de recensement	Se lit	Devrait se lire
East Kootenay Subd. B, SRD		
Population en 1986	7,118	7,121
Logements privés occupés en 1986	2,364	2,365
Superficie en 1986 (km^2)	9,232.83	9,243.13
Kootenay 1 (R)		
Population en 1986	121	118
Logements privés occupés en 1986	37	36
Superficie en 1986 (km^2)	82.08	71.78
Enderby, C		
Population en 1981	1,801	1,816
North Okanagan, Subd, A, SRD		
Population en 1981	3,292	3,277
Port Simpson 1, R		
Population en 1986	150	587
Logements privés occupés en 1986	36	156
Skeena - Queen Charlotte, Subd. A, SRD		
Population en 1986	861	191
Logements privés occupés en 1986	248	69
Tsimpsean 2, R		
Population en 1986	111	344
Logements privés occupés en 1986	32	91
University Endowment Area, SRD*		
Population ajustée en 1981	4,003	3,674
Superficie en 1986 (km^2)	14.28	14.13
Vancouver, C*		
Population ajustée en 1981	413,952	414,281
Superficie en 1986 (km^2)	112.94	113.09

*Dans les publications de 1986, les chiffres de population de 1981 pour ces SDR sont incorrectement identifiés par un "A".

Yukon		
Carcross, SET		
Population en 1986	209	142
Logements privés occupés en 1986	73	48
Carcross 4, R		
Population en 1986	0	67
Logements privés occupés en 1986	0	25

Régions urbaines

Terre-Neuve		
Norris Arm		
Population en 1986	184	954
Logements privés occupés en 1986	51	271
Terre-Neuve - population urbaine totale	334,732	335,502
population urbaine totale	233,617	232,847

Figure 20. RECENSEMENT DE 1986 – ERREURS DANS LES CHIFFRES DE POPULATION ET DES LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS - fin

Subdivisions de recensement	Se lit	Devrait se lire
Secteurs de recensement		
Québec, RMR		
SR 120.01		
Population en 1986	8,271	8,036
Logements privés occupés en 1986	2,549	2,467
SR 120.02		
Population en 1986	3,714	3,949
Logements privés occupés en 1986	1,133	1,215
Vancouver, RMR		
SR 44		
Population ajustée en 1981	5,029	4,700
Superficie en 1986 (km^2)	3.00	2.85
SR 69		
Population ajustée en 1981	3,345	3,674
Superficie en 1986 (km^2)	14.02	14.17
SR 118		
Population en 1981	6,402	5,939
SR 130.02		
Population en 1981	4,723	5,186
Montréal, RMR		
SR 632.01		
Population en 1986	5,732	5,135
SR 632.03		
Population en 1986	6,805	7,402

Figure 21. **RECENSEMENT DE 1986 – ERREURS DANS LES COMPOSANTES DES SDR ET DANS LES CHIFFRES DE POPULATION DES SRU ET DES LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS, TROUVÉES DANS LES PUBLICATIONS NOS 92-113 ET 99-118 AU CATALOGUE**

Subdivisions de recensement unifiées	Se lit	Devrait se lire
Territoire du Nouveau-Québec, partie Lac-Vacher, UNO		
Population en 1986	489	1,071
Logements privés occupés en 1986	85	275
SRU 24 98 919		
Comprend		
24 98 655 Tasiujaq, VN		
24 98 885 Kawawachikamach, R		
24 98 919 Territoire du Nouveau-Québec, partie Lac-Vacher, UNO		
Devrait comprendre		
24 98 450 Schefferville, V		
24 98 885 Kawawachikamach, R		
24 98 890 Matimekosh, R		
24 98 919 Territoire du Nouveau-Québec, partie Lac-Vacher, UNO		
Territoire du Nouveau-Québec, partie Rivière-Koksoak, UNO		
Population en 1986	383	2,524
Logements privés occupés en 1986	65	500
SRU 24 98 939		
Comprend		
24 98 640 Kangiqsualujjuaq, VN		
24 98 939 Territoire du Nouveau-Québec, partie Rivière-Koksoak, UNO		

Figure 21. RECENSEMENT DE 1986 - ERREURS DANS LES COMPOSANTES DES SDR ET DANS LES CHIFFRES DE POPULATION DES SRU ET DES LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS, TROUVÉES DANS LES PUBLICATIONS NOS 92-113 ET 99-118 AU CATALOGUE - suite

Subdivisions de recensement unifiées	Se lit	Devrait se lire
Devrait comprendre		
24 98 570 Schefferville, VK		
24 98 640 Kangiqsualujjuaq, VN		
24 98 650 Kuujjuaq, VN		
24 98 655 Tasiujaq, VN		
24 98 690 Aupaluk, VN		
24 98 700 Kangirsuk, VN		
24 98 710 Quaqtaq, VN		
24 98 750 Kangiqsujuaq, VN		
24 98 939 Territoire du Nouveau-Québec, partie Rivière-Koksoak, UNO		
Territoire du Nouveau-Québec, partie Baie-d'Hudson, UNO		
Population en 1986	6,681	3,958
Logements privés occupés en 1986	1,380	755
SRU 24 98 965		
Comprend		
24 98 450 Schefferville, V		
24 98 570 Schefferville, VK		
24 98 600 Whapmagoostui, VC		
24 98 605 Kuujjuarapik, VN		
24 98 620 Inukjuak, VN		
24 98 650 Kuujjuaq, VN		
24 98 690 Aupaluk, VN		
24 98 700 Kangirsuk, VN		
24 98 710 Quaqtaq, VN		
24 98 730 Akulivik, VN		
24 98 750 Kangiqsujuaq, VN		
24 98 770 Salluit, VN		

Figure 21. **RECENSEMENT DE 1986 - ERREURS DANS LES COMPOSANTES DES SDR ET DANS LES CHIFFRES DE POPULATION DES SRU ET DES LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS, TROUVÉES DANS LES PUBLICATIONS NOS 92-113 ET 99-118 AU CATALOGUE** - fin

Subdivisions de recensement unifiées		Se lit	Devrait se lire
24 98 790	Ivujivik, VN		
24 98 880	Whapmagoostui, R		
24 98 890	Matimekosh, R		
24 98 965	Territoire du Nouveau-Québec, partie Baie-d'Hudson, UNO		
Devrait comprendre			
24 98 600	Whapmagoostui, VC		
24 98 605	Kuujjuarapik, VN		
24 98 620	Inukjuak, VN		
24 98 730	Akulivik, VN		
24 98 770	Salluit, VN		
24 98 790	Ivujivik, VN		
24 98 880	Whapmagoostui, R		
24 98 965	Territoire du Nouveau-Québec, partie, Baie d'Hudson, UNO		

ERREURS OU OMISSIONS SUR LES CARTES

La présente liste donne les erreurs ou les omissions apparaissant sur les cartes.

Divisions de recensement et subdivisions de recensement (no 99-115 au catalogue)

Québec, partie est

Rimouski, partie Rivière-Patapédia-Est, UNO (24 07 909), située à l'est de Rimouski, partie Lac-des-Eaux Mortes, UNO (24 07 919), n'est pas désignée sur la carte.

Québec, partie centrale sud

Les désignations de Thetford-Partie-Sud, SR (24 57 190) et de Thetford Mines, V (24 27 240) sont inversées.

Les désignations de Victoriaville, V (24 34 440) et de Sainte-Victoire-d'Arthabaska, P (24 34 460) sont inversées.

Les désignations de Repentigny, V (24 62 200) et de Charlemagne, V (24 62 260) sont inversées.

Saskatchewan, partie sud

Le texte et la flèche pour Meota, No. 468, RM (47 17 001) identifient incorrectement Saulteaux 159, R (47 17 813).

Colombie-Britannique

Le code de CGT pour Trout Lake Alec 16, R (59 41 852) est incorrectement indiqué comme (59 41 821).

L'île de la SDR de Dolphin Island 1, R (59 49 801) n'est pas désignée. Cette SDR apparaît au sud de Prince Rupert.

Secteurs de recensement

Calgary, carte 1 de 2

La limite nord du SR 205 est incorrectement indiquée. Cette limite du SR devrait être indiquée aux limites de la ville de Cochrane.

Calgary, carte 2 de 2

Les limites sud des SR 001.11 et 001.12 sont incorrectement indiquées. Ces limites devraient être indiquées aux limites de la ville de Calgary.

Edmonton, carte 1 de 2

Les désignations pour les SR 142.02 et 142.04 sont inversées.

Edmonton, carte 2 de 2

La désignation 142.02 devrait se lire 142.04.

Hamilton, carte 2 de 2

La limite nord du SR 001.03 devrait se lire "Limeridge Rd".

Kelowna, carte 2 de 2

La partie de la limite ouest du SR 008 suit "Burtch" et non "Byrns".

Ottawa-Hull, carte 2 de 2

La limite entre les SR 131.01 et 131.02 se lit "Athabaska Dr." mais devrait se lire "Viewmount Dr.".

St. Catharines-Niagara, carte 1 de 4

La limite entre les SR 311.01 et 220 est incorrectement indiquée. La limite devrait indiquer les limites de la ville de Welland.

La limite entre les SR 311.02 et 102 est incorrectement indiquée. Les limites corrigées de ces SR sont indiquées dans les cartes G86-13 pertinentes.

Winnipeg, carte 2 de 2

Les limites des SR 100.01, 100.2, 110.03 et 600 sont incorrectement indiquées. Les limites corrigées de ces SR sont indiquées dans les cartes G86-13 pertinentes.

La limite sud de la SR 131 est incorrectement indiquée. Elle doit se lire "Harbison" et non "Harrison".

ERREURS DANS LES LISTES DE RÉFÉRENCE DES SECTEURS DE DÉNOMBREMENT

Quatre erreurs systématiques ont été signalées dans deux publications des Listes de référence des SD de 1986. Ces erreurs sont:

99-118 Liste de référence des secteurs de dénombrement - Divisions et subdivisions de recensement, Québec

- page 18, au bas de la page - le groupe de SD 205-208 n'est pas indiqué pour la CÉF 061

99-119 Liste de référence des secteurs de dénombrement - Divisions et subdivisions de recensement, Ontario

- page 1, au bas de la page - le groupe de SD 276-279 n'est pas indiqué pour la CÉF 004
- page 3, au bas de la page - le groupe de SD 032-035 n'est pas indiqué pour la CÉF 052
- page 18, au bas de la page - le groupe de SD 209-213 n'est pas indiqué pour la CÉF 045

Ces erreurs ne figurent pas dans les fichiers lisibles par machine, c'est-à-dire le Fichier géographique principal du recensement et le Fichier géographique sur bande; elles paraissent seulement dans les publications imprimées susmentionnées.

11.3 Le budget du recensement

11.3.1 Antécédents

Dans l'administration publique, un budget répond à trois objectifs principaux: établir les niveaux de ressources financières et autres qui sont nécessaires à la réalisation des plans attribués aux gestionnaires de centre de responsabilité; obtenir l'approbation du Conseil du Trésor et du Parlement pour les programmes d'un ministère et les besoins en ressources; fournir une base pour le contrôle budgétaire.

11.3.2 Processus budgétaire du recensement

Le processus budgétaire du recensement comprend les activités suivantes:

Le plan opérationnel pluriannuel (POP) ou la planification à long terme - Le chef du recensement doit estimer les ressources nécessaires à la réalisation du programme sur un cycle de cinq ans. Les totaux annuels pour l'année courante et les quatre années suivantes doivent être détaillés. Les prévisions d'années-personnes, de fonds et de besoins, telles les ressources informatiques, doivent être fournies. Au moment de l'approbation par le Cabinet, le chef du recensement doit aussi fournir une prévision couvrant la totalité du cycle du recensement.

Budget des dépenses principal - Fondées sur les résultats du POP, les prévisions principales sont soumises au Conseil du Trésor. Lorsqu'elles sont approuvées par le Parlement, elles représentent le niveau de dépenses autorisé pour l'année suivante.

Plan opérationnel de l'année budgétaire - Le plan opérationnel pour l'année courante est établi par le calcul du budget de chaque élément de programme. Les budgets d'élément de programme sont totalisés pour constituer le budget aux niveaux de la division ou du centre de responsabilité financière (CRF).

Budgets d'élément de programme - Tous les chef d'élément de programme doivent dresser des budgets détaillés chaque mois pour l'année courante.

Budgets de centre de responsabilité financière (CRF) - Les budgets d'élément de programme et certains postes de frais généraux, tels les besoins concernant le service téléphonique, sont ajoutés pour constituer les budgets divisionnels ou CRF.

Révisions et prévisions financières - Les révisions financières sont effectuées à des moments stratégiques au cours de l'année pour déterminer le statut du budget par rapport aux dépenses. Les dépenses prévues jusqu'à la fin de l'année peuvent être déterminées à partir des modifications apportées aux programmes ou aux nouvelles contraintes budgétaires et de dépenses.

11.3.3 Préparation du budget du recensement de 1986

Le coût total du recensement de 1986 a été établi par l'estimation des coûts de chaque module du recensement proposé. Les estimations, qui couvraient la période de six ans comprise entre 1983-1984 à 1988-1989, ont été fondées sur des analyses détaillées de la collecte, du traitement, de la commercialisation, des produits, de la qualité des données et de la planification/gestion. Chaque catégorie a été subdivisée. Statistique Canada a alors soumis la demande au Conseil du Trésor.

11.3.4 Financement du recensement de la population de 1986

Comme il était énoncé dans la "Décision de la réunion du Conseil du Trésor du 29 mars 1984 (CT 793008)", la principale partie du total de $151 millions (dollars de 1983-1984) pour le recensement de 1986 devait être financée grâce aux $59.5 millions provenant des ressources existantes de STC, aux $8.2 millions des services à la réserve d'intervention de l'État et aux $75.1 millions de la réserve de fonctionnement. Les ajustements nécessaires devaient être déterminés grâce au plan opérationnel pluriannuel (POP). De l'avis du Conseil du Trésor, les ministères qui tirent profit de certaines questions du recensement devaient contribuer à $8.1 millions de son coût (1).

Le Conseil du Trésor était aussi d'avis que les contributions ministérielles au cours des années financières 1985-1986 à 1988-1989 devaient être faites grâce au processus des pièces justificatives de journal qui aurait été convenu entre chaque ministère et Statistique Canada.

Le recensement national de 1986, qui avait été approuvé par l'administration en juin 1984, a été annulé en novembre 1984 par le ministre des Finances dans son relevé économique. L'annulation visait l'économie de $100 millions.

En réponse aux protestations d'une grande diversité de secteurs, le gouvernement annonçait la tenue du recensement le 21 décembre 1984 (voir chapitre 2 - Planification). Ce rétablissement obligeait encore une fois Statistique Canada à économiser $100 millions sur ses activités totales au cours du cycle de cinq ans. Le recensement devait contribuer à cet objectif grâce à une économie de $9 millions sur les opérations, à l'utilisation de $30 millions, provenant des fonds du Programme d'emploi des jeunes, pour embaucher 25,000 personnes et à l'augmentation des recettes par la vente des produits et des services du recensement. Le reste des économies devait être réalisé grâce à des augmentations substantielles des produits et des services sur une base de recouvrement des coûts et à une efficacité accrue concernant l'intégration des opérations, la régionalisation et le remaniement des enquêtes.

Les économies de $9 millions sur les opérations du recensement de 1986 ont occasionné la réduction des points suivants: contenu des questionnaires (économie de $0.5 million), dépenses concernant les relations publiques ($2.5 millions, réalisée surtout grâce à la suppression de la publicité payée), évaluation du contenu ($1.0 million), et dépenses relatives aux publications et à la commercialisation ($2.5 millions). Des modifications apportées aux opérations de collecte ont permis d'économiser $2.5 millions. Ces

---

(1) Emploi et Immigration Canada, Secrétariat d'État, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Affaires indiennes et du Nord Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada, Santé et Bien-être social Canada, Expansion industrielle régionale, Transports, Agriculture, Ministère d'État, des Sciences et de la Technologie.

économies ont été réduites de $1 million lorsqu'il a aussi été nécessaire de financer la production des questionnaires bilingues du recensement suivant les instructions du Cabinet.

11.3.5 Coût du recensement de 1986

Un recensement national est une vaste entreprise qui demande beaucoup de préparation et de suivi. Un chiffre total pour tout recensement doit inclure les coûts pour les années au cours desquelles les travaux de recensement sont entrepris, l'année réelle du recensement et les années nécessaires à la préparation et à la diffusion des publications importantes.

L'année de recensement 1986-1987 a représenté environ 60% des dépenses totales. Le coût réel du recensement de 1986 en dollars et en années-personnes est indiqué à la figure 22.

Figure 22. COÛT DU RECENSEMENT DE 1986

Années	Années-personnes	Dépenses(1) ($000 de dollars de l'année courante)
1982-83	43	1,544
1983-84	104	3,905
1984-85	180	5,786
1985-86	417	25,909
1986-87	1,194	90,255
1987-88	277	11,835
1988-89	120(2)	6,666

(1) Les chiffres comprennent le:
a) coût des locaux du recensement;
b) Programme sur les autochtones;
c) Régime de prestations aux employés.

(2) Chiffre provisoire.

11.4 Dénombrement des autochtones

11.4.1 Renseignements généraux

Le dénombrement des populations autochtones du Canada constitue un problème qui revient souvent dans le cadre des opérations du recensement. Pour le recensement de 1981, la collecte des données dans les réserves indiennes a été le sujet d'étude d'une sous-tâche faisant partie de la tâche "méthodes spéciales de dénombrement". En vue du recensement de 1986, un certain nombre de groupes se sont penchés sur cette question: le Groupe de travail sur les autochtones, la sous-tâche "Réserves indiennes" au sein de la tâche "Spécifications relatives à la collecte" et le Programme sur les autochtones. Ce dernier a été créé à l'issue de la Conférence fédérale-provinciale sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, au cours de laquelle on a convenu de la nécessité de recourir à des mesures spéciales pour améliorer les données statistiques sur les autochtones. On a apporté des modifications aux méthodes utilisées en 1981, puis on a lancé de nouvelles initiatives.

De nombreux autochtones vivent sur des terres fédérales protégées en vertu d'une loi fédérale, appelées réserves et établissements indiens. Cependant, il y a également des autochtones qui font partie d'autres collectivités dans l'ensemble du Canada. Par conséquent, on a établi des mesures spéciales pour assurer le dénombrement dans les réserves et les établissements, alors que d'autres initiatives ont été destinées aux autochtones hors réserve. Certaines mesures étaient applicables à tous les autochtones, peu importe leur lieu de résidence.

11.4.2 Mesures spéciales

Dans le cadre du recensement de 1986, tous les aspects du système de recensement ont été touchés par des modifications et des nouvelles initiatives concernant la collecte des données sur les autochtones. En fait, l'approche personnalisée que l'on a utilisée a constitué un système distinct au sein du système, que l'on peut appeler la composante des autochtones.

Les mesures spéciales utilisées sont décrites ci-après:

Collecte

- On s'est servi de la méthode du recensement par interview, modifiée au besoin, pour dénombrer tous les ménages se trouvant dans les réserves indiennes.
- On a élaboré des manuels de procédures et des programmes spéciaux de formation en vue du dénombrement dans les réserves indiennes.
- Le questionnaire a été traduit en sept langues autochtones.
- On a affecté des autochtones aux postes de recenseurs.

Données et produits de données

- On a inclus une nouvelle question sur l'ascendance autochtone (c'est-à-dire Inuit, Métis, Indien non inscrit et Indien inscrit); cette question a été posée à l'ensemble de la population.
- On a prévu de distribuer des publications spéciales renfermant des produits de données sur les autochtones aux organismes autochtones, aux conseils tribaux et aux conseils de bande.

Qualité des données

- Des mesures spéciales ont été prises afin d'assurer et de mesurer la qualité des données. Il s'agissait, entre autres, de la vérification des limites des réserves, de la réalisation d'une étude distincte des taux de réponse pour les réserves indiennes, d'un échantillonnage intégral pour toutes les réserves indiennes et d'un suivi obligatoire pour la question sur l'ascendance autochtone.

Publicité

- Un vaste processus de consultation a eu lieu avec les collectivités autochtones afin de déterminer les besoins en données.
- Des visites préliminaires ont été effectuées afin d'informer les conseils de bande de la tenue du recensement et d'obtenir leur collaboration.
- On a mis en oeuvre un programme spécial de liaison dans le cadre du Programme sur les autochtones. On a établi dans les régions un réseau constitué de 30 agents de liaison avec les autochtones, ne faisant pas partie du personnel affecté à la collecte et relevant d'un coordonnateur au bureau central. Le rôle de ces agents de liaison était de livrer les documents d'information publique, d'effectuer des visites dans les réserves, les centres d'accueil autochtones et autres points de contact autochtones, de même que de promouvoir la participation au recensement.
- On a préparé des communiqués de presse, des cahiers, des brochures, des affiches, des films vidéo de même que des interviews radiodiffusées et télédiffusées, en mettant particulièrement l'accent sur la participation des autochtones.

11.4.3 Critique et évaluation

La collecte des données sur la population autochtone a posé des problèmes. Les chefs autochtones de 136 réserves indiennes ont refusé d'être dénombrés, ce qui a empêché la collecte de données sur les personnes demeurant dans ces réserves. La population totale des réserves non dénombrées a été estimée à un peu moins de 45,000 personnes. Ce chiffre représente environ 8% de l'ensemble de la population autochtone et un cinquième de la population autochtone demeurant dans les réserves. Ces refus ont été motivés par diverses raisons; le désaccord sur les questions de la souveraineté, la situation des négociations en cours au sujet des terres revendiquées, les questions constitutionnelles et, comme l'ont indiqué certaines lettres, une information insuffisante avant le recensement.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour régler les problèmes ainsi causés par les données manquantes ou incomplètes. Dans le cas des données manquantes, on a annoté tous les produits du recensement afin d'indiquer les réserves ayant été partiellement dénombrées. Des estimations de la population non dénombrée ont été produites pour le Canada et les provinces, et ont été incluses dans les chiffres définitifs officiels de population. Cependant, il n'a pas été possible d'établir des estimations fiables de la population non dénombrée aux niveaux géographiques infraprovinciaux, ni d'estimer les caractéristiques de la population non dénombrée. Par conséquent, tous les produits du recensement, à l'exception des chiffres totaux nationaux et provinciaux de la population, sont fondés sur la population dénombrée.

Le deuxième problème concernant les données sur les autochtones a été un taux élevé d'erreur de réponse à la nouvelle question du recensement dans laquelle on demandait au répondant s'il se considérait d'ascendance autochtone. Comme on l'a déjà mentionné, une nouvelle question sur l'ascendance autochtone a été posée à tous les répondants du recensement de 1986 afin

de répondre aux exigences en matière de données sur les autochtones. Cette question a été posée à l'ensemble de la population (100%) au lieu d'un échantillonnage de 20% de la population comme en 1981. Cette nouvelle question était formulée comme suit:

7. Vous considérez-vous comme un(e) autochtone de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se)? *(Consultez le Guide)*
33 ☐ Non, je ne me considère pas comme Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se) 34 ☐ Oui, Inuit 35 ☐ Oui, Indien(ne) inscrit(e) 36 ☐ Oui, Indien(ne) non inscrit(e) 37 ☐ Oui, Métis(se) 38 ☐

Une analyse initiale des réponses a indiqué qu'environ 125,000 personnes non autochtones (environ 0.5% de l'ensemble de la population) avaient peut-être mal compris la question et indiqué qu'elles étaient autochtones. Une enquête de suivi effectuée au sujet des réponses suspectes a confirmé le problème. Un tel taux d'erreur de réponse s'est traduit par des données non fiables parce que l'on s'attendait à ce que seulement 2% à 3% de la population totale réponde par l'affirmative. Il semble que les autochtones aient également eu de la difficulté à répondre à cette question. Cette difficulté était attribuable à une modification apportée à la Loi sur les Indiens (juillet 1985), permettant aux personnes ayant perdu leur statut d'Indien en vertu de la Loi de se voir rétablir dans leurs droits. Les autochtones ayant présenté une demande à cet égard et n'ayant pas encore reçu de réponse ne savaient peut-être plus ce qu'ils devaient écrire.

Étant donné les problèmes susmentionnés quant à la qualité des données, il a été décidé de différer la diffusion officielle des données provenant de cette nouvelle question sur les autochtones. Heureusement, on a pu obtenir des données sur la population autochtone grâce à la question sur l'origine ethnique, qui comprenait trois catégories autochtones (Amérindien, Métis et Inuit).

Autres problèmes de qualité des données pour la population des réserves

Chez la population des réserves ayant participé au recensement, on a observé des taux de réponse plus bas pour les autres questions, surtout pour celles portant sur certaines caractéristiques du logement comme les coûts d'habitation et le mode d'occupation. Le problème vient de l'application du concept de la propriété foncière. Étant donné que toutes les terres des réserves sont détenues en fiducie par l'administration fédérale et qu'aucune terre n'est possédée de la même façon qu'en dehors des réserves, certains concepts relatifs aux coûts d'habitation et aux modes d'occupation sont inappropriés. Compte tenu de ces contraintes, des modifications ont été apportées aux publications de 1986. On a ajouté une nouvelle catégorie au mode d'occupation - logement dans une réserve - afin de décrire le mode d'occupation de tous les logements se trouvant dans les réserves. Cette forme d'hébergement est exclue des totalisations des coûts d'habitation afin d'indiquer que le mode de paiement diffère de celui qui a cours hors réserve. Les taux de réponse pour les autres questions se sont révélés quelque peu inférieurs à ceux obtenus pour la population hors réserve.

Les produits de données et les rapports suivants ayant trait aux autochtones ont été préparés par le Programme des autochtones, tâche reliée aux produits du recensement de 1986:

1. Examen et évaluation de la composante des autochtones du recensement du Canada de 1986, J. Nicholson, mai 1987.

2. Note sur la qualité des données à la question 7 (appartenance à la population autochtone), J. Hagey, juillet 1987.

3. Composante des autochtones du recensement de 1986: Rapport de situation, Équipe du Programme des produits sur les autochtones, août 1987.

4. Sommaire de la méthode utilisée pour l'estimation de la population et du nombre de logements privés occupés dans les réserves indiennes où le dénombrement a été incomplet, Bulletin d'information à l'intention des utilisateurs, Bulletin no 1, octobre 1987.

5. Évaluation des données sur l'appartenance à la population autochtone, Recensement du Canada de 1986, A. Crégheur, août 1987.

6. Totalisations sommaires: origine ethnique et appartenance à la population autochtone, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement, décembre 1987.

7. Caractéristiques démographiques de la population totale demeurant dans certaines subdivisions de recensement (réserves indiennes, établissements indiens ou collectivités indiennes), février 1988.

8. 1991 Collection Project Special Studies Task, Aboriginal Peoples Sub-task, Problem Definition Report, P. Johanis, 1988. (1)

9. Caractéristiques socio-économiques de la population totale demeurant dans certaines subdivisions de recensement (réserves indiennes, établissements indiens et collectivités indiennes), mars 1989.

10. Recueil de données sur la population autochtone du Canada d'après le recensement du Canada de 1986, Équipe du Programme des produits sur les autochtones, mars 1989.

11. La population autochtone du Canada selon les subdivisions de recensement d'après le recensement du Canada de 1986, Équipe du Programme des produits sur les autochtones, mars 1989.

(1) Ce rapport est disponible en anglais seulement.

ANNEXES

ANNEXE A. RÉVISIONS DU QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT DE 1981 POUR LE RECENSEMENT DE 1986

Le questionnaire et le Guide du recensement de 1986 ont été élaborés au moyen de la révision du questionnaire et du Guide du recensement de 1981. Divers changements à la formulation des questions et aux catégories de réponses sont donnés. À moins d'indication contraire, le numéro des questions s'applique au questionnaire de 1986. Le questionnaire et le guide de 1986 constituent l'annexe B, tandis que le questionnaire et le guide de 1981 représentent l'annexe C.

1. Modifications traduisant de nouveaux concepts, stratégies ou procédures

Questionnaire, couverture avant - Au premier paragraphe du questionnaire de 1981, on expliquait comment obtenir une formule dans l'autre langue officielle. En raison de l'adoption de nouvelles procédures de livraison en 1986, ce paragraphe a été supprimé. En 1981, les deux paragraphes suivants portaient respectivement sur le caractère légal et obligatoire du recensement et sur la confidentialité des renseignements fournis par les répondants; en 1986, on a inversé l'ordre des paragraphes de sorte que le paragraphe initial du questionnaire porte d'abord sur la confidentialité. (On en a également reformulé le libellé.)

Contrairement à celle de 1981, la couverture avant comporte trois petites cases correspondant aux inscriptions LI, M et LC. La case LI sert à indiquer les logements inoccupés faisant partie du parc immobilier même s'ils sont inoccupés. La case M sert à indiquer un logement "marginal" ou "saisonnier" inclus dans le recensement parce qu'il est occupé mais qui n'est pas considéré comme faisant partie du parc immobilier parce qu'il n'est pas habitable toute l'année. À la case LC, on indique les logements en construction qui sont occupés même s'ils ne peuvent pas encore être considérés comme étant habitables toute l'année.

Question 5, État matrimonial - Dans les publications et les totalisations du recensement, les unions libres sont actuellement comptées avec les familles époux-épouse légitimes. C'est pourquoi dans le Guide du recensement de 1981, on a demandé aux conjoints de fait d'indiquer qu'ils étaient "actuellement mariés". L'évaluation des données de 1981 a toutefois révélé qu'un grand nombre de répondants n'ont pas tenu compte de cette directive. On a donc modifié comme suit la directive applicable en 1986: "Les personnes qui vivent en union libre doivent cocher l'une des cases "séparé(e)", "divorcé(e)", "veuf(ve)" ou "célibataire"...". Afin que l'on puisse produire des données comparables avec celles des recensements antérieurs, le Système de contrôle et d'imputation de 1986 a changé l'état matrimonial des conjoints de fait par la mention "marié(e)"; il s'agit de l'état matrimonial retenu dans la base de données d'extraction aux fins de la préparation des totalisations normalisées. Par la même occasion, les données obtenues à partir de la base de données non contrôlées peuvent fournir de l'information supplémentaire sur l'état matrimonial réel des conjoints de fait.

Question 6 (1986 et 1981), Langue maternelle - On a supprimé l'instruction "Cochez une seule case" du questionnaire de 1981, traduisant ainsi l'adoption d'une nouvelle démarche permettant les réponses multiples; le guide de 1986 a également été modifié en conséquence (voir les paragraphes 2 et 3 des directives de 1986 concernant la question 6, annexe B).

2. Modifications attribuables aux nouvelles technologies ou à l'évolution de la situation

Question 12, Principal système de chauffage et principal combustible - Les catégories de réponse correspondant aux questions 17 et 18 du questionnaire de 1981 ont été modifiées; on a également ajouté de nouvelles notes explicatives dans le guide de 1986.

Questions 21b) et 21c), Nombre d'années d'études terminées à l'université et dans un établissement autre - À la suite de pressions exercées par le gouvernement du Québec, on a modifié les instructions figurant dans le guide de 1981 (question 32) en ce qui concerne les années d'études dans les collèges classiques au Québec.

Question 24, Mobilité (lieu de résidence en 1981) - La catégorie qui se lisait en 1981 "Autre logement dans cette ville, ce village ou cette municipalité du Canada" a été modifiée comme suit: "Autre logement dans cette ville, ce village, ce canton, cette municipalité ou cette réserve indienne du Canada". En anglais, on a remplacé le terme "borough" par "township", traduisant ainsi la disparition, pour ainsi dire, des "borough" et l'augmentation du nombre de comtés ("township"). On a ajouté les réserves indiennes dans cette catégorie étant donné l'intérêt croissant que suscitent les autochtones du Canada.

3. Modifications apportées aux catégories de réponse afin d'obtenir davantage de données

Question 32, Revenu - À la question de 1986 correspondent 11 catégories de revenu (y compris la catégorie du revenu total). Parmi celles-ci, on trouve les catégories "pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti" et "prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec"; en 1981, ces deux catégories étaient combinées en une seule. De même, les deux catégories de 1986 libellées comme suit: "Pensions de retraite et rentes" et "Autre revenu en espèces, par exemple, pension alimentaire, bourses d'études" étaient combinées dans une seule catégorie en 1981. Les instructions figurant dans le guide de 1986 ont été reformulées en fonction de ces changements (voir également le point 4).

Question 17, Origine ethnique - Il s'agit d'une variable qui a été très populaire auprès des utilisateurs de données du recensement de 1981. En 1986, on a apporté plusieurs modifications à cette variable, visant entre autres choses à obtenir des données plus précises sur les minorités visibles.

- Le libellé de la question a été modifié en regard de la version de 1981, qui se lisait comme suit: "À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?"
- On a ajouté une nouvelle case à cocher pour la catégorie "Noir".
- On a porté de un à trois le nombre de cases pour des réponses en toutes lettres.
- Les catégories "Indien inscrit" et "Indien non inscrit" figurant sur le questionnaire de 1981 ont été remplacées par la catégorie "Indien de l'Amérique du Nord".
- On a modifié l'ordre des catégories de réponse afin de tenir compte davantage de la taille relative des populations ethniques du Canada.
- On a inclus une directive demandant aux répondants de cocher ou de préciser toutes les catégories applicables, alors qu'en 1981, on acceptait les réponses multiples sans toutefois inciter explicitement les répondants à fournir plus d'une réponse.

4. Modifications apportées au libellé afin d'améliorer la clarté et la précision des réponses

Question 1, Nom - Les directives de 1981 au sujet de l'inclusion ou de l'exclusion de membres du ménage ont été révisées en vue du recensement de 1986, mais la stratégie est demeurée fondamentalement la même. Les changements sont les suivants:

- En 1981, les instructions pour la question 1 portaient d'abord sur "inscription des membres du ménage" et indiquaient ensuite "qui recenser" (dans cet ordre); dans le questionnaire de 1986, cet ordre est inversé.
- On a supprimé l'instruction de 1981 visant à exclure "les membres des Forces armées canadiennes qui sont à l'étranger de façon permanente".
- Dans les instructions de 1986, on a indiqué plus précisément d'inclure "un époux/une épouse ou un(e) conjoint(e) de fait (partenaire en union libre) qui demeure ailleurs à cause de son travail mais qui revient à son domicile périodiquement". Aucune instruction équivalente ne figurait dans le questionnaire de 1981.
- En ce qui concerne les étudiants, les instructions de 1981 indiquaient l'exclusion des "étudiants de niveau postsecondaire qui sont financièrement indépendants et qui vivent ailleurs"; en revanche, l'instruction de 1986 précise l'inclusion des "fils ou filles célibataires qui sont étudiants de niveau postsecondaire, sauf s'ils sont financièrement indépendants et vivent ailleurs".
- Pour ce qui est des enfants nés autour de la date du recensement, on précisait en 1981 d'inclure "les enfants nés le jour du recensement ou avant", et d'exclure "les enfants nés après" le jour du recensement. Dans les instructions de 1986, on a supprimé cette dernière directive au sujet de l'exclusion parce qu'elle a été jugée redondante.

Un certain nombre de modifications mineures ont également été apportées. Par exemple, l'instruction de 1981 visant à inclure "les personnes non mariées ayant un domicile ailleurs mais qui demeurent dans ce logement la plus grande partie de la semaine lorsqu'elles travaillent" a été reformulée en 1986 de la façon suivante: "les personnes non mariées qui, à cause de leur travail, demeurent ici, même si elles retournent à un autre domicile périodiquement".

Question 6 (1986 et 1981), Langue maternelle - On a ajouté des directives aux instructions figurant dans le guide de 1981, qui se réduisaient à deux courtes lignes.

De même, les instructions du guide de 1986 pour les questions 18 - Langue parlée à la maison - et 19 - Langue officielle - ont été restructurées de façon similaire aux instructions du guide pour la question 6.

Question 9, Mode d'occupation du logement (logement possédé ou loué) - En 1986, dans le questionnaire anglais, la question était posée du point de vue du répondant: "Do you (or does any other member of this household): Mark one box only - own this dwelling (even if no cash rent is paid)?" La question de 1981 (question 11) était posée du point de vue du logement comme suit: "Is this dwelling: Mark one box only - owned or being bought by you or a member of the household? - rented (even if no cash rent is paid)?" Dans la version française, la question n'a pas été modifiée.

Question 15, Citoyenneté - En 1986, on a procédé à un examen minutieux des instructions relatives à la question sur la citoyenneté afin qu'elle soit plus détaillée et plus explicite que celle de 1981 (question 24).

Question 25, Activité - On a modifié les instructions figurant tant sur le questionnaire que sur le guide. Pour les deux années de recensement, on a demandé aux répondants de compter parmi les heures travaillées "la semaine dernière" le temps consacré au "travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions)", au "travail à votre propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession" et au "travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale". En 1986, on a modifié l'ordre en plaçant d'abord la catégorie "travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale". Lorsqu'ils ont évalué les données de 1981, les analystes ont suspecté un sous-dénombrement des personnes appartenant à cette dernière catégorie; en plaçant cette instruction la première, on espérait ainsi réduire ce sous-dénombrement. De même, on a inversé l'ordre des exemples, pour un motif semblable, à la question 31a) portant sur les semaines travaillées en 1985: sur le questionnaire de 1981, les catégories "Vous étiez en vacances..." et "Vous avez travaillé à votre propre compte..." venaient à la suite de la catégorie "Vous avez travaillé à plein temps ou à temps partiel", alors que dans le questionnaire de 1986, l'ordre a été inversé.

Question 29, Profession (genre de travail, fonctions les plus importantes) - Les instructions figurant dans le guide de 1981 commençaient par une explication de trois lignes: "Les réponses aux deux parties de cette question doivent fournir suffisamment de renseignements pour réunir les personnes dont le genre de travail est similaire dans un même groupe professionnel." En 1986, ce paragraphe a été modifié comme suit: "La description que vous donnez doit être la plus complète possible. Il vous faudra probablement avoir recours à deux, trois mots ou plus dans chaque partie de la question. Vous devez éviter l'emploi de termes comme travailleur, employé, etc., et utiliser plutôt une description précise du genre de travail." On a également ajouté la directive suivante dans le guide de 1986: "Les membres des communautés religieuses engagés dans des activités comme l'enseignement au niveau primaire, les soins infirmiers, etc., doivent inscrire ces activités plutôt que leurs activités religieuses."

Question 30, Catégorie de travailleur (employé, travailleur autonome, etc.) - En 1986, le guide renfermait davantage d'explications. On a légèrement modifié les cases de réponse à cette question (numéro 44) dans le questionnaire de 1981 afin d'améliorer la clarté et la précision des réponses; ainsi, la case "sans rémunération, pour un parent" a été modifiée comme suit: "sans rémunération, pour votre conjoint ou pour un parent", et les deux cases commençant par "à votre compte..." sont devenues "à votre compte... (seul(e) ou en association)".

Question 32, Revenu - En regard de 1981, de nombreux changements ont été apportés aux instructions figurant dans le guide de 1986 pour la question sur le revenu en 11 volets. On a en outre ajouté les paragraphes suivants visant à conseiller les répondants:

Q. 32a) - "Si vous consultez vos formules T4 pour répondre à cette question, inscrivez le revenu figurant dans la case C des formules T4 d'impôt fédéral sur le revenu moins la valeur des "allocations et prestations imposables" figurant dans les cases K à O."

Q. 32b) - "Les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs(ses), les couturiers(ères), etc., doivent déclarer le revenu net tiré de leurs activités autonomes."

Q. 32g) - "Inclure, le cas échéant, les crédits d'impôt et les allocations de gouvernements provinciaux comme ceux qui suivent: les crédits d'impôt de la Nouvelle-Écosse, les crédits d'impôt du Nouveau-Brunswick, le remboursement d'impôts fonciers du Québec, les allocations pour enfants de moins de six ans, les crédits d'impôt de l'Ontario, [...] conformément à vos déclarations d'impôt."

Q. 32h) - "Déclarez aussi ici le montant des dividendes reçus d'actions étrangères."

Q. 32i) - "N'incluez pas les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pensions ou d'un REÉR ni les remboursements des cotisations payées en trop. Les indemnités de cessation d'emploi et les allocations de retraite et les pensions qui proviennent de l'étranger doivent être déclarées à la partie j)."

Non seulement a-t-on ajouté de nouveaux paragraphes, mais de nombreux autres paragraphes ont été révisés soigneusement et augmentés. Par exemple, comparez les instructions figurant dans le guide de 1981 (question 46) et celles se trouvant dans le guide de 1986 (question 32) au sujet des pensions de retraite et des rentes.

Outre les modifications majeures décrites ci-dessus, les instructions du guide de 1986 au sujet de la question sur le revenu ont également fait l'objet de nombreux changements mineurs. En voici des exemples:

Q. 32c) - À l'instruction de 1981 se lisant comme suit: "N'indiquez pas la valeur des revenus en nature", on a ajouté en 1986 la précision suivante: "comme les produits agricoles produits et consommés à la ferme."

Q. 32g) - À l'instruction de 1981 se lisant comme suit: "Indiquez les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux", on a ajouté en 1986 la précision suivante "c'est-à-dire les montants versés aux personnes âgées par les gouvernements provinciaux qui s'ajoutent au supplément de la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti."

Q. 32h) - L'instruction de 1981 "Indiquez... les intérêts" a été remplacée par "Inclure... les revenus de placements".

Q. 32j) - À la liste d'exemples, "autres revenus en espèces" figurant sur le guide de 1981, on a ajouté les catégories suivantes: "indemnité de cessation d'emploi"; "redevances"; "indemnité de grève".

Pour obtenir d'autres exemples de modifications apportées à la question 32, voir également les pages 170 et 171.

5. Modifications diverses

Le libellé de l'introduction au guide 2B a été complètement modifié en vue de 1986. Le texte modifié n'a été inclus que dans le guide 2B; cependant, le guide 2A, qui faisait partie du questionnaire 2A lui-même, ne comportait aucune introduction.

Guide 2B, Raison d'être des questions - Le dernier paragraphe des notes explicatives concernant chacune des questions de 1986 indiquait la raison d'être de chaque question. On a ajouté ce paragraphe à la demande expresse du ministre responsable, lorsque le recensement de 1986 a été rétabli (article 3.3).

Question 25e), Activité et question 26, Quand avez-vous travaillé la dernière fois - En 1981, aucune instruction ne figurait dans le guide pour ces questions. En 1986, on a fourni des notes explicatives à cet égard.

Question 27, Industrie (employeur, nom et nature de l'entreprise) - Le guide de 1986 renfermait une nouvelle instruction: "Si vous êtes employé(e) dans une maison privée, inscrivez le nom de la famille pour laquelle vous travaillez et écrivez "ménage privé"."

Modifications mineures apportées en 1986

1. Modifications apportées aux exemples fournis avec les instructions

Question 2, Lien avec la Personne 1 - En 1981, on donnait quatre exemples "autres" liens; dans la version de 1986, on a ajouté un cinquième exemple important: "conjoint(e) de fait (partenaire en union libre) du fils ou de la fille".

Question 8c), Personne responsable du paiement du loyer et "qui recenser" - En 1981, les exemples de membres du ménage susceptibles d'avoir été oubliés comprenaient "un nouveau-né encore à l'hôpital, ou un autre membre du ménage qui est à l'hôpital ou au sanatorium". En 1986, les exemples ont été modifiés comme suit: "un nouveau-né encore à l'hôpital, un domestique logé et nourri ou un autre membre du ménage qui est à l'hôpital ou dans une maison de repos".

Question 27b), Industrie (employeur, nom et nature de l'entreprise) - En 1981, les exemples fournis avec les instructions étaient les suivants: "fabrication de boîtes en carton, construction de routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, ferme laitière". En 1986, on a cité les exemples suivants: "culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale". On a ajouté le piégeage afin de mettre l'accent sur un métier important pour la population autochtone; on a remplacé la construction de routes par l'entretien des routes afin de souligner la distinction entre les deux; l'exemple de la police municipale a été ajouté en vue d'obtenir des données détaillées sur les trois niveaux des services de police au Canada. Pour cette même question, le guide de 1986 a fourni aux répondants un tableau permettant de comparer des réponses complètes et incomplètes; aucun tableau de ce genre ne figurait dans le guide de 1981.

Question 29, Profession (genre de travail, fonctions les plus importantes) - En 1981, les exemples accompagnant cette question à deux volets comprenaient, entre autres, les mentions suivantes: représentant

de commerce, usineur de métaux, vente d'outils électriques, opérations sur tours mécaniques. Ces exemples ont été supprimés de la liste en 1986; on a cependant ajouté les exemples suivants: vendeur à domicile, manoeuvre de l'industrie des aliments, guide de pêche, vente de produits de beauté, nettoyage de légumes, guide de parties de pêche.

2. Modifications apportées aux catégories de réponse

Question 6, Langue maternelle et question 18, Langue parlée à la maison - La liste des catégories de réponse a été modifiée en fonction des changements survenus récemment quant à la taille des groupes. Ainsi, dans la question sur la langue maternelle posée en 1981, on retrouvait les catégories de réponse "Allemand" et "Italien" (dans cet ordre); l'ordre a été inversé en 1986. De même, la question sur la langue parlée à la maison présentait entre autres, en 1981, les catégories "Allemand", "Italien" et "Ukrainien", alors qu'en 1986 il s'agissait des catégories suivantes: "Italien", "Chinois" et "Allemand".

Question 10, Période de la construction du logement - Pour les immeubles construits après 1976, le questionnaire de 1981 fournissait les catégories de réponse suivantes: 1976-1979, 1980, 1981. En 1986, les catégories étaient les suivantes: 1976-1980, 1981-1985, 1986.

Question 21a), Années de scolarité et question 25a), Heures travaillées la semaine dernière - En 1981, ces questions comprenaient une case devant être cochée si la réponse était "aucune", ainsi qu'une autre case servant à indiquer les valeurs autres que zéro. En 1986, l'ordre de ces cases a été inversé.

3. Ajouts et modifications du libellé afin d'améliorer la clarté

Question 8a), Personne responsable du paiement du loyer et "qui recenser" - L'instruction de 1981 "... cochez ici et répondez vous-même aux questions sur ce logement" a été modifiée de la façon suivante: "Cette personne devra répondre aux questions 8b) à 13." De plus, le guide de 1986 renferme les précisions suivantes:

Q. 8a) - "Si plus d'une personne est responsable de ces paiements, inscrire le nom de la personne qui verse habituellement le plus gros montant."

Q. 8d) - "Chaque Canadien ou immigrant reçu devrait être recensé en tant que résident permanent ou temporaire du logement qu'il occupait dans la nuit du 2 au 3 juin 1986. Les visiteurs, les étudiants et les travailleurs mariés qui ont un autre lieu habituel de résidence sont des exemples de résidents temporaires."

Question 13, Coûts d'habitation, valeur du logement, condominiums (questions 20 et 22 en 1981) - En 1986, on a ajouté des instructions dans le guide pour les parties b) et f) de la question 13, et l'on a apporté des modifications à la partie h).

Question 21a), Années de scolarité - Sur le questionnaire anglais, la case "No schooling or kindergarten only" a été modifiée en 1986 de la façon suivante: "Never attended school or attended kindergarten only". Sur la version française, le libellé n'a pas été modifié. On a également apporté des modifications mineures aux instructions figurant dans le guide. Ainsi, la mention "Indiquez le plus haut niveau de scolarité" fournie en 1981 a été modifiée en 1986 et se lisait comme suit:

"Indiquez le plus haut niveau (ou l'année) de scolarité atteint"; de même, la mention "Si vous fréquentez une école pour déficients mentaux" a été remplacée par "Si vous fréquentez un établissement d'enseignement spécial".

Question 25e), Activité - On a modifié la question de 1981 ("Y a-t-il une raison qui vous ait empêché de commencer à travailler la semaine dernière?"), qui était suivie de cinq catégories de réponse dont la première était formulée à la forme négative: "Non, prêt(e) à accepter du travail". Pour plus de clarté, la question a été posée comme suit en 1986: "Auriez-vous pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible?" Cette version est également suivie d'une série de cinq catégories de réponse, mais dans ce cas, la première catégorie est formulée au mode affirmatif: "Oui, prêt(e) à accepter du travail".

Question 31, Semaines travaillées en 1985, à plein temps ou à temps partiel - Dans le guide de 1981, on indiquait au répondant "Écrivez 52 semaines de travail si vous avez été payé pour une année complète"; dans le guide de 1986, on a ajouté à cette phrase "ou si vous avez exploité une ferme ou une entreprise ou exercé une profession pendant toute l'année". En outre, le guide de 1986 a fourni la précision suivante: "Le travail à temps partiel est le temps qu'une personne travaille chaque semaine, dont le nombre d'heures est inférieur au nombre d'heures travaillées normalement par des personnes accomplissant des tâches semblables."

Question 32f), Revenu - La catégorie de 1981 "Prestations d'assurance-chômage" a été modifiée comme suit: "Prestations d'assurance-chômage (prestations totales avant la déduction d'impôt)".

4. Autres modifications du libellé

Question 5, État matrimonial, question 18, Langue parlée à la maison et question 19, Langue officielle - La note "Pour plus de renseignements, consultez le Guide" figurant sur le questionnaire de 1981 est devenue "Consultez le Guide" en 1986.

Question 14, Lieu de naissance - On a remplacé la mention "Cochez" une catégorie de lieu de naissance figurant sur le questionnaire de 1981 par la mention "Indiquez", étant donné que les personnes nées dans la plupart des pays étrangers doivent "préciser" (c'est-à-dire écrire une réponse en toutes lettres) plutôt que de "cocher" une des cases indiquées.

Question 15, Citoyenneté - L'instruction de 1981 "mark as many boxes as apply" est devenue "mark more than one box, if applicable". En français, cette instruction n'a pas été modifiée.

5. Modifications diverses

"Question filtre" (entre les questions 20 et 21) - En 1981, la "question filtre" portait le numéro 30; en 1986, elle n'est pas numérotée.

Question 16, Année de l'immigration - En 1981, la question "En quelle année avez-vous immigré au Canada pour la première fois?" était accompagnée d'une directive figurant dans le guide qui se lisait comme suit: "Indiquez l'année où vous avez immigré pour la première fois au Canada". Cette instruction a été jugée superflue et a été par conséquent supprimée du guide de 1986.

Question 32, Revenu - La question posée en 1981 "Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1980, avez-vous retiré un revenu quelconque..." a été modifiée comme suit pour des raisons

évidentes: "Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1985, avez-vous retiré un revenu quelconque...". De même, les dates de référence ont été modifiées à la question 24 portant sur le changement d'adresse depuis le dernier recensement.



Recensement du Canada de 1986

À remplir le mardi 3 juin 1986

Prov	CEF n°	SD n°	NV	2B D D	1.
Ménage n°	Type de formule 4	Nombre de personnes	Quest. n° de	TL 1 ☐ M 3 ☐ RT / LI 2 ☐ LC 4 ☐ RÉ	2.

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

Seules les personnes qui ont juré de garder le secret en vertu de la Loi sur la statistique pourront avoir accès à votre questionnaire rempli. Les renseignements qu'il contient seront traités en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique relatives au secret. Les personnes qui ont juré de garder le secret en vertu de la Loi sont passibles de poursuites si elles ne respectent pas ces dispositions.

Caractère légal et obligatoire

Les renseignements relatifs à ce questionnaire sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique. Tout le monde est tenu de fournir ces renseignements.

NOTA: Le Guide donne les raisons pour lesquelles les questions vous sont posées et comprend des instructions qui devraient vous permettre d'y répondre sans difficultés. Sinon, n'hésitez pas à vous adresser au Service auxiliaire téléphonique. Les numéros à composer figurent sur la couverture arrière et nous assumons les frais d'interurbain.

Veuillez inscrire l'adresse ou l'emplacement exact:

Rue et numéro ou lot et concession

Ville, village, municipalité, réserve indienne

Province ou territoire

Code postal

Numéro de téléphone:

Aux résidents temporaires

Si **tous** les membres du ménage sont des **résidents temporaires** (c'est-à-dire des personnes qui se trouvent ici temporairement et qui ont un domicile habituel ailleurs au Canada), veuillez indiquer le nombre total de résidents temporaires dans cette case... et **ne pas** remplir le questionnaire. Suivez les **instructions de retour** données sur l'enveloppe qui renfermait ce questionnaire.

Aux résidents de pays étrangers

Si **tous** les membres du ménage sont des **résidents de pays étrangers** (voir ci-dessous), veuillez cocher ici........................ ☐ et **ne pas** remplir le questionnaire. Suivez les **instructions de retour** données sur l'enveloppe qui renfermait ce questionnaire.

Par résidents de pays étrangers, on entend des personnes de l'une ou l'autre des catégories suivantes:

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à la légation, à l'ambassade ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille;
- les membres des Forces armées d'un autre pays, et leur famille;
- les étudiants d'un autre pays qui fréquentent un établissement d'enseignement au Canada, et leur famille;
- les travailleurs d'un autre pays qui sont au Canada en vertu d'un visa d'emploi, et leur famille; et
- les résidents d'un autre pays qui séjournent au Canada temporairement.

Un message à tous les Canadiens . . .

Le 3 juin 1986, un évènement d'une très grande importance pour vous et votre avenir se déroulera au Canada. Ce sera le jour du recensement, journée où le Canada dénombre sa population et fait le bilan de sa vie sociale et économique. Sans votre collaboration, le recensement ne pourra pas être un succès.

Le recensement vous est profitable de nombreuses façons. Les résultats du recensement permettent par exemple de mieux planifier les services de santé qui vous sont destinés, les réseaux routiers, les activités commerciales, les écoles et les services de garderie. Ils permettent aussi de mieux planifier l'établissement des pensions de retraite, l'emploi chez les jeunes et l'adoption de mesures concernant les personnes handicapées. Enfin, grâce au recensement, on peut déterminer la part des subventions provinciales qui doit aller à votre collectivité et la part des subventions fédérales que doit recevoir votre province.

Les renseignements que vous fournissez sont confidentiels. Ils servent seulement à produire des statistiques. La Loi sur la statistique stipule que seuls les employés de Statistique Canada qui ont prêté serment peuvent avoir accès aux réponses que vous donnez. Aucun autre particulier ni aucun autre ministère n'est autorisé à prendre connaissance de votre questionnaire de recensement. Mais la Loi sur la statistique précise également que vous êtes tenu(e) de remplir ce questionnaire.

Pour qu'un recensement soit valable, il faut que nous soyons tous du nombre. Le 3 juin 1986, c'est le jour du recensement au Canada. Faites votre part, en remplissant avec précision ce questionnaire en date du 3 juin.

Merci de votre collaboration.

Les statistiques tirées du recensement de 1981 révèlent que:

- Le Canada comptait 24,343,180 habitants, ce qui représente une augmentation de 5.9% depuis 1976.
- La population du Canada vieillit. Entre 1971 et 1981, la proportion des personnes de 65 ans ou plus est passée de 8.1% à 9.7%.
- Depuis 1971, le nombre de personnes divorcées au Canada a presque triplé; de 175,000 qu'il était en 1971, il s'est élevé à 500,000 en 1981. En 1971, les personnes divorcées constituaient 1.2% de la population adulte (15 ans et plus) comparativement à 2.7% dix ans plus tard.
- Un nombre croissant de Canadiens vivent seuls: près de 1.7 million de personnes en 1981, soit le double du nombre enregistré en 1971.
- En 1980, le revenu moyen de la famille au Canada était de $26,748 par année. Compte tenu de l'augmentation des prix, cela représente une hausse d'environ 28% par rapport à 1970.

Comment remplir le questionnaire

À l'aide d'un crayon ou d'un stylo **foncé**, veuillez **cocher** ☒ les cases appropriées ou **écrire vos réponses clairement, en lettres moulées.**

Répondez aux questions des pages 2 à 5. Puis à partir de la page 6, remplissez trois pages pour chacune des personnes de votre ménage, en suivant le même ordre qu'à la question 1. Par exemple, aux pages 9, 10 et 11 figureront les renseignements concernant la Personne 2, aux pages 12, 13 et 14, ceux de la Personne 3, et ainsi de suite.

INSTRUCTIONS POUR LA QUESTION 1

QUI RECENSER

Inscrivez toutes les personnes **qui vivent habituellement ici**, même si elles sont temporairement absentes (par ex., en voyage d'affaires, aux études ou en vacances).

Inscrivez également les personnes qui séjournent ou sont en visite ici et **qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs.**

Plus précisément, il faut inscrire

- un époux, une épouse ou un(e) conjoint(e) de fait (partenaire en union libre) qui demeure ailleurs à cause de son travail mais qui revient à ce domicile périodiquement;
- **les fils ou filles célibataires qui sont étudiants de niveau post-secondaire, sauf** s'ils sont financièrement indépendants et vivent ailleurs;
- **les personnes non mariées** qui, à cause de leur travail, demeurent ici, même si elles retournent à un autre domicile périodiquement;
- les personnes qui vivent habituellement ici, mais qui se trouvent depuis **moins de six mois** dans une **institution** (par ex., un hôpital ou un centre de correction);
- les enfants nés le 2 juin 1986 ou avant;
- les personnes maintenant décédées qui vivaient encore à minuit, dans la nuit du 2 juin au 3 juin 1986.

Mais il ne faut pas inscrire

- **les fils ou filles célibataires qui,** à cause de leur travail, **vivent ailleurs** la plus grande partie du temps, même s'ils reviennent à la maison en fin de semaine ou lors de congés;
- les personnes qui se trouvent dans une **institution** depuis **six mois ou plus;**
- **les résidents de pays étrangers** (consultez la page couverture).

INSCRIPTION DES MEMBRES DU MÉNAGE

Afin que tous les membres du même groupe familial soient énumérés ensemble, inscrivez en lettres moulées (à la question 1) le nom de tous les membres de ce ménage dans l'ordre suivant:

a) Personne 1:

Choisissez une des personnes suivantes comme Personne 1:
- l'un des conjoints (époux ou épouse) de tout couple marié demeurant ici
- l'un des deux conjoints de fait (partenaires en union libre)
- le père ou la mère lorsque seulement un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés) quel que soit leur âge.

Si aucune de ces catégories ne s'applique, choisissez n'importe quel membre adulte du ménage comme Personne 1.

b) l'époux ou l'épouse (ou le(la) conjoint(e) de fait (partenaire en union libre)) de la Personne 1;

c) les enfants célibataires (jamais mariés) de la Personne 1, y compris les enfants d'un autre lit;

d) les autres enfants de la Personne 1, et leur famille;

e) les autres personnes apparentées ou liées à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption, ou par union libre, et leur famille;

f) les personnes non apparentées à la Personne 1, et leur famille.

MÉNAGES COMPTANT PLUS DE SIX PERSONNES

Si le ménage compte plus de six personnes, inscrivez en lettres moulées les six premières sur un questionnaire et inscrivez les autres sur un deuxième questionnaire en commençant par l'espace réservé à la "Personne 2".

Pour obtenir des questionnaires supplémentaires, reportez-vous aux INSTRUCTIONS pour la question 1 (deuxième paragraphe) dans le Guide.

1. NOM

Lisez les instructions données à gauche puis **inscrivez ci-dessous, en lettres moulées,** le nom de tous les résidents habituels de ce logement le mardi 3 juin 1986.

2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1

Pour chaque personne du ménage, **cochez [X] une seule case** pour indiquer le lien avec la Personne 1. Si vous cochez la case "Autre personne apparentée" ou "Autre personne non apparentée", précisez le lien avec la Personne 1. Voici des exemples d'autres liens avec la Personne 1:

grand-mère — fille de la compagne d'appartement — conjoint(e) de fait (partenaire en union libre) du fils ou de la fille

oncle — époux de l'employée

(Consultez le Guide)

---

01 — 39 ☐ A

Personne 1

Nom de famille: ____

Prénom: ____

01 [X] Personne 1

---

02 — 39 ☐ A

Personne 2

Nom de famille: ____

Prénom: ____

02 ☐ Époux ou épouse de la Personne 1
03 ☐ Conjoint(e) de fait (partenaire en union libre) de la Personne 1
04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mere de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentee à la Personne 1 *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Epoux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*

17 ☐☐ ____

---

03 — 39 ☐ A

Personne 3

Nom de famille: ____

Prénom: ____

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*

17 ☐☐ ____

---

04 — 39 ☐ A

Personne 4

Nom de famille: ____

Prénom: ____

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*

17 ☐☐ ____

---

05 — 39 ☐ A

Personne 5

Nom de famille: ____

Prénom: ____

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*

17 ☐☐ ____

---

06 — 39 ☐ A

Personne 6

Nom de famille: ____

Prénom: ____

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*

17 ☐☐ ____

3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le jour, le mois et l'année. Exemple: Si vous êtes né(e) le 10 février 1945, inscrivez 10 02 1945 *Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez une date approximative.*	4. SEXE	5. ÉTAT MATRIMONIAL Quel est votre état matrimonial? *(Consultez le Guide)* *Cochez une seule case*	6. Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore**? *(Consultez le Guide)*	7. Vous considérez-vous comme un(e) autochtone de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se)? *(Consultez le Guide)*
Jour 18 Mois Année 19 J	20 Masculin 21 Féminin	22 Marié(e) (sauf séparé(e)) 23 Séparé(e) 24 Divorcé(e) 25 Veuf(ve) 26 Célibataire (jamais marié(e))	27 Anglais 28 Français 29 Italien 30 Allemand 31 Ukrainien 32 Autre *(précisez)*	33 Non, je ne me considère pas comme Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se) 34 Oui, Inuit 35 Oui, Indien(ne) inscrit(e) 36 Oui, Indien(ne) non inscrit(e) 37 Oui, Métis(se) 38
Jour 18 Mois Année 19 J	20 Masculin 21 Féminin	22 Marié(e) (sauf séparé(e)) 23 Séparé(e) 24 Divorcé(e) 25 Veuf(ve) 26 Célibataire (jamais marié(e))	27 Anglais 28 Français 29 Italien 30 Allemand 31 Ukrainien 32 Autre *(précisez)*	33 Non, je ne me considère pas comme Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se) 34 Oui, Inuit 35 Oui, Indien(ne) inscrit(e) 36 Oui, Indien(ne) non inscrit(e) 37 Oui, Métis(se) 38
Jour 18 Mois Année 19 J	20 Masculin 21 Féminin	22 Marié(e) (sauf séparé(e)) 23 Séparé(e) 24 Divorcé(e) 25 Veuf(ve) 26 Célibataire (jamais marié(e))	27 Anglais 28 Français 29 Italien 30 Allemand 31 Ukrainien 32 Autre *(précisez)*	33 Non, je ne me considère pas comme Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se) 34 Oui, Inuit 35 Oui, Indien(ne) inscrit(e) 36 Oui, Indien(ne) non inscrit(e) 37 Oui, Métis(se) 38
Jour 18 Mois Année 19 J	20 Masculin 21 Féminin	22 Marié(e) (sauf séparé(e)) 23 Séparé(e) 24 Divorcé(e) 25 Veuf(ve) 26 Célibataire (jamais marié(e))	27 Anglais 28 Français 29 Italien 30 Allemand 31 Ukrainien 32 Autre *(précisez)*	33 Non, je ne me considère pas comme Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se) 34 Oui, Inuit 35 Oui, Indien(ne) inscrit(e) 36 Oui, Indien(ne) non inscrit(e) 37 Oui, Métis(se) 38
Jour 18 Mois Année 19 J	20 Masculin 21 Féminin	22 Marié(e) (sauf séparé(e)) 23 Séparé(e) 24 Divorcé(e) 25 Veuf(ve) 26 Célibataire (jamais marié(e))	27 Anglais 28 Français 29 Italien 30 Allemand 31 Ukrainien 32 Autre *(précisez)*	33 Non, je ne me considère pas comme Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se) 34 Oui, Inuit 35 Oui, Indien(ne) inscrit(e) 36 Oui, Indien(ne) non inscrit(e) 37 Oui, Métis(se) 38
Jour 18 Mois Année 19 J	20 Masculin 21 Féminin	22 Marié(e) (sauf séparé(e)) 23 Séparé(e) 24 Divorcé(e) 25 Veuf(ve) 26 Célibataire (jamais marié(e))	27 Anglais 28 Français 29 Italien 30 Allemand 31 Ukrainien 32 Autre *(précisez)*	33 Non, je ne me considère pas comme Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se) 34 Oui, Inuit 35 Oui, Indien(ne) inscrit(e) 36 Oui, Indien(ne) non inscrit(e) 37 Oui, Métis(se) 38

Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation **ayant une entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

8. **a)** Inscrivez en lettres moulées le nom de la personne (ou de l'une des personnes) qui vit ici et qui est responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, de l'électricité, etc., pour ce logement

07

01 ☐ ____________________

Nom Prénom

Cette personne devra répondre aux questions 8b) à 13.
NOTA: *Si aucune personne vivant ici n'effectue de tels paiements, cochez ici* ☐ *et répondez vous-même aux questions 8b) à 13.*

b) Combien de personnes demeurent habituellement ici (d'après les directives données sur QUI RECENSER dans les INSTRUCTIONS POUR LA QUESTION 1)?

02 ☐ Nombre de personnes

c) Y a-t-il quelqu'un que vous n'avez pas inscrit à la question 1 parce que vous n'étiez pas certain s'il fallait l'inscrire? *Par ex., un étudiant, un chambreur qui a un autre domicile, un nouveau-né encore à l'hôpital, un domestique logé et nourri, ou un autre membre du ménage qui est à l'hôpital ou dans une maison de repos depuis moins de six mois.*

☐ Oui ☐ Non

Si "Oui", écrivez (en lettres moulées) son nom et la raison de l'omission.

Nom ____________________

Raison ____________________

____

Nom ____________________

Raison ____________________

____

S'il y a plus de deux personnes à inscrire, utilisez l'espace réservé aux observations à la dernière page du questionnaire.

d) Combien de personnes ayant un domicile habituel ailleurs au Canada séjournent ici temporairement (le 3 juin, jour du recensement)?

☐ Aucune

OU

☐ Nombre de personnes

9. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il):
Cochez une seule case

03 ☐ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?

04 ☐ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

CONTINUEZ AVEC LA QUESTION 10

RÉSERVÉ AU BUREAU

05 ☐ Trans.

06 ☐ Coll.

07 ☐ PI

08 ☐ EI

09 ☐ Ref.

10 ☐ MO

11 ☐ Imp. – A

12 ☐ Imp. – B

10. D'après vous, quand ce logement (ou l'immeuble contenant ce logement) a-t-il été construit? (Indiquez la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations.)

08

Cochez une seule case

01 ☐ 1920 ou avant

02 ☐ 1921 - 1945

03 ☐ 1946 - 1960

04 ☐ 1961 - 1970

05 ☐ 1971 - 1975

06 ☐ 1976 - 1980

07 ☐ 1981 - 1985

08 ☐ 1986

11. Combien y a-t-il de pièces dans ce logement? (Comptez la cuisine, les chambres à coucher et les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc. Ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.)

09 ☐ Nombre de pièces

12. a) Quel est le système de chauffage **principal** de ce logement?

Cochez une seule case

10 ☐ Système à vapeur ou à eau chaude

11 ☐ Système à air chaud pulsé **avec** pompe à chaleur

12 ☐ Système à air chaud pulsé **sans** pompe à chaleur, utilisant **un seul type de combustible/source d'énergie** (par ex., gaz naturel, huile (mazout), électricité)

13 ☐ Système à air chaud pulsé **sans** pompe à chaleur, utilisant **plus d'un type de combustible/source d'énergie** pour le chauffage (par ex., huile (mazout) **et** bois, huile (mazout) **et** électricité)

14 ☐ Système électrique (radiateurs de plinthe fixes)

15 ☐ Autre système électrique (portatif)

16 ☐ Poêle de chauffage ou de cuisine, fournaise de plancher

17 ☐ Autre, par ex., foyer

b) Quel est le **principal** combustible ou la **principale** source d'énergie utilisée pour chauffer ce logement?

Cochez une seule case

18 ☐ Gaz canalisé, par ex., gaz naturel

19 ☐ Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane

20 ☐ Électricité seulement

21 ☐ Électricité comme source principale dans les cas où l'on utilise plus d'un combustible/source d'énergie, par ex., électricité et huile (mazout)

22 ☐ Huile (mazout) ou kérosène

23 ☐ Bois

24 ☐ Charbon ou coke

25 ☐ Autre combustible ou source d'énergie

Vos réponses à la question 13 s'appliquent uniquement au logement que vous occupez **maintenant**, même si vous louez ou possédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le montant exact, donnez votre meilleure estimation.

NOTA: *Si vous êtes exploitant agricole et demeurez dans la ferme que vous exploitez, cochez ici*

26 ☐ *et passez aux questions concernant la* ***Personne 1*** *à la* ***page 6.***

13. **Pour ce logement**, combien payez-vous par **année** (12 derniers mois) pour:

a) l'électricité?

27 ☐ Rien, ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements,

OU

Dollars / Cents

28 ☐ 00 par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?

29 ☐ Rien, ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements,

OU

Dollars / Cents

30 ☐ 00 par année

c) l'eau et les autres services municipaux?

31 ☐ Rien, ou compris dans le loyer, les taxes municipales ou d'autres paiements,

OU

Dollars / Cents

32 ☐ 00 par année

LOCATAIRES, répondez à la partie d); PROPRIÉTAIRES, passez à la partie e).

d) Quel **loyer mensuel en argent** payez-vous pour ce logement?

33 ☐ Aucun loyer en argent

OU

Dollars / Cents

34 ☐ 00 par mois

▶ *Passez aux questions concernant la Personne 1 à la page 6*

PROPRIÉTAIRES, répondez aux parties e) à i).

e) Quels sont vos paiements hypothécaires **mensuels** réguliers (ou remboursements similaires) pour ce logement?

35 ☐ Aucun ▶ *Passez à la partie g)*

OU

Dollars / Cents

36 ☐ 00 par mois

f) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie e)?

37 ☐ Oui ▶ *Passez à la partie h)*

38 ☐ Non

g) Quel est le montant **annuel approximatif** de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?

39 ☐ Aucun

OU

Dollars / Cents

40 ☐ 00 par année

h) Si vous vendiez votre logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?

Dollars / Cents

41 ☐ 00

i) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?

42 ☐ Oui

43 ☐ Non

NOM DE LA PERSONNE 1

Nom de famille Prénom

14. Où êtes-vous né(e)? *(Indiquez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.)*

09

AU CANADA

01 ☐ T.-N.
02 ☐ Î.-P.-É.
03 ☐ N.-É.
04 ☐ N.-B.
05 ☐ Qué.
06 ☐ Ont.
07 ☐ Man.
08 ☐ Sask.
09 ☐ Alb.
10 ☐ C.-B.
11 ☐ Yukon
12 ☐ T.N.-O.

EN DEHORS DU CANADA

13 ☐ Royaume-Uni
14 ☐ Italie
15 ☐ États-Unis
16 ☐ Allemagne de l'Ouest
17 ☐ Allemagne de l'Est
18 ☐ Pologne

Autre *(précisez)*

19

15. De quel pays êtes-vous citoyen(ne)?
Cochez *plus d'une* case *s'il y a lieu*

20 ☐ du Canada, par naissance
21 ☐ du Canada, par naturalisation
22 ☐ du pays de naissance (autre que le Canada)
23 ☐ d'un autre pays

Si vous êtes citoyen(ne) du Canada par naissance, passez à la question 17.

16. En quelle année avez-vous immigré au Canada pour la première fois?

24 Année

Si vous ne connaissez pas l'année exacte, fournissez une approximation.

17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils? *(Consultez le Guide)*
Cochez ou précisez plus d'un s'il y a lieu

25 ☐ Français
26 ☐ Anglais
27 ☐ Irlandais
28 ☐ Écossais
29 ☐ Allemand
30 ☐ Italien
31 ☐ Ukrainien
32 ☐ Hollandais (Néerlandais)
33 ☐ Chinois
34 ☐ Juif
35 ☐ Polonais
36 ☐ Noir
37 ☐ Inuit
38 ☐ Indien de l'Amérique du Nord
39 ☐ Métis

Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s). *Par exemple, Portugais, Grec, Indien(Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien (précisez ci-dessous)*

40 Autre *(précisez)*

41 Autre *(précisez)*

42 Autre *(précisez)*

18. Quelle langue parlez-vous **vous-même** habituellement à la maison?
(Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?)
(Consultez le Guide)

43 ☐ Anglais
44 ☐ Français
45 ☐ Italien
46 ☐ Chinois
47 ☐ Allemand
48 Autre *(précisez)*

19. Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation? *(Consultez le Guide)*
Cochez une seule case

49 ☐ L'anglais seulement
50 ☐ Le français seulement
51 ☐ L'anglais et le français
52 ☐ Ni l'anglais ni le français

20. **a)** Êtes-vous limité(e) dans vos activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique: *(Consultez le Guide)*

À la maison?

53 ☐ Non, je ne suis pas limité(e)
54 ☐ Oui, je suis limité(e)

À l'école ou au travail?

55 ☐ Non, je ne suis pas limité(e)
56 ☐ Oui, je suis limité(e)
57 ☐ Sans objet

Dans d'autres activités, par ex., dans vos trajets entre la maison et votre lieu de travail ou dans vos loisirs?

58 ☐ Non, je ne suis pas limité(e)
59 ☐ Oui, je suis limité(e)

b) Avez-vous des incapacités ou handicaps à long terme?

60 ☐ Non
61 ☐ Oui

Si vous êtes né(e) le ou après le 3 juin 1971, cochez ici ☐ et **ne répondez pas aux questions 21 à 32. . . . FIN DU QUESTIONNAIRE POUR CETTE PERSONNE**

Si vous êtes né(e) avant le 3 juin 1971, cochez ici ☐ et **continuez avec les questions 21 à 32.**

21. **a) Jusqu'en quelle année** (sans l'avoir nécessairement terminée) avez-vous fréquenté l'école **secondaire** ou **primaire**? *(Consultez le Guide)*

62 *Inscrire le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire*

OU

63 ☐ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

b) Combien d'années d'études avez-vous terminées à **l'université**?

64 ☐ Aucune
65 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)
66 *Inscrire le nombre d'années terminées à l'université*

QUESTIONS POUR LA PERSONNE 1 — SUITE

21. **c)** Combien d'années d'études avez-vous terminées dans un établissement **autre qu**'une université ou une école secondaire ou primaire?
▪ Comptez les années d'études dans des collèges communautaires, instituts techniques, cégeps (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc. *(Consultez le Guide)*

10

01 ☐ Aucune
02 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)
03 ☐ *Inscrire le nombre d'années terminées*

22. Quels grades, certificats ou diplômes détenez-vous? *(Consultez le Guide)*
▪ *Cochez plus d'une case s'il y a lieu*

04 ☐ Aucun
05 ☐ Certificat d'études secondaires
06 ☐ Certificat ou diplôme de métier
07 ☐ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu, par ex., d'un collège communautaire, cégep, institut technique)
08 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
09 ☐ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., B.A.Sc., LL.B.)
10 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
11 ☐ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)
12 ☐ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
13 ☐ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

23. Quel était le principal domaine d'études de votre **plus haut** grade, certificat ou diplôme (**sans compter** les certificats d'études secondaires)? *(Consultez le Guide)*

(Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, secrétaire juridique, soudure.)

*Si vous ne détenez aucun grade, certificat ou diplôme ou détenez un certificat d'études secondaires **seulement**, cochez ci-dessous.*

14 ☐ ► *Passez à la question 24*

15

24. Où habitiez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1981?

Cochez une seule case

NOTA: *Si, il y a 5 ans, votre lieu de résidence était une municipalité d'une grande région urbaine, veuillez ne pas confondre la municipalité de banlieue avec la ville principale. Par ex., distinguez Montréal-Nord de Montréal, Scarborough de Toronto, West Vancouver de Vancouver.*

16 ☐ Ce logement
17 ☐ Autre logement dans cette ville, ce village, ce canton, cette municipalité ou cette réserve indienne du Canada
► *Passez à la question 25*
18 ☐ En dehors du Canada
19 ☐ Autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada *(précisez ci-dessous)*

Ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne

Comté — Province ou territoire

20

25. **a)** La semaine dernière, pendant combien d'heures avez-vous travaillé (sans compter les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de votre propre maison)?
Considérez comme travail:
- *le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale (par ex., aider à ensemencer, à tenir les comptes);*
- *le travail à votre propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seul ou en association;*
- *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions).*

21 ☐ Nombre d'heures (à l'heure près) ► *Passez à la question 27*
OU
22 ☐ Aucune ► *Continuez avec les questions 25 b) à 32*

▪ **b)** La semaine dernière, étiez-vous mis(e) à pied temporairement ou absent(e) de votre emploi ou entreprise?
Cochez une seule case

23 ☐ Non
24 ☐ Oui, mis(e) à pied temporairement d'un emploi auquel je compte retourner
25 ☐ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absent(e) pour d'autres raisons

▪ **c)** La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels vous deviez vous présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?

26 ☐ Non
27 ☐ Oui

▪ **d)** Avez-vous cherché un travail au cours des quatre dernières semaines? Par ex., en vous adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?
Cochez une seule case

28 ☐ Non ► *Passez à la question 26*
29 ☐ Oui, du travail à plein temps
30 ☐ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

▪ **e)** Auriez-vous pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible?
Cochez une seule case

31 ☐ Oui, prêt(e) à accepter du travail
32 ☐ Non, avais déjà un emploi
33 ☐ Non, temporairement malade ou invalide
34 ☐ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
35 ☐ Non, allais à l'école
36 ☐ Non, autres raisons

26. Quand avez-vous travaillé la dernière fois, ne serait-ce que quelques jours (sans compter les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de votre propre maison)?
▪ *Cochez une seule case*

37 ☐ En 1986
38 ☐ En 1985
► *Répondez aux questions 27 à 32*
39 ☐ Avant 1985
40 ☐ Jamais travaillé
► *Passez à la question 32*

27. **NOTA:** Les questions 27 à 30 portent sur votre emploi ou travail de la semaine dernière, ou, si vous n'en aviez pas, sur l'emploi que vous avez occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1985. Si vous aviez plus d'un emploi la semaine dernière, prenez celui auquel vous avez travaillé le plus grand nombre d'heures.

a) Pour qui avez-vous travaillé?

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

b) Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Donnez une description complète. Par ex., culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.

41

QUESTIONS POUR LA PERSONNE 1 — FIN

28. À quelle adresse avez-vous travaillé? Si vous n'aviez pas de lieu de travail habituel, consultez le Guide.

Cochez une seule case

11

(i) ☐ À domicile (y compris les personnes habitant la ferme ou elles travaillaient)

(ii) ☐ En dehors du Canada

(iii) ☐ À l'adresse suivante *(précisez)*

Si vous ne connaissez pas l'adresse, donnez le nom de l'immeuble ou du centre commercial, l'intersection de rues, etc.

Numéro — Rue

Si vous travailliez dans une municipalité de banlieue d'une grande région urbaine, précisez le nom de cette municipalité et non celui de la ville principale.

Ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne

Comté — Province ou territoire

29. a) Quel genre de travail faisiez-vous?

Par ex., commis à la facturation, vendeur à domicile, ingénieur civil, enseignant au secondaire, contremaître d'électriciens, manoeuvre de l'industrie des aliments, guide de pêche. (Si vous êtes dans les Forces armées, indiquez votre grade.)

b) Dans ce travail, quelles étaient vos activités ou fonctions les plus importantes?

Par ex., vérification des factures, vente de produits de beauté, direction d'un service de recherche, enseignement des mathématiques, supervision d'électriciens de la construction, nettoyage de légumes, guide de parties de pêche.

07

30. a) Dans cet emploi, travailliez-vous principalement

08 ☐ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission?

09 ☐ sans rémunération, pour votre conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale?

► *Passez à la question 31*

10 ☐ à votre compte sans personnel rémunéré (seul(e) ou en association)?

11 ☐ à votre compte avec personnel rémunéré (seul(e) ou en association)?

► *Continuez avec la question 30 b)*

▪ **b)** Si vous travailliez à votre compte, votre ferme ou entreprise était-elle constituée en corporation?

12 ☐ Non

13 ☐ Oui

31. ▪ **a) Pendant combien de semaines** avez-vous travaillé en 1985 (sans compter les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de votre propre maison)?

Comptez toutes les semaines au cours desquelles:

- *vous étiez en vacances ou en congé de maladie payé;*
- *vous avez travaillé à votre propre compte ou vous avez travaillé sans rémunération dans une ferme ou entreprise familiale*
- *vous avez travaillé à plein temps ou à temps partiel.*

14 ☐ Aucune ► *Passez à la question 32*

OU

15 ☐ Nombre de semaines

b) Pendant la plupart de ces semaines, avez-vous travaillé à plein temps ou à temps partiel?

Cochez une seule case

16 ☐ À plein temps

17 ☐ À temps partiel

18 ☐ Rev. **RÉSERVÉ AU BUREAU**

32. ▪ Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1985, avez-vous retiré un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous?

- *Si oui, cochez la case "Oui" et inscrivez le montant. Dans le cas de pertes, cochez également la case "Perte".*
- *Si non, cochez la case "Non" et passez à la source suivante.*
- ***N**'incluez **pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.*
- *Pour plus de renseignements, consultez le Guide.*

Source		MONTANT Dollars	Cents	
a) Total des **salaires** et **traitements,** *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	19 ☐ Oui ► / 20 ☐ Non			
b) Revenu net d'un **travail autonome non agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une entreprise non constituée en corporation, l'exercice d'une profession, etc., à votre compte ou en association*	21 ☐ Oui ► / 23 ☐ Non			22 ☐ Perte
c) Revenu net d'un **travail autonome agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une exploitation agricole, à votre compte ou en association*	24 ☐ Oui ► / 26 ☐ Non			25 ☐ Perte
d) Pension de sécurité de la vieillesse et **supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))*	27 ☐ Oui ► / 28 ☐ Non			
e) Prestations du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec**	29 ☐ Oui ► / 30 ☐ Non			
f) Prestations d'**assurance-chômage** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)*	31 ☐ Oui ► / 32 ☐ Non			
g) Autre revenu provenant de **sources publiques,** *y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par ex., pensions aux anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être. (**N**'incluez **pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.) (Consultez le Guide)*	33 ☐ Oui ► / 34 ☐ Non			
h) Dividendes et **intérêts** *d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne* et **autre revenu de placements,** *par ex., loyers nets de propriétés, intérêts sur hypothèques*	35 ☐ Oui ► / 37 ☐ Non			36 ☐ Perte
i) Pensions de retraite et rentes	38 ☐ Oui ► / 39 ☐ Non			
j) Autre revenu en espèces, *par ex., pension alimentaire, bourses d'études*	40 ☐ Oui ► / 41 ☐ Non			
k) Revenu total *provenant de toutes les sources précédentes*	42 ☐ Oui ► / 44 ☐ Non			43 ☐ Perte

FIN DES QUESTIONS POUR PERSONNE 1
PERSONNE 2 — CONTINUEZ

SERVICE AUXILIAIRE TÉLÉPHONIQUE

Si après avoir lu le **Guide** vous avez toujours besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service auxiliaire téléphonique. Il est disponible de 9 heures à 21 heures, entre le jeudi 29 mai et le vendredi 6 juin (sauf le dimanche).

Si vous habitez dans le secteur de service local d'un des endroits ci-dessous, composez le numéro indiqué. Si vous habitez ailleurs, demandez à la téléphoniste de vous donner le ZÉNITH 0-1986 (sans frais).

Pour **ATME** (Appareils de télécommunications pour malentendants, téléimprimeur seulement) – composez: **1-800-267-5301** (sans frais).

ST. JOHN'S (T.-N.) **772-2454**

HALIFAX **426-1986**

MONCTON **857-7986**

MONTRÉAL **283-1986**

OTTAWA **990-1495**

TORONTO **973-1986**

WINNIPEG **944-1986**

EDMONTON **420-2150**

VANCOUVER **666-6655**

OBSERVATIONS

____

____

____

____

____

____

____

____

____

____

____

Le Guide du recensement de 1986 destiné aux répondants qui remplissent leur questionnaire

Soyez du nombre le mardi 3 juin 1986, jour du recensement.

Ce Guide vous aidera à remplir votre questionnaire. Vous devriez y trouver les réponses à tous les problèmes qui peuvent se poser; sinon, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service auxiliaire téléphonique. Les numéros à composer se trouvent à la dernière page du questionnaire, et les appels interurbains sont gratuits. Le Guide répond également à certaines questions que vous pouvez vous poser à propos du recensement.

Pourquoi un recensement?

Un recensement est un inventaire de la population d'un pays et de ses conditions de vie. C'est la seule source de renseignements qui permet aux Canadiens d'obtenir une image complète et fiable de leur communauté et de leur pays. Cette image, enregistrée le 3 juin 1986, est obtenue en combinant les réponses à diverses questions du recensement et en comparant les changements survenus entre les recensements dans diverses caractéristiques de la population. Bien qu'il soit possible de recueillir certains renseignements par d'autres moyens, seul le recensement fournit aux Canadiens suffisamment d'information pour permettre de relier l'âge, le sexe et l'éducation à l'emploi ou au revenu, par exemple. Le recensement constitue donc une source importante et précieuse de connaissances sur chaque communauté canadienne. Ces connaissances sont utiles à tous les paliers de l'administration publique, aux entreprises et aux associations qui représentent de multiples intérêts.

Les données du recensement peuvent également servir à vos besoins personnels. Grâce aux renseignements que fournit le recensement, vous pouvez planifier une entreprise, ou encore, évaluer les besoins de votre communauté en garderies, écoles, installations de loisirs ou autres nécessités.

Comment choisit-on les questions?

Statistique Canada se penche sur les besoins et les préoccupations des Canadiens avant de déterminer quelles questions poser. Pour le recensement de 1986, plusieurs discussions eurent lieu avec de nombreux groupes à travers le pays. On a ainsi établi le libellé des questions, entre autres, celui des questions portant sur les autochtones, les personnes handicapées et la population active.

Le Guide indique quelques-unes des raisons pour lesquelles les diverses questions vous sont posées.

Oui, mais j'ai l'impression que vous empiétez sur ma vie privée...

Vous pouvez vous sentir mal à l'aise de répondre à certaines questions. Vous pensez peut-être que cela ne regarde personne d'autre que vous. Voici ce qui en est. Les renseignements que vous nous fournissez sont versés dans la base de données de façon à en assurer la confidentialité.

Alors pourquoi dois-je vous donner mon nom?

Nous avons besoin de votre nom pour que les travailleurs du recensement puissent vous joindre s'il manquait des renseignements de base sur votre questionnaire.

Comment puis-je savoir que vous garderez tous ces renseignements secrets?

Statistique Canada a respecté sa garantie de confidentialité depuis qu'il a entrepris de faire des recensements. Il n'a jamais manqué à sa parole. Vos réponses sont gardées dans la confidentialité la plus stricte et ne servent qu'à compiler des statistiques.

Vous êtes obligé par la loi de fournir les renseignements demandés dans le questionnaire, mais vous êtes également protégé par cette loi.

Notre message...

Le recensement de 1986 vous offre la chance de contribuer à construire un Canada meilleur. Soyez du nombre. C'est votre droit.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Question 1

Reportez-vous aux instructions de la question 1 sur le questionnaire lorsque vous devez décider qui inclure (ou ne pas inclure) comme membres de votre ménage. Si vous ne savez trop si une personne devrait être recensée, indiquez son nom à la question 8c) et expliquez pourquoi vous hésitez.

Si votre ménage compte plus de six personnes et que vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section des observations de votre questionnaire, remplissez le questionnaire pour six personnes de votre ménage et renvoyez-le-nous selon les instructions. Un recenseur communiquera ultérieurement avec vous.

Il faut obtenir les noms pour communiquer avec le ménage lorsqu'il manque des renseignements.

Question 2

Afin de nous permettre de reconnaître les groupes familiaux au sein du ménage, il faut choisir une personne de référence (Personne 1), et indiquer le lien entre chacun des autres membres du ménage et cette personne. Par exemple, si Jules Fortin vit avec son père Marcel Fortin et que ce dernier a été inscrit comme Personne 1, Jules Fortin doit cocher la case "Fils ou fille de la Personne 1".

Il se peut que le lien d'un des membres de votre ménage avec la Personne 1 ne figure pas dans les catégories de la question 2. Dans ce cas, cochez la case "Autre personne apparentée à la Personne 1" ou la case "Autre personne non apparentée" et indiquez (en lettres moulées) le lien avec la Personne 1 dans l'espace prévu.

La catégorie "Autre personne apparentée à la Personne 1" comprend les oncles, tantes, cousins et cousines, grands-pères, grands-mères, etc. La catégorie "Autre personne non apparentée" englobe les membres du ménage non liés à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre. Voici des exemples: épouse de l'employé, fille de l'employé, fils de la compagne d'appartement, propriétaire, etc.

L'expression "en union libre" qui est utilisée dans la phrase "Conjoint(e) de fait (partenaire en union libre) de la Personne 1" ou qui peut servir à décrire toute autre union au sein du ménage (par exemple, "partenaire en union libre du chambreur") s'applique à tout couple qui vit ensemble selon ce genre d'union.

Les enfants d'un autre lit, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme fils ou filles. Les pupilles, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle non apparentés à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre doivent être inscrits dans la catégorie "Chambreur ou chambreuse".

Cette question sert à identifier les groupes de familles et les groupes hors famille ainsi que les personnes vivant seules. Les données sur le nombre et les caractéristiques de ces groupes sont essentielles à la planification de programmes sociaux, notamment ceux de prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales. Elles servent également à déterminer les besoins futurs en logement et en services communautaires allant de la santé aux loisirs et aux transports en passant par l'éducation.

Question 3

Les données sur l'âge permettent de faire des projections des tendances démographiques et de mieux comprendre les changements socio-économiques. Elles servent à planifier les besoins de la communauté, tels que les garderies de jour, les écoles et les logements pour personnes âgées.

Question 4

Cette question est essentielle à l'étude des tendances démographiques. Les données concernant le sexe de la population aident à comprendre l'évolution socio-économique des hommes et des femmes.

Question 5

Cochez la case "Marié(e)" si votre conjoint est vivant, même si vous êtes temporairement "éloignés l'un de l'autre" parce que l'un de vous travaille au loin, est hospitalisé, etc., à moins d'être séparé(e) ou qu'un divorce ait été obtenu.

Cochez la case "Séparé(e)" si vous êtes séparé(e) de votre conjoint par suite de l'abandon du domicile conjugal ou parce que vous ne voulez plus vivre ensemble, à condition qu'aucun divorce n'ait été obtenu.

Cochez la case "Divorcé(e)" si vous avez obtenu un divorce et que vous ne vous êtes pas remarié(e).

Les personnes qui vivent en union libre doivent cocher l'une des cases "Séparé(e)", "Divorcé(e)", "Veuf(ve)" ou "Célibataire", conformément aux directives énoncées ci-dessus.

Les tendances matrimoniales de la population peuvent influer sur les lois de la famille et les programmes sociaux visant des groupes tels que les familles monoparentales, les personnes âgées vivant seules, etc.

Question 6

Vous devez indiquer la première langue que vous avez apprise dans votre petite enfance, c'est-à-dire avant d'aller à l'école. Si vous ne la comprenez plus, indiquez la seconde langue que vous avez apprise. Si vous répondez pour une autre personne, indiquez la première langue qu'elle a apprise dans sa petite enfance.

Si vous comprenez plusieurs langues, indiquez celle que vous avez apprise en premier lieu. Si vous en avez appris deux simultanément, indiquez celle que vous parliez **vous-même le plus souvent à la maison**. Si vous les utilisiez **également**, indiquez-les toutes les deux.

Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, indiquez la langue qu'il apprendra en premier lieu **à la maison**. S'il apprend simultanément deux langues, indiquez celle dans laquelle on lui parle **le plus souvent**. Si **les deux sont utilisées également**, indiquez-les toutes les deux.

Les personnes de langue **indienne (de l'Inde)** ne doivent pas indiquer indien mais plutôt hindi, ourdou, pendjabi ou une autre langue, selon le cas. Les personnes de langue **amérindienne** (indien(ne) de l'Amérique du Nord) doivent indiquer le cri, l'ojibway ou une autre langue amérindienne, selon le cas.

Les données sur la langue maternelle sont utilisées aux fins des programmes qui protègent et garantissent les droits et les privilèges acquis en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur les langues officielles.

Question 7

Il est essentiel que **tous** répondent à cette question, qu'ils soient autochtones de l'Amérique du Nord ou non. Dans la mesure du possible, la personne visée devrait elle-même répondre à cette question.

Toute personne qui se considère comme un(e) autochtone (par exemple, Inuit, Métis(se), Indien(ne) inscrit(e) soumis(e) ou non au régime d'un traité) doit répondre aux catégories "Oui...". On doit aussi répondre "Oui..." pour les enfants autochtones même s'ils ont été adoptés par des familles non autochtones.

Toute personne qui se considère comme étant un(e) **indien(ne)** de l'**Inde**, d'**Asie**, ou du sous-continent indien, doit cocher "Non..." à cette question. Toute autre personne qui **ne se considère pas** comme un(e) autochtone de l'Amérique du Nord doit également cocher "Non...".

Cette question a pour objet de dénombrer la population autochtone du Canada et d'en décrire les caractéristiques et la répartition géographique.

Question 8

Partie a): Si plus d'une personne est responsable de ces paiements, inscrire le nom de la personne qui verse habituellement le plus gros montant.

Partie b): Si votre ménage compte plus de six personnes, vous aurez besoin de plus d'un questionnaire. Reportez-vous aux instructions pour la question 1 (deuxième paragraphe) ci-dessus. Si vous utilisez plus d'un questionnaire, ne répondez à cette question que sur le premier questionnaire.

Partie c): Si vous avez de la difficulté à décider si une personne doit ou non figurer sur votre questionnaire, reportez-vous à la rubrique QUI RECENSER sur le questionnaire, à la colonne adjacente à la question 1 et aux instructions pour la question 1 ci-dessus.

Partie d): Chaque Canadien ou immigrant reçu devrait être recensé en tant que résident permanent ou temporaire du logement qu'il occupait dans la nuit du 2 au 3 juin 1986. Les visiteurs, les étudiants et les travailleurs mariés qui ont un autre lieu habituel de résidence sont des exemples de résidents temporaires.

Indiquez "Aucune" ou inscrivez le nombre de résidents temporaires.

La partie a) sert à déterminer la personne la plus en mesure de répondre aux questions sur le logement. Les parties b), c) et d) aident à garantir que les personnes qui doivent être dénombrées ne sont pas oubliées.

Question 9

Cochez la case "propriétaire" si vous, ou un autre membre du ménage, seul ou avec vous, possédez ce logement ou êtes en train de l'acheter, même si a) celui-ci est situé sur un terrain loué ou b) il fait partie d'un condominium (enregistré ou non). Aux fins du recensement, un **condominium** est un complexe résidentiel à unités multiples dont les logements sont propriétés privées alors que le terrain est propriété collective.

Question 9 (fin)

Cochez la case "locataire" dans tous les autres cas même si le logement que vous occupez a) vous est fourni sans loyer ou à un loyer réduit, par exemple, dans le cas du presbytère d'un curé ou du logement d'un concierge dans un immeuble d'appartements; ou b) fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, une **coopérative** appartient conjointement à tous les membres qui occupent leur logement en vertu d'un bail de location.

Cette information est importante pour l'évaluation des marchés du logement et l'élaboration de programmes relatifs au logement.

Question 10

Les données sur la période de construction des logements du Canada sont utilisées aux fins des programmes de rénovation immobilière et de conservation de l'énergie.

Question 11

Ne comptez pas les "demi-pièces"; ainsi, au lieu d'indiquer 1½, marquez 1 pièce ou 2 pièces selon ce qui décrit le mieux votre logement.

Comptez comme **pièces distinctes** les pièces partiellement divisées que vous considérez comme étant distinctes du fait qu'elles comportent une cloison fixe ou mobile ou par suite de l'usage que vous en faites (par ex., salon-salle à manger en forme de L).

Les statistiques comparant le nombre de pièces au nombre de personnes vivant dans divers genres de logements constituent une source importante de renseignements sur les conditions de vie dans les différentes régions du pays.

Question 12

Partie a): Une **pompe à chaleur** est un appareil qui, en hiver, extrait la chaleur de sources extérieures, comme l'air ou l'eau, et la transmet à un système de distribution intérieur (habituellement une fournaise) qui diffuse la chaleur dans l'ensemble du logement. En été, la pompe à chaleur extrait la chaleur qui se trouve à l'intérieur du logement et la transmet à l'extérieur, rafraîchissant ainsi le logement. (Il ne faut pas confondre la pompe à chaleur avec un ventilateur ou un souffleur électrique qu'on trouve dans les systèmes de chauffage à air pulsé.)

Si la pompe à chaleur ou un système mixte (utilisant deux types d'énergie) fait partie d'un système à vapeur ou à eau chaude, cochez "Système à vapeur ou à eau chaude".

Partie b): Cochez "Électricité seulement" si votre logement est chauffé exclusivement à l'électricité. Si l'électricité est la principale source d'énergie, mais pas la seule, cochez "Électricité comme source principale...".

Nota: Si vous utilisez à la fois des sources d'énergie ou combustibles commerciaux (par ex., mazout, gaz naturel ou électricité) et l'énergie tirée de l'environnement au moyen, par exemple, de pompes à chaleur ou de panneaux solaires, cochez la catégorie qui identifie le **combustible commercial** utilisé.

Les données sur l'équipement et le combustible de chauffage sont utiles pour la planification des programmes de conservation d'énergie et d'habitation.

Instruction avant la question 13

Pour la question 13, parties a), b) et c), si vos paiements s'appliquent à la fois à des locaux **d'affaires et résidentiels**, veuillez évaluer le montant affecté aux locaux résidentiels seulement.

Question 13

Parties a), b) et c): Si vous avez occupé ce logement pendant **moins d'un an**, veuillez évaluer **le montant annuel** déboursé en vous basant sur les paiements effectués jusqu'à ce jour ou sur toute autre source de renseignements.

Propriétaire de condominium - Si l'électricité ou d'autres services sont inclus dans les frais de condominium, cochez la case "Rien".

Partie b): Si vous n'êtes pas certain du coût annuel du combustible, multipliez la quantité consommée (par ex., litres de mazout, bonbonnes de gaz propane, cordes de bois, tonnes de charbon) par le prix unitaire.

Partie d): S'il y a lieu, comptez dans le loyer les **frais de stationnement**.

Partie e): Il est possible que les paiements hypothécaires soient autres que mensuels (par ex., annuels, semestriels ou trimestriels). Dans ce cas, de manière à obtenir un montant moyen mensuel payé, additionnez tous les paiements faits durant les 12 derniers mois et divisez le total par 12.

Partie f): Si vos paiements hypothécaires mensuels réguliers, que vous avez inscrits à la partie e), incluent les taxes municipales, mais excluent les taxes scolaires:

(i) cochez "Non", à la partie f); et

(ii) inscrivez à la partie g) le montant annuel de taxes scolaires que vous versez directement aux percepteurs de taxes scolaires.

Partie g): Il faut inclure les taxes d'amélioration locale dans l'impôt foncier, même si elles paraissent sur une facture séparée.

Partie h): Si vous occupez un logement individuel, indiquez la valeur de tout le logement, y compris celle du terrain sur lequel il est bâti et de toute autre construction (par ex., un garage) se trouvant sur la propriété. Si vous occupez un logement à l'intérieur d'un immeuble à logements multiples, ou comprenant des logements et des locaux commerciaux, dont vous-même ou d'autres membres de votre ménage êtes propriétaires, estimez et indiquez seulement la valeur marchande du logement que vous habitez. Vous pouvez également évaluer approximativement la valeur de votre logement en multipliant par 100 le montant du loyer mensuel que vous pourriez obtenir pour ce logement.

Cette question sur le coût du logement fournit des renseignements qui peuvent être joints aux renseignements tirés d'autres questions du recensement pour évaluer la situation économique des Canadiens.

Question 14

Les personnes nées dans une région du Canada qui faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, lors de leur naissance, mais qui depuis fait partie d'une des provinces du Canada, doivent indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles des provinces. Les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province dans la Confédération doivent cocher la case "T.-N.". Les personnes nées dans l'un des six comtés de l'Irlande du Nord doivent cocher la case "Royaume-Uni". Les personnes nées dans l'un des autres comtés de l'Irlande doivent écrire "Eire" dans l'espace prévu.

Question 14 (fin)

Si vous n'êtes pas sûr de votre pays de naissance à cause des changements de frontières, écrivez (en lettres moulées) dans l'espace prévu le nom de la ville ou du district le plus proche.

Ces renseignements, associés aux renseignements tirés d'autres questions du recensement, peuvent servir à l'examen des politiques et des programmes relatifs à l'emploi et à l'immigration, ainsi qu'à la planification des services d'éducation, de santé et autres.

Question 15

Cochez "du Canada, par naissance", si vous êtes:

a) né(e) au Canada

(sauf si, au moment de votre naissance, l'un de vos parents:

(i) travaillait pour un gouvernement étranger;

(ii) travaillait pour une personne faisant partie de la catégorie (i) ci-dessus; ou

(iii) travaillait pour une organisation internationale ayant obtenu des privilèges diplomatiques

ET si aucun de vos parents n'était citoyen canadien ou résident permanent (immigrant reçu));

b) né(e) en dehors du Canada d'un ou de deux parents canadiens, le 15 février 1977 ou après;

c) né(e) en dehors du Canada, avant le 15 février 1977 de deux parents canadiens, si vous n'avez pas perdu votre citoyenneté canadienne;

d) né(e) en dehors du Canada d'un parent canadien, si vous avez été enregistré(e) comme Canadien(ne) auprès des autorités canadiennes lors de votre naissance, et si vous n'avez pas perdu cette citoyenneté.

Les personnes qui répondent "du Canada, par naissance" n'ont pas eu à subir les formalités de l'immigration et n'ont par conséquent pas besoin de répondre à la question sur l'année d'immigration.

Les personnes qui détiennent la citoyenneté canadienne par naturalisation ont normalement reçu un certificat de citoyenneté des autorités canadiennes de la citoyenneté.

Si vous possédez deux citoyennetés, cochez les cases appropriées, par ex., "du Canada, par naissance" ou "du Canada, par naturalisation" **et** "du pays de naissance (autre que le Canada)".

Si vous êtes né(e) en dehors du Canada et n'êtes pas citoyen(ne) canadien(ne), cochez "du pays de naissance (autre que le Canada)", si vous avez encore cette citoyenneté; sinon, cochez "d'un autre pays".

Si vous avez perdu votre ancienne citoyenneté et n'êtes pas encore devenu(e) citoyen(ne) canadien(ne), ou si vous n'avez aucune citoyenneté pour une raison quelconque, cochez "d'un autre pays".

Cette question sert à plusieurs fins. Elle identifie les groupes qui peuvent avoir besoin de programmes spéciaux d'enseignement en langues minoritaires. Joints aux données sur l'âge, ces renseignements servent aussi à la planification électorale à tous les niveaux de l'administration publique. Les renseignements sur la non-citoyenneté, associés à ceux sur la langue servent à l'élaboration de programmes de préparation à la citoyenneté, de même qu'à la planification des services juridiques.

Question 16

Les données sur la période d'immigration sont importantes pour l'étude des tendances de l'immigration.

Question 17

Le groupe ethnique ou culturel se rapporte à l'origine des ancêtres, aux "racines" de la population et ne doit pas être confondu avec la citoyenneté ou la nationalité. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques et culturels, comme les Inuit, les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis, les Irlandais, les Écossais, les Ukrainiens, les Chinois, les Japonais, les Indiens (du sous-continent indien), les Hollandais, les Anglais, les Français, etc.

Il est à remarquer que, dans les cas où la langue vous sert à déterminer votre appartenance à un groupe ethnique, vous devez déclarer le groupe ethnique précis auquel vous appartenez, par exemple, Haïtien au lieu de Français, Autrichien au lieu d'Allemand.

La question sur l'origine ethnique fournira des renseignements dont les nombreuses associations ethniques et culturelles du Canada se servent pour étudier la taille, la localisation géographique, les caractéristiques et d'autres aspects de leur population respective.

Question 18

Vous devez indiquer la langue que vous parlez **vous-même le plus souvent à la maison.** Si vous répondez pour une autre personne, indiquez la langue qu'**elle** parle **le plus souvent.**

Si vous parlez deux langues **également**, indiquez-les toutes les deux.

Dans le cas d'un enfant qui ne parle pas encore, indiquez la langue **le plus souvent parlée à la maison.** Si deux langues sont **également** utilisées, indiquez-les toutes les deux.

Si vous êtes muet(te), indiquez la langue dont vous vous servez le plus souvent à la maison pour vous faire comprendre.

Si vous demeurez seul(e), indiquez la langue dans laquelle vous êtes le plus à l'aise.

Les personnes d'origine **indienne (de l'Inde)** ne doivent pas indiquer indien mais plutôt hindi, ourdou, pendjabi ou une autre langue, selon le cas. Les personnes d'origine **amérindienne** (indien(ne) de l'Amérique du Nord) doivent indiquer le cri, l'ojibway ou une autre langue amérindienne, selon le cas.

Les renseignements sur les langues que les Canadiens parlent à la maison, joints à d'autres données sur les langues, fournissent d'importants indices sur la rétention linguistique.

Question 19

N'indiquez pas l'anglais ou le français appris à l'école à moins de pouvoir soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison s'il s'agit de l'anglais ou du français. Si l'une est aussi fréquemment utilisée que l'autre, indiquez "L'anglais et le français". Cochez la case "Ni l'anglais ni le français" quand ni l'une ni l'autre n'est fréquemment utilisée.

Question 19 (fin)

Si vous êtes muet(te), indiquez l'anglais, le français ou les deux dans la mesure où vous pouvez vous faire comprendre dans cette (ces) langue(s).

Cette question non seulement permet d'estimer la capacité des Canadiens à communiquer en français et en anglais, mais aussi d'estimer le nombre de personnes qui ne parlent ni le français, ni l'anglais. Ces renseignements servent aux entreprises et aux administrations publiques dans l'évaluation de la demande potentielle en programmes d'enseignement linguistique et en services de traduction.

Question 20

En réponse à cette question, vous devez indiquer si vous êtes limité, même à un moindre degré, dans vos activités à la maison, à l'école, au travail ou ailleurs, à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique.

Une incapacité physique, une incapacité mentale ou un problème de santé chronique est un état dont vous avez souffert ou dont vous souffrirez pendant une période de six mois ou plus. Vous évaluez cette période à partir du moment où l'incapacité ou le problème a commencé.

Si possible, l'adulte visé devrait lui-même répondre à cette question. Un parent ou un tuteur devrait répondre pour les personnes de moins de 15 ans.

Cette question fournira de nouveaux renseignements sur le nombre de Canadiens handicapés mentaux et physiques ainsi que sur les personnes souffrant de maladies chroniques qui limitent leurs activités à un certain degré. Les réponses à cette question aideront également Statistique Canada à concevoir des enquêtes qui lui permettront de recueillir les données supplémentaires nécessaires pour mieux appuyer les handicapés.

Question 21

Partie a): Indiquez le plus haut niveau (ou l'année) de scolarité atteint selon la province où vous avez fait vos études, sans essayer de trouver le niveau équivalent dans la province de votre domicile actuel (si les deux diffèrent). Faites la conversion seulement si vous avez fait vos études hors du Canada. Dans ce cas, il vous faudra évaluer le niveau équivalent de scolarité selon le système scolaire en usage dans votre province de résidence.

Il est à noter que la "Versification" des collèges classiques du Québec devrait être considérée l'équivalent de la 11e année.

Si, afin de terminer un programme régulier d'études, vous suivez des cours privés, des cours par correspondance ou des cours à temps partiel (le jour ou le soir), vous devez indiquer le niveau (ou l'année) auquel ces cours se donneraient s'ils faisaient partie du programme régulier, donné le jour.

Si vous fréquentez un établissement d'enseignement spécial ou un établissement décloisonné (non divisé en années d'études), vous devez estimer le mieux possible le niveau équivalent dans le système scolaire de votre province.

Si vous fréquentez une école secondaire et suivez des cours à différents niveaux, établissez le niveau scolaire d'après celui de la plupart de vos cours.

Question 21 (fin)

Partie b): Dans le calcul des années, indiquez le nombre d'années de scolarité terminées sans tenir compte du temps qu'il a fallu pour les achever. Si le programme de l'université fréquentée est basé sur un système de semestres, comptez comme équivalent d'une année universitaire deux semestres comportant les crédits normaux. Si vous avez fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), convertissez les crédits accumulés en années régulières de formation universitaire à plein temps.

Si vous avez reçu votre formation universitaire dans un collège classique du Québec, voici quelques précisions utiles: les Belles-Lettres et la Rhétorique ne doivent pas être comptées comme des années d'études universitaires (voir question 21c)); cependant, la Philo I et la Philo II équivalent respectivement à "1 an" et "2 ans" d'université.

Si vous avez reçu votre formation d'enseignant dans une faculté d'éducation associée ou affiliée à une université, vous devez indiquer votre formation de niveau universitaire ici; sinon, indiquez-la à la question 21c).

Partie c): Comptez les années d'études passées dans tous les établissements autres qu'une université ou une école secondaire ou primaire, y compris une école normale non universitaire, une école de police, etc., qu'ils exigent ou non comme condition d'admission un certificat de niveau secondaire.

Ne tenez pas compte des cours suivis comme passe-temps.

Inscrivez le nombre d'années de scolarité terminées, sans tenir compte du temps qu'il a fallu pour les achever.

Si vous avez reçu une autre formation non universitaire par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), convertissez les crédits accumulés en années régulières à plein temps.

Les cours de cégep (formation générale) ou les cours menant à l'université et les cours de cégep (formation professionnelle) ou les cours terminaux de métiers ou techniques sont des programmes de niveau postsecondaire dans la province de Québec. Ces derniers sont similaires aux programmes des collèges communautaires des autres provinces.

Les niveaux "Belles-Lettres" et "Rhétorique" du cours classique, au Québec, doivent être considérés respectivement comme "1 année" et "2 années" d'études dans un établissement autre qu'une université.

Les données sur le niveau de scolarité servent à évaluer les besoins en éducation permanente et les possibilités d'emploi dans les différentes régions du Canada.

Question 22

Certificat d'études secondaires: Cochez cette case si vous êtes diplômé d'une école secondaire décernant une immatriculation "junior" ou "senior" de type général, technique ou commercial.

Certificat ou diplôme de métier: Cochez cette case si vous avez obtenu un certificat ou un diplôme à la suite d'une période d'apprentissage accompagnée ou non d'une formation professionnelle ou pré-professionnelle au niveau des métiers dans un collège communautaire, un institut technique ou un établissement analogue n'exigeant **pas** comme condition d'admission le niveau secondaire, l'immatriculation "junior" ou "senior", ou l'équivalent.

Question 22 (fin)

Autre certificat ou diplôme non universitaire: Cochez cette case si vous avez obtenu un certificat ou un diplôme (autre qu'un certificat ou diplôme de métier) d'un collège communautaire (programmes de passage à l'université ou programmes menant à une carrière semi-professionnelle), d'un cégep (général et professionnel), d'un institut technique ou d'un autre établissement d'enseignement ne décernant pas de grade.

Si vous avez obtenu un certificat d'enseignement décerné par un ministère provincial de l'Éducation dans un établissement reconnu, tel une école normale ou un collège d'enseignement, cochez cette case. Toutefois, si vous avez obtenu votre certificat d'enseignant dans une faculté d'éducation affiliée à une université, cochez la case "Baccalauréat(s)".

Certificat ou diplôme universitaire: Si vous détenez un diplôme, un certificat ou une licence décerné par une association professionnelle (par ex., dans le domaine de la comptabilité, des affaires bancaires ou de l'assurance) après avoir réussi une série de cours donnés dans ou par une université, vous devez alors choisir l'une des deux catégories suivantes:

a) certificat ou diplôme universitaire ***inférieur*** au niveau du baccalauréat, si le baccalauréat ne constitue pas une condition d'admission; ou

b) certificat ou diplôme universitaire ***supérieur*** au niveau du baccalauréat, si le baccalauréat constitue une condition d'admission.

Cette question et la question 23 offrent des renseignements particuliers sur la scolarité des Canadiens. Les informations nous permettront de déterminer si ces ressources suffiront à répondre aux besoins futurs dans les domaines liés à la technologie, aux sciences, au génie et aux services sociaux.

Question 23

Dans la mesure du possible, précisez le domaine de spécialisation de votre programme d'études ou de formation, particulièrement dans le cas d'études supérieures ou d'une autre formation avancée.

Si plus d'un grade, certificat ou diplôme vous ont été décernés (par exemple, deux baccalauréats ou deux maîtrises), indiquez le principal domaine d'études de celui que vous avez obtenu en dernier.

Si vous vous êtes spécialisé dans plus d'un domaine principal d'études pour l'obtention de votre grade, certificat ou diplôme, indiquez le domaine où vous avez acquis la plus grande spécialisation (par exemple, celui dans lequel vous avez suivi le plus grand nombre de cours ou celui où vous avez reçu le plus grand nombre de crédits).

En raison des progrès technologiques et de l'évolution des besoins du marché du travail, il est essentiel de connaître les compétences de la population active pour planifier les programmes scolaires de base et les programmes de recyclage.

Question 24

Donnez les renseignements concernant votre domicile habituel d'il y a 5 ans, même si vous en étiez temporairement absent le 1er juin 1981.

Cochez seulement l'une des quatre cases.

Question 24 (fin)

Si vous avez coché la case "Autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada", assurez-vous d'inscrire le nom de votre localité de résidence d'il y a 5 ans, de même que le comté (ou municipalité régionale, district régional, etc.), et la province ou le territoire où elle se trouve maintenant. Lorsque le même nom sert aussi à désigner une ville ou un village, et une paroisse, un canton ou une autre municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., **ville** de St. Andrews ou **paroisse** de St. Andrews, **ville** de Granby ou **municipalité** de Granby, **ville** de Kingston ou **canton** de Kingston).

Les données sur la migration interne recueillies grâce à cette question sont nécessaires à la préparation d'estimations et de projections de population, aux niveaux national et provincial. Les estimations servent de base à la répartition des fonds entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les projections sont utilisées à la fois par le gouvernement et les entreprises aux fins de planification, par exemple, pour déterminer les besoins futurs en logement, en éducation ou en services sociaux.

Question 25

Partie a): Inscrivez le nombre total d'heures que vous avez travaillées dans les situations suivantes:

(i) **Le travail sans rémunération pour votre conjoint ou un parent dans une entreprise ou une ferme familiale**

Cela signifie travailler sans rémunération régulière pour un conjoint ou un parent membre du même ménage, à des tâches relatives à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise exploitée par le parent (par exemple, si vous avez tenu les comptes de la ferme ou de l'entreprise appartenant à votre conjoint).

(ii) **Le travail dans votre propre ferme ou entreprise ou dans l'exercice de votre profession (c'est-à-dire travail autonome avec ou sans personnel rémunéré)**

Vous devez tenir compte de la pêche, du piégeage ou de la chasse en vue d'un bénéfice ou pour la subsistance de votre communauté, à l'aide de votre propre matériel, de matériel loué, ou de matériel dont vous êtes copropriétaire.

Les heures que vous avez travaillées doivent inclure tout le temps que vous avez consacré à la préparation, à l'entretien et à l'administration que comporte l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou l'exercice d'une profession. Les fermiers, par exemple, doivent inclure les heures qu'ils ont consacrées à l'entretien de clôtures, de bâtiments ou de machinerie, ainsi qu'à la culture, à l'ensemencement ou à la traite. Les pêcheurs doivent, pour leur part, tenir compte des heures qu'ils ont consacrées à la préparation et à l'entretien des bateaux, des filets, etc. Si vous ne savez pas le nombre d'heures exact, inscrivez votre meilleure évaluation.

(iii) **Le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions)**

Nota: Reportez-vous à la question 30 de ce Guide pour des définitions complètes de ces trois situations.

Question 25 (fin)

Partie b): Répondez ''Oui, mis(e) à pied temporairement'' si vous **comptez retourner** à l'emploi dont vous avez été mis(e) à pied, peu importe la durée de la mise à pied.

Répondez: ''Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absent(e) pour d'autres raisons'' si, la semaine dernière, vous aviez un emploi ou une entreprise dont vous étiez absent(e) pendant toute la semaine, avec ou sans rémunération, parce que vous étiez en vacances, malade, en grève ou lock-out à votre lieu de travail, ou pour d'autres raisons comme un congé de maternité, le mauvais temps, un incendie ou des raisons personnelles ou familiales, etc. Dans le cas de travailleurs rémunérés, une absence pour suivre un cours de formation doit être signalée seulement si vous touchez une rémunération ou un salaire de votre employeur pendant ce temps.

Partie e): Cochez ''Non, pour des raisons personnelles ou familiales'' si vous étiez dans l'impossibilité de commencer à travailler la semaine dernière à cause d'une maladie dans votre famille, de problèmes reliés aux enfants, de votre participation à un jury, etc.

Cochez: ''Non, autres raisons'' seulement si vous n'aviez pas encore d'emploi, n'étiez pas temporairement malade, n'aviez pas de raisons personnelles ou familiales ou n'alliez pas à l'école, c'est-à-dire si vous n'étiez pas intéressé à travailler, étiez en vacances, etc.

Des statistiques géographiques détaillées de l'emploi et du chômage, fournies uniquement par le recensement, permettent à tous les niveaux de l'administration publique de canaliser leurs efforts de développement économique vers les régions du pays qui en ont le plus besoin.

Question 26

Bien que les travaux ménagers et les travaux d'entretien et de réparations de votre maison, ainsi que le bénévolat soient des activités importantes, il ne faut pas les indiquer parce que cette question a pour but de recueillir des renseignements sur le travail menant à la production de biens et de services pour l'économie.

Cette question complète la question 25 et sert à fournir des renseignements sur le nombre et les caractéristiques des autres Canadiens ayant eu un emploi récemment.

Question 27

Si vous travaillez à votre compte, inscrivez à la partie a) le nom de l'entreprise que vous exploitez. Si votre entreprise n'a pas de nom, inscrivez votre propre nom.

Si vous êtes payé par une agence qui loue vos services à d'autres, donnez le nom de cette agence.

Si vous êtes employé(e) dans une maison privée, inscrivez le nom de la famille pour laquelle vous travaillez et écrivez ''ménage privé''.

Question 27 (fin)

À la partie b) de la question, donnez une description complète. Voyez les exemples ci-dessous:

Réponses complètes	Réponses incomplètes
a) ferme de culture du **blé**	a) agriculture
b) **fabrication** de pièces pour véhicules motorisés	b) pièces d'automobile
c) magasin de meubles et d'appareils ménagers **au détail**	c) meubles
d) école **secondaire**	d) école
e) **laminage, moulage et extrusion** d'aluminium	e) aluminium
f) service de police **municipal**	f) police

Cette question fournit des renseignements sur le nombre de personnes travaillant dans chaque secteur de l'économie. Ainsi, en établissant des comparaisons avec les recensements antérieurs, on peut repérer les secteurs en plein essor et ceux qui sont en perte de vitesse. Le nom de l'employeur est essentiel au codage précis du secteur de l'économie.

Question 28

Si vous avez coché la case "À l'adresse suivante", donnez une adresse aussi complète que possible. Si vous ne connaissez pas l'adresse complète, donnez le plus de renseignements possible. Si vous avez travaillé dans une région dont le nom sert aussi à désigner une ville ou un village, et une paroisse, un canton ou une autre municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., **ville** de St. Andrews ou **paroisse** de St. Andrews, **ville** de Granby ou **municipalité** de Granby, **ville** de Kingston ou **canton** de Kingston).

Temporairement absent
Si un membre du ménage est temporairement absent (par ex., à cause d'un travail, en voyage d'affaires, en cours de formation ou en vacances), alors indiquez son lieu de travail habituel.

À domicile
Si vous avez travaillé chez vous ou si votre lieu de travail était dans le même immeuble que votre domicile (par exemple, couturier(ère), concierge, épicier ayant un magasin attenant à la maison, ou une personne ayant un bureau à la maison), cochez la case "À domicile".

Sans lieu de travail habituel
Si vous avez travaillé à un endroit différent chaque jour ou si vous vous êtes déplacé pendant la journée, consultez les exemples suivants:

a) Si vous alliez régulièrement à un siège social, un entrepôt, un garage, un atelier, etc., chaque jour avant de commencer à travailler, alors écrivez l'adresse ou le nom du siège social, de l'entrepôt, etc.

b) Si vous avez travaillé à un endroit fixe au moins une partie du temps, alors écrivez l'adresse, le nom de l'immeuble, etc., où vous avez travaillé le plus souvent.

Question 28 (fin)

c) Si vous vous rendiez à plusieurs endroits différents chaque jour, alors écrivez "Sans lieu habituel" dans l'espace prévu pour le numéro et le nom de rue.

La connaissance des endroits où il y a une forte concentration de personnes au travail peut faciliter la planification des services nécessaires tels que les terrains de stationnement, les banques et les magasins. Les planificateurs des transports locaux peuvent utiliser ces renseignements pour déterminer les besoins en transports en commun.

Question 29

La description que vous donnez doit être la plus complète possible. Il vous faudra probablement avoir recours à deux, trois mots ou plus dans chaque partie de la question. Vous devez éviter l'emploi de termes comme travailleur, employé, etc., et utiliser plutôt une description précise du genre de travail.

Donnez des descriptions précises aux parties a) et b) de la question. À la partie b), indiquez si vos fonctions comportent de la surveillance ou de l'administration.

Consultez les exemples ci-dessous:

Réponses complètes	Réponses incomplètes
a) entretien de matériel électrique b) réparation et entretien de moteurs électriques	a) entretien b) réparation
a) dactylographie et travail général de bureau b) dactylographie et classement	a) travail de bureau b) commis
a) inspection d'appareils électroniques b) surveillance de l'inspection d'appareils électroniques	a) inspection b) surveillance

Les membres des communautés religieuses engagés dans des activités comme l'enseignement au niveau primaire, les soins infirmiers, etc., doivent inscrire ces activités plutôt que leur activité religieuse.

Ces renseignements, associés à des renseignements semblables tirés des recensements antérieurs, sont essentiels à la prévision des exigences futures du marché du travail et à la préparation des personnes pour de nouveaux emplois.

Question 30

Partie a): Cochez "**pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission**" si, dans l'emploi déclaré:
- vous avez touché un salaire ou un traitement;
- vous avez été rémunéré à la pièce;
- vous avez été payé en nature (logement, pension, fournitures) dans une entreprise non familiale, par exemple, à titre de membre d'un ordre religieux;

Question 30 (fin)

- vous étiez membre des Forces armées;
- vous avez travaillé à commission comme vendeur(se) pour une seule entreprise et n'aviez ni bureau ni personnel;
- vous avez travaillé pendant une heure ou plus contre rémunération à un emploi, tel que la garde d'enfant(s), le nettoyage, la distribution de circulaires, etc.;
- vous avez travaillé comme personnel d'entretien rémunéré ou bonne d'enfant(s) rémunérée.

Cochez: "**sans rémunération, pour votre conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale**", si, dans l'emploi que vous avez déclaré, vous avez travaillé sans rémunération régulière pour un conjoint ou un parent qui fait partie du même ménage que vous, à des tâches relatives à l'exploitation de la ferme ou de l'entreprise appartenant à votre conjoint ou à votre parent.

Le bénévolat ou le travail ménager ou les travaux d'entretien ou de réparation à votre maison ne sont pas considérés comme un travail sans rémunération.

Cochez: "**à votre compte sans personnel rémunéré**" ou "**à votre compte avec personnel rémunéré**", selon le cas, et indiquez si votre entreprise ou votre ferme était constituée en corporation, si dans l'emploi déclaré:

- vous avez exploité une ferme, une entreprise ou exercé une profession, seul ou en association, même si vous n'avez vendu aucun bien ou n'avez rendu aucun service;
- vous avez exploité une ferme ou une entreprise ou exerciez une profession à votre compte, même si vous avez subi une perte;
- vous avez exploité une ferme, que vous soyez propriétaire ou locataire de la terre;
- vous avez travaillé comme pigiste ou à contrat, par exemple comme architecte, infirmier(ère) en service privé, couturier(ère);
- vous avez offert des repas ou le logement, ou des services de garderie de jour dans votre propre maison, à des pensionnaires, des chambreurs ou à des enfants du voisinage;
- vous avez exploité une concession de vente et de distribution directe de produits comme des produits de beauté, des journaux, des brosses, du savon, etc.;
- votre occupation était la pêche, le piégeage ou la chasse en vue d'un bénéfice ou pour la subsistance de votre communauté, avec votre propre matériel ou avec un matériel dont vous êtes copropriétaire;
- vous avez travaillé à la mise sur pied d'une entreprise, d'une ferme ou d'un bureau de services professionnels.

L'identification des travailleurs autonomes, des employés et des personnes non rémunérées travaillant dans des entreprises familiales permet de mesurer l'apport distinct de ces catégories de personnes au niveau global de l'emploi et du développement économique au Canada.

Question 31

a) Comptez comme une semaine toutes les semaines au cours desquelles vous avez travaillé, ne serait-ce que quelques heures.

   Inscrivez 52 semaines si vous avez été rémunéré pour toute l'année ou si vous avez exploité une ferme ou une entreprise ou exercé une profession pendant toute l'année, même si vous n'avez pas travaillé pendant toute l'année (par exemple, si vous êtes un enseignant rémunéré pour une période de 12 mois).

   Incluez les semaines de congé payé, mais non les semaines de congé non payé.

Question 31 (fin)

b) Le travail à temps partiel est le temps qu'une personne travaille chaque semaine, dont le nombre d'heures est inférieur au nombre d'heures travaillées normalement par des personnes accomplissant des tâches semblables.

Ces renseignements sont essentiels pour évaluer les tendances de l'emploi à temps partiel et pour déterminer combien de personnes ont travaillé de façon continue en 1985 et combien ont travaillé seulement une partie de l'année.

Question 32

Veuillez noter ces points importants

- Les renseignements inscrits sur **votre questionnaire du recensement sont strictement confidentiels de par la loi** et nul particulier, ministère ou organisme autre que Statistique Canada n'y a accès. La Loi sur la statistique interdit à Statistique Canada la divulgation de tout renseignement qui pourrait être rattaché à un particulier.
- Répondez à chaque partie de la question, que vous ayez travaillé ou non. Le revenu déclaré doit être le **revenu total en espèces** reçu au cours de l'année civile 1985. Si vous n'avez pas touché de revenu de l'une ou l'autre des sources données, cochez la case "Non". Si vous avez subi une perte, indiquez-en le montant et cochez la case "Perte".
- Si vous n'êtes pas certain(e) de la réponse, consultez les documents appropriés, par exemple, votre déclaration d'impôt sur le revenu. Autrement, donnez une estimation aussi juste que possible.
- Si vous avez touché un revenu de l'étranger, indiquez-le en dollars canadiens. Toutefois, si vous avez immigré au Canada après le 1er janvier 1985, ne déclarez pas le revenu reçu avant votre arrivée au Canada.
- Ne pas déclarer les allocations familiales reçues des administrations publiques fédérales ou provinciales, ni les crédits d'impôt pour les enfants. Le montant de ces allocations et crédits sera estimé pour chaque famille d'après le nombre d'enfants figurant sur ce questionnaire.
- Exclure également des revenus: les gains et les pertes au jeu, les prix de la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les pertes et les gains en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêt reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier et les remboursements de cotisations à un régime de pensions.

Partie a): Total des salaires et traitements. Déclarez le total des salaires et traitements de tout emploi avant les déductions de l'impôt sur le revenu, des pensions, de l'assurance-hospitalisation, etc. (Ne déclarez pas le salaire net.)

Déclarez la solde et les indemnités militaires.

Inclure les pourboires et les gratifications reçus en 1985 et aussi les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel, que vous ayez reçu ou non une formule T4 d'impôt sur le revenu.

Question 32 (suite)

Il faut également inclure les commissions. Toutefois, les vendeurs(ses) qui ont travaillé pour plus d'une entreprise ou qui avaient leur propre bureau ou personnel doivent indiquer ces chiffres dans "travail autonome non agricole" à la partie b). Les personnes qui gardent des enfants chez elles et les livreurs(euses) de journaux doivent également répondre à la partie b).

N'incluez pas la valeur des prestations et allocations imposables fournies par l'employeur telles que le logement et l'automobile fournis gratuitement, les bourses d'entretien, les frais de déplacements du conjoint, les cotisations d'assurance-maladie, etc.

Si vous consultez vos formules T4 pour répondre à cette question, inscrivez le revenu figurant dans la case C des formules T4 d'impôt fédéral sur le revenu, moins la valeur des "allocations et prestations imposables" figurant dans les cases K à O.

Les propriétaires d'une entreprise ou d'une exploitation agricole non constituée en corporation doivent déclarer tout le revenu de cette entreprise ou de cette ferme dans "travail autonome" à la partie b) ou c).

Partie b): Revenu net d'un travail autonome non agricole. N'indiquez un montant que si vous possédiez et exploitiez une entreprise non agricole ou si vous exerciez une profession en 1985 soit seul, soit avec des associés. Si vous aviez des associés, ne déclarez que votre part du revenu net. Les sommes reçues d'une entreprise constituée en corporation doivent être déclarées dans les "salaires" et (ou) les "revenus de placements".

Déclarez le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation telles que les salaires, les loyers, l'amortissement, etc.). Ne soustrayez pas les déductions personnelles comme l'impôt sur le revenu et les cotisations de pensions.

Les personnes qui gardent des enfants chez elles, les exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple, pour la vente et la livraison de produits de beauté, de journaux, et les personnes à tout faire qui obtiennent elles-mêmes des contrats ou des ententes les autorisant à effectuer des travaux doivent déclarer leur revenu dans cette partie.

Les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs (coiffeuses), les couturiers(ères), etc., doivent déclarer le revenu net tiré de leurs activités autonomes.

Si vous avez subi une perte, déclarez-en le montant et cochez la case "Perte".

Partie c): Revenu net d'un travail autonome agricole. Ne déclarez un montant que si vous exploitiez une ferme en 1985 soit seul, soit avec des associés. Si vous aviez des associés, ne déclarez que votre part de revenu net.

Déclarez votre revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles moins l'amortissement et les frais d'exploitation). Les avances en espèces doivent être comprises dans les recettes brutes pour l'année pour laquelle elles ont été reçues. Inclure également les paiements d'appoint de sources publiques. Exclure la valeur des revenus en nature, comme les produits agricoles produits et consommés à la ferme.

Répondez à la question même si vous avez employé un gérant pour administrer votre exploitation agricole. Soustrayez alors le traitement du gérant à titre de dépenses. Si vous louez votre exploitation à quelqu'un, déclarez-en le loyer brut dans les "revenus de placements", à la partie h). De même, le revenu provenant d'une exploitation agricole constituée en corporation doit être déclaré dans les "salaires" et (ou) les "revenus de placements".

Si vous avez subi une perte, déclarez-en le montant et cochez la case "Perte".

Question 32 (suite)

Une **exploitation agricole** comprend la production des grandes cultures, des légumes, des fruits, des produits de serre et de pépinière, des produits de l'érable, l'élevage de la volaille et du bétail, la production de produits d'origine animale tels que les oeufs, le lait et la laine, de même que l'élevage des animaux à fourrure et des abeilles.

Partie d): Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti. Déclarez les montants versés aux personnes de 65 ans et plus et aux conjoints ou aux veuves de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse (allocations du conjoint) par le gouvernement fédéral seulement.

Déclarez les suppléments de revenu provinciaux à la partie g). Les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires doivent être déclarées à la partie i). Les pensions de vieillesse, les pensions de retraite, les pensions de guerre et les autres prestations du genre reçues de gouvernements étrangers en 1985 doivent être déclarées à la partie j).

Partie e): Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec. Déclarez **les prestations** reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant(e), les pensions d'invalidité.

Prière de ne pas déclarer vos contributions ***versées au*** régime mais bien les prestations ***retirées***.

N'incluez pas les prestations de décès sous forme forfaitaire.

Les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires doivent être déclarées à la partie i).

Partie f): Prestations d'assurance-chômage. Déclarez le total des prestations d'assurance-chômage, avant les déductions d'impôt sur le revenu. Inclure les prestations de maladie, de maternité, de pêcheurs, de travail partagé, de recyclage et de retraite reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

Partie g): Autre revenu provenant de sources publiques, y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale. Déclarez les paiements provenant de programmes provinciaux ou municipaux aux nécessiteux, comprenant les mères nécessiteuses ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les invalides. Comptez les allocations de base en **espèces** (par ex., alimentation, chauffage, logement, habillement) et les allocations spéciales en **espèces**.

Inclure les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux, c'est-à-dire les montants versés aux personnes âgées par les gouvernements provinciaux qui s'ajoutent au supplément de la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti.

Inclure les paiements des provinces aux personnes âgées pour compenser les frais de logement.

Inclure ici tous les autres paiements de transfert, par exemple les prestations du Programme national de formation, les pensions aux anciens combattants, les allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants, les indemnisations des accidents du travail, etc.

Question 32 (suite)

Inclure, le cas échéant, les crédits d'impôt et les allocations de gouvernements provinciaux comme ceux qui suivent: les crédits d'impôt de la Nouvelle-Écosse, les crédits d'impôt du Nouveau-Brunswick, le remboursement d'impôts fonciers du Québec, les allocations pour enfants de moins de 6 ans, les crédits d'impôt de l'Ontario, les crédits d'impôt du Manitoba, les crédits d'impôt de l'Alberta au titre des redevances, les crédits d'impôt de l'Alberta, les crédits d'impôt de la Colombie-Britannique et les crédits d'impôt du Yukon, conformément à vos déclarations d'impôt.

Ne comptez pas les allocations familiales ni les crédits d'impôt fédéral pour les enfants.

Les pensions de retraite des militaires de carrière, des fonctionnaires, etc., doivent être déclarées à la partie i).

Partie h): Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements. Déclarez le montant réel des dividendes reçus et non le montant imposable des dividendes reçus des actions d'entreprises canadiennes.

Déclarez aussi ici le montant des dividendes reçus d'actions étrangères.

Déclarez les intérêts de dépôts dans des banques, sociétés de fiducie, coopératives, caisses d'épargne et de crédit, caisses populaires, etc., ainsi que les intérêts des certificats d'épargne et des obligations garanties et non garanties.

Déclarez également ici les revenus nets provenant d'une propriété (y compris une terre agricole), les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur polices d'assurances.

Inclure également les revenus de placements reçus de l'étranger.

Si le total représente une perte, déclarez-en le montant et cochez également la case "Perte".

Partie i): Pensions de retraite et rentes. Déclarez le revenu reçu du fait que vous avez participé au fonds de pension d'un ou de plusieurs employeurs; les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance, reçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veuves ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions de fonctionnaires, de personnel des Forces armées ou d'officiers de la GRC à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc.

N'incluez pas les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pensions ou d'un REÉR ni les remboursements des cotisations payées en trop. Les indemnités de cessation d'emploi et les allocations de retraite et les pensions qui proviennent de l'étranger doivent être déclarées à la partie j).

Question 32 (fin)

Partie j): Autre revenu en espèces. Inclure ici tous les autres revenus ordinaires en espèces non mentionnés dans les questions précédentes.

Voici des exemples:

- pension alimentaire;
- soutien d'un enfant;
- soutien périodique reçu de personnes non membres du ménage;
- revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires;
- revenu reçu de l'étranger (par ex., pensions), sauf les dividendes et intérêts, qui doivent être déclarés à la partie h);
- bourses d'études non remboursables;
- indemnité de cessation d'emploi;
- redevances;
- indemnité de grève.

Ne comptez pas:

- les allocations familiales et les crédits d'impôt fédéral pour les enfants;
- les remboursements en argent des contributions à un fonds de retraite;
- les prestations de décès sous forme forfaitaire ou tout autre versement forfaitaire unique.

Les données sur le revenu fournissent d'importants renseignements sur le bien-être économique des Canadiens. Elles sont essentielles pour évaluer le bien-être des personnes âgées, des parents seuls, des groupes ethniques minoritaires et de l'ensemble de la collectivité. Divers programmes gouvernementaux de soutien du revenu s'appuient sur ces informations. En outre, les entreprises utilisent beaucoup les données sur le revenu dans la commercialisation des produits, dans la localisation de leurs points de vente au détail ainsi que dans le choix des nouveaux produits qu'ils vont offrir.

Formule 2B: Questionnaire sur la population et le logement - Formule complète


Statistique Canada Statistics Canada



Recensement du Canada de 1981

À remplir le mercredi 3 juin 1981

Prov.	CÉF nº	SD nº	NV

2B

Ménage nº	Type de doc.	Nombre de personnes	Quest. nº de
	4		

1 ☐ S/M 3 ☐ RT
2 ☐ LI 4 ☐ RÉ

1.

2.

To English-speaking persons:

If this questionnaire in the French language has been left at your household in error, and if you wish to complete a questionnaire in English, please call the Telephone Assistance Service. The numbers to dial are listed on the back cover of this questionnaire. A questionnaire in the language of your choice will then be delivered to you.

Caractère légal et obligatoire

Le recensement du Canada est effectué en vertu de la Loi sur la statistique qui oblige tout le monde à fournir les renseignements demandés.

Confidentiel une fois rempli

L'information fournie sera gardée confidentielle et ne servira qu'à la production de statistiques. Seules les personnes qui ont juré de garder le secret en vertu de la Loi sur la statistique auront accès à vos réponses. Ces personnes s'exposent à des poursuites et sont passibles de sanctions si elles dévoilent des renseignements personnels fournis lors du recensement.

NOTA:

Les instructions données dans le Guide devraient vous permettre de résoudre tout problème qui se pose. Sinon, n'hésitez pas à vous adresser au Service auxiliaire téléphonique. Les numéros à composer, sans frais d'appel, figurent sur la couverture arrière.

Veuillez inscrire l'adresse ou l'emplacement exact:

Rue et numéro ou lot et concession

Ville, village, municipalité

Province ou territoire

Code postal

Numéro de téléphone:

Aux résidents temporaires

Si **tous** les membres du ménage sont des **résidents temporaires** (c'est-à-dire des personnes qui se trouvent ici temporairement et qui ont un domicile habituel ailleurs au Canada), veuillez indiquer le nombre total de résidents temporaires dans cette case . . . . ☐

et **ne pas** remplir le questionnaire. Suivez les **instructions de retour** données sur l'enveloppe qui renfermait ce questionnaire.

Aux résidents de pays étrangers

Si **tous** les membres du ménage sont des **résidents de pays étrangers** (voir ci-dessous), veuillez cocher cette case . . . . . ☐
et **ne pas** remplir le questionnaire. Suivez les **instructions de retour** données sur l'enveloppe qui renfermait ce questionnaire.

Résidents de pays étrangers
(toute personne des catégories suivantes):

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à la légation, à l'ambassade ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille;
- les membres des Forces armées d'un autre pays, et leur famille;
- les étudiants d'un autre pays qui fréquentent un établissement d'enseignement au Canada, et leur famille;
- les travailleurs d'un autre pays qui sont au Canada en vertu d'un visa d'emploi, et leur famille; et
- les résidents d'un autre pays qui séjournent au Canada temporairement.

Un message à tous les Canadiens . . .

Tous les cinq ans, le Canada procède au recensement de tous ses habitants et à l'inventaire des logements qu'ils habitent. Grâce aux renseignements recueillis, nous pouvons alors mieux affronter, en tant que nation, les nombreux défis qui se posent à nous aux niveaux national, régional et local.

Vos réponses, une fois compilées en statistiques, permettront d'arrêter des politiques économiques et sociales, de planifier le développement industriel et de prévoir les besoins au titre d'écoles, de routes et de nombreux autres services publics.

Les chiffres de population servent à délimiter les circonscriptions électorales et à calculer le montant des subventions par habitant versées aux provinces et aux municipalités. De plus, toutes les fois qu'une personne ne remplit pas son questionnaire, il faut consacrer une somme supplémentaire à la procédure de suivi. Votre propre localité pourrait voir ses subventions réduites parce que vous n'avez pas participé au recensement.

Le recensement est mené en vertu de la Loi sur la statistique; non seulement cette loi vous oblige à collaborer, mais elle garantit que les renseignements que vous fournirez demeureront confidentiels et ne seront utilisés qu'aux fins prévues par celle-ci.

Votre collaboration est essentielle. Faites-vous donc un devoir de remplir promptement ce questionnaire le 3 juin 1981, conformément aux instructions données.

Nous vous remercions de votre obligeance.

Saviez-vous que . . .

- Le Canada comptait 22,992,604 habitants en 1976, environ un million et demi de plus depuis 1971.
- Le pourcentage de femmes mariées dans la population active est passé de 37 % à 44 % entre 1971 et 1976.
- Le pourcentage des moins de 30 ans a diminué entre 1971 et 1976, passant de 55.5 % à 53.8 %.
- En 1976, le nombre d'enfants de moins de 10 ans au Canada a régressé de 450,000 par rapport à 1971, tandis que le nombre de Canadiens de 50 ans ou plus augmentait de 618,000.
- En 1976, on a dénombré 1,205,000 Canadiens vivant seuls, une hausse de près de 400,000 depuis 1971. Les personnes de 65 ans ou plus ont représenté plus du tiers (429,000) de ce nombre.

Comment remplir le questionnaire

Veuillez cocher ☒ toutes vos réponses clairement avec un crayon ou un stylo foncé.

Répondez aux questions des pages 2 à 5. Puis à partir de la page 6, remplissez trois pages pour chacune des personnes de votre ménage, en suivant le même ordre qu'à la question 1. Par exemple, aux pages 9, 10 et 11 figureront les renseignements concernant la Personne 2, aux pages 12, 13 et 14, ceux de la Personne 3, et ainsi de suite.

INSTRUCTIONS POUR LA QUESTION 1

INSCRIPTION DES MEMBRES DU MÉNAGE

Afin que tous les membres du même groupe familial soient énumérés ensemble, écrivez (à la question 1) le nom de tous les membres de ce ménage dans l'ordre suivant:

a) Personne 1;

choisissez une des personnes suivantes comme Personne 1:

- l'un des conjoints (époux ou épouse) de tout couple marié demeurant ici
- l'un des deux partenaires en union libre
- le père ou la mère lorsque seulement un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés) quel que soit leur âge.

Si aucune de ces catégories ne s'applique, choisissez n'importe quel membre adulte du ménage comme Personne 1;

b) l'époux ou l'épouse (ou le partenaire en union libre) de la Personne 1;

c) les enfants célibataires (jamais mariés) de la Personne 1, y compris les enfants d'un autre lit;

d) les autres enfants de la Personne 1, et leur famille;

e) les autres personnes apparentées ou liées à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption, ou par union libre, et leur famille;

f) les personnes non apparentées à la Personne 1, et leur famille.

QUI RECENSER

Pour que tous les résidents du Canada soient recensés (et ne le soient qu'une seule fois), il importe de se conformer aux instructions suivantes pour déterminer qui inscrire et qui ne pas inscrire sur le questionnaire.

Il faut inscrire

- tous ceux qui vivent ici d'ordinaire, même s'ils sont temporairement absents (en voyage d'affaires, aux études, etc.);
- toute personne qui séjourne ou est en visite ici et qui n'a pas de domicile habituel ailleurs;
- toute personne qui vit ici d'ordinaire, mais qui se trouve depuis moins de six mois dans une institution (par ex., un hôpital ou un établissement de correction);
- les personnes non mariées qui ont un domicile ailleurs, mais qui, à cause de leur travail, passent ici la plus grande partie de la semaine;
- les enfants nés le 2 juin 1981 ou avant;
- les personnes décédées qui vivaient encore à minuit, dans la nuit du 2 au 3 juin 1981.

Mais il ne faut pas inscrire

- les personnes qui se trouvent dans une institution depuis six mois ou plus;
- les enfants nés le 3 juin 1981 ou après;
- les membres actifs des Forces armées qui ne vivent pas à la maison;
- les étudiants de niveau postsecondaire qui sont financièrement indépendants et qui vivent ailleurs;
- les fils ou filles non mariés qui, à cause de leur travail, vivent ailleurs la plus grande partie de la semaine, même s'ils reviennent à la maison en fin de semaine;
- les résidents d'autres pays (consultez la page couverture).

MÉNAGES COMPTANT PLUS DE SIX PERSONNES

Si le ménage compte plus de six personnes, inscrivez les six premières sur un questionnaire et inscrivez les autres sur un deuxième questionnaire en commençant par l'espace réservé à la "Personne 2".

Pour obtenir des questionnaires supplémentaires, reportez-vous aux instructions pour la question 1 dans le Guide.

1. NOM

Lisez les instructions données a gauche puis **écrivez ci-dessous, en lettres moulées,** le nom de tous les résidents habituels de ce logement le mercredi 3 juin 1981.

2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1

Pour chaque personne du ménage, **cochez** ☒ **une seule case** pour indiquer le lien avec la Personne 1.

Si vous cochez la case "Autre personne apparentée" ou "Autre personne non apparentée", précisez le lien avec la Personne 1. Voici des exemples d'autres personnes:

grand-mère — fille de la compagne d'appartement
oncle — époux de l'employée

Pour les cas spéciaux et les exemples, consultez le Guide.

Personne 1 [01]

Nom de famille

Prénom

01 ☒ Personne 1

Personne 2 [02]

Nom de famille

Prénom

02 ☐ Époux ou épouse de la Personne 1
03 ☐ Partenaire en union libre de la Personne 1
04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 3 [03]

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 4 [04]

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 5 [05]

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 6 [06]

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le jour, le mois et l'année. Exemple: Si vous êtes né(e) le 10 février 1945, écrivez 10 02 1945 Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez une date approximative.	4. SEXE	5. ÉTAT MATRIMONIAL Quel est votre état matrimonial? *(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)* *Cochez une seule case*	6. Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore?** *Cochez une seule case*	RÉSERVÉ AU BUREAU
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S

Un logement est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

7. Inscrivez le nom de *la* personne (ou de l'une des personnes) qui vit ici et qui est responseble du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des texes, ou de l'électricité, etc., pour ce logement.

07

01 ☐ Nom ______ Prénom ______

Cette parsonne devreit répondre eux questions suiventes sur ce logement.

NOTA: Si eucune personne vivent ici n'effectue de tels paiements, cochez ici ☐ et répondez vous-même aux questions sur ce logement.

8. Combien de personnes demeurent habituellement ici (d'après les directives données sur QUI RECENSER dans les INSTRUCTIONS POUR LA QUESTION 1)?

02 ☐ Nombre de personnes

9. Y a-t-il quelqu'un que vous n'evez pas inscrit à *la* question 1 parce que vous n'étiez pas certein s'il fallait l'inscrire? *Par ex., un étudiant, un chambraur qui a un autre domicile, un nouveau-né encora à l'hôpital, ou un autre membra du ménaga qui est è l'hôpital ou au sanatorium depuis moins da six mois.*

☐ Oui ☐ Non

Si "Oui", écrivez (en lettres moulées) son nom et le raison de l'omission.

Nom ______

Reison ______

______

Nom ______

Reison ______

______

S'il y e plus de deux personnes à inscrire, utilisez l'espece réservé aux observetions à l'arrière du questionneire.

10. Combien de personnes eyent un domicile hebituel ailleurs au Canada séjournent ici temporeirement (le 3 juin, jour du recensement)?

☐ Aucune

OU

☐ Nombre de personnes

11. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il):

Cochez une seule case

03 ☐ propriétaire de ce logement ou en trein de le payer?

04 ☐ loceteire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

12. Ce logement est-il:

Cochez une seule cese

05 ☐ une **maison individuella** – logement individuel non attenent à une autre construction et entouré d'espaces libres?

06 ☐ dans une **maison jumalée** ou une **maison doubla** – deux logements côte à côte réunis per un mur commun, meis non attenents à une eutre construction et entourés d'especes libres?

07 ☐ dans un **duplex** – deux logements superposés non attenants à une eutre construction et entourés d'espaces libres?

08 ☐ dans une **rangée** d'eu moins trois logements réunis côte è côte sans autre logement eu-dessus ou en dessous?

09 ☐ un **appartement dans un immeubla de cinq étages at plus** – par ex., logement dans une tour d'hebitation?

10 ☐ un **appartament dans un immeubla da moins de cinq étages** – par ex., logement dens un triplex ou un quadruplex, dans une construction non résidentielle ou dens une maison qui e été trensformée?

11 ☐ une **maison attenante à una construction non résidentialla** – logement individuel attenant au niveeu du sol à une autre construction, par ex., un magasin, mais qui en est séparé per un mur commun s'élevant du sol au toit?

12 ☐ une **habitation mobile** (conçue et construite pour être transportée sur son propre châssis et qu'on peut déplacer sans grand délai)?

13 ☐ un **autre logemant mobile** (tente, roulotte de voyage, voiture de chemin de fer, bateau-maison, etc.)?

RÉSERVÉ AU BUREAU

14 ☐ Trens.

15 ☐ Coll.

16 ☐ Ref.

17 ☐ MO

18 ☐ Imp. – A

19 ☐ Imp. – B

13. Quand ce logement (ou l'immeuble contenant ce logement) a-t-il été construit? (Indiquez au mieux de votre connaissance la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations.)

08 *Cochez une seule case*

- 01 ☐ 1920 ou avant
- 02 ☐ 1921 - 1945
- 03 ☐ 1946 - 1960
- 04 ☐ 1961 - 1970
- 05 ☐ 1971 - 1975
- 06 ☐ 1976 - 1979
- 07 ☐ 1980
- 08 ☐ 1981

14. Depuis combien de temps habitez-vous ce logement?

Cochez une seule case

- 09 ☐ Moins d'un an
- 10 ☐ Un à deux ans
- 11 ☐ Trois à cinq ans
- 12 ☐ Six à dix ans
- 13 ☐ Plus de dix ans

15. Combien y a-t-il de pièces dans ce logement? (Comptez la cuisine, les chambres à coucher et les pièces finies au grenier ou au sous-sol; ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.)

14 ☐ Nombre de pièces

16. ■ Combien y a-t-il de salles de bains dans ce logement?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

15 ☐ Aucune

OU

16 ☐ Nombre de salles de bains complètes

17 ☐ Nombre de demi-salles de bains

17. ■ Quel est le système de chauffage **principal** de ce logement?

Cochez une seule case

- 18 ☐ Système à vapeur ou à eau chaude
- 19 ☐ Système à air chaud
- 20 ☐ Système électrique (par ex., radiateurs de plinthe fixes)
- 21 ☐ Poêle de chauffage ou de cuisine, fournaise de plancher, appareil électrique
- 22 ☐ Autre (par ex., foyer)

18. ■ a) Quel est le **principal** combustible utilisé pour chauffer ce logement?

- 23 ☐ Huile ou kérosène
- 24 ☐ Gaz canalisé, par ex., gaz naturel
- 25 ☐ Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane
- 26 ☐ Électricité
- 27 ☐ Bois
- 28 ☐ Charbon ou coke
- 29 ☐ Autre combustible

b) Quel est le **principal** combustible utilisé pour chauffer l'**eau** dans ce logement?

- 30 ☐ Huile ou kérosène
- 31 ☐ Gaz canalisé, par ex., gaz naturel
- 32 ☐ Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane
- 33 ☐ Électricité
- 34 ☐ Bois
- 35 ☐ Charbon ou coke
- 36 ☐ Autre combustible

19. ■ Ce logement nécessite-t-il des réparations? (Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.)

- 37 ☐ Non, seulement un **entretien régulier** (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)
- 38 ☐ Oui, des **réparations mineures** (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)
- 39 ☐ Oui, des **réparations majeures** (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)

Vos réponses aux questions 20 à 22 s'appliquent uniquement au logement que vous occupez **maintenant**, même si vous louez ou possédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le montant exact, donnez votre meilleure estimation.

NOTA: Si vous êtes exploitant agricole et demeurez sur la ferme que vous exploitez, cochez ici

40 ☐ et passez à la page 6.

20. ■ **Pour ce logement**, combien payez-vous par **année** (12 derniers mois) pour:

a) l'électricité?

41 ☐ Rien, ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements,

OU

Dollars Cents

42 ☐ 00 par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?

43 ☐ Rien, ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements,

OU

Dollars Cents

44 ☐ 00 par année

c) l'eau et les autres services municipaux?

45 ☐ Rien, ou compris dans le loyer, les taxes municipales ou d'autres paiements,

OU

Dollars Cents

46 ☐ 00 par année

21. ■ **Réservée aux LOCATAIRES**: Quel **loyer mensuel en argent** payez-vous pour ce logement?

47 ☐ Aucun loyer en argent,

OU

Dollars Cents

48 ☐ 00 par mois

Passez à la page 6

22. ■ **Réservée aux PROPRIÉTAIRES**:

a) Quels sont vos paiements hypothécaires **mensuels** réguliers (ou remboursements similaires) pour ce logement?

49 ☐ Aucun ▶ *Passez à la question 22 c)*

OU

Dollars Cents

50 ☐ 00 par mois

b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la question 22 a)?

- 51 ☐ Oui ▶ *Passez à la question 22 d)*
- 52 ☐ Non

c) Quel est le montant **annuel approximatif** de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?

53 ☐ Aucun

OU

Dollars Cents

54 ☐ 00 par année

d) Si vous vendiez votre logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?

Dollars Cents

55 ☐ 00

e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?

- 56 ☐ Oui
- 57 ☐ Non

NOM DE LA PERSONNE 1

Nom de famille Prénom

23. Où êtes-vous né(e)? (Indiquez le pays suivant les frontières actuelles.)

09

AU CANADA
Cochez une seule case

01 ☐ T.-N.
02 ☐ Î.-P.-É.
03 ☐ N.-É.
04 ☐ N.-B.
05 ☐ Qué.
06 ☐ Ont.
07 ☐ Man.
08 ☐ Sask.
09 ☐ Alb.
10 ☐ C.-B.
11 ☐ Yukon
12 ☐ T.N.-O.

EN DEHORS DU CANADA
Cochez une seule case

13 ☐ Royaume-Uni
14 ☐ Italie
15 ☐ États-Unis
16 ☐ Allemagne de l'Ouest
17 ☐ Allemagne de l'Est
18 ☐ Pologne

Autre (précisez)

19

24. De quel pays êtes-vous citoyen?
Cochez plus d'une case s'il y a lieu

20 ☐ du Canada, par naissance ▶ *Passez à la question 26*
21 ☐ du Canada, par naturalisation
22 ☐ du pays de naissance (autre que le Canada)
23 ☐ d'un autre pays
▶ *Passez à la question 25*

25. En quelle année avez-vous immigré au Canada pour la première fois?
Écrivez l'année ci-dessous
Si vous ne connaissez pas l'année exacte, fournissez une approximation.

24 Année

26. À quel groupe ethnique ou culturel appartenez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?
(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

25 ☐ Français
26 ☐ Anglais
27 ☐ Irlandais
28 ☐ Écossais
29 ☐ Allemand
30 ☐ Italien
31 ☐ Ukrainien
32 ☐ Hollandais (Néerlandais)
33 ☐ Polonais
34 ☐ Juif
35 ☐ Chinois

Autochtones
37 ☐ Inuit
38 ☐ Indien inscrit
39 ☐ Indien non inscrit
40 ☐ Métis

36 Autre (précisez)

27. Quelle est votre religion?
Cochez une seule case

41 ☐ Catholique romaine
42 ☐ Église unie
43 ☐ Anglicane
44 ☐ Presbytérienne
45 ☐ Luthérienne
46 ☐ Baptiste
47 ☐ Grecque orthodoxe
48 ☐ Juive
49 ☐ Catholique ukrainienne
50 ☐ Pentecôtiste
51 ☐ Témoins de Jéhovah
52 ☐ Mennonite
53 ☐ Armée du Salut
54 ☐ Islam
55 ☐ Aucune religion

56 Autre (précisez)

28. Quelle langue parlez-vous **vous-même** habituellement à la maison? (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?)
Cochez une seule case

57 ☐ Anglais
58 ☐ Français
59 ☐ Allemand
60 ☐ Italien
61 ☐ Ukrainien

62 Autre (précisez)

29. Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation?
(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)
Cochez une seule case

63 ☐ L'anglais seulement
64 ☐ Le français seulement
65 ☐ L'anglais et le français
66 ☐ Ni l'anglais ni le français

30. Êtes-vous né(e) avant le 3 juin 1966?

☐ Non ▶ **FIN DU QUESTIONNAIRE POUR CETTE PERSONNE**
☐ Oui ▶ *Continuez avec les questions 31 à 46*

31. Jusqu'en quelle année (sans l'avoir nécessairement terminée) avez-vous fréquenté l'école primaire ou secondaire?
(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

67 ☐ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
OU
68 Plus haut niveau atteint (1re à 13e année) à l'école primaire ou secondaire

32. Combien d'années d'études avez-vous terminées à l'université?

69 ☐ Aucune
70 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)
71 Nombre d'années terminées

33. Combien d'années d'études avez-vous terminées dans un établissement **autre qu**'une université ou une école primaire ou secondaire? Comptez les années d'études dans des collèges communautaires, instituts techniques, CEGEP (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.
(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

72 ☐ Aucune
73 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)
74 Nombre d'années terminées

34. Quels grades, certificats ou diplômes détenez-vous?
(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)
Cochez plus d'une case s'il y a lieu

75 ☐ Aucun
76 ☐ Certificat d'études secondaires
77 ☐ Certificat ou diplôme de métier
78 ☐ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu, par ex., d'un collège communautaire, CEGEP, institut technique, etc.)
79 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
80 ☐ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., B.A.Sc., LL.B.)
81 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
82 ☐ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)
83 ☐ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (par ex., M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
84 ☐ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

QUESTIONS POUR LA PERSONNE 1 – SUITE

35. Avez-vous fréquenté une école, un collège ou une université à un moment quelconque **depuis septembre dernier?** (Tenez compte des écoles primaires ou secondaires, des écoles de métiers et des collèges commerciaux, des collèges communautaires, des instituts techniques, des CEGEP, etc.)

10 *Cochez une seule case*

01 ☐ Non
02 ☐ Oui, à plein temps
03 ☐ Oui, à temps partiel, cours du jour ou du soir

36. Où habitiez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1976?
Cochez une seule case

NOTA: *Si, il y a 5 ans votre lieu de résidence était une municipalité d'une grande région urbaine, veuillez ne pas confondre la municipalité de banlieue avec la ville principale. Par ex., distinguez Montréal-Nord de Montréal, Scarborough de Toronto, West Vancouver de Vancouver.*

04 ☐ Ce logement
05 ☐ Autre logement dans cette ville, ce village ou cette municipalité du Canada
06 ☐ En dehors du Canada
▶ *Passez à la question 37*

07 ☐ Autre ville, village, ou municipalité du Canada *(précisez ci-dessous)*

Ville, village, ou municipalité

Comté　　　Province ou territoire

08

37. Réservée aux FEMMES mariées ou qui ont déjà été mariées: Combien d'enfants **avez-vous mis au monde?** (Comptez tous les enfants, y compris ceux qui sont morts depuis leur naissance et ceux qui vivent ailleurs, mais ne comptez pas les mort-nés, c'est-à-dire les bébés qui ne donnaient aucun signe de vie à leur naissance.)

09 ☐ Aucun　　OU

10 ☐ Nombre d'enfants

38. Réservée aux PERSONNES mariées ou qui ont déjà été mariées: Quels sont le mois et l'année de votre **premier** mariage?

Si vous ne connaissez pas la date exacte, fournissez une approximation.

11 Mois　　Année

39. a) La semaine dernière, pendant combien d'heures avez-vous travaillé (sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?
Comptez:
- *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions),*
- *le travail à votre propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession,*
- *le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale.*

12 ☐ Aucune ▶ *Continuez avec les questions 39 b) à 46*
OU

13 ☐ Heures (à l'heure près) ▶ *Passez à la question 41*

■ b) La semaine dernière, étiez-vous mis à pied temporairement ou absent de votre emploi ou entreprise?
Cochez une seule case

14 ☐ Non
15 ☐ Oui, mis à pied temporairement
16 ☐ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absent pour d'autres raisons

■ c) La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels vous deviez vous présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?

17 ☐ Non
18 ☐ Oui

■ d) Avez-vous cherché un travail au cours des quatre dernières semaines? Par ex., en vous adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?
Cochez une seule case

19 ☐ Non ▶ *Passez à la question 40*
20 ☐ Oui, du travail à plein temps
21 ☐ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

■ e) Y a-t-il une raison qui vous ait empêché de commencer à travailler la semaine dernière?
Cochez une seule case

22 ☐ Non, prêt à accepter du travail
23 ☐ Oui, avais déjà un emploi
24 ☐ Oui, temporairement malade ou invalide
25 ☐ Oui, pour des raisons personnelles ou familiales
26 ☐ Oui, allais à l'école
27 ☐ Oui, autres raisons

40. ■ Quand avez-vous travaillé la dernière fois, ne serait-ce que quelques jours (sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?
Cochez une seule case

28 ☐ En 1981
29 ☐ En 1980
▶ *Répondez aux questions 41 à 46*

30 ☐ Avant 1980
31 ☐ Jamais travaillé
▶ *Passez à la question 46*

41. NOTA: Les questions 41 à 44 portent sur votre emploi ou travail de la semaine dernière, ou, si vous n'en aviez pas, sur l'emploi que vous avez occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1980. Si vous aviez plus d'un emploi la semaine dernière, prenez celui auquel vous avez travaillé le plus grand nombre d'heures.

a) Pour qui avez-vous travaillé?

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

b) Quelle est la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Donnez une description complète. Par ex., fabrication de boîtes en carton, construction de routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, ferme laitière.

32

42. À quelle adresse avez-vous travaillé? Si vous n'aviez pas de lieu de travail habituel, consultez le Guide.
Cochez une seule case

33 ☐ À domicile (y compris les personnes habitant la ferme où elles travaillaient)
34 ☐ En dehors du Canada
35 ☐ À l'adresse suivante *(précisez)*

Numéro　　Rue
Si vous ne connaissez pas l'adresse, donnez le nom de l'immeuble ou du centre commercial, l'intersection de rues, etc.

Ville, village, canton ou autre municipalité

Important: *Si vous travailliez dans une municipalité de banlieue, précisez le nom de cette municipalité et non celui de la ville principale.*

Comté　　Province ou territoire

36　　37　　38

QUESTIONS POUR LA PERSONNE 1 – FIN

43. a) Quel genre de travail faisiez-vous?

Par ex., commis à la facturation, représentant de commerce, ingénieur civil, enseignant au secondaire, contremaître d'électriciens, usineur de métaux.

b) Dans ce travail, quelles étaient vos activités ou fonctions les plus importantes?

Par ex., vérification des factures, vente d'outils électriques, direction d'un service de recherche, enseignement des mathématiques, supervision d'électriciens de la construction, opérations sur tour mécanique. (Si vous êtes dans les Forces armées, donnez votre grade.)

11

01 ☐

44. a) Dans cet emploi, travailliez-vous principalement:

02 ☐ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission?
03 ☐ sans rémunération, pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale?
▶ *Passez à la question 45*

04 ☐ à votre compte sans aide rémunérée?
05 ☐ à votre compte avec aide rémunérée?
▶ *Continuez avec la question 44 b)*

■ b) Si vous travailliez à votre compte, votre ferme ou entreprise était-elle constituée en corporation?

06 ☐ Non
07 ☐ Oui

45. a) **Pendant combien de semaines** avez-vous travaillé en 1980 (sans ■ compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?

Comptez toutes les semaines au cours desquelles:

- *vous avez travaillé à plein temps ou à temps partiel;*
- *vous étiez en vacances ou en congé de maladie payé;*
- *vous avez travaillé à votre propre compte.*

08 ☐ Aucune ▶ *Passez à la question 46*

OU

09 ☐ Semaines

b) Pendant ces semaines, avez-vous travaillé surtout à plein temps ou à temps partiel?

Cochez une seule case

10 ☐ À plein temps
11 ☐ À temps partiel

CONTINUEZ AVEC LA QUESTION 46

RÉSERVÉ AU BUREAU

12 ☐ Rev

*** Les questions 23 à 46 ont été remplies par chacune des personnes inscrites à la page 2 de ce questionnaire.**

(46.) Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1980, avez-vous retiré un ■ revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous?

- Si oui, cochez la case "Oui" et inscrivez le montant. Dans le cas de pertes, cochez également la case "Perte".
- Si non, cochez la case "Non" et passez à la source suivante.
- N'incluez **pas** les allocations familiales.
- Pour plus de renseignements, consultez le Guide.

		MONTANT Dollars	Cents
a) Total des **salaires et traitements**, *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	13 ☐ Oui ▶ 14 ☐ Non		
b) Revenu net d'un **travail autonome non agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une entreprise non constituée en corporation, l'exercice d'une profession, etc., à votre compte ou en association*	15 ☐ Oui ▶ 17 ☐ Non	16 ☐ Perte	
c) Revenu net d'un **travail autonome agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une exploitation agricole, à votre compte ou en association*	18 ☐ Oui ▶ 20 ☐ Non	19 ☐ Perte	
d) **Pension de sécurité de la vieillesse** et **supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement, et* **prestations** du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec** *(les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en f))*	21 ☐ Oui ▶ 22 ☐ Non		
e) Prestations d'**assurance-chômage**	23 ☐ Oui ▶ 24 ☐ Non		
f) **Autre revenu** provenant de **sources publiques**, *y compris les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par ex., pensions aux anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être. (N'incluez* **pas** *les allocations familiales)*	25 ☐ Oui ▶ 26 ☐ Non		
g) **Dividendes** et **intérêts** *d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et* **autre revenu de placements**, *par ex., loyers nets de propriétés, intérêts sur hypothèques*	27 ☐ Oui ▶ 29 ☐ Non	28 ☐ Perte	
h) **Pensions de retraite, rentes** et **autre revenu en espèces**, *par ex., pension alimentaire, bourses d'étude. (N'incluez* **pas** *les allocations familiales)*	30 ☐ Oui ▶ 31 ☐ Non		
i) **Revenu total** *provenant de toutes les sources précédentes. (N'incluez* **pas** *les allocations familiales)*	32 ☐ Oui ▶ 34 ☐ Non	33 ☐ Perte	

FIN DES QUESTIONS POUR PERSONNE 1

PERSONNE 2 – CONTINUEZ

Formule 9B: Guide du recensement de 1981

Statistique Canada Statistics Canada

9B

Guide
du recensement de 1981



Soyez du nombre le mercredi 3 juin 1981, jour du recensement.

Le recensement du Canada fournira une foule de renseignements qui aideront à répondre aux défis d'aujourd'hui et à dresser des plans pour l'avenir.

Les données du recensement servent entre autres:

- à établir la taille et le nombre de circonscriptions électorales fédérales
- à calculer les subventions provinciales versées aux municipalités
- à planifier les programmes de services sociaux
- à planifier les services communautaires locaux
- à prévoir l'emplacement d'usines industrielles.

Vos renseignements sont gardés strictement confidentiels aux termes de la loi et ne serviront qu'à produire des statistiques.
Tous les employés du recensement ont prêté serment en vertu de la Loi sur la statistique et ils sont passibles de sanctions s'ils divulguent quelque renseignement personnel que ce soit.

Nous demandons votre nom

- pour nous assurer que tous les membres de votre ménage ont été recensés

La loi vous oblige à fournir les renseignements demandés.

Question 1

Reportez-vous aux instructions de la question 1 sur le questionnaire lorsque vous devez décider qui inclure (ou ne pas inclure) comme membres de votre ménage. Si vous ne savez trop si une personne devrait être recensée, indiquez son nom à la question 9 et une explication de la situation.

Si votre ménage compte plus de six personnes et que vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section des observations de votre questionnaire, remplissez le questionnaire pour six personnes de votre ménage et renvoyez-le nous selon les instructions. Un recenseur communiquera ultérieurement avec vous pour vous remettre un autre questionnaire.

Question 2

Afin de nous permettre de reconnaître les groupes familiaux au sein du ménage, il faut choisir une personne de référence (Personne 1), et indiquer le lien entre chacun des autres membres du ménage et cette personne. Par exemple, si Jules Fortin vit avec son père Marcel Fortin et que ce dernier a été inscrit comme Personne 1, Jules Fortin doit cocher la case "Fils ou fille de la Personne 1".

Il se peut que le lien d'un des membres de votre ménage avec la Personne 1 ne figure pas dans les catégories de la question 2. Dans ce cas, cochez la case "Autre personne apparentée à la Personne 1" ou la case "Autre

personne non apparentée" et indiquez (en lettres moulées) le lien avec la Personne 1 dans l'espace prévu.

La catégorie "Autre personne apparentée à la Personne 1" comprend les oncles, tantes, cousins et cousines, grands-pères, grands-mères, etc. La catégorie "Autre personne non apparentée" englobe les membres du ménage non liés à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre. Voici des exemples: épouse de l'employé, fille de l'employé, fils de la compagne d'appartement, propriétaire.

L'expression "en union libre" qui est utilisée dans la phrase "Partenaire en union libre de la Personne 1" ou qui peut servir à décrire toute autre union au sein du ménage (par ex., "partenaire en union libre du chambreur") doit être interprétée comme s'appliquant à tout couple qui vit ensemble selon ce genre d'union.

Les enfants d'un autre lit, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme fils ou filles. Les pupilles, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle non apparentés à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre doivent être inscrits dans la catégorie "Chambreur ou chambreuse".

Question 5

Cochez la case "Actuellement marié(e)" si votre conjoint est vivant, même si vous êtes temporairement "éloignés l'un de l'autre" parce que l'un de vous travaille au loin, est hospitalisé, etc., à moins d'être séparé(e) ou qu'un divorce ait été obtenu.

Pour les besoins du recensement, nous considérons comme "Actuellement marié(e)" tous les couples vivant en union libre sans égard à leur état matrimonial légal.

Cochez la case "Séparé(e)" si vous êtes séparé(e) de votre conjoint par suite de l'abandon du domicile conjugal ou parce que vous ne voulez plus vivre ensemble, à condition qu'aucun divorce n'ait été obtenu.

Cochez la case "Divorcé(e)" si vous avez obtenu un divorce et que vous ne vous êtes pas remarié(e).

Question 6

Vous devez encore comprendre la langue que vous avez indiquée dans cette question. Dans le cas des bébés, indiquez la première langue qui leur est montrée ou qu'ils apprendront.

Question 8

Si votre ménage compte plus de six personnes, vous aurez besoin de plus d'un questionnaire. Reportez-vous aux instructions pour la question 1, ci-dessus.

Si vous utilisez plus d'un questionnaire, ne répondez à cette question que sur le premier questionnaire.

Question 9

Si vous avez de la difficulté à décider si une personne doit ou non figurer sur votre questionnaire, reportez-vous à la rubrique QUI RECENSER sur le questionnaire, à la colonne adjacente à la question 1.

Question 11

Cas spéciaux
Cochez la case "propriétaire" si vous, ou un autre membre du ménage, seul ou avec vous, possédez ce logement ou êtes en train de l'acheter même si a) celui-ci est situé sur un terrain loué ou b) il fait partie d'un condominium (enregistré ou non). Aux fins du recensement, un **condominium** est un complexe résidentiel à unités multiples dont les logements sont propriétés privées alors que le terrain est propriété collective.

Cochez la case "locataire" dans tous les autres cas même si le logement que vous occupez a) vous est fourni sans loyer ou à un loyer réduit, par exemple, dans le cas du presbytère d'un curé ou du logement d'un concierge dans un immeuble d'appartements, ou b) fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, la **coopérative** appartient à parts égales à tous les membres et ces derniers occupent leur logement en vertu d'un bail de location.

Question 12

Maison individuelle et maison jumelée
Si vous demeurez dans une maison individuelle liée à un autre logement uniquement au-dessous du sol, cochez la case "maison individuelle".

Duplex et appartement
Deux logements, l'un au-dessus de l'autre, qui sont *attenants* à d'autres logements, doivent être considérés comme des appartements et *non* comme des duplex.

Appartement
Ne comptez pas comme étages distincts ceux qui sont utilisés uniquement pour le stationnement ou l'entreposage ou auxquels on retrouve seulement des salles de loisirs et de lessive.

Si vous n'êtes pas certain du nombre d'étages dans votre immeuble d'appartements, cochez la réponse "un appartement dans un immeuble de cinq étages et plus" **si votre immeuble renferme au moins un ascenseur**. S'il n'y a pas d'ascenseur dans votre immeuble, cochez "un appartement dans un immeuble de moins de cinq étages".

Question 14

Indiquez seulement des années complètes (sauf si c'est moins d'un an). Par exemple, si vous habitez dans ce logement depuis 2½ ans, cochez la case "Un à deux ans".

Question 15

Ne comptez pas les "demi-pièces", ainsi, au lieu d'indiquer 1½, marquez 1 pièce ou 2 pièces selon ce qui décrit le mieux votre logement.

Comptez comme ***pièces distinctes*** les pièces partiellement divisées que vous considérez comme étant distinctes du fait qu'elles comportent une cloison fixe ou mobile ou par suite de l'usage que vous en faites (par ex., salon-salle à manger en forme de L).

Question 16

Une salle de bains complète comprend au moins une toilette avec chasse d'eau, un lavabo et une baignoire ou une douche.

Une demi-salle de bains comprend une toilette avec chasse d'eau et un lavabo.

Cochez la case "Aucune" si votre logement ne contient pas de pièce renfermant au moins une toilette avec chasse d'eau et un lavabo

Question 17

Si vous utilisez comme principal mode de chauffage des radiateurs électriques portatifs, cochez la case "Poêle de chauffage ou de cuisine, fournaise de plancher, appareil électrique".

Instruction avant la question 20

Pour les questions 20, 21 et 22 si vos paiements s'appliquent à la fois à des locaux *d'affaires et résidentiels*, veuillez évaluer le montant affecté aux locaux résidentiels seulement

Question 20

Si vous avez occupé ce logement pendant *moins d'un an*, veuillez évaluer le montant annuel déboursé en vous basant sur les paiements effectués jusqu'à ce jour ou sur toute autre source de renseignements.

Propriétaire de condominium — Si l'électricité ou d'autres services sont inclus dans les frais de condominium, cochez la case "Rien".

Question 21

S'il y a lieu, comptez dans le loyer les *frais de stationnement*.

Question 22 a)

Il est possible que les paiements hypothécaires soient autres que mensuels (par ex. annuels, semestriels ou trimestriels) Dans ce cas, additionnez tous les paiements faits durant cette année et divisez le total par 12 de manière à obtenir un montant moyen mensuel payé

Question 22 c)

Il faut inclure les taxes d'amélioration locale dans l'impôt foncier, même si elles paraissent séparément sur votre facture de taxes municipales

Question 22 d)

Indiquez la valeur de tout le logement, y compris celle du terrain sur lequel il est bâti et de toute autre construction (par ex., un garage) se trouvant sur la propriété. Si vous occupez un logement à l'intérieur d'un immeuble à logements multiples dont vous êtes propriétaire, ne donnez pas la valeur de tout l'immeuble Dans ce cas, évaluez approximativement la valeur de votre logement en multipliant par 100 le montant du loyer mensuel que vous pourriez obtenir pour ce logement

Question 23

Les personnes nées dans une région du Canada qui faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, lors de leur naissance, mais qui depuis fait partie d'une des provinces du Canada, doivent indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles des provinces Les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province dans la Confédération doivent cocher la case "T.-N.". Les personnes nées dans l'un des six comtés de l'Irlande du Nord doivent cocher la case "Royaume-Uni". Les personnes nées dans l'un des autres comtés de l'Irlande doivent écrire "Eire" dans l'espace prévu

Si vous n'êtes pas sûr de votre pays de naissance à cause des changements de frontières, écrivez (en lettres moulées) le nom de la ville ou du district le plus proche.

Question 24

Indiquez si vous êtes citoyen canadien de naissance ou par naturalisation.

Si vous êtes né hors du Canada de parents détenant la citoyenneté canadienne et que vous avez été inscrit comme citoyen canadien, cochez la case "du Canada, par naissance"

Si vous êtes né hors du Canada et que vous n'êtes pas citoyen canadien, cochez la case "du pays de naissance (autre que le Canada)" si vous êtes citoyen de votre pays de naissance; dans le cas contraire, cochez la case "d'un autre pays". Si vous avez une double citoyenneté, cochez les cases appropriées.

Si vous avez perdu votre dernière citoyenneté et que vous n'êtes pas encore devenu un citoyen canadien, ou si vous ne détenez aucune citoyenneté pour quelque raison que ce soit, cochez la case "d'un autre pays".

Question 25

Indiquez l'année où vous avez immigré pour la première fois au Canada.

Question 26

Ne pas confondre groupe ethnique ou culturel avec citoyenneté ou nationalité. Par "groupe ethnique ou culturel" on entend les "origines" de la population. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques ou culturels: Français, Anglais, Irlandais, Écossais, Ukrainien, Indien autochtone, Chinois, Japonais, Hollandais, etc.

Si vous avez des doutes quant à la réponse à donner, pensez à la langue que vos ancêtres (ou vous-même) parlaient à leur première arrivée sur ce continent, par exemple, hollandais, japonais. Toutefois, si une langue est parlée par plus d'un groupe ethnique, il faut indiquer le groupe ethnique précis, par exemple, "Autrichien" plutôt que "Allemand".

Les autochtones devront ignorer la phrase "à votre première arrivée sur ce continent".

Les Métis sont les descendants du croisement d'Amérindiens et de personnes d'origine européenne et formaient une entité socio-culturelle distincte au 19e siècle. Ils ont depuis absorbé la descendance mixte issue d'Amérindiens et de groupes venus de toutes les parties du monde.

Question 27

Dans la mesure du possible, indiquez une confession religieuse précise, même si vous n'êtes pas pratiquant. Pour les bébés et les jeunes enfants, indiquez la religion dans laquelle ils sont élevés.

Question 28

Si vous, vous-même, parlez deux ou plusieurs langues à la maison, indiquez celle que vous utilisez le plus fréquemment. Si vous demeurez seul, indiquez la langue que vous utilisez le plus souvent tous les jours.

Si vous êtes sourd, indiquez la langue verbale ou écrite dont vous vous servez et écrivez "sourd" dans l'espace prévu.

Question 29

N'indiquez pas une langue apprise à l'école à moins de pouvoir soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Question 31

Indiquez le plus haut niveau de scolarité selon la province où vous avez fait vos études, sans essayer de trouver le niveau équivalent dans la province de votre domicile actuel (si les deux diffèrent). Faites la conversion seulement si vous avez fait vos études hors du Canada. Dans ce cas, il vous faudra évaluer le niveau équivalent de scolarité selon le système scolaire en usage dans votre province de résidence. Servez-vous à cette fin du guide ci-dessous:

Province	Plus haut niveau à l'école secondaire dans la province
Terre-Neuve, Québec	11
Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest	12
Ontario	13

Il est à noter que la "Versification" des collèges classiques du Québec devrait être considérée l'équivalent de la 11e année.

Si vous suivez des cours privés, des cours par correspondance ou des cours à temps partiel (le jour ou le soir) en vue de terminer une année d'études, vous devez indiquer le niveau (ou l'année) auquel ces cours se donneraient s'ils faisaient partie du programme régulier.

Si vous fréquentez une école pour déficients mentaux ou un établissement décloisonné (non divisé en années d'études), vous devez estimer le mieux possible le niveau équivalent dans le système scolaire de votre province.

Si vous fréquentez une école secondaire et suivez des cours à différents niveaux, établissez le niveau scolaire d'après celui de la plupart de vos cours.

Question 32

Dans le calcul des années, indiquez le nombre d'années de scolarité terminées sans tenir compte du temps qu'il a fallu pour les achever. Si le programme de l'université fréquentée est basé sur un système de semestres, comptez comme équivalent d'une année universitaire deux semestres comportant les crédits normaux. Si vous avez fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), convertissez les crédits accumulés en années régulières de formation universitaire.

Si vous avez reçu votre formation universitaire dans un collège classique du Québec, voici quelques précisions utiles: les Belles-Lettres équivalent à "1 an" d'université; la Rhétorique équivaut à "2 ans"; la Philo I à "3 ans" et la Philo II à "4 ans".

Si vous avez reçu votre formation d'enseignant dans une faculté d'éducation associée ou affiliée à une université, vous devez indiquer votre formation ici à la catégorie "études universitaires"; sinon, indiquez-la à la question 33.

Question 33

Comptez les années d'études passées dans tous les établissements autres qu'une université ou une école secondaire ou primaire, y compris une école normale non universitaire, une école de police, etc., qu'ils exigent ou non comme condition d'admission un certificat de niveau secondaire ou l'équivalent.

Ne tenez pas compte des cours suivis comme passe-temps.

Cochez la case qui correspond au nombre d'années de scolarité terminées sans tenir compte du temps qu'il a fallu pour les achever.

Si vous avez reçu une autre formation non universitaire par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), convertissez les crédits accumulés en années régulières à plein temps.

Les cours de CEGEP (formation générale) ou menant à l'université et les cours de CEGEP (formation professionnelle) ou cours terminaux de métiers ou techniques sont des programmes de niveau postsecondaire dans la province de Québec. Ces derniers sont similaires aux programmes des collèges communautaires des autres provinces.

Question 34

Certificat d'études secondaires: Cochez cette case si vous êtes diplômé d'une école secondaire décernant une immatriculation "junior" ou "senior" de type général, technique ou commercial.

Certificat ou diplôme de métier: Cochez cette case si vous avez obtenu un certificat ou un diplôme à la suite d'une période d'apprentissage accompagnée ou non d'une formation professionnelle ou pré-professionnelle dans un collège communautaire, un institut technique ou un établissement analogue n'exigeant *pas* comme condition d'admission le niveau secondaire, l'immatriculation "junior" ou "senior", ou l'équivalent.

Autre certificat ou diplôme non universitaire: Cochez cette case si vous avez obtenu un certificat ou un diplôme (autre qu'un certificat ou diplôme de métier) d'un collège communautaire (passage à l'université ou programmes menant à une carrière semi-professionnelle) d'un CEGEP (général et professionnel), d'un institut technique ou d'un autre établissement d'enseignement ne décernant pas de grade.

Si vous avez obtenu un certificat d'enseignement décerné par un ministère provincial de l'Éducation dans l'un de ses établissements, comme une école normale ou un collège d'enseignement, cochez cette case. Toutefois, si vous avez obtenu votre certificat d'enseignant dans une faculté d'éducation affiliée à une université, cochez la case "Baccalauréat(s)".

Certificat ou diplôme universitaire: Si vous détenez un diplôme, un certificat ou une licence décerné par une association professionnelle (par ex., dans le domaine de la comptabilité, des affaires bancaires ou de l'assurance) après avoir réussi à une série de cours donnés dans ou par une université, vous devrez alors choisir l'une des deux catégories suivantes:

a) certificat ou diplôme universitaire ***inférieur*** au niveau du baccalauréat, si le baccalauréat ne constitue pas une condition d'admission; ou
b) certificat ou diplôme universitaire ***supérieur*** au niveau du baccalauréat, si le baccalauréat constitue une condition d'admission.

Question 35

Ne tenez pas compte des cours suivis comme passe-temps. Indiquez toute autre fréquentation d'établissements d'enseignement, y compris les séminaires, les écoles de sciences infirmières, les écoles ou collèges commerciaux privés, les instituts ou collèges techniques, les écoles de métiers ou de formation professionnelle privées ou publiques, de même que les écoles pour aveugles ou pour sourds qui donnent des cours de formation générale.

Cochez "Oui, à plein temps" si vous suivez 75 % ou plus des cours qui se donnent normalement dans l'année où vous avez été inscrit. Les cours de courte durée (six semaines ou moins) suivis le jour doivent être considérés comme une fréquentation scolaire à temps partiel. Si, depuis septembre dernier, vous avez fréquenté un établissement à plein temps et à temps partiel, ne cochez que la case "Oui, à plein temps".

Question 36

Donnez les renseignements concernant votre domicile habituel d'il y a 5 ans, même si vous en étiez temporairement absent le 1er juin 1976.

Cochez seulement l'une des quatre cases.

Si vous avez coché la case "Autre ville, village, ou municipalité du Canada", assurez-vous d'inscrire le nom de votre localité de résidence d'il y a 5 ans, de même que le comté (ou municipalité régionale, district régional, etc.), et la province ou le territoire où elle se trouve maintenant. Lorsque le même nom sert aussi à désigner une ville ou village, et une paroisse, canton ou municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex. *ville* de Bathurst ou *paroisse* de Bathurst, *ville* de Granby ou *municipalité* de Granby, *ville* de Kingston ou *township* de Kingston).

Question 37

Dans cette question, comptez uniquement les enfants que vous avez mis au monde. Ne tenez pas compte des enfants d'un autre lit de votre conjoint, les enfants en foyer nourricier ou les enfants adoptés.

Pour cette question, les femmes vivant en union libre devraient se considérer comme mariées.

Question 38

En général, la question sur la date du mariage concerne les mariages légaux. Aux fins de la statistique, il y a exception lorsqu'une personne vit actuellement en union libre *et* n'a jamais été mariée légalement. Dans ce cas, le recensé doit inscrire le mois et l'année du début de l'union libre actuelle. Les personnes qui n'ont jamais été mariées légalement mais qui ne vivent plus en union libre ne doivent rien inscrire à cette question.

Question 39

Si vous êtes ménagère, étudiant(e) ou retraité(e), veuillez répondre à toutes les parties de cette question même si vous croyez qu'elles ne vous concernent pas. Certaines maîtresses de maison, certains étudiants et retraités peuvent avoir travaillé à temps partiel ou à plein temps la semaine dernière ou avoir cherché du travail à temps partiel ou à plein temps, etc.

Si vous n'avez eu aucune des activités mentionnées aux parties a) à e), vous n'avez qu'à répondre "Aucune" ou "Non" à chaque question.

a) Indiquez toutes les heures travaillées dans une ou plusieurs des situations suivantes.

(i) Travail contre rémunération, salaire, commission, pourboires ou autres gratifications, y compris:
- le travail à la pièce;
- le travail contre paiement "en nature" (tel que chambre, pension ou fournitures);
- le service à titre de membre d'une communauté religieuse;
- le service actif dans les Forces armées;
- le travail occasionnel rémunéré tel que la garde d'enfants, le nettoyage, la livraison de circulaires, etc.

(ii) Travail à votre propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession, y compris:
- le travail en vue d'un bénéfice, même si l'entreprise a subi des pertes;
- l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise ou l'exercice d'une profession, même si vous n'avez pas vendu de biens ni rendu de services;
- la pêche, le piégeage ou la chasse en vue d'un bénéfice;
- le travail à la pige, la couture en vue d'un bénéfice, etc.;
- le travail en vue de créer une entreprise ou une ferme ou d'ouvrir un cabinet pour l'exercice d'une profession;
- le travail fait pour fournir chambre et pension à des chambreurs ou des pensionnaires;
- la vente et la livraison (en tant que distributeur direct) de produits de beauté, de journaux, etc.

Les heures travaillées doivent comprendre les heures consacrées à toutes les tâches de préparation, d'entretien et d'administration que nécessite l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise, ou l'exercice d'une profession.

Par exemple, les cultivateurs doivent inclure les heures passées tant à l'entretien des clôtures, des bâtiments ou des machines et à la tenue de livres, etc., qu'à la culture, l'ensemencement, ou la traite. Si vous ne connaissez pas le nombre d'heures, indiquez un chiffre approximatif.

(iii) Travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale dirigée par un parent qui fait partie de ce ménage.

Ne pas compter les heures travaillées sans rémunération à titre de bénévole.

b) Répondez "Oui, mis à pied temporairement" seulement si votre mise à pied a duré 26 semaines ou moins et si vous comptez retourner à l'emploi dont vous avez été mis à pied.

Répondez également "Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out, ou absent pour d'autres raisons" si vous avez été absent de votre emploi toute la semaine dernière, avec ou sans rémunération, pour l'une des raisons suivantes: vacances, maladie, grève ou lock-out à votre lieu de travail, congé de maternité, mauvais temps, incendie, raisons personnelles ou familiales, etc.

Une absence causée par un cours de formation doit être indiquée seulement si vous recevez un salaire ou un traitement de votre employeur.

Question 41

Si vous travaillez à votre propre compte, indiquez le nom de l'entreprise que vous exploitez. Si votre entreprise n'a pas de raison sociale, inscrivez votre propre nom.

Si vous êtes payé par une agence qui loue vos services à d'autres, donnez le nom de cette agence.

Question 42

Si vous avez coché la case "À l'adresse suivante", donnez une adresse aussi complète que possible. Si vous ne connaissez pas l'adresse complète, donnez le plus de renseignements possible. Si vous avez travaillé dans une région dont le nom sert aussi à désigner une ville ou village, et une paroisse, canton ou municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., ***ville*** de Bathurst ou ***paroisse*** de Bathurst, ***ville*** de Granby ou ***municipalité*** de Granby, ***ville*** de Kingston ou ***township*** de Kingston).

Temporairement absent

Si un membre du ménage est temporairement absent (par ex., en mission, en voyage d'affaires, en cours de formation ou en vacances), alors indiquez son lieu de travail habituel.

À domicile

Si vous avez travaillé chez vous ou si votre lieu de travail était dans le même immeuble que votre domicile (couturière, concierge, épicier ayant un magasin attenant à la maison, ou une personne ayant un bureau attenant à la maison), cochez la case "À domicile".

Sans lieu de travail habituel

Si vous avez travaillé à un endroit différent chaque jour ou si vous vous êtes déplacé pendant la journée, consultez les exemples suivants.

a) Si vous alliez régulièrement à un siège social, un entrepôt, un garage, un atelier, etc., avant de commencer à travailler, alors écrivez l'adresse **ou le** nom du siège social, de l'entrepôt, etc.

b) Si vous avez travaillé à un endroit fixe au moins une partie du temps, **alors** écrivez l'adresse, le nom de l'immeuble, etc., où vous avez travaillé le plus souvent.

c) Si vous vous rendiez à plusieurs endroits différents chaque jour, alors écrivez "Sans lieu habituel" dans l'espace prévu pour le numéro et le nom de rue.

Question 43

Les réponses aux deux parties de cette question doivent fournir suffisamment de renseignements pour réunir les personnes dont le genre de travail est similaire dans un même groupe professionnel.

Donnez des descriptions précises aux parties a) et b) de la question. À la partie b), indiquez si vos fonctions comportent de la surveillance ou de l'administration. Consultez les exemples ci-dessous:

Réponses complètes	Réponses incomplètes
a) entretien de matériel électrique	a) entretien
b) réparation et entretien de moteurs électriques	b) réparation
a) dactylographie et travail général de bureau	a) travail de bureau
b) dactylographie et classement	b) commis
a) inspection d'appareils électroniques	a) inspection
b) surveillance de l'inspection d'appareils électroniques	b) surveillance

Question 44

Cochez la case "pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission" si, dans l'emploi déclaré, vous avez travaillé à salaire, à traitement, ou si vous avez travaillé:
- à la pièce;
- contre rémunération "en nature" dans une entreprise non familiale, par exemple, comme membre d'une communauté religieuse;
- à commission comme vendeur pour une seule société, sans avoir votre propre bureau, ni votre propre personnel;
- pour différents ménages privés, en gardant des enfants, en faisant du nettoyage, etc.

Cochez la case "sans rémunération, pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale" si vous avez travaillé sans salaire régulier en argent à des tâches faisant partie de l'exploitation ou d'une entreprise ou d'une ferme possédée et dirigée par un parent membre du ménage.

Cochez la case "à votre compte sans aide rémunérée" ou "à votre compte avec aide rémunérée" selon le cas, et indiquez si votre entreprise ou votre ferme était constituée en corporation si vous avez:
- exploité une entreprise ou exercé une profession, seul ou avec des associés;
- exploité une ferme à titre de propriétaire ou de locataire;
- travaillé comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier, par exemple, architecte, infirmière particulière;
- assuré chez vous une pension complète ou demi-pension ou exploité une garderie de jour pour pensionnaires, des chambreurs ou les enfants de voisins;
- exploité une entreprise de distribution directe pour la vente et la livraison d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses, des savons, etc.;
- fait de la pêche avec du matériel qui vous appartenait seul ou en association.

Question 45

Comptez une semaine de travail pour toute semaine au cours de laquelle vous avez travaillé, ne serait-ce que quelques heures.

Écrivez 52 semaines de travail si vous avez été payé pour une année complète, même si, en réalité, vous n'avez pas travaillé toute l'année (par ex., un enseignant payé sur une base de 12 mois).

Question 46

Veuillez noter les points importants qui suivent

- Les renseignements inscrits sur ***votre questionnaire du recensement sont strictement confidentiels de par la loi*** et nul particulier, ministère ou organisme autre que Statistique Canada n'y a accès. La Loi sur la statistique interdit à Statistique Canada la divulgation de tout renseignement qui pourrait être rattaché à un particulier.
- Répondez à chaque partie de la question, que vous ayez travaillé ou non. Le revenu déclaré doit être le ***revenu total en espèces*** reçu au cours de l'année civile 1980. Si vous n'avez pas touché de revenu de l'une ou l'autre des sources données, cochez la case "Non". Si vous avez subi une perte, indiquez-en le montant et cochez la case "Perte".
- Si vous n'êtes pas certain de la réponse, consultez les documents appropriés, par exemple, votre déclaration d'impôt sur le revenu. Autrement, donnez une estimation aussi juste que possible.

- Si vous avez touché un revenu de l'étranger, indiquez-le en dollars canadiens. Toutefois, si vous avez immigré au Canada après le 1er janvier 1980, ne déclarez pas le revenu reçu avant votre arrivée au Canada.
- Ne pas déclarer les allocations familiales reçues des administrations publiques fédérales ou provinciales, ni les crédits d'impôts pour les enfants. Le montant des allocations familiales sera estimé pour chaque famille d'après le nombre d'enfants figurant sur ce questionnaire.
- Exclure également des revenus: les gains et les pertes au jeu, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les pertes et les gains en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêt reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier et les remboursements de cotisations à un régime de pensions.

a) Total des salaires et traitements

Déclarez le total des salaires et traitements de tout emploi avant les déductions de l'impôt sur le revenu, des pensions, de l'assurance-hospitalisation, etc. (N'indiquez pas le salaire net.) Indiquez la solde et les indemnités militaires.

Indiquez les pourboires et les gratifications reçus en 1980. Indiquez aussi les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel, que vous ayez reçu ou non une formule T4 d'impôt sur le revenu.

Il faut également inclure les commissions. Toutefois, les vendeurs qui ont travaillé pour plus d'une entreprise ou qui avaient leur propre bureau ou personnel doivent indiquer ces chiffres dans "travail autonome non agricole" au poste b). Les personnes qui gardent des enfants chez elles et les livreurs de journaux doivent également répondre au poste b).

N'indiquez pas la valeur des prestations et allocations imposables fournies par l'employeur telles que le logement et l'automobile fournis gratuitement, les bourses d'entretien et les frais de déplacements du conjoint, etc.

Les propriétaires d'une entreprise ou d'une exploitation agricole non constituée en corporation doivent déclarer tout le revenu de cette entreprise ou de cette ferme dans "travail autonome" au poste b) ou c).

b) Revenu net d'un travail autonome non agricole

N'indiquez un montant que si vous possédiez et exploitiez une entreprise non agricole ou si vous exerciez une profession en 1980 soit seul, soit avec des associés. Si vous aviez des associés, ne déclarez que votre part du revenu net. Les sommes reçues d'une entreprise constituée en corporation doivent être déclarées dans les "salaires" ou les "revenus de placements".

Déclarez le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation telles que les salaires, les loyers, l'amortissement, etc.). Ne soustrayez pas les déductions personnelles comme l'impôt sur le revenu et les cotisations de pensions.

Les personnes qui gardent des enfants chez elles, les exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple, pour la vente et la livraison de produits de beauté, de journaux, et les personnes à tout faire qui obtiennent elles-mêmes des contrats ou des ententes les autorisant à effectuer des travaux doivent déclarer leur revenu dans cette partie.

Si vous avez subi une perte, indiquez-en le montant et cochez la case "Perte".

c) Revenu net d'un travail autonome agricole

N'indiquez un montant que si vous exploitiez une ferme en 1980 soit seul, soit avec des associés. Si vous aviez des associés, ne déclarez que votre part de revenu net.

Indiquez votre revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles moins l'amortissement et les frais d'exploitation). Les avances en espèces doivent être comprises pour l'année pour laquelle elles ont été reçues. Indiquez également les paiements d'appoint de source publique, mais n'indiquez pas la valeur des revenus en nature.

Répondez à la question même si vous avez employé un gérant pour administrer votre exploitation agricole. Soustrayez alors le traitement du gérant à titre de dépenses. Si vous louez votre exploitation à quelqu'un, déclarez-en le loyer dans les "revenus de placements", au poste g). De même, le revenu provenant d'une exploitation agricole constituée en corporation doit être déclaré dans les "salaires" ou les "revenus de placements".

Si vous avez subi une perte, indiquez-en le montant et cochez la case "Perte".

Une ***exploitation agricole*** comprend la production des grandes cultures, des légumes, des fruits, des produits de serre et de pépinière, des produits de l'érable, l'élevage de la volaille et du bétail, la production de produits d'origine animale tels que les oeufs, le lait et la laine, de même que l'élevage des animaux à fourrure et des abeilles.

d) Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti et prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec

Déclarez les montants versés aux personnes de 65 ans et plus et aux conjoints ou aux veuves de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse (allocations du conjoint) par le gouvernement fédéral seulement.

Déclarez également les ***prestations*** reçues dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant, les pensions d'invalidité.

Prière de ne pas déclarer vos contributions ***versées au*** régime mais bien les prestations ***retirées***.

N'indiquez pas les sommes forfaitaires (sommes globales).

Déclarez les suppléments de revenu provinciaux au poste f). Les pensions de retraite de fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires doivent être déclarées au poste h).

e) Prestations d'assurance-chômage

Indiquez le total des prestations d'assurance-chômage, avant les déductions d'impôt sur le revenu. Indiquez les prestations de maladie, de maternité, de formation et de retraite reçues en vertu du régime fédéral d'assurance-chômage.

f) Autres revenus de sources publiques, y compris les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux et l'assistance sociale

Déclarez les montants reçus des administrations provinciales et municipales par les nécessiteux, par exemple, l'aide aux mères nécessiteuses et aux aveugles, de même que les autres versements en espèces aux personnes dans le besoin.

Indiquez les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux.

Indiquez ici tous les autres transferts, par exemple, les prestations des programmes de formation et de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada, les pensions aux anciens combattants et les indemnisations des accidents du travail.

Ne comptez pas les allocations familiales ni les crédits d'impôt pour les enfants.

Les pensions de retraite des militaires de carrière, des fonctionnaires, etc., doivent être déclarées au poste h).

g) Dividendes et intérêts d'obligations et de dépôts et autre revenu de placements

Déclarez le montant réel des dividendes reçus et non le montant imposable des dividendes reçus des actions d'entreprises canadiennes et étrangères.

Déclarez les intérêts de dépôts dans des banques, sociétés de fiducie, coopératives, caisses d'épargne et de crédit, caisses populaires, etc., ainsi que les intérêts d'obligations de tous genres.

Indiquez également les intérêts reçus de l'étranger.

Déclarez également ici les revenus nets provenant d'une propriété (y compris une terre agricole), les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur police d'assurance.

Si le total représente une perte, indiquez-en le montant et cochez également la case "Perte".

h) Pensions de retraite, rentes et autre revenu en espèces

Déclarez ici tout revenu que vous avez reçu suite à un emploi précédent ou celui d'un parent décédé.

Indiquez les pensions versées aux agents de la GRC, au personnel des Forces armées ou aux fonctionnaires à la retraite, et toutes les rentes, sans tenir compte de l'acheteur.

Inclure également tous les autres revenus ordinaires non mentionnés dans les questions précédentes.

Voici des exemples:
- pension alimentaire;
- soutien d'un enfant;
- soutien périodique reçu de personnes non membres du ménage;
- revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires;
- revenu reçu de l'étranger (c.-à-d. pensions), sauf les dividendes et intérêts, qui doivent être déclarés au poste g);
- bourses d'études non remboursables.

Ne comptez pas:
- les allocations familiales et les crédits d'impôt pour les enfants;
- les remboursements en argent des contributions à un fonds de retraite;
- les prestations de décès sous forme forfaitaire ou tout autre versement forfaitaire unique.

ANNEXE D. RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE - QUESTIONNAIRE

Statistique Canada Statistics Canada

FORMULE 6

À l'usage du bureau	CR

RÉSERVÉ AU RECENSEUR

Résidence de l'exploitant(e) agricole

PROV.	C.E.F. N°	S.D. N°	NV
001	002	003	

MÉN. N°	Quest. agr. N°	Réservé au Bureau
004	005	006

Siège de l'exploitation

PROV.	C.E.F. N°	S.D. N°	NV
007	008	009	

Recensement de l'agriculture, 1986

Anglophones:

If you wish to complete an English questionnaire, call the long distance operator and ask for **ZENITH 0-1986**; and you will be connected to the nearest Regional office, without charge.

Si vous désirez un questionnaire anglais, demandez à la téléphoniste de composer **ZENITH 0-1986**; vous serez alors mis en communication, sans frais, avec le bureau régional le plus près.

CONFIDENTIEL une fois rempli

Seules les personnes qui ont juré de garder le secret en vertu de la Loi sur la statistique pourront avoir accès à votre questionnaire rempli. Les renseignements qu'il contient seront traités en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique relatives au secret. Les personnes qui ont juré de garder le secret en vertu de la Loi sont passibles de poursuites si elles ne respectent pas ces dispositions.

Caractère légal et obligatoire

Les renseignements relatifs à ce questionnaire sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique. Tout le monde est tenu de fournir ces renseignements.

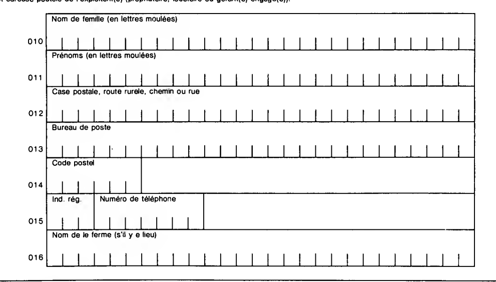
DIRECTIVES

1. Remplissez ce questionnaire si vous exploitez une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole (parcs d'engraissement, serres, pépinières, fermes d'institutions, champignonnières et fermes d'animaux à fourrure) dont les ventes de produits agricoles se sont élevées à 250$ ou plus au cours des douze derniers mois.
2. La production agricole comprend l'un ou l'autre des produits suivants.
   - bétail et volailles
   - produits laitiers et oeufs
   - grandes cultures
   - fruits ou légumes
   - champignons, produits de serre et de pépinière, et gazon
   - animaux à fourrure
   - miel et cire d'abeille
   - produits de l'érable
3. Si possible, consultez vos dossiers; autrement, donnez une estimation aussi précise que possible.
4. Dans les cas où la tenue des dossiers n'est pas basée sur l'année civile, déclarez les dépenses, les ventes, etc. de la dernière année financière.
5. N'indiquez pas les fractions, à moins d'indication contraire.
6. Ne remplissez qu'un seul questionnaire pour chacune des exploitations d'une société en nom collectif.
7. Si vous avez besoin de questionnaires supplémentaires ou de renseignements pour remplir le présent questionnaire, demandez à la téléphoniste de composer **ZENITH 0-1986**; vous serez alors mis en communication, sans frais, avec le bureau régional le plus près.

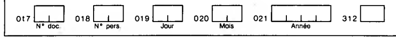
I – EXPLOITANT(E), LE 3 JUIN 1986

- L'exploitant(e) est la personne qui prend au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation.
- S'il s'agit d'une exploitation agricole en nom collectif, écrivez le nom et l'adresse d'un(e) des associé(e)s. (Déclarez les autres associé(e)s à la question 4.)
- Assurez-vous qu'un seul questionnaire agricole soit rempli pour cette exploitation.

1. Nom et adresse postale de l'exploitant(e) (propriétaire, locataire ou gérant(e) engagé(e)).


010 Nom de famille (en lettres moulées)
011 Prénoms (en lettres moulées)
012 Case postale, route rurale, chemin ou rue
013 Bureau de poste
014 Code postal
015 Ind. rég. Numéro de téléphone
016 Nom de la ferme (s'il y a lieu)

À L'USAGE DU BUREAU


017 N° doc 018 N° pers. 019 Jour 020 Mois 021 Année 312

5-4500-104.2 20-6-85 TB/CT – REG B101760 NFRP SC – P90

II - RÉSIDENCE, LE 3 JUIN 1986

2. Combien de mois avez-vous (l'exploitant(e)) habité cette exploitation durant les 12 derniers mois?

(Feites un «X» dans la case appropriée.)

a) 9-12 mois	022		1
b) 5-8 mois	022		2
c) 4 mois ou moins	022		3
d) ne l'ai pas habitée	022		4

3. Exploitiez-vous cette ferme **le 3 juin 1985 (il y a un an)?**

OUI	023		1
NON	023		2

III - FORME JURIDIQUE, LE 3 JUIN 1988

(Feites un «X» dans le case approprlée.)

4. Laquelle des formes juridiques suivantes décrit le mieux cette exploitation?

a) **FERME INDIVIDUELLE OU FAMILIALE** (à l'exception des sociétés en nom collectif et des sociétés ou autre personne morale) — 024 | | 1

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF:

b) avec convention écrite — 024 | | 2

c) **sans** convention écrite (entente verbale) — 024 | | 3

Inscrivez le nom de l'associé(e) (des associé(e)s) dans l'espace ci-dessous. (Utilisez la section des remarques si vous manquez d'espace)

025 ASSOCIÉ(E)

026 ASSOCIÉ(E)

027 ASSOCIÉ(E)

028 ASSOCIÉ(E)

SOCIÉTÉ OU AUTRE PERSONNE MORALE (COMPAGNIE JURIDIQUEMENT CONSTITUÉE):

d) dont la plupart des actions appartiennent à vous et à votre famille — 024 | | 4

e) dont le plupart des actions appartiennent à d'autres personnes ou entreprises — 024 | | 5

Inscrivez le nom de le société ou autre personne morale ci-dessous.

029 NOM DE LA SOCIÉTÉ OU AUTRE PERSONNE MORALE

AUTRES FORMES JURIDIQUES:

f) Institution (p. ex. station de recherche, ferme universitaire, ferme d'une prison, etc.) — 024 | | 6

g) Pâturage communautaire, en association coopérative ou réserve de pacage — 024 | | 7

h) Autre (p. ex. colonie huttérite, fiducie ou succession, etc.) Précisez ____________ — 024 | | 8

Si vous avez coché plus d'une case afin de décrire la forme juridique, veuillez fournir une explication dans la section des remarques ci-dessous.

REMARQUES

500 | | 1

5-4500-104.2

5. LES SUPERFICIES DANS CE QUESTIONNAIRE SERONT DÉCLARÉES EN: (Faites un «X» dans une des cases seulement)

ACRES	030		1
	OU		
HECTARES	031		1
	OU		
ARPENTS	032		1
	(QUÉBEC SEULEMENT)		

FACTEURS DE CONVERSION SI REQUIS

1 acre = 0.40 hectares
1 acre = 1.18 arpents

1 hectare = 2.5 acres
1 hectare = 2.9 arpents

1 arpent = 0.85 acres
1 arpent = 0.34 hectares

IV - EMPLACEMENT: SUPERFICIE POSSÉDÉE, LOUÉE OU LOUÉE À BAIL, LE 3 JUIN 1986

6. Emplacement

Comptez toutes les terres que vous **exploitez** y compris les terres en culture, les pacages et pâturages, les jachères les terres à bois et les terres incultes

- **Inscrivez** séparément chaque lot, section ou partie de section.
  Comptez toute terre exploitée, qu'elle vous appartienne ou qu'elle soit **prise** en location à bail ou autrement
  Ne comptez pas les terres louées ou louées à bail **à d'autres.**
- **Indiquez en premier lieu** la parcelle où se trouve le siège de l'exploitation (principaux bâtiments ou entrée principale)
- Si vous manquez d'espace, joignez une feuille distincte ou utilisez la section des remarques

SUPERFICIE ET DESCRIPTION DE LA TERRE QUE VOUS EXPLOITEZ

Quart de section et section ou N° du lot	Canton (township)	Rang ou concession	Méridien (Provinces de l'ouest seulement)	Possédée en propre	Louée à bail des gouvernements	Louée ou louée à bail des particuliers	SUPERFICIE (acres, hectares ou arpents)
				Faites un «X» dans la(les) case(s) appropriée(s)			
503 **Siège**	504	505		☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	
				☐	☐	☐	

7. QUELLE EST LA SUPERFICIE TOTALE DES TERRES QUE VOUS EXPLOITEZ? (Ce chiffre doit correspondre au total des superficies énumérées à la question 6.) 033

8. SUPERFICIE POSSÉDÉE EN PROPRE (Ne comptez pas les terres louées ou louées à bail **à d'autres)** 034

9. a) **SUPERFICIE LOUÉE À BAIL** des gouvernements (**Comptez** les licences, permis ou droits sur les terres) 035

b) **SUPERFICIE LOUÉE OU LOUÉE À BAIL** d'autres sources que des gouvernements (**Comptez** les terres que vous exploitez pour de l'argent comptant ou à la part) 036

V – SUPERFICIE DES GRANDES CULTURES

- Indiquez la superficie totale des différentes cultures **semées (ou devant l'être) pour la récolte en 1988,** même si elles ont été semées ou plantées au cours d'une année précédente

CÉRÉALES	Superficie
10. Blé dur rouge de printemps	037
11. Blé durum	038
12. Blé d'utilité générale	039
13. Blé tendre blanc de printemps	040
14. Autre blé de printemps demi-nain (p. ex. HY320) Précisez ________	041
15. Blé d'hiver (devant être récolté en 1986)	042
16. Avoine-grain *(Déclarez l'avoine à couper pour le fourrage vert, le foin ou l'ensilage à la question 25)*	043
17. Orge-grain *(Déclarez l'orge à couper pour le fourrage vert, le foin ou l'ensilage à la question 26)*	044
18. Mélanges de céréales-grain (deux céréales ou plus semées ensemble)	045
19. Maïs-grain *(Déclarez le maïs à ensilage à la question 23 et le maïs sucré à la question 69)*	048
20. Seigle-grain d'automne (devant être récolté en 1986)	047
21. Seigle-grain de printemps	048
22. Sarrasin	049
FOINS ET CULTURES FOURRAGÈRES	
23. Maïs à ensilage	050
24. Tout foin cultivé coupé ou devant être coupé pour le foin ou l'ensilage	051
25. Avoine coupée ou devant être coupée pour le fourrage vert, le foin ou l'ensilage	052
26. Orge coupée ou devant être coupée pour le fourrage vert, le foin ou l'ensilage	053
27. Autres cultures fourragères coupées ou devant être coupées pour le fourrage vert, le foin ou l'ensilage (p. ex. sudan, sorgho, etc.) Précisez ________	054
28. **SUPERFICIE TOTALE des céréales, foins et cultures fourragères** (Total des questions 10 à 27)	055

GRAINES OLÉAGINEUSES	Superficie
29. Colza (Canola)	056
30. Lin	057
31. Soja	058
32. Tournesol	059
AUTRES CULTURES	
33. Pommes de terre pour la vente	080
34. Graines de moutarde	081
35. Haricots blancs	062
36. Fèves (gourganes ou féveroles) cultivées pour la fève *(Déclarez l'ensilage à la question 27)*	063
37. Autres haricots secs (p. ex. à oeil jaune, rouges, etc.)	064
38. Pois secs de grande culture *(Déclarez les pois en conserve à la question 75)*	065
39. Tabac	066
40. Lentilles	087
41. Betteraves sucrières cultivées pour le sucre	088
42. Millet pour le grain	069
43. Triticale	070
44. Alpistes des canaries (cultivés comme nourriture d'oiseaux)	071
45. Plantes-racines fourragères	072
46. Carthame	073
47. Graines de carvi	074
48. Semence de plantes fourragères (devant être récoltée en 1986 pour la semence)	075
49. Autres plantes de grande culture (p. ex. coriandre, arachides, etc.) Précisez ________	078
50. **SUPERFICIE TOTALE des graines oléagineuses et autres cultures** (Total des questions 29 à 49)	077

VI – FRUITS, LÉGUMES, GAZON ET PRODUITS DE PÉPINIÈRE

51. Faites-vous la culture d'arbres fruitiers, de petits fruits, de raisin, de légumes, du gazon ou de produits de pépinière destinés à la vente?

OUI | 078 | 1 | Répondez aux questions 52 à 97

NON | 078 | 2 | Passez à la question 98

ARBRES FRUITIERS

- **Ne comptez pas** les arbres abandonnés.
- **Déclarez** la superficie que les arbres fruitiers occupent au dixième près (p. ex. 5 $/_{10}$)

	Nombre d'arbres le 3 juin 1986		Superficie le 3 juin 1986
	Productifs	Non productifs	
52. Pommiers	079	080	081 /10
53. Poiriers	082	083	084 /10
54. Pruniers	085	086	087 /10
55. Cerisiers (cerises douces)	088	089	090 /10
56. Cerisiers (cerises aigres)	091	092	093 /10
57. Pêchers	094	095	096 /10
58. Abricotiers	097	098	099 /10
59. Autres arbres fruitiers (p. ex. noisetier, nectarines, etc.) Précisez ________	100	101	102 /10
60. **SUPERFICIE TOTALE des arbres fruitiers**			103 /10

VI – FRUITS, LÉGUMES, GAZON ET PRODUITS DE PÉPINIÈRE (Fin)

PETITS FRUITS CULTIVÉS ET RAISIN (destinés à la vente)

- **Déclarez** la superficie que les petits fruits et raisin occupent au dixième prés (p. ex. 5 $\frac{4}{10}$)

	Superficie totale en culture en 1986	Superficie récoltée ou devant être récoltée en 1968
81. Fraises	104 /10	105 /10
82. Framboises	106 /10	107 /10
83. Raisin	108 /10	109 /10
84. Bleuets (cultivés nains et cultivés en corymbe)	110 /10	111 /10
65. Canneberges	112 /10	113 /10
68. Autres petits fruits cultivés (p. ex. seskatoons, mûres, cassis, groseilles, etc.) Précisez ______	114 /10	115 /10
67. **SUPERFICIE TOTALE des petits fruits cultivés et du raisin**	116 /10	

LÉGUMES (destinés à la vente)

- **Ne comptez pas** les produits de serre. Ceux-ci devront être déclarés à la question 106
- **Déclarez** la superficie que les légumes occupent au dixième prés (p. ex. $\frac{4}{10}$)

	Superficie d'asperges récoltée ou devant être récoltée en 1986	Superficie totale en culture en 1986
68. Asperges	117 /10	118 /10
89. Maïs sucré		119 /10
70. Tomates		120 /10
71. Concombres		121 /10
72. Choux		122 /10
73. Haricots (jaunes ou verts)		123 /10
74. Carottes		124 /10
75. Pois verts (déclarez les pois secs de grande culture à la question 38)		125 /10
76. Betteraves		126 /10
77. Choux-fleurs		127 /10
78. Oignons (secs)		128 /10
79. Piments		129 /10
80. Rutabagas (navets)		130 /10
81. Laitue		131 /10

	Superficie totale en culture en 1966
82. Brocoli	132 /10
83. Courges	133 /10
84. Zucchini (Zuchettes)	134 /10
85. Citrouilles	135 /10
86. Oignons verts (échalotes)	136 /10
87. Radis	137 /10
88. Choux de Bruxelles	138 /10
89. Rhubarbe	139 /10
90. Panais	140 /10
91. Céleri	141 /10
92. Épinards	142 /10
93. Cantaloups et melons	143 /10
94. Autres légumes Précisez ______	144 /10
95. **SUPERFICIE TOTALE des légumes en culture en 1988** (Total des questions 68 à 94)	145 /10

GAZON ET PRODUITS DE PÉPINIÈRE (destinés à la vente)

- **Comptez** la superficie totale en culture

	Superficie
98. Gazon cultivé destiné à la vente	146
97. Produits de pépinière (**y compris** la superficie cultivée en fleurs à couper, bulbes, arbustes, arbres, vignes, plantes ornementales, etc. à l'extérieur.)	147

VII – UTILISATION DE LA TERRE EN 1986

	Superficie
TERRES EN CULTURE	
98. **SUPERFICIE TOTALE déclarée aux questions 28, 50, 60, 67, 95, 96 et 97**	148
AUTRES TERRES	
99. **Jachère** (Terre qui ne produira aucune récolte en 1986, mais qui sera travaillée, sarclée ou pulvérisée pour combattre les mauvaises herbes ou conserver l'humidité; **ne comptez pas** les superficies inexploitées qui n'ont pas été cultivées ou pulvérisées depuis plus d'une année)	149
100. **Terre améliorée pour le pâturage ou pacage** (améliorée par ensemencement, drainage, irrigation, fertilisation, débroussaillage ou désherbage. **Ne comptez pas** les superficies à couper pour le foin, l'ensilage ou la semence)	150
101. **Autre terre améliorée** (bâtiments, cours de ferme, chemins, jardins potagers, serres, champignonnières, terre inexploitée améliorée, etc.)	151
102. **Terre non améliorée pour le pâturage, le pacage ou le foin (Comptez** les pâturages ou pacages naturels, les grandes prairies, les prés non améliorés, etc.)	152
103. **Terre à bois** (boisés, plantation d'arbres de Noël, érablières et plantations brise-vent)	153
104. **Autre terre non améliorée (Comptez** les marais, marécages, tourbières, terres incultes et autres terres non productives)	154
105. **SUPERFICIE TOTALE** *(Total des questions 98 à 104)* (Doit correspondre à la **superficie totale** de l'exploitation déclarée à la question 7.)	155

VIII – SERRES ET CHAMPIGNONNIÈRES, LE 3 JUIN 1986

106. Faites-vous la culture de produits de serre ou de champignons **destinés à la vente?**

OUI	156	1	Répondez aux questions 107 à 109
NON	156	2	Passez à la question 110

107. Les superficies dans cette section sont-elles déclarées en pieds carrés ou en mètres carrés?

Faites un «X» dans la case appropriée

Pieds carrés	157	1
Mètres carrés	157	2

Serres

108. Superficie sous verre, plastique ou autre couverture pour chacun des produits suivants au 3 juin 1986

	Superficie
a) fleurs (p. ex. fleurs à couper, plants de platebande et en pots, etc.)	158
b) légumes (p. ex. concombres, tomates, etc.)	159
c) semis de légumes pour la vente	160
d) autres (p. ex. jeunes plants (arbres)) Précisez ______	161

Champignonnières

	Superficie
109. SUPERFICIE TOTALE cultivée en champignons, le 3 juin 1986	162

IX – VOLAILLES

- **Comptez** toutes les volailles dans cette exploitation, quel qu'en soit le propriétaire.
- **Comptez** la production pour consommation à la maison.
- **Ne comptez pas** les volailles qui vous appartiennent, mais qui sont gardées dans une ferme ou un ranch exploité par autrui.

PARTIE 1 – NOMBRE DE VOLAILLES

110. Y a-t-il des volailles dans cette exploitation?

OUI	163	1	Répondez aux questions 111 à 117
NON	163	2	Passez à la question 118

POULES ET POULETS

	Nombre le 3 juin 1986
111. Poulettes et poussins, **de moins de 20 semaines,** destinés à la ponte	164
112. Poules et poulettes, **de 20 semaines et plus,** gardées pour la ponte	165
113. Tous les autres poulets (coqs, poussins, poulets à griller, à rôtir ou à frire, etc.)	166
114. TOTAL, poules et poulets (nombre total déclaré ci-dessus)	167
115. Combien de poules et poulettes, **de 20 semaines et plus** (question 112) produisent des oeufs fertilisés pour un couvoir? (p. ex. troupeau d'approvisionnement de couvoir)	168
AUTRES VOLAILLES	
116. Dindons (tous âges)	169
117. Autres volailles (p. ex. oies, canards, faisans, pintades, etc.) Précisez ______	170

PARTIE 2 – PRODUCTION DE VOLAILLES

118. Avez-vous élevé des dindons ou des volailles ou avez-vous produit des oeufs de poule sur cette ferme en 1985?

OUI	171	1	Répondez aux question 119 à 121
NON	171	2	Passez à la question 122

	Production totale en 1985 (comptez la production vendue et consommée à la maison)
119. PRODUCTION TOTALE d'oeufs de poule en 1985	172 Douzaine d'oeufs
120. PRODUCTION TOTALE de poulets en 1985 (**comptez** les coqs, poulets à griller, à rôtir ou à frire et poules)	173 Nombre d'oiseaux
121. PRODUCTION TOTALE de dindons en 1985	174 Nombre d'oiseaux

REMARQUES

501		1

X – BÉTAIL, LE 3 JUIN 1986

Comptez tous les animaux qui se trouvent dans cette exploitation, quel qu'en soit le ou (la) propriétaire.

- **Comptez** tous les animaux qui vous appartiennent mais qui sont en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou dans un pâturage d'une association coopérative.
- **Ne comptez pas** le bétail qui vous appartient mais qui est gardé dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par autrui.

PARTIE 1 – GROS BOVINS ET VEAUX

122. Y a-t-il des gros bovins ou des veaux dans cette exploitation?

OUI	175	1	Répondez aux questions 123 à 129
NON	175	2	Passez à la question 130

Question		Nombre
123. Taureaux de 1 an et plus		176
124. Vaches (comptez les génisses qui ont vêlé):	a) principalement pour la production **laitière**	177
	b) principalement pour **la boucherie**	178
125. Génisses de 1 an et plus (qui n'ont jamais vêlé)	a) élevées pour le remplacement de bovins **laitiers**	179
	b) élevées pour le remplacement de bovins **de boucherie**	180
	c) élevées pour **la boucherie** ou **l'engraissement**	181
126. Bouvillons de 1 an et plus		182
127. Veaux de moins de 1 an		183
128. TOTAL, gros bovins et veaux (nombre total déclaré ci-dessus)		184
129. Parmi le nombre total de gros bovins et veaux déclaré ci-dessus, combien sont **des animaux de race pure enregistrés?**		185

PARTIE 2 – PORCS

130. Y a-t-il des porcs dans cette exploitation?

OUI	186	1	Répondez aux questions 131 à 135
NON	186	2	Passez à la question 136

Question		Nombre
131. Verrats de 6 mois et plus		187
132. Truies de reproduction et jeunes truies pleines		188
133. Tous les autres porcs:	a) moins de 45 livres (20 kg) (comprend les porcelets non sevrés)	189
	b) 45 à 130 livres (20 à 60 kg)	190
	c) plus de 130 livres (60 kg)	191
134. TOTAL, porcs (nombre total déclaré ci-dessus)		192
135. Parmi le nombre total de porcs déclaré ci-dessus, combien sont **des animaux de race pure enregistrés?**		193

PARTIE 3 – MOUTONS ET AGNEAUX

136. Y a-t-il des moutons ou des agneaux dans cette exploitation?

OUI	194	1	Répondez aux questions 137 à 141
NON	194	2	Passez à la question 142

Question	Nombre
137. Béliers de 1 an et plus	195
138. Brebis et mâles castrés de 1 an et plus	196
139. Agneaux de moins de 1 an	197
140. TOTAL, moutons et agneaux (nombre total déclaré ci-dessus)	198
141. Parmi le nombre total de moutons et agneaux déclaré ci-dessus, combien sont **des animaux de race pure enregistrés?**	199

PARTIE 4 – AUTRES ANIMAUX

142. Y a-t-il d'autres animaux dans cette exploitation?

OUI	200	1	Répondez aux questions 143 à 149
NON	200	2	Passez à la question 150

Question	Nombre
143. Chevaux et poneys (tous âges)	201
144. Chèvres	202
145. Lapins	203
146. Visons	204
147. Renards	205
148. Colonies d'abeilles	206
149. Autres animaux (p. ex. chinchillas, ânes, etc.) Précisez ______	207

5-4500-104.2

XI – ENGRAIS CHIMIQUES UTILISÉS, 1985

150. En 1985, des engreis chimiques ont-ils été épendus sur la terre que vous exploitez?

OUI	208	1	Répondez aux questions 151 à 152
NON	208	2	Passez à la question 153

- **Comptez** seulement les engrais chimiques.
- **Ne comptez pas** le fumier ou la chaux.
- **Ne déclarez** les superficies qu'une seule fois, quel que soit le nombre d'épandeges.

	Superficie fertilisée
151. SUPERFICIE TOTALE des terres fertilisées en 1985 (**Comptez** les superficies en culture, le superficie de foin et la superficie des pâturages, etc.)	209

152. Combien de tonnes métriques des types d'engrais suivants ont été épandues sur ces terres en 1985?

	Tonnes (2200 livres = 1 tonne métrique)
e) Sec granuleux (en sacs et en vrac)	210 /10
b) Liquide ou gaz pressurisé (y compris l'ammoniaque enhydre)	211 /10
c) Liquide non pressurisé	212 /10
d) En suspension (liquide devant être brassé)	213 /10

XII – PULVÉRISATION ET ÉPANDAGE DE PESTICIDES, 1985

153. En 1985, des pesticides ont-ils été épandus ou pulvérisés sur les cultures ou le terre que vous exploitez?

OUI	214	1	Répondez é le question 154
NON	214	2	Passez é la question 155

- **Comptez** les herbicides, insecticides et fongicides.
- **Comptez** toutes les superficies treitées, qu'elles soient des terres en culture, des pâturages ou des jachères, etc.
- **Ne comptez pas** le traitement des semences.

154. Superficie de le terre ou des cultures treitée en 1985

	Superficie
e) contre les mauveises herbes et les broussailles (**Ne déclarez** les superficies qu'une seule fois, quel que soit le nombre d'épandeges.)	215
b) contre les insectes et les maladies (**Ne déclarez** les superficies qu'une seule fois, quel que soit le nombre d'épandages.)	216

XIII – IRRIGATION, 1985

155. En 1985, les terres de votre exploitation ont-elles été irriguées par des moyens contrôlés?

OUI	217	1	Répondez aux questions 156 é 157
NON	217	2	Passez à la question 158

- **Ne comptez pas** les tossés et le meténel qui sert exclusivement au drainage.
- **Ne déclarez** les superficies qu'une seule tois, quel que soit le nombre d'errosages.

156. En 1985, **quelles superficies** ont été irriguées en utilisant les systèmes suivants:

	Superficie irriguée
a) Inondetion	218
b) Système mobile manuel	219
c) Système mobile sur roues	220
d) Systéme à pivot central	221
e) Canon mobile	222
f) Tous les autres moyens contrôlés (p. ex. les moyens installés de façon permanente, etc.) Précisez ________	223
g) **SUPERFICIE TOTALE irriguée**	224

157. Quelles sont les **sources** de votre eau d'irrigation?

e) District d'irrigation ou de canalisation	225	1
b) Riviére ou ruisseau	226	1
c) Lac ou réservoir	227	1
d) Eau souterraine (puits ou sources)	228	1
e) Autres Précisez ________	229	1

XIV – DRAINAGE SOUTERRAIN

158. Y e-t-il un système de drainage souterrain sur la terre que vous exploitez?

OUI	230	1	Répondez à la question 159
NON	230	2	Passez à la question 160

- **Déclarez** les systèmes installés de taçon globale ou partielle peu importe quand ils ont été installés.

	Superficie drainee
159. Quelles superficies sont drainées par un systéme de drainage souterrain?	231

5–4500–104 2

XV – VÉHICULES DE FERME, MACHINES ET MATÉRIEL, LE 3 JUIN 1986

- **Déclarez** seulement les véhicules, les mechines ou le matériel utilisés dans l'exploitation agricole.
- **Déclaraz** tous les véhicules, toutes les mechines et tout le matériel qui se trouvent dans votre exploitation le **3 juin 1966**, quel qu'en soit le ou (la) propriétaire.
- Si une machine est possédée en co-propriété, elle doit être déclarée seulement si elle se trouve dans cette exploitation.
- **Na comptaz pas** les mechines qui ne servent plus dans l'exploitation egricole.
- La "veleur merchande ectuelle" est le montant que rapportereient ces machines et ce matériel s'ils étaient vendus aux enchères dans votre région.

	Deux roues motrices	Quatre roues motrices	Valeur marchande actuelle (dollars saulament)
	Nombre total		
160. Tracteurs: e) moins de 20 c.v. (15 kW) (y compris les tracteurs de jardin)	232	233	234 00
b) 20-49 c.v. (15-37 kW)	235	236	237 00
c) 50-99 c.v. (38-74 kW)	238	239	240 00
d) 100-149 c v. (75-111 kW)	241	242	243 00
e) 150-224 c.v. (112-167 kW)	244	245	246 00
f) plus de 224 c.v. (167 kW)	247	248	249 00

	Nombre total	
161. Camions da ferma (comptez seulement les camions qui servent à l'exploitation agricole): a) camionnettes (pick-up) et fourgonnettes	250	251 00
b) autres camions à essieu simple	252	253 00
c) autres camions (à essieu en tandem, etc.)	254	255 00
162. Automoblias et famlllalas	256	257 00
163. Moissonnausas-battausas: a) automotrices	258	259 00
b) tractées (traînantes)	260	261 00
164. Andainausas (déclarez les faucheuses-conditionneuses à la question 166) a) automotrices	262	263 00
b) tractées	264	265 00
165. Presses (déclarez les emmeulonneuses à la question 170) a) pour balles de moins de 200 livres (90 kg)	266	267 00
b) pour balles de 200 livres (90 kg) ou plus	268	269 00
166. Fauchausas-conditlonnausas	270	271 00
167. Fourragèras	272	273 00
166. Séchoirs de grain	274	275 00
169. Récolteuses de pommas de terre	276	277 00
170. Valeur marchende actuelle de toutas las autres mechinas at de tout autre matérial (Machines de travail du sol, de semis et de plantation, eccessoires de tracteurs; faucheuses; matériel de pulvérisation; batteuses, récolteuses spécialisées; remorques; outils et machines-outils; matériel d'irrigation; emmeulonneuses, matériel de manutention du grain, du fourrage et du fumier, équipement laitier, équipement d'emballage et de manutention, etc.)		278 00
171. VALEUR TOTALE des véhiculas da ferme, des machines at du metériel (Total des valeurs déclarées aux questions 160 à 170)		279 00

172. Avez-vous dans cette exploitation, un **ordinateur** utilisé principalement pour la gestion de votre exploitation agricole?

OUI 280 | 1
NON 280 | 2

XVI – VALEUR MARCHANDE DE LA TERRE ET DES BÂTIMENTS, LE 3 JUIN 1986

- **Comptez** la valeur des logements de ferme et la valeur des terrains et bâtiments que vous avez loués ou loués à bail du gouvernement ou d'autres.
- **Ne comptez pas** le valeur des terrains, bâtiments ou des logements de ferme que vous louez **à d'autres.**

173. Quelle est la **valeur marchende estimative** des bâtiments et de la terre que vous exploitez? (dollars saulamant) 281 00

5–4500–104 2

XVII – DÉPENSES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE EN 1985 (année civile)

- Les questions suivantes traitent des **dépenses d'exploitation agricole que vous avez faites pendant l'année civile 1985**, dépenses déjà payées ou qui restent à payer par vous ou par d'autres.
- Votre registre de compatabilité ou un exemplaire de votre déclaration d'impôt peuvent vous servir pour remplir la présente section.
- Dans les cas où la tenue des dossiers n'est pas basée sur l'année civile, déclarez les dépenses de la dernière année financière.
- **Ne comptez pas** le coût des produits achetés en vue de les revendre.

	Montant (dollars seulement)
174. Frais de location ou de location à bail des terres agricoles et des bâtiments que vous louez ou louez à bail des gouvernements et des particuliers:	
a) En argent (**Comptez** les droits de pâturage communautaire et de pacage)	282 ... 00
b) À la part ou en nature (valeur estimative en argent)	283 ... 00
175. Salaires versés (en argent) à la main-d'oeuvre agricole engagée (**Comptez** les salaires des membres de la famille et les contributions versées en nom de vos employés au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec, à L'Assurance-chômage et à la Commission des accidents du travail. **Ne comptez pas** les salaires versés pour le travail ménager. Déclarez le travail sur commande et à contrat à la question 181):	
a) Salaires versés aux membres de la famille	284 ... 00
b) Salaires versés aux personnes ne faisant pas partie de la famille	285 ... 00
176. Frais d'intérêt pour les prêts agricoles, les hypothèques et le crédit des fournisseurs (**Ne comptez pas** les paiements sur le principal ni le solde de la dette)	286 ... 00
177. Dépenses de machinerie (imputables à l'exploitation agricole) pour l'utilisation des autos, des camions et des machines agricoles:	
a) Carburant, huile et lubrifiants avant la réception des remises (**Déclarez** le carburant utilisé pour le chauffage ou pour sécher les récoltes à la question 183)	287 ... 00
b) Réparation, entretien, permis, immatriculation et assurances (**Comptez** les frais de la main-d'oeuvre et des pièces)	288 ... 00
178. Dépenses au titre des cultures:	
a) Achats d'engrais et de chaux (**Comptez** l'épandage sur commande lorsqu'il est compris dans le prix d'achat)	289 ... 00
b) Produits chimiques pour le contrôle de tous genres de mauvaises herbes, de broussailles, d'insectes, de rongeurs, etc. (**Comptez** les herbicides, insecticides, fongicides et autres pesticides)	290 ... 00
c) Achats de semences et de jeunes plants (**Comptez** le traitement de semences et les frais de nettoyage lorsqu'ils sont compris dans le prix d'achat. **Ne comptez pas** la valeur des semences cultivées dans l'exploitation et les semences achetées pour la revente)	291 ... 00
179. Dépenses au titre du bétail:	
a) Achats d'aliments du bétail et de compléments (**Comptez** le foin ou la paille acheté comme aliments du bétail. **Ne comptez pas** la valeur des aliments cultivés dans l'exploitation)	292 ... 00
b) Achats de bétail et de volaille	293 ... 00
c) Services vétérinaires, médicaments et insémination artificielle	294 ... 00
180. Petits contenants, ficelle et fil métallique (Comptez paniers, sacs, poches, cartons pour les oeufs, pots à fleurs, ficelle de presse et d'engerbage, fil métallique de pressage, etc.)	295 ... 00
181. Travail à forfait, travail à contrat et location de machines (**Comptez** la récolte et le battage des grains, le transport par camion, le séchage des grains, le nettoyage des parcs d'engraissement, etc. **Ne comptez pas** les dépenses d'immobilisation lorsque les bénéfices sont étalés sur plusieurs années, par exemple le défrichement des terres)	296 ... 00
182. Consommation d'électricité (Comptez la part des dépenses de la maison imputable à l'exploitation agricole. **Ne comptez pas** les frais d'installation)	297 ... 00
183. Combustible pour le chauffage et pour le séchage des cultures (**Comptez** la part des dépenses de la maison imputable à l'exploitation agricole. **Ne comptez pas** les dépenses en carburant pour l'utilisation des véhicules motorisés et des machines agricoles. **Ne comptez pas** les frais d'installation)	298 ... 00
184. Toutes les autres dépenses d'opération de l'exploitation agricole (**Comptez** les réparations et l'entretien des bâtiments de ferme et des clôtures, les taxes, le téléphone, les frais d'utilisation d'un système d'irrigation, les prestations d'assurance-récolte et d'assurance sur vos biens, les frais juridiques et comptables, etc. **Ne comptez pas** l'amortissement ou l'allocation du coût en capital.) Précisez ________	299 ... 00
185. TOTAL des dépenses d'opération de l'exploitation agricole (Total des questions 174 à 184)	300 ... 00

186. Les articles **de dépenses au titre du bétail** déclarés à la question 179 ci-haut ont-ils été fournis et payés par une compagnie ou coopérative avec laquelle vous avez un contrat de production?

OUI	301	1
NON	301	2

5–4500–104.2

XVIII – MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE ENGAGÉE, 1985

187. Avez-vous engagé de la main-d'oeuvre agricole en 1985?

OUI	302		1	Répondez à la question 188
NON	302		2	Passez à la question 189

- **Comptez** seulement les personnes de 15 ans et plus.
- **Ne comptez pas** le travail ménager ou le travail à forfait et tout autre travail non agricole.
- Calculez et déclarez le nombre total de semaines de travail en 1985. Par exemple, le nombre total de semaines de travail de 5 personnes ayant travaillé chacune 1 semaine, sera de 5 semaines.

188. NOMBRE TOTAL de semaines de travail rémunéré en 1985

	Nombre total de semaines
a) main-d'oeuvre engagée **toute l'année**	303
b) main-d'oeuvre **saisonnière ou temporaire**	304

XIX – PRODUITS DE LA FORÊT ET DE L'ÉRABLE

189. Avez-vous coupé des produits de la forêt destinés à la vente ou avez-vous entaillé des érables?

OUI	305		1	Répondez aux questions 190 à 191
NON	305		2	Passez à la question 192

	Valeur (dollars seulement)
190. Valeur des produits forestiers vendus en 1985 (**Comptez** les arbres de Noël, le bois de chauffage, le bois à pâte, les billes, les poteaux de clôture, les pilotis, etc. **Ne comptez pas** les produits de l'érable.)	306 **00**

	Nombre
191. Nombre d'entailles d'érables faites au printemps de 1986	307

XX – VALEUR DES PRODUITS AGRICOLES VENDUS EN 1985

Dans les cas où la tenue des dossiers n'est pas basée sur l'année civile, déclarez les ventes de la dernière année financière.

Comptez:

- les ventes de tous les produits agricoles (voir directives page 1, n° 2).
- la valeur de la part des produits agricoles vendus qui revient au propriétaire (loyer à la part).
- les paiements de la Commission canadienne du blé reçus en **1985** peu importe la campagne agricole à laquelle ils s'appliquent.
- les avances versées sur le grain entreposé, les ristournes, les prestations d'assurance-récolte, les paiements de stabilisation et les paiements d'appoint.
- les paiements reçus des offices ou agences de mise en marché en **1985**.
- les ventes directes: étalages routiers, marchés, cueillette par le client, etc.
- revenu provenant de travail à forfait et de location de machines.

Ne comptez pas:

- les ventes de biens en capital, par exemple les terres, les bâtiments ou la machinerie.
- les ventes de produits provenant des terres louées ou louées à bail **à d'autres.**
- la valeur des produits forestiers vendus.
- les produits achetés en vue de leur revente.

	Valeur (dollars seulement)
192. VALEUR (brute) TOTALE des produits agricoles de cette exploitation vendus en **1985**	308 **00**

XXI – TRAVAIL HORS EXPLOITATION EN 1985

193. Avez-vous travaillé à l'extérieur de cette exploitation en 1985?

OUI	309		1	Répondez à la question 194
NON	309		2	

- Convertissez les parties de journées en journées entières de 8 heures. Par exemple, 2 journées de travail de 4 heures équivalent à 1 journée.

194. Combien de jours avez-vous (l'exploitant(e)) travaillé en dehors de cette exploitation à

	Jours
a) des **travaux agricoles** rémunérés?	310
b) des **travaux non agricoles** rémunérés?	311

REMARQUES

502		1

VOICI CE À QUOI SERVENT LES QUESTIONS DU RECENSEMENT

Le recensement de l'agriculture a lieu tous les cinq ans, et pour qu'il soit une réussite, il faut que tous(tes) les exploitant(e)s agricoles y participent.

Les enquêtes et les dossiers administratifs fournissent certes des renseignements sur l'agriculture canadienne, mais c'est le Recensement de l'agriculture qui fournit des renseignements statistiques sur toutes les fermes de manière cohérente à l'échelle du pays.

Les documents ci-après essaient d'expliquer la raison d'être de questions précises. Il convient cependant de noter que chaque question, en combinaison avec d'autres, permet d'évaluer l'importance et la situation économique de l'agriculture canadienne par rapport à l'ensemble de l'économie et d'évaluer l'impact des politiques et des programmes agricoles.

Le questionnaire rempli d'un(e) exploitant(e) agricole n'est mis à la disposition que des personnes qui ont prêté le serment du secret statistique en vertu de la Loi sur la statistique; cependant, les renseignements que vous fournirez seront combinés à ceux d'autres exploitations et seront publiés.

Section I, Question 1 – Exploitant(s)

Le nom et l'adresse exacts permettent de dénombrer toutes les fermes et d'éviter les duplicata.

Section II, Question 2 – Résidence

Cette question sert à déterminer si l'exploitant(e) réside ou non sur cette ferme. Ces données utilisées avec les données du Recensement de la population permettent la comparaison entre les populations rurale agricole, rurale non agricole et urbaine d'un point de vue social et économique.

Section II, Question 3 – Exploitation de la ferme il y a un an

Cette question dont les réponses sont utilisées principalement par Statistique Canada permet d'expliquer les données déclarées par les nouveaux(elles) exploitant(e)s en réponse aux questions posées sur les activités exercées l'année précédente.

Section III, Question 4 – Forme juridique

Les informations recueillies permettent de classer les fermes du Canada selon leur forme juridique (par exemple, ferme individuelle, société). Les ministères de l'agriculture, les organisations agricoles, etc. en ont besoin pour analyser la structure de l'industrie agricole au Canada (par exemple, pour déterminer si le nombre de sociétés augmente). Le nom des sociétés et des associé(e)s permet de détecter les questionnaires en double reçus pour une même exploitation et de corriger la situation.

Section III, Question 5 – Superficies (acres, hectares, arpents)

L'exploitant(e) peut exprimer la superficie de son exploitation en acres, en hectares ou en arpents.

Section IV, Questions 6 à 9 – Emplacement: terre possédée, louée ou louée à bail

Ces questions sont principalement utilisées par Statistique Canada et permettent, d'une part, de s'assurer que toutes les terres agricoles sont prises en compte dans le recensement et, d'autre part, de savoir où se trouve le siège social de l'exploitation. La distinction entre les terres "louées à bail des gouvernements" et celles "louées ou louées à bail d'autres sources" garantit que toutes les terres louées ou louées à bail sont prises en compte.

Sections V et VI, Questions 10 à 97 – Superficie des grandes cultures et cultures horticoles

Les informations fournies sur les superficies ensemencées permettent d'estimer, tous les cinq ans, la superficie totale consacrée aux différentes cultures à l'échelle nationale, provinciale et régionale. Les données du recensement servent de base aux estimations annuelles de la production agricole au Canada. Elles sont essentielles à l'estimation de la production agricole destinée aux marchés intérieur et international. Les organismes de commercialisation s'en servent aussi.

Le recensement constitue la source principale d'estimations précises des récoltes rares telles que le millet et le triticale. La distinction entre les arbres "productifs" et les arbres "non productifs" et entre la "superficie en culture" et la "superficie récoltée ou devant être récoltée" en ce qui concerne les petits fruits, les raisins et les asperges est nécessaire pour prévoir la production future.

Section VII, Questions 98 à 105 – Utilisation de la terre

Les répartitions (par exemple, terres améliorées et terres non améliorées) donnent une indication de l'utilisation des terres agricoles. Les ministères et les organismes agricoles se servent des données tirées de cette section pour comparer les tendances de l'utilisation des terres au Canada sur une période.

Section VIII, Questions 106 à 109 – Serres et champignonnières

Le secteur public et les associations agricoles se servent des estimations de la superficie cultivée en produits de serre et en champignons pour suivre l'évolution de la capacité et de l'offre.

Sections IX et X, Questions 110 à 149 – Volailles et bétail

Les réponses aux questions sur le nombre, les catégories et l'âge des bestiaux et des volailles constituent des informations essentielles à l'estimation des stocks, de la production et de la disponibilité future des animaux et des produits d'origine animale destinés à la consommation nationale et à l'exportation. Le recensement fournit les informations de base à partir desquelles sont établies les estimations annuelles. Essentielles au déroulement des négociations commerciales internationales et au fonctionnement efficace du marché intérieur, les informations tirées de ces sections aident souvent les exploitant(e)s à prendre des décisions en matière de production et de commercialisation. Elles se présentent sous forme d'analyses de marché et de perspectives agricoles fournies par les ministères, les entreprises privées et les médias agricoles. Les répartitions selon l'âge et le poids servent à faire la distinction entre la production actuelle et ultérieure.

Les questions 129, 135 et 141 (sur les animaux de race pure enregistrés) figurent dans le recensement en raison de l'importance du marché d'exportation du bétail canadien de qualité supérieure.

Les réponses à la question sur le nombre de chevaux, de chèvres, de lapins ou autre production spéciale de bétail fournissent aux producteurs(trices) des informations de base sur leur secteur.

Sections XI à XIV, Questions 150 à 159 – Engrais, pulvérisation et épandage de pesticides, irrigation et drainage souterrain

Les renseignements tirés de ces questions servent à mesurer l'incidence de ces techniques sur la production agricole.

Section XV, Questions 160 à 171 – Véhicules de ferme, machines et matériel

La valeur marchande actuelle des machines permet aux analystes de politiques, aux organisations agricoles, aux universités, etc. d'étudier les tendances des besoins en capital des exploitations agricoles et le rendement des investissements. Les données sur le type et le nombre de machines agricoles permettent aussi l'étude des tendances de la mécanisation, (par exemple la substitution des tracteurs à deux roues motrices au profit de ceux à quatre roues motrices). Les fabricants de machines se servent des informations pour déterminer l'emplacement des centres de service tandis que les ministères les utilisent pour étudier la consommation de carburant et calculer les besoins énergétiques futurs des fermes afin d'assurer des approvisionnements suffisants dans l'avenir.

Section XV, Question 172 – Ordinateurs

Les réponses à cette question serviront à déterminer si les ordinateurs jouent un rôle important dans la gestion des fermes. L'informatisation agricole influera sur le mode de distribution de l'information et de l'étendue des services aux exploitant(e)s.

Section XVI, Question 173 – Valeur marchande actuelle de la terre et des bâtiments

Les données sur la valeur des terres agricoles et des bâtiments permettent de suivre l'évolution de cette valeur et servent à étudier le coût des investissements des exploitations agricoles.

Section XVII, Questions 174 à 185 – Dépenses de l'exploitation agricole

Les réponses aux questions sur les dépenses permettent de suivre les tendances des coûts d'exploitation des fermes. Accompagnées des données sur le revenu des exploitations, elles permettent d'étudier la situation économique du secteur agricole et servent de fondement pour la formulation et l'évaluation des programmes de stabilisation.

Section XVII, Question 186 – Dépenses au titre du bétail payées en vertu d'un contrat de production

Cette question, dont les réponses sont utilisées principalement par Statistique Canada, permet d'expliquer les cas où le bétail a été déclaré sur le questionnaire, mais pour lequel il n'existe aucune dépense correspondante.

Section XVIII, Questions 187 et 188 – Main-d'oeuvre agricole engagée

Les spécialistes agricoles et les administrateurs dans les domaines de l'agriculture et de la main-d'oeuvre se servent des données sur la main-d'oeuvre engagée pour estimer et évaluer les besoins en main-d'oeuvre et pour planifier les programmes de formation.

Section XIX, Questions 189 à 191 – Produits de la forêt et entailles d'érable

Ces questions permettent de mesurer la valeur des produits de la forêt et de déterminer le nombre d'entailles d'érable au Canada. Les données sont utilisées, surtout par les ministères provinciaux, comme base des estimations annuelles de la production.

Section XX, Question 192 – Valeur des produits agricoles vendus

Les réponses à ces questions permettent de regrouper les exploitations agricoles dont le chiffre d'affaires est analogue (par exemple, exploitations dont les ventes sont inférieures à 10,000 $, de 10,000 $ à 25,000 $, etc.), à des fins de publication.

Ces renseignements permettent par ailleurs aux ministères, organismes agricoles, universités et spécialistes agricoles d'examiner la répartition du revenu agricole au Canada par région (par exemple, province, municipalité ou comté).

Section XXI, Questions 193 et 194 – Travail hors exploitation

Cette section permet de déterminer le nombre d'exploitant(e)s à temps partiel et à plein temps ainsi que de mesurer l'incidence de ces caractéristiques sur la production agricole.

ANNEXE E. PRODUITS ET SERVICES DU RECENSEMENT DE 1986

Le Programme des produits de 1986 comprend deux parties: les produits du recensement et les services du recensement. Un produit se définit comme étant une publication, un tableau lisible par machine, un profil, une carte ou un fichier automatisé qui est déterminé à l'avance et peut être disponible aussitôt que l'utilisateur le demande. Un service permet à l'utilisateur d'obtenir, sur demande seulement, un produit qui est conçu spécialement pour répondre à ses besoins (selon les normes de confidentialité). En plus de la politique sur les prix, vous trouverez ci-après un bref résumé des produits et services. Un exposé plus détaillé figure dans la publication intitulée **"Produits et services du recensement de 1986, version définitive"** (nº 99-103F au catalogue). Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements ou vous procurer ces produits auprès des centres régionaux de consultation de Statistique Canada ou auprès des Services aux clients appropriés, Statistique Canada, Ottawa.

1. Produits du recensement

1.1 Publications

Les résultats du recensement de la population de 1986 ont commencé à paraître dans des documents imprimés en août 1987. Environ 100 publications ont été réparties en quatre groupes principaux, qui ont été à leur tour divisés en neuf séries, comme l'indique le tableau ci-après. Les responsables du projet "Produits" se sont chargés de la production de toutes les publications, à l'exception des publications analytiques qui sont le produit du projet "Recherche et analyse". Chacune de ces publications a été rédigée par des spécialistes en la matière.

Il convient de prendre note que, dans la majorité des cas, les publications du recensement sont classées selon un code de couleur permettant de déterminer le thème central de chacune d'elles: la couverture est orangée pour les chiffres de population et des logements, rouge pour les caractéristiques de la population et des logements, jaune pour les profils, bleu-vert pour les produits géographiques et bleue pour les produits de référence. La couleur des publications renfermant des données 2B est d'un ton plus clair que celle des publications correspondantes présentant des données 2A.

Groupes	Séries
Chiffres de population et des logements	- Population - Listes de référence des noms de localités
Caractéristiques de la population et des logements	- Le Pays - Dimensions - Profils
Publications analytiques	- Atlas métropolitains - Le Canada à l'étude
Publications de référence générales et géographiques	- Référence générale - Référence géographique

CHIFFRES DE POPULATION ET DES LOGEMENTS

Les publications sur les chiffres de population et des logements fournissent les chiffres de base de 1986 pour toutes les régions géographiques normalisées. Les changements survenus depuis 1981 sont également indiqués dans plusieurs de ces publications.

Un total de 20 publications est offert en deux séries: Population et Listes de référence des noms de localités.

A. Population

Ces 17 publications fournissent les chiffres définitifs et non arrondis de la population et des logements. Cinq publications (une pour chaque type de région géographique normalisée sélectionnée) fournissent les chiffres pour le Canada. Les 12 autres publications, une par province ou territoire, donnent la liste pour différents niveaux géographiques normalisés à l'intérieur d'une province ou d'un territoire.

B. Listes de référence des noms de localités

Ces trois publications comprennent une liste par ordre alphabétique des noms de localités de chaque province et territoire. Les niveaux géographiques du recensement (DR, SDR, LNC, etc.) sont donnés ainsi que les chiffres, le code de la Classification géographique type, la longitude, la latitude et de l'information sur les cartes de recensement appropriées.

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS

Ces publications présentent une vaste gamme de données du recensement par variable, sujets sélectionnés et régions géographiques normalisées.

Les 19 publications de la série **Le Pays** présentent des données pour toutes les variables du recensement. Ces tableaux croisés illustrent les possibilités analytiques du recensement. Certains tableaux présentent des comparaisons relatives aux données des recensements antérieurs.

Les publications de la série **Dimensions** (sept au total) se concentrent sur les sujets pour lesquels plusieurs clients du recensement ont exprimé un intérêt particulier. La présentation varie depuis les données sommaires de base jusqu'aux répartitions détaillées et tableaux croisés. Les niveaux géographiques varient également; certains tableaux présentent des données nationales alors que d'autres examinent les régions métropolitaines de recensement.

Les **Profils** (107 volumes) montrent une gamme de variables peu détaillées pour les régions géographiques normalisées. Les pourcentages et les taux sont donnés, mais non des tableaux croisés. Les variables qui y figurent sont:

- la démographie
- la mobilité
- les caractéristiques ethno-culturelles
- la langue
- la scolarité
- les caractéristiques sur la population active
- le revenu
- les familles
- les ménages
- les logements

Des profils distincts sont publiés pour les données intégrales et pour les données-échantillon.

PUBLICATIONS ANALYTIQUES

La série "Atlas métropolitains" et la série "Le Canada à l'étude" présentent des analyses des données du recensement sous deux formes distinctes: des cartes thématiques et des textes analytiques.

A. Atlas métropolitains

Il s'agit de 12 publications portant sur les principales régions métropolitaines de recensement du Canada; elles renferment des cartes, des graphiques et des textes visant à présenter les données du recensement de 1986 de façon concise. Les principales données démographiques, sociales et économiques, de même que celles sur les logements, soulignent les caractéristiques importantes des régions métropolitaines. Les cartes permettent un examen synthétique, indiquent les régions de concentration, facilitent l'établissement de comparaisons et révèlent l'évolution des tendances.

B. Le Canada à l'étude

La série "Le Canada à l'étude" comprend 16 études descriptives portant sur un bon nombre des grands sujets du recensement: les caractéristiques démographiques, la scolarité, les caractéristiques ethno-culturelles, la population active, le revenu et le logement. Des données du recensement de 1986 et, dans la mesure du possible, des recensements passées sont présentées dans des tableaux et graphiques simples.

PUBLICATIONS GÉNÉRALES ET GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE

Il s'agit de publications permettant aux utilisateurs de données de mieux comprendre les concepts, les produits et les services du recensement.

A. Référence générale

(i) Dictionnaire du recensement de 1986

Ce dictionnaire définit tous les principaux termes et variables du recensement, y compris les concepts géographiques, et offre un exposé sur la comparabilité chronologique des données du recensement.

(ii) Produits et services du recensement de 1986 - Version préliminaire

Cette publication fournit des renseignements détaillés sur les produits et services provenant de la base de données intégrales et donne un aperçu des produits et services tirés de la base de données-échantillon, de même que de l'information sur les prix et la façon de commander.

(iii) Produits et services du recensement de 1986 - Version définitive

Cette publication fournit des renseignements détaillés sur les produits et services provenant de la base de données intégrales et de données-échantillon, de même que de l'information sur les prix et la façon de commander. Cette publication remplace la version préliminaire.

(iv) Série "Documents de référence du recensement de 1986"

Il s'agit de documents renfermant des renseignements de base détaillés sur des sujets connexes au recensement. Ils présenteront beaucoup d'intérêt pour les principaux utilisateurs de données et pour les intermédiaires, comme les bibliothécaires, les centres régionaux de consultation de Statistique Canada, le personnel du service d'assistance-utilisateurs et les universités. Des éléments s'ajouteront graduellement à la liste de sujets figurant ci-après à mesure que l'on déterminera les besoins:

- RMR/AR: Comparaison entre 1986 et 1981;
- Géographie du recensement de 1986: Comparaison historique

(v) Le recensement en bref, 1986

La publication intitulée "Le recensement en bref" réunit des renseignements relatifs au recensement provenant de nombreuses sources; elle représente donc un document de base commode

tant pour le novice que pour l'utilisateur expérimenté. Le lecteur y trouvera un bref historique du recensement, un aperçu de chaque question du recensement de 1986, une explication quant à la façon d'utiliser les variables obtenues grâce aux questions du recensement et une introduction à la géographie du recensement. Cette publication indique également en quoi le dernier recensement diffère des recensements précédents et quels sont les nouveaux produits et services offerts.

B. Publications géographiques de référence

Les 13 publications suivantes facilitent l'utilisation des données du recensement. Elles constituent des outils de référence plutôt que des sources de données.

(i) Cartes

Cette série est composée de deux publications d'envergure nationale qui renferment des cartes de référence de DR, SDR, RMR et AR. Ces cartes sont également offertes individuellement. De plus, elles peuvent être incluses dans les publications de données.

(ii) Liste de référence des secteurs de dénombrement

Cette série comprend 10 publications dans lesquelles les SD sont reliés à des unités géographiques plus importantes.

(iii) Secteurs de dénombrement équivalents, 1986 et 1981

Cette publication fait état des secteurs de dénombrement qui sont équivalents sur le plan géographique pour 1981 et 1986, selon la CÉF.

1.2 Tableaux et profils lisibles par machine

Il existe deux types de produits lisibles par machine: les tableaux sommaires de base et les profils.

A. Tableaux sommaires de base

Les tableaux sommaires de base consistent en 43 tableaux croisés mettant en jeu deux ou trois variables et portant sur de petites régions géographiques. Le contenu des tableaux a été établi à partir des besoins courants des utilisateurs de données régionales, besoins cernés après consultation et analyse des ventes des produits du recensement de 1981. Sur demande, les tableaux sont offerts sur bande magnétique, sous forme imprimée ou sur disquette.

Les tableaux sommaires de base sont produits pour:

- les secteurs de dénombrement (SD) et les circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- les subdivisions de recensement (SDR) et les divisions de recensement (DR);
- les secteurs de recensement (SR), les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement divisées en secteurs de recensement (AR) et les secteurs de recensement provinciaux (SRP).

B. Profils

Les profils fournissent des indicateurs permettant d'établir facilement des comparaisons entre les régions géographiques ou les sous-populations. Les données sur les principales catégories de recensement sont présentées sous forme de totaux, de taux et de pourcentages. Les profils conviennent particulièrement bien à la réalisation d'une analyse sommaire des données, comprenant entre autres l'établissement de comparaisons et de cartes. Deux séries de profils sont offertes: la première présente les données recueillies auprès de l'ensemble de la population, et la seconde, les données recueillies auprès de l'échantillon de 20%. Les données présentées sur bande magnétique sont les mêmes que celles figurant dans les profils publiés. Les profils sont également offerts sous forme de disquette.

On dispose de profils lisibles par machine pour chacune des régions normalisées suivantes:

- DR et SDR
- CÉF
- RMR et AR
- SD
- centres urbains divisés en secteurs de recensement (SR et subdivisions composantes)

1.3 Cartes

Ces cartes permettent aux utilisateurs de rattacher les données statistiques à la région géographique appropriée. Elles sont présentées dans deux grandes séries:

A. Cartes publiées

Certaines publications renferment des cartes de référence à petite échelle des différents types d'unités géographiques, à l'exclusion des secteurs de dénombrement.

B. Cartes individuelles de référence

Huit séries de cartes de référence plus détaillées (appelées les séries "G86") sont offertes à différents niveaux de détail sur papier ozalide, sur pellicule ozalide et sur pellicule ozapaque pour toutes les unités géostatistiques du recensement de 1986.

1.4 Fichiers géographiques informatisés

Ces fichiers permettent aux utilisateurs de manipuler certaines données géographiques par le truchement de systèmes informatiques de traitement par lots ou en mode interactif. Huit fichiers sont offerts aux utilisateurs:

A. Fichier géographique sur bande

Ce fichier indique la correspondance en chaque secteur de dénombrement (qui est l'unité géographique de base pour la collecte des données du recensement) et les unités géographiques plus importantes en précisant les codes et les noms. Il comprend tous les codes géographiques types et indique la position de chaque centroïde de secteur de dénombrement selon les coordonnées du système de projection universelle transverse de Mercator (UTM) et du système de projection conforme de Lambert, ainsi que par sa latitude et sa longitude. Il présente aussi les chiffres définitifs de population et des logements privés occupés de 1986 pour tous les secteurs de dénombrement.

B. Fichier principal des noms de localités

Ce fichier comprend une liste des divisions de recensement, des subdivisions de recensement et de toutes les localités non constituées à l'égard desquelles des chiffres de population ont été déclarées en 1986. Figurent parmi les renseignements donnés: les codes de la Classification géographique type, les codes de recensement, le type de localité, la longitude et la latitude, le numéro de carte de recensement et le chiffre de population. Dans le cas des localités non constituées, le fichier donne également une ventilation de la population par secteur de dénombrement.

C. Fichier de conversion géographique des codes postaux

Ce fichier permet de coupler les codes postaux du Canada à l'ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement et fournit les coordonnées du système de projection universelle transverse de Mercator (UTM) ainsi que les coordonnées de la latitude et de la longitude.

Les renseignements sont d'ordinaire fournis sur bande, mais les fichiers relatifs aux régions de moindre envergure peuvent être offerts sur disquette ou sur papier.

D. Fichier principal de la région

Le fichier principal de la région (FPR) répertorie toutes les rues des villes et certaines autres caractéristiques (comme les voies ferrées, les rivières et les limites des municipalités) sous une forme ordinolingue. Le FPR donne la référence géographique de chaque rue, tranche d'adresses, côté d'îlot et centroïde de la région en cause. Les FPR sont offerts surtout pour les centres urbains de 50,000 habitants ou plus.

E. Fichier des attributs

Le fichier des attributs consiste en une liste de diverses régions géographiques et de leur code de la Classification géographique type, des chiffres de population de 1981 ajustés en fonction des limites de 1986, des chiffres définitifs de population de 1986, ainsi que de la superficie et du numéro de carte du système national de référence cartographique (SNRC) de 1986.

F. Fichier de couplage des côtés d'îlots

Le fichier de couplage des côtés d'îlots (FCCI) permet de relier chaque côté d'îlot à la Classification géographique type et il fournit les chiffres de population et les chiffres des logements.

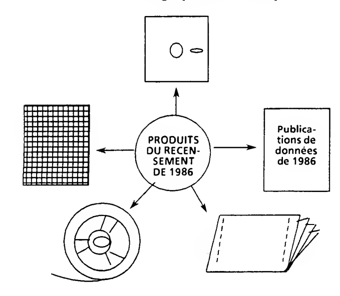
G. Fichier des limites

Ce fichier comprend une liste des coordonnées d'une région géographique de base donnée, laquelle liste permet de créer un polygone représentant cette région. Il est offert pour certaines régions géographiques comme les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les secteurs de recensement provinciaux et les régions urbaines.

H. Fichier des limites des unités statistiques (CARTLIB)

Les CARTLIB sont des bibliothèques de données cartographiques numériques sur les limites de diverses unités géostatistiques, comme les circonscriptions électorales fédérales, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées, les subdivisions de recensement et les secteurs de recensement. Elles sont stockées sur bande magnétique et peuvent être utilisées pour établir des

cartogrammes à l'aide des logiciels appropriés. Il existe une gamme de CARTLIB personnalisés pour ces unités et pour d'autres unités, comme les secteurs de tri d'acheminement, dans des formats convenant à différents programmes de cartographie informatique.



2. Services du recensement de 1986

Comme les besoins des utilisateurs de données sont devenus de plus en plus complexes au fil des ans, STC s'est vu dans l'obligation d'élargir la gamme des services offerts. La présente section traite de ces différents services, notamment:

- le service des produits personnalisés;
- les services d'information de la géographie;
- les services de la géocartographie.

2.1 Service des produits personnalisés

Un grand nombre d'utilisateurs procèdent maintenant à une analyse approfondie des données du recensement sur support ordinolingue. Cette nouvelle vogue s'est traduite par l'élaboration d'une plus vaste gamme de produits et services du recensement. Ainsi, les utilisateurs peuvent obtenir des tableaux "personnalisés" préparés selon leurs besoins exacts en matière de données; ou ils peuvent choisir parmi toute une gamme de produits "semi-personnalisés" conçus pour répondre le mieux possible à leurs besoins tout en réduisant le coût et les délais de production.

A. Produits semi-personnalisés

Les produits semi-personnalisés ont été mis au point afin de répondre aux besoins des utilisateurs qui veulent obtenir des totalisations de base pour des régions géographiques spécialisées ou sur des supports spécialisés.

Les produits semi-personnalisés se présentent sous deux formes principales: les tableaux croisés et les profils.

(i) Tableaux croisés

Ces tableaux croisés qui sont des classements recoupés de deux ou trois variables du recensement peuvent être préparés pour les régions géographiques précisées par l'utilisateur. La liste des tableaux croisés a été établie à partir de l'utilisation des données du recensement de 1981 et de consultations suivies auprès des utilisateurs. Elle comprend tous les tableaux croisés de base, tous les tableaux publiés convenant à une production à l'échelle des petites régions géographiques, ainsi que d'autres tableaux spécialement conçus pour le service des tableaux croisés. La liste des tableaux disponibles continuera d'être modifiée à mesure que de nouveaux besoins et de nouveaux problèmes en matière de données seront décelés. Les tableaux sont offerts sur imprimés d'ordinateur, sous forme de produits imprimés de formats spécialisés, sur bande magnétique et sur microfiches.

(ii) Profils

Les données sont présentées sous forme de totaux, de taux et de pourcentages pouvant être facilement comparés selon les régions géographiques ou les sous-populations.

Les profils peuvent être produits sur papier ou sur bande magnétique, à partir des données recueillies auprès de l'ensemble de la population ou des données recueillies auprès de l'échantillon de 20%, et ce, pour les régions géocodées et tout agrégat de secteurs normalisés de recensement.

B. Produits personnalisés

Par produit personnalisé, on entend toute totalisation de microdonnées du recensement non offerte sous la forme d'autres produits ou services. Ces produits peuvent être élaborés à partir des bases de microdonnées des recensements de 1971, 1976, 1981 et 1986.

Les experts-conseils de Statistique Canada aident les clients à déterminer leurs besoins en termes de contenu, de géographie et de support, lequel peut être un imprimé d'ordinateur, un imprimé de format spécialisé, une bande magnétique ou une microfiche. Il est possible de préparer des produits personnalisés pour les régions géocodées ainsi que pour les régions géographiques de recensement énumérées plus haut.

2.2 Services de renseignements géographiques

La Division de la géographie de Statistique Canada offre aux utilisateurs une large gamme de services.

A. Géocodage

Le système de stockage et d'extraction des données codées suivant une grille géographique (GRDSR), ou système de géocodage, est utilisé pour attribuer des codes aux données du recensement et pour les stocker. Il attribue des coordonnées géographiques (centroïdes) au centre de gravité de la population de chaque secteur de dénombrement (SD) au Canada et au centre géographique de chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines. Les données relatives à ce SD ou à ce côté d'îlot sont incluses ou exclues selon que le centroïde correspondant est situé à l'intérieur ou à l'extérieur de la région qui intéresse l'utilisateur.

B. Compilations spéciales de population

Il est possible de produire des compilations de population à partir des données du dernier recensement et des données des recensements antérieurs. Les chiffres de population sont fondés sur le dépouillement des documents de collecte du recensement.

C. Analyse spéciale/consultation auprès des utilisateurs et élaboration de systèmes

Les utilisateurs peuvent obtenir de l'aide pour définir les produits géographiques et les systèmes répondant à leurs besoins ou pour tirer un meilleur parti des produits et services existants.

D. Bibliothèque de cartes

La bibliothèque de cartes de la Division de la géographie contient toutes les cartes utilisées par le personnel affecté à la collecte du recensement (recenseurs) depuis le recensement de 1971. Le personnel est en mesure de reproduire ces cartes à la même échelle, ou encore à une échelle réduite ou supérieure.

E. Fichier personnalisé des répertoires des rues

Il est possible de produire à partir du fichier principal de la région un fichier recoupé des répertoires des rues comportant les tranches d'adresses correspondant aux régions définies par l'utilisateur.

F. Cartes de noeuds et réseaux de rues du FPR

Ces cartes, qui sont offertes pour tous les secteurs couverts par le FPR, illustrent le tracé des rues en détail, en précisant leurs noms, et indiquent d'autres éléments comme les voies ferrées, les rivières, les limites des municipalités et tous les noeuds (points d'intersection des rues et autres éléments).

2.3 Services géocartographiques

La Sous-division de la géocartographie de Statistique Canada offre une vaste gamme de services à ses clients.

A. Cartes et atlas personnalisés

Les cartes et atlas personnalisés (statistiques ou de référence) pour le Canada, les régions, les provinces et les régions urbaines peuvent être produits selon le secteur normalisé de recensement, le code postal ou les spécifications fournies par le client, sur papier, mylar, pellicule, acétate ou diapositive.

B. Fichiers cartographiques personnalisés

Il existe toute une gamme de fichiers cartographiques sur les régions géographiques normalisées et non normalisées du recensement, dans des formats et des systèmes de coordonnées précisés par l'utilisateur, et convenant à différents systèmes de traçage de cartes, dont SAS/GRAPH, ATLAS, GIMMS et ARC/INFO. On y trouve notamment les provinces, les circonscriptions électorales fédérales, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les secteurs de recensement et les secteurs de tri d'acheminement. Les données sont offertes sur bande ou disquette.

C. Consultation et formation en cartographie

Des services de consultation et de formation sont offerts à l'égard des progiciels de traçage automatisé de cartes, des systèmes d'information géographique, des bases de données géographiques et des progiciels de traçage de cartes statistiques par micro-ordinateur. Des cours de formation sont dispensés sur les systèmes d'information géographique, sur la cartographie du recensement, sur le progiciel de traçage de cartes GIMMS et sur le progiciel de traçage de graphiques TELL-A-GRAF.

ANNEXE F. CENTRES RÉGIONAUX DE CONSULTATION À LA PORTÉE DE TOUS

Les centres régionaux de consultation de Statistique Canada offrent la gamme complète des produits et services du recensement. On y trouve une bibliothèque et un comptoir de vente où les utilisateurs peuvent consulter ou acheter des publications du recensement, des disquettes de micro-ordinateurs, des microfiches, des cartes et plus encore. Chaque centre vous offre la possibilité d'extraire de l'information des systèmes de retrait de données automatisées CANSIM et TELICHART de Statistique Canada. Un service de renseignements téléphonique est également disponible; ce service est gratuit pour les clients se trouvant à l'extérieur des services d'appel locaux. On y offre également plusieurs autres services utiles, allant des séminaires aux consultations. Pour obtenir des renseignements, téléphonez ou écrivez au centre de consultation de votre région.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR
Services consultatifs
Statistique Canada
Édifice Viking, 3e étage
Chemin Crosbie
St. John's (Terre-Neuve) A1B 3P2
Appel local: 709-772-4073
Service d'appel sans frais: 1-800-563-4255

MARITIMES
Services consultatifs
Statistique Canada
Centre North American Life
1770, rue Market
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M3
Appel local: 902-426-5331
Service d'appel sans frais: 1-800-565-7192

QUÉBEC
Services consultatifs
Statistique Canada
Complexe Guy Favreau
200 ouest, boul. René-Lévesque
Pièce 412, Tour est
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Appel local: 514-283-5725
Service d'appel sans frais: 1-800-361-2831

RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE
Centre de consultation statistique (RCN)
Statistique Canada
Entrée principale
Édifice R.H. Coats
Parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Appel local: 613-951-8116
Si vous devez faire des appels interurbains, composez le numéro sans frais de votre province.

ONTARIO
Services consultatifs
Statistique Canada
Édifice Arthur Meighen, 10e étage
25 est, avenue St. Clair
Toronto (Ontario) M4T 1M4
Appel local: 416-973-6586
Service d'appel sans frais: 1-800-268-1151

NIPISSING (Ontario)
Services consultatifs
Statistique Canada
Centre d'administration civique
225, rue Holditch
Sturgeon Falls (Ontario) P0H 2G0
Appel local: 705-753-3200
Si vous devez faire des appels interurbains, composez le numéro sans frais indiqué ci-dessus pour les résidents de l'Ontario.

MANITOBA
Services consultatifs
Statistique Canada
6e étage, Bureau de poste principal
266, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba) R3C 0K4
Appel local: 204-983-4020
Service d'appel sans frais: 1-800-542-3404

SASKATCHEWAN
Services consultatifs
Statistique Canada
9e étage, Tour Avord
2002, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan) S4P 0R7
Appel local: 306-780-5405
Service d'appel sans frais: 1-800-667-7164

ALBERTA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Services consultatifs
Statistique Canada
Park Square, 8e étage
10001, Bellamy Hill
Edmonton (Alberta) T5J 3B6
Appel local: 403-495-3027
Service d'appel sans frais: 1-800-282-3907
Appel à frais virés T. N.-O.: 403-495-3028

SUD DE L'ALBERTA (CALGARY)
Services consultatifs
Statistique Canada
C.P. 2390, succursale M
Pièce 245
220 sud-est, 4e avenue
Calgary (Alberta) T2P 3C1
Appel local: 403-292-6717
Service d'appel sans frais: 1-800-472-9708

COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON
Services consultatifs
Statistique Canada
3e étage, Édifice fédéral
Centre Sinclair, pièce 440F
757 ouest, rue Hastings
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3C9
Appel local: 604-666-3691
Service d'appel sans frais:
(sauf Atlin, C.-B.) 1-800-663-1551
Yukon et Atlin, C.-B.: Zénith 08913

ANNEXE G. ADRESSES DES BIBLIOTHÈQUES

Les utilisateurs qui désirent consulter les publications de Statistique Canada peuvent le faire dans n'importe quelle des 53 bibliothèques canadiennes et étrangères qui possèdent la collection complète des publications de Statistique Canada. Voici la liste complète des bibliothèques qui reçoivent automatiquement, sans frais, toutes les publications du gouvernement fédéral.

Memorial University of Nfld.
St. John's, NF
A1B 3Y1

Planning Library
Charlottetown, PE
C1A 7N8

Acadia University
Wolfville, NS
B0P 1X0

Dalhousie University
Killam Memorial Library
Studley Campus
Halifax, NS
B3H 4H8

Legislative Library of New Brunswick
Legislation Building
Box 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1

Mount Allison University
Government Documents
Ralph Pickard Bell Library
Sackville, NB
E0A 3C0

Université de Moncton
Bibliothèque Champlain
Publications gouvernementales
Moncton, NB
E1A 3E9

University of New Brunswick
Harriet Irving Library
Government Documents Dept.
Box 7500
Fredericton, NB
E3B 5H5

Université du Québec à Montréal
Bibliothèque centrale
C.P. 8889, Succursale A
Montréal, Qc
H3C 3P3

Assemblée Nationale du Québec
Serv. des doc. off. canadiens
Édifice Pamphile - Lemay
Québec, Qc
G1A 1A5

Bibliothèque municipale de Montréal
Succursale centrale
1210, rue Sherbrooke Est
Montréal, Qc
H2L 1L9

Centrale des bibliothèques
1685, rue Fleury Est
Montréal, Qc
H2C 1T1

Concordia University
Library Acquisitions Serials
1455 de Maisonneuve Blvd. W.
Montréal, Qc
H3G 1M8

McGill University Library
Gov't Doc. Dept.
3459 McTavish St.
Montréal, Qc
H3A 1Y1

Université de Montréal
Bibliothèque des sciences humaines
et sociales
C.P. 6202, Succursale A
Montréal, Qc
H3C 3T2

Université de Sherbrooke
Bibliothèque générale
Publications gouvernementales
2500, boul. Université
Sherbrooke, Qc
J1K 2R1

Ontario Legislative Library
Gov't Publications Section
Tech. Services & Systems
180 Bloor St. W., 5th Floor
Toronto, ON
M5S 1A5

Université Laval
SVC Documents officiels
Cité Universitaire
Ste-Foy, Qc
G1K 7P4

Hamilton Public Library
55 York Boulevard
Hamilton, ON
L8R 3K1

Lakehead University
Chancellor Paterson Library
Government Documents
Oliver Road
Thunder Bay, ON
P7B 5E1

Laurentian University Library
Public Documents Dept.
Sudbury, ON
P3E 2C6

Library of Parliament
Official Publ. Section
Ottawa, ON
K1A 0A9

McMaster University
Documents Dept. Library
Mills Memorial Library
Hamilton, ON
L8S 4L6

Metro Toronto Library Board
Order Gov't Documents
789 Yonge Street
Toronto, ON
M4W 2G8

National Library of Canada
Publications Section
395 Wellington St.
Ottawa, ON
K1A 0N4

Windsor Public Library
Government Documents Section
850 Ouellette Avenue
Windsor, ON
N9A 4M9

Queen's University
Documents Library
MacKintosh Corry Hall
Kingston, ON
K7L 3N6

Statistics Canada Library Services
RH Coats Bldg., 2-0
Tunney's Pasture,
Ottawa, ON
K1A 0T6

Thunder Bay Public Library
Brodie Resource Centre
Reference Department
216 S. Brodie Street South
Thunder Bay, ON
P7E 1C2

University of Guelph
Documentation & Media Res. Ctr.
Guelph, ON
N1G 2W1

University of Ottawa
Morisset Library
65 Hastey St.
Ottawa, ON
K1N 9A5

University of Toronto
Serials Dept.
Toronto, ON
M5S 1A5

University of Waterloo
Dana Porter Arts Library
Government Publications
Waterloo, ON
N2L 3G1

University of Western Ontario
D.B. Weldon Library
Government Publications
London, ON
N6A 3K7

University of Calgary
Library Gov't Pubs.
2500 University Dr. N.W.
Calgary, AB
T2N 1N4

York University
Admin. Studies Bldg.
Document Services
Downsview, ON
M3J 2R6

Manitoba Legislative Library
Government Documents Division
200 Vaughan St.
Winnipeg, MB
R3C 0P8

University of Manitoba
Elizabeth Dafoe Library
Government Pub. Section
Winnipeg, MB
R3T 2N2

Legislative Library
Legislative Bldg., Room 234
Regina, SK
S4S 0B3

University of Saskatchewan Library
Gov't Pubs. Sect.
Saskatoon, SK
S7N 0W0

Alberta Legislature Library
Documents Section
Legislature Bldg., Room 216
Edmonton, AB
T5K 2B6

Edmonton Public Library
Acquisitions Division
7 Sir W. Churchill Sq.
Edmonton, AB
T5J 2V4

University of Alberta
Library Gov't Publications
Edmonton, AB
T6G 2J8

B.C. Prov. Sec. & Gov't Svcs. Min.
Legislative Library
Parliament Buildings
Victoria, BC
V8V 1X4

Simon Fraser University Library
Acquisitions Div. Serials
Burnaby, BC
V5A 1S6

University of British Columbia
Main Library
1956 Main Mall
Vancouver, BC
V6T 1Y3

University of Victoria
Serials Division
McPherson Library
P.O. Box 1800
Victoria, BC
V8W 3H5

Vancouver Public Library
Government Document Acq.
750 Burrard Street
Vancouver, BC
V6Z 1X5

Northwest Territories
Government Library
Laing Bldg., 1st Floor
Box 1320
NT
X1A 2L9



ANNEXE H. CONFIDENTIALITÉ ET ARRONDISSEMENT ALÉATOIRE

Par souci de confidentialité, les données publiées dans les publications ont subi un **"arrondissement aléatoire"** qui supprime toute possibilité d'associer des chiffres à une personne facilement reconnaissable. Grâce à cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5". Cette technique assure une protection efficace contre la divulgation directe, par soustraction ou par méthode résiduelle, sans ajouter d'erreur significative aux données du recensement. Cependant, comme les totaux sont arrondis séparément, ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis dans les répartitions. De plus, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères différences. De même, la somme des pourcentages calculés à partir de chiffres arrondis ne correspond pas forcément à 100. Les répartitions en pourcentage et les taux sont dans la plupart des cas basés sur des données arrondies, alors que les variations en pourcentage et les moyennes sont basées sur des données non arrondies.

La distorsion importante pouvant résulter de l'arrondissement aléatoire lorsqu'il s'agit de cases de faible valeur préoccupe certains utilisateurs. Cette distorsion, qui assure la protection contre la divulgation, entraîne une perte de précision des cases de données renfermant des chiffres peu élevés. Cependant, comme il s'agit d'une méthode aléatoire, les erreurs dues à l'arrondissement ont tendance à disparaître lorsque les cases de données sont agrégées de nouveau. Il est aussi possible de réduire les distorsions en intégrant des totaux partiels dans les totalisations. On peut aussi choisir de demander des totalisations spéciales établies à partir des bases de microdonnées du recensement. Dans le cas de produits personnalisés, l'arrondissement aléatoire se fait après que les cases de données ont été agrégées, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, on a adopté d'autres techniques, telles que la **suppression des régions** et **des cases**, afin d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses.

Dans le cadre de la **suppression des régions**, toutes les données caractéristiques se rapportant à la région géographique sont supprimées et remplacées par le symbole (XXX). La suppression des données se fait différemment selon qu'il s'agit d'une région normalisée, c.-à-d. regroupant des secteurs de dénombrement (une circonscription électorale fédérale, une division de recensement, une subdivision de recensement, un secteur de recensement, etc.) ou d'une région non normalisée pour laquelle l'utilisateur désire une totalisation spéciale. Les données sont supprimées si la population est inférieure à 40 personnes dans le cas des régions normalisées, et à 100 personnes lorsqu'il s'agit de régions non normalisées. Pour les tableaux renfermant des répartitions des revenus, on supprime aussi les données relatives aux régions dont la population est inférieure à 250 personnes. Toutefois, les données supprimées sont incluses dans les totaux, partiels ou non, à un niveau d'agrégation supérieur. Cette technique est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c.-à-d. la série des Profils, les produits sommaires de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données recueillies sur un échantillon de 20%.

Nota: Pour les données-échantillon, la suppression des régions est fondée sur la population hors institution plutôt que sur la population totale, étant donné qu'aucune donnée-échantillon n'a été recueillie pour la population des institutions.

Dans le cas de la **suppression des cases**, il faut préciser une valeur minimale acceptable. Toutes les cases dont la valeur est inférieure au seuil établi sont supprimées et remplacées par le symbole (XXX). Les données supprimées sont toutefois incluses dans les totaux, partiels ou non, à un niveau d'agrégation supérieur. Pour les données de 1986, on a mis en oeuvre deux méthodes différentes de suppression des cases. Dans le cas des publications de la série "Le Pays" et de la série "Dimensions" portant sur le revenu, la profession précise ou l'industrie précise, on supprime la répartition lorsqu'il s'agit de moins de 250 personnes ou unités. Dans le cas de totalisations personnalisées ou semi-personnalisées se rapportant à des variables recueillies à partir d'un échantillon, toutes les cases dont la valeur est de "5" (après arrondissement aléatoire) sont supprimées.



ANNEXE I. LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

ACOR	Adjoint au chef des opérations régionales
AD	Assimilation des données
AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
AR	Agglomération de recensement
ARP	Agglomération de recensement primaire
ATME	Appareils de télécommunications pour malentendants/téléimprimeurs

B

BÉGD	Bandes-échantillon à grande diffusion
BOR	Borough
BR	Bureau régional
BRR	Bureau régional du recensement

C

C	Cité
CDR	Chef de district de recensement
CÉF	Circonscription électorale fédérale
C&I	Contrôle et imputation
CM	County (Municipality)
COM	Community
COR	Chef des opérations régionales
CQ	Contrôle qualitatif
CR	Commissaire au recensement
CRF	Centre de responsabilité financière
CST	Chef de sous-tâche
CT	Chef de tâche
CVD	Contre-vérification des dossiers
CZR	Chef de zone de recensement

D

DBC	Dépouillement au bureau central
DBR	Dépouillement au bureau régional
DCR	District de commissaire au recensement
DDÉD	Division de la diffusion électronique des données
DM	District (Municipality)
DR	Directeur régional
DR	Division de recensement

E

EDD	Entrée directe des données
EIC	Emploi et Immigration Canada
EIR	Expansion industrielle régionale
EMR	Énergie, Mines et Ressources Canada
ENF	Enquête nationale sur les fermes
EPI	Enquête postcensitaire sur l'incapacité
ESIC	Enquête sur la santé et l'invalidité au Canada
ESLA	Enquête sur la santé et les limitations d'activités

F

FCCI	Fichier de couplage des côtés d'îlots
FÉ	Formule-échantillon
FGPR	Fichier géographique principal du recensement
FMGD	Fichier de microdonnées à grande diffusion
FPR	Fichier principal de la région

G

GRDSR	Système de stockage et d'extraction des données codées suivant une grille géographique

H

HAM	Hamlet
HH	Ménages

I

ID	Improvement District

L

LC	Logement en construction
LGD	Local Government District
LI	Logement inoccupé
LNC	Localité non constituée
LOT	Township and Royalty

M

M "Marginal" ou "saisonnier", un logement
MD Municipal District
MEST Ministère d'État, des Sciences et de la Technologie
MIP Messages d'intérêt public

N

NH Northern Hamlet
NV Northern Village

P

P Paroisse (Municipalité de)
PAR Parish
PI Première inscription
PIP Programme d'information publique
POP Plan opérationnel pluriannuel
PP Particuliers
PROV Province

Q

QAL Bibliothèque des secteurs spécifiés

R

R Réserve indienne
RA Région agricole
RAPID (Relational Access Process for Integrated Data Box)
RCI Revenu Canada - Impôt
RM Rural Municipality
RMR Région métropolitaine de recensement
RMRP Région métropolitaine de recensement primaire
RU Région urbaine
RV Registre des visites

S

SA Special Area
SAS Système d'analyse statistique
SAT Service auxiliaire téléphonique
SBSC Santé et Bien-être social Canada
SCHL Société canadienne d'hypothèques et de logement
SCM Subdivision of County Municipality
SCS Surveillant au contrôle des stocks (de RCI)
SD Sans désignation (Municipalité)
SD Secteur de dénombrement
SDR Subdivision de recensement
SE Secrétariat d'État
S-E Établissement indien
SET Settlement
SGP Structure de gestion du projet
SIECC Système d'information sur les effectifs des collèges communautaires
SIG Système d'information de la gestion
SISCU Système d'information statistique sur la clientèle universitaire
SNRC Système national de référence cartographique
SOF Structure organisationnelle financière
SR Secteur de recensement
SRD Subdivision of Regional District
SRP Secteur de recensement provincial
SRU Subdivision de recensement unifiée
STC Statistique Canada
SUN Subdivision of Unorganized
SV Summer Village

T

T Town
TARELA Langage de génération de tableaux
TCQ Technicien du contrôle qualitatif
TL Type de logement
TP Township

U

UNO Non organisé
UTM Projection universelle transverse de Mercator

V

V Ville
VC Village Cri
VK Village Naskapi
VL Village
VN Village Nordique

INDEX

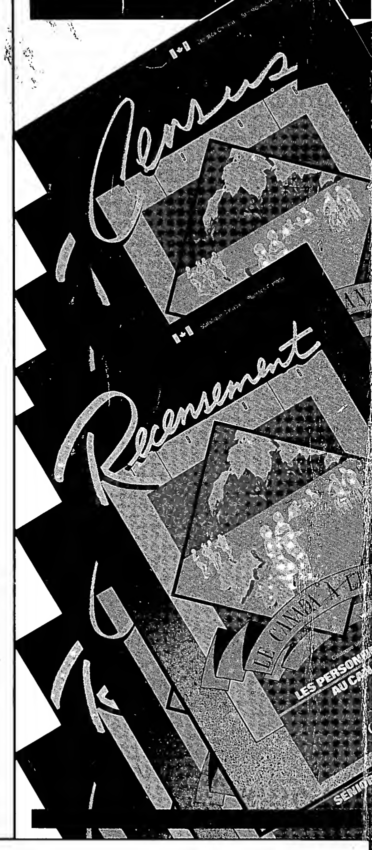
Les articles du présent index sont en ordre alphabétique suivant le principe de la lettre par lettre. Les abréviations sont indiquées en premier. Un astérisque est utilisé pour indiquer les figures.

CE QUI SE CACHE DERRIÈRE LES CHIFFRES

La base de données du recensement de 1986 renferme des chiffres sur les Canadiens. Mais que signifient-ils? La série *LE CANADA À L'ÉTUDE* analyse les questions qui proviennent des résultats du recensement, et ce, dans un langage de tous les jours.

LE CANADA À L'ÉTUDE examine les questions qui touchent les personnes âgées et les jeunes, les groupes ethniques et les autochtones, les régions éloignées du Grand Nord et la région industrialisée du sud du Canada.

De plus, cette série vous informe et vous éclaire grâce à d'innombrables autres renseignements. Chaque publication est bilingue et se vend 10 $. Commandez l'ensemble des 16 publications de façon à obtenir un outil de référence par excellence pour la maison, l'école ou le bureau.



Vous pouvez commander en écrivant à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6. Si vous désirez obtenir un service plus rapide, téléphonez au numéro sans frais et portez votre commande à votre compte Visa ou MasterCard.

Veuillez faire vos chèques ou mandats-poste à l'ordre du Receveur général du Canada-Publications. Pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le centre de consultation régional le plus près de chez vous.

Téléphonez sans frais au 1-800-267-6677